



Sous la direction de
CHRISTIANE GAGNON



L'écotourisme

visité par les acteurs territoriaux

Entre conservation, participation et marché



Presses de l'Université du Québec

La collection Tourisme propose une lecture novatrice du tourisme à travers le prisme des sciences humaines et sociales. S'adressant aux chercheurs et étudiants autant qu'aux gestionnaires et professionnels de l'industrie, cette collection offre un large panorama de livres fondamentaux et de recherches empiriques touchant le développement du tourisme au Québec et dans le monde.

Par la présentation de recherches rigoureuses, de théories et de cas concrets, les ouvrages qui la composent souhaitent alimenter les chercheurs et les décideurs en leur proposant une lecture scientifique des principaux enjeux du tourisme, de manière à nourrir la planification et l'action des gouvernements tout comme celles des entreprises touristiques.

Bruno Sarrasin

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA COLLECTION

Oliver Dehoorne, Université des Antilles et de la Guyane (Martinique)

Christiane Gagnon, Université du Québec à Chicoutimi

Serge Gagnon, Université du Québec en Outaouais

Alain A. Grenier, Université du Québec à Montréal

Mimoun Hillali, Institut supérieur international du tourisme (Maroc)

Katia Iankova, Memorial University of Newfoundland

Louis Jolin, Université du Québec à Montréal

Marie Lequin, Université du Québec à Trois-Rivières

Franck Michel, Université de Corte

Bernard Schéou, Université de Perpignan

Georges Tanguay, Université du Québec à Montréal

Xuan Lan Vo Sang, Université Van Lang (Viêt-Nam)

L'écotourisme

visité par les acteurs territoriaux

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: 418-657-4399 • Télécopieur: 418-657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone: 450-434-0306 / 1 800 363-2864

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

AFRIQUE

ACTION PÉDAGOGIQUE
POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
Angle des rues Jilali Taj Eddine
et El Ghadfa
Maârif 20100 Casablanca
Maroc



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Sous la direction de
CHRISTIANE GAGNON

L'écotourisme

visité par les acteurs territoriaux

Entre conservation, participation et marché

2010



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux : entre conservation, participation et marché
(Collection Tourisme)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2514-6

1. Écotourisme. 2. Écotourisme - Participation des citoyens. 3. Développement
communautaire. 4. Économie régionale. 5. Écotourisme - Pays en voie de développement.
I. Gagnon, Christiane, 1950- . II. Collection : Collection Tourisme
(Presses de l'Université du Québec).

G156.5.E26E26 2010 338.4'791 C2010-940525-0

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada
pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture

Conception : RICHARD HODGSON

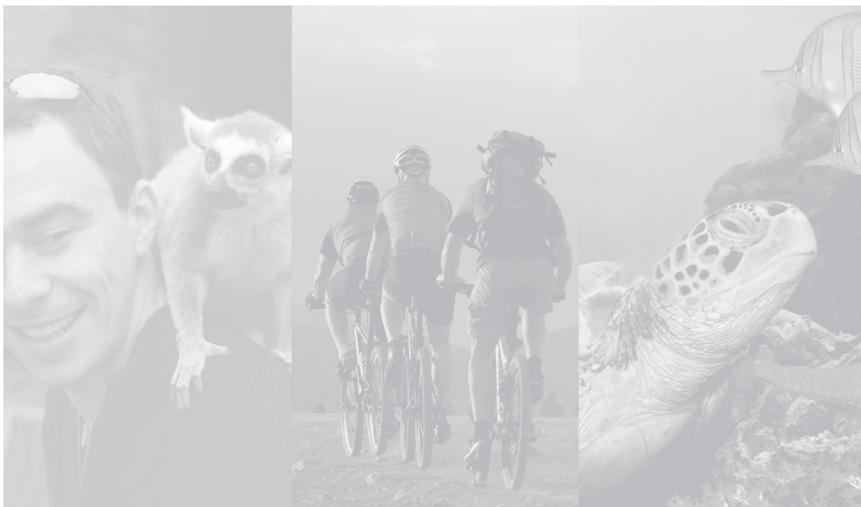
1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2010 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2010 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada



AVANT-PROPOS

Le développement de l'écotourisme dans le monde

**Hector Ceballos-
Lascuráin**
*Architecte
environnemental et
consultant international
en écotourisme
Directeur général
du Programme
international
de consultation sur
l'écotourisme (PICE)*

■ LA NAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME

Avec le nouveau millénaire, l'écotourisme est bien plus qu'un mot à la mode. C'est désormais un phénomène concret, observable partout dans le monde. L'écotourisme commence à procurer des avantages tangibles à divers pays développés ou en voie de développement.

Par ailleurs, le tourisme est devenu la principale industrie civile, représentant une activité de 4 000 milliards de dollars américains par an. L'industrie du voyage et du tourisme emploie 212 millions de travailleurs, soit un travailleur sur neuf à l'échelle mondiale. L'Organisation mondiale du tourisme a recensé 924 millions de touristes internationaux en 2008, à savoir un record absolu. Selon les estimations, le nombre de touristes intérieurs pourrait être 10 fois plus élevé (OMT, 2009).

Le créneau touristique qui connaît la croissance la plus rapide est le tourisme de nature, qui comprend l'écotourisme. Le World Travel and Tourism Council (WTTC) estime que ce type de tourisme représente de 20 à 30% de tous les frais de déplacement internationaux, une proportion qui semble augmenter rapidement (WTTC, 2004). De toute évidence, une telle croissance, si elle n'est pas soumise à un contrôle prudent et professionnel, risque d'avoir de graves conséquences, dont certains effets néfastes seraient irréversibles.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a défini ainsi l'écotourisme :

[...] modalité touristique responsable environnementalement parlant, consistant à voyager ou visiter des zones naturelles sans les endommager, et avec l'objectif de profiter, apprécier et étudier les attractions naturelles de ces dites régions, ainsi que telle ou telle manifestations culturelles qu'il est possible d'y rencontrer, à travers un processus qui promeut la conservation, n'ayant qu'un faible impact sur les milieux environnementaux et culturels, et encourage un développement socioéconomique actif qui soit bénéfique aux populations locales (Ceballos-Lascuráin, 1996, p. 20).

Autrement dit, l'écotourisme est un tourisme de nature enrichi d'un élément normatif. Il y a à peine trois décennies, le mot « écotourisme » n'existait pas et encore moins les principes qu'il incarne aujourd'hui. L'écotourisme ne s'est imposé que récemment en tant que solution réaliste de développement permettant à la fois de conserver le patrimoine naturel et culturel des nations et des régions et, du coup, de contribuer au développement durable.

Les espaces naturels, particulièrement ceux qui jouissent d'une protection législative, ainsi que les paysages, la faune et la flore qu'ils contiennent – outre les éléments culturels déjà en place –, constituent des attraits à la fois pour les populations locales, régionales et nationales ainsi que pour les touristes internationaux.

Les dernières années ont été marquées par l'essor remarquable des activités d'écotourisme dans le monde. Les gouvernements de pays des plus variés manifestent un intérêt inédit pour l'écotourisme, reconnaissant les nouvelles perspectives qu'il ouvre pour la conservation du patrimoine naturel et culturel, à toutes les échelles du territoire, de même que son riche potentiel en matière de développement durable. Partout sur la planète, des organisations non gouvernementales (ONG) du secteur de la conservation s'engagent dans des projets d'écotourisme, en qui elles reconnaissent des alliés de taille. Partout on voit poindre des voyageurs et des organisations professionnelles en écotourisme. Des collectivités locales de régions éloignées qui, jusqu'à tout récemment, n'avaient guère eu de

contacts avec la civilisation « moderne », attirent maintenant les écotouristes dans leurs établissements de la jungle, du désert ou des îles ou de toute autre destination exotique.

Malheureusement, on manque encore de données statistiques précises sur l'écotourisme. Des institutions comme l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le WTTC pressent les secteurs public et privé de produire des données fiables afin d'évaluer l'ampleur réelle de l'écotourisme à l'échelle mondiale. Les auteurs d'études préliminaires estiment qu'environ 15 % du tourisme international est axé sur l'écotourisme, dont le rythme de croissance annuel se situe également autour de 15 %, alors que l'ensemble de l'industrie touristique n'a connu qu'une croissance de 4 % entre 1998 et 2008 (OMT, 2009).

Des organismes internationaux comme la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNESCO, l'OMT, l'Union européenne, le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'UICN, The Nature Conservancy et Conservation International sont tous engagés dans la promotion et l'élaboration d'études et de projets spécifiques dans divers domaines de l'écotourisme.

Le Programme international de consultation sur l'écotourisme (PICE), dont l'auteur de ces lignes assure la coordination à titre de conseiller spécial sur l'écotourisme auprès de l'UICN depuis 1990, a tenu des consultations auprès de gouvernements, d'ONG et de sociétés privées de plusieurs pays du monde. Le PICE a élaboré des stratégies nationales d'écotourisme pour l'Uruguay, la Dominique, le Mexique, l'Équateur, la Malaisie et le Yémen, de même que divers projets d'architecture et d'aménagement du territoire un peu partout dans le monde.

■ LES PAYS PERFORMANTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCOTOURISME

Les pays à qui l'écotourisme réussit le mieux, soit le Costa Rica, l'Équateur, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont ceux qui savent assurer une coordination efficace des différents intervenants concernés : le gouvernement, l'industrie touristique, les ONG, les collectivités locales et les universités, entre autres. Tous ces pays ont des atouts naturels extraordinaires (paysages, faune et flore) qui s'accompagnent dans certains cas d'un riche patrimoine culturel, d'un bon réseau d'aires protégées et d'une industrie écotouristique proactive et très présente, qui cherche autant à atteindre des objectifs de conservation et de développement durable qu'à faire de bonnes affaires.

Si ces pays sont tous très concurrentiels, ce n'est pas uniquement à cause de leurs attraits particuliers, mais aussi parce que leur gouvernement et leur industrie privée, conscients des avantages considérables qu'ils pouvaient en retirer, ont manifesté une volonté commune de développer l'écotourisme. En outre, dans plusieurs d'entre eux, les parties reconnaissent la nécessité de partager non seulement les bénéfices, mais aussi les responsabilités.

De fait, l'écotourisme est devenu la principale source de devises étrangères dans plusieurs pays, dont le Costa Rica, le Kenya et l'Afrique du Sud. Il est intéressant de constater que, dès le milieu de la décennie 1990, dans presque tous les pays non industrialisés et dans bon nombre de pays industrialisés aussi, la promotion de l'écotourisme faisait partie intégrante des stratégies de développement régional et national.

Toutes les grandes destinations écotouristiques ont des points en commun: elles présentent une sécurité et une paix relatives, de vastes espaces vierges, un bon réseau d'aires protégées, de même qu'un patrimoine indigène (archéologique ou vivant) digne d'intérêt. Des pays entiers, comme le Costa Rica et le Belize, font figure de destinations écotouristiques par excellence. Ailleurs, on fait la promotion de zones plus précises: les îles Galapagos, la région des Andes et l'Amazonie, en Équateur; les lacs, la Patagonie et la Terre de Feu en Argentine; l'habitat des gorilles des montagnes en Ouganda et, avant la guerre civile, au Rwanda; Zanzibar, le Kilimandjaro et les parcs animaliers en Tanzanie; les parcs nationaux les plus spectaculaires des États-Unis en particulier dans l'Ouest, et ainsi de suite.

Dans la majeure partie du monde, l'essor de l'écotourisme a coïncidé avec la promotion des marchés libres et la mondialisation économique, avec l'appui d'un secteur privé reconnu comme le principal moteur de développement. Dans beaucoup de pays, des sociétés d'État, notamment dans le secteur du tourisme, sont en voie de liquidation ou de fermeture. Cette tendance à la privatisation est nourrie par les organismes internationaux d'aide et de crédit et les grandes sociétés, qui tentent d'éviter les excès de la bureaucratie et les cas d'inefficacité. Cependant, dans la plupart des destinations écotouristiques les plus populaires, malgré ce puissant mouvement de privatisation, les gouvernements, par l'entremise de leur ministère ou office du tourisme, s'emploient à promouvoir avec beaucoup d'énergie les attraits écotouristiques de leur pays dans les forums internationaux et dans les médias. De toute évidence, il est plus rentable de promouvoir des partenariats que de faire respecter une réglementation stricte.

Et, bien sûr, les écotouristes eux-mêmes favorisent la croissance du marché partout dans le monde. À titre d'exemple, plus de 30 millions d'Américains sont membres d'une organisation environnementale ou déclarent se soucier de la protection de l'environnement. On estime qu'aux États-Unis seulement, il y a environ 60 millions d'ornithologues amateurs, dont près de 25 millions voyagent chaque année loin de leur résidence pour observer les oiseaux, dépensant pour ce faire plus de 25 milliards de dollars américains (U.S. Fish and Wildlife Service, 2007). Au Royaume-Uni, d'après des estimations récentes, il y aurait plus d'un million d'observateurs d'oiseaux ou d'ornithologues amateurs « sérieux ». Tous les enfants et adolescents qui regardent assidûment à la télévision les documentaires sur la nature et sur les territoires lointains et « exotiques » sont eux-mêmes susceptibles de visiter ces merveilles ; bon nombre d'entre eux pourraient donc devenir les écotouristes de demain.

Mais, par-dessus tout, le modèle de développement de l'écotourisme aura à coup sûr une incidence sur les modes de tourisme plus traditionnels. Chose certaine, tout le tourisme, et même le tourisme de masse, bénéficiera de cette tendance, puisque le voyage et l'hébergement deviendront plus respectueux de l'environnement et que les touristes de tout type s'attendent à visiter un milieu sain et relativement peu perturbé.

Les Amériques sont dotées d'un énorme potentiel écotouristique, car elles renferment une biodiversité d'une abondance inégalée de même qu'un patrimoine culturel aussi riche que varié. Récemment, à l'échelon local et communautaire, diverses expériences notables en matière d'écotourisme ont connu un vif succès. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns :

- le programme d'écotourisme de la communauté Cofan à Zabalo (Réserve Cuyabeno) en Équateur ;
- l'écogîte et réserve de la jungle Kapawi, dans le sud-ouest de l'Équateur ;
- la réserve rurale écologique El Mazunte à Oaxaca, au Mexique ;
- le programme communautaire d'écotourisme de l'État de Quintana Roo, dans le sud-est du Mexique ;
- le programme d'écotourisme du parc Manu, au Pérou.

Il n'y a pas lieu ici de mener une analyse approfondie de ces expériences, qui ne constituent qu'un modeste échantillon des initiatives écotouristiques actuellement en cours un peu partout sur la planète. En règle générale, nous pouvons affirmer que le succès de chacune d'entre elles repose essentiellement sur l'engagement actif des collectivités locales dans le processus de l'écotourisme.

Mais tout n'est pas rose dans le monde de l'écotourisme! Il connaît aussi de graves problèmes. Comme le vocable «écotourisme» est devenu très populaire, voire galvaudé et utilisé à toutes les sauces, beaucoup d'installations prétendent écotouristiques, qui voient le jour sous couvert d'une «exploitation écologique», n'ont en fait qu'un seul objectif: faire de l'argent rapidement. Ils font fi de la sensibilisation environnementale et du partage des responsabilités et des bénéfices avec les communautés locales hôtes. Dans d'autres cas, des projets qui se voulaient «écotouristiques» échouent pour diverses raisons, notamment parce qu'ils ont négligé le volet de la formation ou qu'ils n'ont pas réussi à obtenir la participation active des communautés voisines.

En outre, les «mégaprojets» touristiques, qui sont monnaie courante dans beaucoup de pays, particulièrement dans les régions balnéaires, ont des effets dévastateurs bien connus sur l'environnement naturel et culturel. Et quels sont les effets sur l'écotourisme? Quels liens faites-vous entre les mégaprojets et l'écotourisme?

Mais de toute évidence, les projets d'écotourisme authentique, bien planifiés, gagnent partout en nombre et en popularité: il est à espérer qu'ils fixeront de nouvelles tendances pour le XXI^e siècle, où toute activité humaine se doit d'avoir un caractère durable. La question n'est plus de savoir si le tourisme peut jouer un rôle dans la conservation du patrimoine naturel et culturel de notre planète, mais plutôt quels sont les gestes précis à poser dans chaque pays pour mener des activités qui assureront une symbiose parfaite entre le tourisme, la conservation et le développement durable.

■ LE CONCEPT D'ÉCOGÎTE : UNE ARCHITECTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hébergement à forfait dans les régions naturelles éloignées est un produit de l'industrie écotouristique. Selon l'Ecotourism Society, «le terme éco-gîte est une étiquette créée par l'industrie pour désigner un gîte touristique dépendant du milieu naturel et conforme à la philosophie de l'écotourisme» (Hawkins *et al.*, 1995).

Pour les puristes, l'éco-gîte doit offrir aux touristes une expérience éducative et participative, être établi et administré dans le respect de l'environnement et protéger son milieu d'exploitation. Doit-il être administré ou être la propriété des populations locales ou ONG? L'éco-gîte diffère des gîtes réguliers tels que les camps de pêche, les auberges de ski et les centres de villégiature de luxe. La sensibilisation à l'environnement doit

sous-tendre et, à la limite, définir chaque activité. C'est cette philosophie que le client attend des propriétaires hôteliers comme du gouvernement dans leur appui à la conservation des ressources.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les principales différences entre un écocôte et une installation traditionnelle (adapté de Hawkins *et al.*, 1995).

Tableau A.1 – LE GÎTE TRADITIONNEL ET L'ÉCOGÎTE

| Installation traditionnelle | Écocôte |
|---|--|
| 1. Luxe | Satisfaction confortable des besoins fondamentaux |
| 2. Style générique | Style et caractère uniques |
| 3. Accent mis sur la détente | Accent mis sur l'éducation et les activités |
| 4. Activités sur place (golf, tennis, piscine, gymnase) | Activités fondées sur la nature et le loisir (observation des oiseaux, randonnée, snorkeling, plongée, randonnée équestre) |
| 5. Aménagement en enclave | Aménagement intégré au milieu local |
| 6. Propriété d'un groupe ou consortium | Propriété de particuliers |
| 7. Maximisation des bénéfices en fonction de l'architecture, d'une grande capacité d'accueil, d'un large éventail de services et de prix élevés | Maximisation des bénéfices en fonction de l'emplacement approprié et stratégique, d'une capacité d'accueil modeste, de services spécialisés et de prix convenables |
| 8. Investissement important | Investissement modéré ou modeste |
| 9. Principaux attraits: d'abord l'installation elle-même, puis son milieu | Principaux attraits: d'abord le milieu, puis l'installation elle-même |
| 10. Cuisine, présentation et service gastronomiques | Cuisine bonne et nourrissante, service accueillant, souvent imprégnés de la culture locale |
| 11. Mise en marché assurée par une chaîne | Mise en marché autonome (en général) |
| 12. Guides et interprètes de la nature: un service marginal | Guides et interprètes de la nature: un élément central des activités |

Il importe cependant de le souligner: «l'aspect essentiel de l'écocôte est que l'écocôte n'est pas l'aspect essentiel» (Ceballos-Lascuráin, 1997). Ce qui compte surtout, c'est la qualité de l'environnement immédiat: les attraits naturels et culturels locaux, la façon d'organiser, d'exploiter et de commercialiser les circuits écotouristiques de même que la participation active des populations locales au processus de mise en œuvre du projet écotouristique. Pour le touriste qui loge à l'écocôte, son principal attrait est de lui donner la possibilité d'avoir un contact rapproché avec la nature et, dans certains cas, de mieux connaître des aspects culturels locaux.

La principale distinction entre l'écogîte et le gîte traditionnel est que dans le second, les principaux attraits sont artificiels, de même que les installations et les activités qui s'y déroulent : golf, tennis, gymnase, moto-marine, ski nautique, planche à voile, piscine, etc. Au contraire, les principaux attraits d'un écogîte résident dans son emplacement naturel et ses activités d'interprétation de la nature qui sont propices à l'appréciation et à la jouissance du milieu. Habituellement, dans un gîte de villégiature de type conventionnel, la majeure partie des lieux, soit les patios, les terrasses, les pelouses, l'aménagement paysager, les terrains de sport, les bassins et les piscines, etc., est reconfigurée. Dès lors, l'expérience touristique fortement planifiée reflète la vision selon laquelle les ressources naturelles sont destinées à l'usage des humains et à leurs loisirs.

Dans un projet d'écogîte, il faut toujours mettre en application une nouvelle approche de l'architecture, nommée aujourd'hui « conception écologique » ou « écoconception ». Par définition, l'écoconception est « tout type de conception dont l'intégration à l'écosystème environnant maintient au minimum les effets négatifs sur le milieu » (Ceballos-Lascuráin, 1997). L'écoconception est une discipline architecturale intégrative et écologiquement responsable. Elle consiste à conjuguer des efforts disciplinaires, voire isolés en matière « d'architecture verte », d'agriculture durable, de génie écologique et de bien d'autres domaines parfois très disparates, dont l'écotourisme.

La conception d'un écogîte doit être inspirée et stimulante ; elle doit exhaler l'amour de la nature et un sentiment d'unicité avec la globalité. Pour parvenir à cette synthèse, il faut d'abord se plier à une analyse plus approfondie des cinq grands principes de l'écoconception :

1. les solutions découlent de l'emplacement ;
2. l'écoconception éclaire la conception ;
3. l'écoconception, c'est la conception avec la nature ;
4. les écoconcepteurs ;
5. l'écoconception donne de la visibilité à la nature.

■ L'ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DES ÉCOGÎTES À TRAVERS LE MONDE : BREF PANORAMA

Produit de l'écotourisme, la multiplication des écogîtes est un phénomène nouveau. Chaque jour, un peu partout dans le monde, de nouveaux apprentissages se font dans ce domaine fascinant et en pleine effervescence. L'aménagement d'écogîtes est en voie de se réaliser avec succès dans plusieurs régions. Ils procurent ainsi un levier pour les communautés locales afin de profiter des bénéfiques financiers de l'écotourisme. Les principaux

pays où se pratique le développement écotouristique sont: le Costa Rica, le Belize, l'Équateur, le Pérou – particulièrement la région amazonienne, le Brésil – surtout la région de Manaus, le Venezuela, l'Australie – notamment le Queensland, la Nouvelle-Zélande, la Malaysia, le Kenya, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Malawi et le Botswana.

Il existe encore très peu d'écogîtes en Amérique du Nord, où le marché semble privilégier le camping autonome et les stations de villégiature tout confort, comme celles que nous retrouvons dans les parcs nationaux de Yosemite, de Yellowstone et du Grand Canyon. Toutefois, d'après certaines indications récentes, cette tendance pourrait évoluer dans un avenir rapproché.

Il reste que les projets d'écotourisme authentique bien planifiés gagnent partout en nombre et en popularité, et il est à espérer qu'ils fixeront de nouvelles tendances pour le XXI^e siècle, où toute activité humaine se doit d'avoir un caractère durable.

Bibliographie

- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1996). *Tourism, Ecotourism, and Protected Areas*, Gland (Suisse), Union internationale pour la conservation de la nature.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1997). *Lineamientos de ecoturismo y ecoalojamientos para los países amazónicos*, s.l., FAO.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (2005). *Tres planes maestros de ecoturismo en el sur de Quintana Roo*, Chetumal (Mexique), Secretaria de Turismo de Quintana Roo.
- HAWKINS, Donald E. *et al.* (1995). *The Ec lodge Sourcebook for Planners and Developers*, North Bennington (Vermont), Ecotourism Society.
- ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (2009). Communiqué de presse, mai, Madrid, OMT.
- U.S. FISH AND WILDLIFE SERVICE (2007). *Survey of Non-Consumptive Use of Wildlife Resources*, Washington, U.S. Government.
- WORLD TRAVEL AND TOURISM COUNCIL (2004). *Update on World Tourism*, Bruxelles, WTTC.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Avant-propos: le développement de l'écotourisme dans le monde | VII |
| <i>Hector Ceballos-Lascuráin</i> | |
| La naissance et le développement de l'écotourisme | VII |
| Les pays performants dans le domaine de l'écotourisme | IX |
| Le concept d'écogîte: une architecture respectueuse de l'environnement. | XII |
| L'évolution de la construction des écogîtes à travers le monde: bref panorama | XIV |
| Introduction: du modèle vertueux de l'écotourisme aux pratiques d'acteurs | 1 |
| <i>Christiane Gagnon</i> | |

| | | |
|--|---|----|
| PARTIE 1 – LES ENJEUX DE CONSERVATION ET DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE: DYNAMIQUE DES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS | | 9 |
| 1. Tensions entre conservation et développement touristique: le cas du Parc national du Mont-Orford (Québec, Canada). | <i>Christiane Gagnon et Nathalie Lahaye</i> | 11 |
| Mise en contexte | | 11 |
| Un conflit révélateur d'une dynamique sociospatiale et d'enjeux de DD | | 15 |
| Les enseignements de l'étude de cas du PNMO | | 20 |
| L'écotourisme: une réponse au modèle dominant du tourisme de masse? | | 25 |
| Deux conditions majeures de mise en œuvre d'un projet écotouristique | | 27 |
| 2. Acteurs stratégiques du développement durable et de l'écotourisme: le cas du Parc naturel régional de Camargue | <i>Erick Leroux</i> | 31 |
| La Camargue | | 32 |
| La notion de parties prenantes dans la gestion du PNRC | | 37 |
| Conclusion | | 48 |
| 3. Enjeux, stratégies d'acteurs et gouvernance participative: le cas de la Réserve de biosphère du delta du Saloum. | <i>Marie Fall et David Villeneuve</i> | 51 |
| Quelques caractéristiques du territoire du parc national | | 52 |
| Les acteurs en présence dans la RBDS. | | 54 |
| Les conflits autour des espaces et des ressources de la RBDS | | 57 |
| L'écotourisme comme moyen de gouvernance participative de la RBDS | | 62 |
| La gouvernance participative comme solution aux conflits?. | | 65 |
| 4. Les conditions d'une participation significative des communautés hôtes: les enseignements d'un projet écotouristique guadeloupéen en milieu rural | <i>Nathalie Lahaye</i> | 67 |
| Participation et communautés hôtes. | | 67 |
| Les besoins et la participation des communautés hôtes. | | 69 |
| Le cas du projet écotouristique Taonaba en Guadeloupe | | 74 |

| | |
|--|-----|
| Entre stratégies coopératives et stratégies opportunistes: une participation en quête de sens | 80 |
| Trois conditions essentielles pour une participation significative | 84 |
| 5. Penser un tourisme territorial intégré et sa gouvernance: modèles et pratiques | 93 |
| <i>Jean-Bernard Marsat et Aurore Bonniot</i> | |
| Les modèles d'analyse du tourisme | 94 |
| La complémentarité entre les activités liées au tourisme | 95 |
| L'ancrage social du tourisme | 100 |
| La gouvernance territoriale du tourisme | 102 |
| Un modèle stratégique de système de service touristique territorial | 103 |
| Vision synoptique du modèle et des entrées | 108 |
| Des exemples de pratiques d'acteurs | 108 |
| Discussion – Conclusion | 115 |
| | |
| PARTIE 2 – L'ÉCOTOURISME: UN CRÉNEAU FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT VIABLE DES COMMUNAUTÉS LOCALES ? | 121 |
| 6. Patrimoine et écotourisme: dialectique controversée? Les cas de la fondation Françoise-Canez-Auguste en Haïti et de la Verte Vallée en Guadeloupe | 123 |
| <i>Athanasia Koussoula Bonneton</i> | |
| Du tourisme élitare au tourisme de masse | 124 |
| Du tourisme de masse à un tourisme durable dans la Caraïbe | 126 |
| La mise en tourisme du patrimoine est-elle incompatible avec sa sauvegarde ? | 130 |
| Le tourisme comme sauvegarde et mise en valeur du patrimoine | 140 |
| 7. L'écotourisme au cœur du projet territorial de l'île de la Dominique (Petites Antilles) | 145 |
| <i>Olivier Dehoorne et Christelle Murat</i> | |
| Les fondements du positionnement écotouristique de la Dominique | 146 |
| L'aménagement des ressources intérieures dans le cadre du projet écotouristique national | 148 |
| L'écotourisme comme stratégie de développement durable | 156 |

| | |
|--|-----|
| 8. Un projet écotouristique pour valoriser une destination émergente: le cas de l'observation des tortues marines à Trinité-et-Tobago. | 165 |
| <i>Dominique Augier</i> | |
| Trinité, une île atypique dans l'espace caribéen | 167 |
| Nature Seekers: une expérience écotouristique réussie? | 173 |
| Acteurs, impacts et enseignements. | 176 |
| Conclusion | 181 |
| 9. Un modèle de développement agritouristique durable? | |
| Les coopératives de femmes en Grèce | 185 |
| <i>Laurent Rieutort et Pascal Desmichel</i> | |
| Écotourisme, agritourisme et agriruralité | 186 |
| Les coopératives de femmes grecques: une forme d'agriruralité durable? | 192 |
| Les coopératives, un modèle durable et diffusable? | 201 |
| 10. Des handicaps au rôle de l'écotourisme comme outil de développement local durable et viable: le cas de la Guadeloupe | 207 |
| <i>Jean-Marie Breton</i> | |
| Le tourisme et l'écotourisme. | 208 |
| Les pratiques privées face aux politiques publiques de tourisme et d'écotourisme. | 215 |
| 11. La valorisation des espaces naturels et les enjeux de développement: le sud-est de Madagascar – convergence ou divergence? | 229 |
| <i>Bruno Sarrasin et Haja Ramahatra</i> | |
| Tourisme et industrie minière: un développement compatible?. | 229 |
| L'enjeu incontournable des ressources naturelles à Madagascar. | 230 |
| Bref état des lieux sur la pauvreté à Madagascar. | 234 |
| Le tourisme à Madagascar: du projet à la réalité. | 235 |
| Le contexte régional de l'Anosy: entre la pauvreté et l'enclavement. | 236 |
| Un projet de développement minier pour sauver l'industrie touristique à Tolagnaro? | 239 |
| Les effets de la convergence de deux industries dans la région de Tolagnaro. | 242 |
| Conclusion | 244 |
| Conclusion: écotourisme – le défi de l'équitabilité | 249 |
| <i>Bernard Schéou</i> | |



INTRODUCTION

Du modèle vertueux de l'écotourisme aux pratiques d'acteurs

Christiane Gagnon
*Professeure à
l'Université du Québec
à Chicoutimi
Codirectrice du Centre
multiuniversitaire
de recherche sur
le développement
territorial (CRDT)*

L'écotourisme est une pratique diversifiée, en expérimentation, définie par des acteurs. Elle fait partie de la grande famille du tourisme alternatif, durable, vert, de nature... Ces acteurs, aux intérêts multiples, agissent en fonction d'un territoire donné, de normes internationales ou du marché. Mais, dans tous les cas, le substrat du tourisme et de l'écotourisme est un environnement de qualité, tant biophysique qu'humain. Ainsi, la planification et la mise en œuvre d'une destination écotouristique impliquent les secteurs public, privé et particulièrement les communautés locales, gardiennes et productrices de cet environnement exceptionnel.

Nous ne pouvons toutefois confondre ici l'écotourisme avec le tourisme de nature, tourisme dont les activités se déroulent dans la Nature. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, l'écotourisme se distingue des autres formes de tourisme par une forte composante d'éducation

relative à l'environnement et à la culture. Ainsi, en intégrant des dimensions environnementale, sociale, culturelle, éducative et économique, à l'échelle d'un territoire ou d'un projet donné, l'écotourisme deviendrait l'une des avenues privilégiées de développement durable (DD) et, ajouterions-nous, de développement territorial viable.

Historiquement, les réflexions autour du tourisme durable et de l'écotourisme sont nées dans la mouvance du Sommet de Rio (1992) sur le développement durable. La Charte européenne du tourisme durable, dans les espaces protégés français (1999), vise par exemple à encourager des relations plus étroites entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires, ainsi qu'à sensibiliser le grand public au développement durable. L'Agenda 21 du tourisme européen participe aussi de cette mouvance.

Toutefois, plus de deux décennies après l'apparition de la notion d'écotourisme et de pratiques terrain, qu'en est-il au juste? Sommes-nous dans la recherche du modèle vertueux ou bien dans le contournement du modèle par des pratiques élusives dont le but est d'abord d'attirer et de fidéliser de nouvelles clientèles – certes plus soucieuses des impacts négatifs du tourisme et plus curieuses de la culture locale et de ses patrimoines? En résumé, la question centrale qui nous occupe peut se formuler comme suit: l'écotourisme a-t-il permis jusqu'à présent d'établir des rapports équitables entre les communautés locales hôtes et les opérateurs touristiques, entre le local et le global, entre l'environnement et l'économique? À quelles conditions l'écotourisme peut-il remplir les promesses avancées? Pour y répondre, seuls les études de cas et le suivi rigoureux de l'évolution de cette pratique permettront de conclure dans un sens ou dans l'autre. Pour l'instant, nous en sommes encore au stade des hypothèses et de l'examen des politiques et des pratiques.

Aux côtés du modèle dominant d'aménagement de grands complexes hôteliers, répondant aux touristes de masse recherchant le soleil, la plage et l'amusement, un autre modèle de tourisme a émergé. Ce nouveau modèle, l'écotourisme, n'est toutefois pas le remède miracle aux maux du tourisme de masse! Tout au plus agirait-il de façon homéopathique en offrant un produit segmentaire, à une échelle humaine, alliant des valeurs de conservation de la Nature et d'expérience authentique face à la culture des communautés d'accueil qui, elles, pourraient en retirer des bénéfices économiques. Pour certains acteurs, tels que Rhône-Alpes Tourisme, l'offre écotouristique répond à une démarche de qualification en vue d'élaborer des outils d'accompagnement stratégiques permettant d'évaluer la prestation touristique avec le porteur de projet et de définir une stratégie écotouristique. En 2009, le Conseil régional de la Bretagne soutient le tourisme durable avec une enveloppe financière substantielle. Ces exemples illustrent le travail qui se fait à tous les niveaux et auprès des acteurs pour

tenter d'inscrire davantage le tourisme dans le paradigme du développement durable. Toutefois, l'écotourisme risque d'être vidé de son sens, détourné de ses objectifs, s'il est galvaudé ou appliqué à toutes les sauces pour des fins de marketing ou d'image, sans aucune obligation ou responsabilisation de la part de ses promoteurs. Une sorte de concept passe-partout...

L'écotourisme n'est certes pas une discipline. Toutefois, plusieurs disciplines peuvent nous aider à comprendre la valeur et la portée de cette pratique complexe et multidimensionnelle intégrant l'environnement, le social, le culturel, le politique et l'économique. L'analyse multidisciplinaire y est conviée. C'est pourquoi le présent ouvrage collectif a regroupé des aménagistes, des économistes, des géographes, des gestionnaires, des juristes, des politicologues, pour étudier des cas au Québec, en France, dans les Antilles (Haïti, Dominique, Guadeloupe, Trinidad-et-Tobago), en Europe (Grèce) et en Afrique (Madagascar et Sénégal), à la suite de deux sessions d'échanges internationaux : une au Québec (2008) et une autre en France (2009). Ces sessions, dans le cadre de l'Association des sciences régionales de langue francophone (ASRDLF), ont porté sur l'analyse de cas d'écotourisme et sur les stratégies des acteurs mises en œuvre.

L'objectif du présent ouvrage collectif est double : partager avec un public élargi la signification et les composantes de ce nouveau marché touristique et mieux comprendre, dans une perspective à la fois évaluative et critique, les stratégies déployées par les acteurs de l'écotourisme et leurs incidences sur la dynamique sociospatiale d'un territoire donné et sur son mode de gouvernance. La définition et l'application de l'écotourisme sous-tendent une dimension normative et prescriptive, voire une sorte de modèle aux objectifs louables qu'il faut interroger. C'est pourquoi, dans le premier ouvrage¹ consacré à cette problématique, nous avons recensé, sur la base de 25 articles, quatre métaprinces² caractérisant ce modèle : 1) la prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes, 2) la valorisation de la conservation de l'environnement, 3) la contribution équitable au développement économique local et 4) la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable. Dans le premier collectif sur cette thématique, nous avons voulu confronter la théorie à la pratique, c'est-à-dire à une dizaine d'études de cas. Des dimensions critiques, voire éthiques³ de l'écotourisme y ont été soulevées, à

-
1. C. Gagnon et S. Gagnon (dir.) (2006). *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Tourisme ».
 2. C. Gagnon et D. Lapointe (2006). « Écotourisme et développement durable viable », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *Op. cit.*, p. 21-26.
 3. B. Schéou (2006). « De l'écotourisme à l'éthique : retrouver le sens unitaire du monde », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *Op. cit.*, p. 393-400.

savoir la fragilité des zones concernées, le comportement et les motivations des touristes, la sincérité de certains opérateurs et la participation des populations locales.

La mise en scène de l'écotourisme varie d'un territoire à l'autre, d'un acteur à l'autre. Car non seulement le contexte géographique et culturel change, mais le savoir-faire des acteurs territoriaux peut faire la différence entre un lieu valorisé ou un lieu, peu ou non valorisé. D'autres types d'acteurs pèsent sur le développement du tourisme et de l'écotourisme, dont les touristes, les opérateurs privés, publics ou associatifs, les communautés d'accueil, les organisations internationales définissant un cadre de référence, ou encore les gouvernements désignant des aires protégées, des politiques afférentes. Toutefois, ils ne parlent pas tous d'une même voix ni autour d'une même table. Ils ont des attentes, des stratégies, tantôt divergentes, tantôt convergentes, et leurs pouvoirs sont asymétriques. Tantôt les acteurs associatifs réussissent à lier conservation, marché et participation des populations locales (ici les cas de projets écotouristiques sénégalais et trinitadien), tantôt le gouvernement central légifère pour désigner des aires protégées, à partir de normes internationales, et parfois même pour modifier leurs frontières (ici le cas malgache et québécois).

Dans le présent collectif, ce sont les stratégies d'acteurs qui ont retenu l'attention, et ce, à travers trois thématiques, incluses dans le sous-titre : *conservation* (environnemental), *participation* des communautés locales (social) et *marché « de niche »* (économique). Les chapitres sont regroupés en deux parties : I) les dynamiques d'acteurs privés, publics et la conservation, II) le marché « de niche » en relation avec le développement viable des communautés locales. Toutefois, mentionnons que chaque chapitre discute, à des degrés divers, les trois thématiques car l'écotourisme vise, en principe, une telle intégration. Un *avant-propos* met la table en faisant un bref tour d'horizon du développement de l'écotourisme dans un certain nombre de pays ainsi que de la place de l'industrie touristique dans le monde. Signé par **Ceballos-Lascuráin**, l'un des pères fondateurs de l'écotourisme, cet avant-propos se distingue entre autres par la présentation d'un nouvel outil de l'écotourisme, soit l'« écogîte ».

La **conservation de l'environnement**, avec sa biodiversité, ses paysages naturels, son patrimoine, passe notamment par la désignation d'aires protégées. Celles-ci servent de produit d'appel pour l'écotourisme, pour attirer les touristes, en particulier ceux pour qui les valeurs environnementalistes et naturalistes comptent. Elles sont perçues aujourd'hui comme des destinations de grande qualité environnementale, bien que nombre de parcs américains et même canadiens aient atteint leur seuil de tolérance et soient donc soumis à une certaine dégradation compte tenu de leur surfréquentation. Bien que personne ne puisse être contre la vertu

de la conservation, il reste que la création des parcs nationaux a des impacts sociaux⁴, et peut même susciter des controverses et des tensions. Dans le cas du Mont-Orford, l'adoption de la loi controversée modifiant les limites du Parc national pour des fins de rentabilité du centre de ski et du golf par la construction de condominiums et de logements luxueux illustre la dialectique entre conservation de l'environnement et activité économique rentable (**Gagnon et Lahaye**). Le conflit a non seulement rendu visible les forces et les rapports sociaux en présence, mais a en outre donné naissance à des nouvelles organisations coopératives, renforçant du coup les capacités de la communauté d'accueil et faisant contrepoids au projet financier extérieur.

La création des aires protégées est aussi le fruit d'une stratégie politique qui agit comme marqueur territorial du pouvoir central; mais l'objectif officiel est de protéger des espaces exceptionnels, entretenus séculairement par des communautés locales. Ainsi, les gouvernements centraux, dont le Québec, adoptent des politiques nationales, influencées par la recommandation de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), soit de consacrer 8% de la superficie totale de leur territoire à la conservation. Dans le chapitre signé par **Leroux**, l'étude de cas du Parc naturel régional de Camargue dans le sud de la France montre comment il est possible d'associer la conservation et le développement territorial en donnant un rôle stratégique aux parties prenantes. À l'occasion de la définition de sa nouvelle charte de tourisme durable, ce parc régional s'est appuyé sur une démarche participative lui permettant de fédérer les partenaires locaux autour d'une compréhension et d'objectifs communs.

Tout comme pour le développement durable, l'écotourisme ne peut pas être réduit, par un raccourci volontaire ou involontaire, à la seule dimension, certes la plus visible, de la protection de l'environnement. La question de la gouvernance et de la **participation** des communautés locales est au cœur de l'écotourisme. Selon Lequin⁵, la *gouvernance participative* devrait même structurer l'offre. Le chapitre de **Fall et Villeneuve** présente les enjeux et les stratégies d'acteurs dans la gouvernance de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS). La question des conflits, eu égard aux espaces et aux ressources, y est analysée sous l'angle des projets villageois à vocation écotouristique. La question centrale posée, à

4. Cela est particulièrement visible dans les territoires enclavés, tel le Nunavut. Voir M. Lequin et I. Cloquet (2006). «Facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance de l'offre écotouristique», *Op. cit.*, p. 229-268.

5. M. Lequin (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Temps libre et culture».

savoir en quoi ces projets constituent-ils des moyens de participation des communautés locales, voire un vecteur de développement local, y est étayée de façon convaincante.

Sur le même registre, et en poussant plus loin la notion de participation, **Lahaye** part du constat que pour obtenir une participation authentique ou significative, les communautés locales devraient participer aux décisions et les influencer tout au long du cycle de vie du projet. Son chapitre, qui s'appuie sur l'analyse d'un projet écotouristique de la Guadeloupe porté par la municipalité, vise à rendre compte des stratégies d'acteurs en les corrélant avec divers travaux sur la gouvernance participative en écotourisme, et ce, afin d'établir les conditions pour une participation significative des communautés. Enfin, dans un effort de modélisation élargie à la question du développement du territoire, **Marsat et Bonniot** tentent de cerner le lien entre tourisme et destination-territoire, notamment à partir de trois entrées analytiques: 1) la complémentarité entre les activités, 2) l'ancrage au sein de la population et 3) la gouvernance. Dans ce modèle, le territoire tout entier y est envisagé comme le prestataire de service touristique, incluant tous les acteurs intentionnels ou non du tourisme, tels que les professionnels, mais aussi les opérateurs de ressources, les régulateurs et la population locale, pour aboutir à un management territorial et stratégique de l'écotourisme. Ils nous proposent un nouveau modèle interprétatif: le «tourisme territorial intégré». Ce modèle rejoint, en quelque sorte, les tenants et les aboutissants du développement territorial.

Mais, au-delà d'un objectif de valorisation environnementale par les aires protégées nationales et les projets écotouristiques locaux, l'écotourisme, faisant partie de l'industrie touristique, représente un marché en croissance convoité, une sorte de poule aux œufs d'or. En effet, le tourisme représente le premier poste du commerce mondial devant l'automobile et les hydrocarbures (**Koussoula Bonneton**). Au Québec, ce sont 3,3 millions de visiteurs internationaux qui ont engendré des recettes de 2,26 milliards de dollars canadiens (2,7% du PIB, chiffres 2008). Dans la Caraïbe, regroupant 22 territoires insulaires et bordé par 12 États continentaux, le tourisme est la première source de devises avec 27 milliards de dollars américains en 2008 (**Koussoula Bonneton**). Et cela n'est pas terminé: l'OMT prévoit qu'il y aura, en 2020, un milliard et demi de touristes dans le monde!

L'écotourisme est considéré par l'OMT comme un **marché de « niche »** en croissance constante. Marché de « niche » au sens où cette forme de tourisme est pratiquée par des privilégiés et dont les activités et les produits offerts se démocratiseront avec le temps. Déjà, il y a des voyageurs étrangers d'importance variable qui organisent, gèrent ou commercialisent des

circuits écotouristiques pour de petits groupes. Pour tous ces acteurs, l'écotourisme représente un créneau porteur susceptible d'attirer une nouvelle clientèle et de générer des revenus d'entreprise ainsi que des devises étrangères.

Au-delà de cette vision mercantile, l'écotourisme et l'ouverture au tourisme régional, à travers la mise en valeur et la réappropriation du patrimoine national, peuvent devenir un projet de développement local. À partir de deux exemples, soit la création du parc historique de la canne à sucre en Haïti et la valorisation d'une ancienne caféière en Guadeloupe grâce, en partie, à l'initiative des habitants, **Koussoula Bonneton** montre que les dimensions culturelle et patrimoniale ont été essentielles à la stimulation d'activités économiques prospères. C'est justement ce que tente de faire le gouvernement de l'île indépendante de la Dominique, voisine de la Guadeloupe, sur la base du développement de l'écotourisme (**Dehoorne et Murat**). Dans son étude de cas, sur une autre île de la Caraïbe, soit Trinité-et-Tobago, **Augier** s'intéresse à une expérience écotouristique, fort réussie du point de vue de la conservation des tortues marines et des retombées pour la communauté locale avoisinante, et portée par le groupe Nature Seekers. Cette expérience constitue un moyen de positionner ce pays sur le marché émergent de l'écotourisme. Localement, elle a permis de diminuer le braconnage en intégrant les anciens braconniers à titre de guides touristiques. Sur un autre registre, soit celui de l'agritourisme, **Rieutort et Desmichel** analysent le cas à succès des coopératives féminines grecques et leur insertion dans les nouvelles tendances du tourisme. Tout en soulignant les limites du modèle de développement écotouristique, ils montrent leurs apports, qu'il s'agisse de la coopération, de la gouvernance et de la mise en réseau des acteurs.

Toutefois, la démarche volontariste concernant l'écotourisme, qu'elle soit coopérative ou non, ne serait pas suffisante: elle présente des limites sérieuses surtout lorsque le foncier est peu accessible. Selon **Breton**, la confrontation du tourisme et de l'écotourisme aux problématiques territoriales, dans l'espace régional caribéen, dans leurs dimensions foncières et culturelles, met en évidence ces limites. Dans son chapitre sur le cas de la Guadeloupe, l'auteur soutient que le développement du tourisme et de l'écotourisme y est en partie tributaire de la démarche foncière, confrontée à la question identitaire et aux pratiques privées eu égard à la terre.

Dans les pays en développement, l'écotourisme est mis en scène comme un moyen de diminuer la pauvreté. Mais celui-ci peut-il rivaliser avec une politique nationale de développement de l'industrie lourde? Ou est-il menacé par celle-ci? Dans le cas de Madagascar, devant les incidences du développement minier sur le tourisme – particulièrement l'écotourisme –, **Sarrasin et Ramahatra** soutiennent que la logique de promotion

simultanée du secteur minier et de l'écotourisme, par le gouvernement malgache, repose sur le « diagnostic de Washington sur les ressources naturelles ». Là, l'écotourisme représente un secteur d'exportations « comme les autres », dans la mesure où il ne constitue pas une solution de remplacement pour l'industrie extractive qui bénéficie d'importants investissements étrangers et de l'appui de la Banque mondiale. Le cas de Madagascar exprime et révèle les limites de l'écotourisme eu égard au modèle industriel de développement basé sur la libéralisation de l'exploitation des mines, option qui entraîne l'aménagement d'infrastructures, telles que les routes ou les ports, désenclavant du coup des communautés ethniques et traditionnelles.

En somme, à la lumière des cas documentés, l'écotourisme n'est ni une recette, ni un remède miracle ! Cependant, cette pratique alternative, s'inscrivant désormais dans l'industrie touristique, peut agir comme un modèle de référence, un guide éthique, orientant les acteurs – internationaux, nationaux et locaux – dans leurs choix de développement et dans la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux du tourisme. Dès lors, l'écotourisme serait-il une sorte de régulateur des rapports socio-spatiaux ? Une sorte de tamis entre le marché, consommateur effréné de ressources, la conservation pour les générations futures et la satisfaction des besoins des communautés locales ? Bien que les projets écotouristiques, examinés ici et provenant de territoires distincts, rejoignent des objectifs de développement durable pour les communautés locales, leur succès récent et partiel n'autorise pas à conclure à des acquis futurs et généralisables.

Des conditions s'imposent pour que ces projets assurent un développement équitable et viable des territoires. Un certain nombre de conditions ont été relevées par plus d'un auteur. Elles pourraient être résumées ainsi : un écotourisme viable est celui dont la croissance est limitée et encadrée, dont les profits visent à améliorer la qualité des ressources naturelles, culturelles et sociales des communautés locales et des groupes sociaux fragilisés, et dont les projets sont portés par les acteurs territoriaux. Ce véritable écotourisme soulève un débat, voire un projet de société, mobilisant les connaissances, les valeurs et les savoir-faire de tous les types d'acteurs et, au premier chef, ceux des communautés hôtes.

BONNE LECTURE !



LES ENJEUX DE CONSERVATION ET DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Dynamique des acteurs
privés et publics

TENSIONS ENTRE CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le cas du Parc national du Mont-Orford (Québec, Canada)

Christiane Gagnon
*Professeure à
l'Université du Québec
à Chicoutimi
Codirectrice du Centre
multiuniversitaire
de recherche sur
le développement
territorial (CRDT)*

Nathalie Lahaye
*Maître de conférences
à l'Université de
Toulouse, IUT de Tarbes,
Tarbes, France*

■ MISE EN CONTEXTE

La planification, l'implantation et la gestion de parcs nationaux soulèvent, la plupart du temps, des débats épiques qui mettent en scène, voire opposent, des États, des sociétés d'État, des collectivités territoriales, des populations voisines, des groupes écologistes et des promoteurs (éco)touristiques privés. La concertation entre tous ces acteurs peut prendre jusqu'à 25 ans avant d'arriver à la création d'un parc national, pour des fins de conservation, de récréation extensive et de protection du paysage. Cela illustre toute la complexité d'un processus de gouvernance impliquant, d'une part, la création mais aussi la modification d'un parc et du statut d'un territoire et, d'autre part, des activités indigènes, le plus souvent d'autosubsistance. Sous l'angle des communautés voisines occupant historiquement ce territoire et l'ayant préservé séculairement, cette intervention gouvernementale a des incidences sur les

multiples dimensions de leur mode de vie, et selon une intensité variable¹ (Fortin et Gagnon, 1999; Duffy, 2002; Wells et Brandon, 1992; West et Brechin, 1991).

Une de ces incidences, présentée comme positive par le promoteur aux populations locales, concerne les retombées économiques locales découlant de la fréquentation des aires protégées, par le touriste et l'écotouriste. Toutefois, capter ces bénéfices au profit d'un développement ancré territorialement et de l'ensemble des populations, notamment les plus démunies, n'est pas un donné ni un automatisme. En référence à plusieurs études de cas menées dans le monde, et, *a fortiori*, dans les pays en développement, les bénéfices sont généralement faibles, sinon inexistant (Aguirre, 2006; Lahaye 2006; Lapointe, 2010). Pourtant, les retombées économiques locales, un des quatre métaprinicipes de l'écotourisme (Gagnon et Lapointe, 2006), font partie de l'argumentation visant à rendre attractif ce mode d'occupation du territoire.

Au-delà de ces limites, ce qui retient notre attention, dans le cadre de ce chapitre, c'est la dynamique des acteurs et les tensions entre les fonctions de conservation et de développement touristique dans l'aménagement d'une aire protégée. L'approfondissement empirique d'un cas nous semble la stratégie de recherche la plus pertinente pour mieux comprendre ces liens entre acteurs, fonctions, développement touristique et aménagement régional. Le cas choisi, soit le Parc national du Mont-Orford (PNMO) au Québec, a fait l'objet d'une vive controverse, provoquée par une action gouvernementale unilatérale visant à modifier les limites et les fonctions du parc. D'un point de vue analytique, cette controverse a permis de documenter et d'analyser les tensions créées par la dynamique des acteurs, et, au final, d'en tirer des enseignements.

Récemment, dans le cadre de son plan stratégique de 2002, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif de faire passer la superficie consacrée à la conservation de 1% à 8%. Cette politique découle, d'une part, de la recommandation de l'Union internationale pour la conservation de la nature reprise par les écologistes québécois et, d'autre part, de la nouvelle Loi sur le développement durable (2006). En 2009, Québec compte 23 parcs nationaux², couvrant une superficie de 10 865 km², reconnus pour leur valeur exceptionnelle. L'ensemble des sites protégés représente 4,8% du territoire québécois³. Avec la Loi sur les parcs (2001) il ne

-
1. La création de nouveaux parcs nationaux est désormais soumise à une procédure d'évaluation environnementale et à des audiences publiques, et ce, dans plusieurs pays.
 2. Cela n'inclut pas le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent où le fédéral est partenaire (<<http://www.mddp.gouv.qc.ca/parcs/reseau.htm>>), consulté le 26 octobre 2009.
 3. <<http://www.mmf.gouv.qc.ca/aires/index.jsp>>, consulté le 28 décembre 2009.

subsiste désormais qu'une seule catégorie de parcs nationaux, soit les parcs de conservation. Toutefois, certains parcs, dont le PNMO, ont pu conserver leurs infrastructures de ski et de golf, en raison d'un précédent historique. La volonté du législateur était alors d'intégrer « harmonieusement et efficacement, dans une perspective de développement durable, les activités économiques traditionnellement fondées sur les ressources naturelles. Avec les nouvelles économies, tel l'écotourisme, elles pourront s'épanouir à partir du nouveau réseau d'aires protégées et avec la conservation plus stricte de milieux et d'espèces fragiles, rares et précieux » (Gouvernement du Québec, 2002, p. 4)⁴. Ainsi la publicité sur les parcs nationaux repose sur leur caractère naturel et exceptionnel comme produit d'appel pour des activités de tourisme de nature, comme l'observation des baleines ou le trekking.

La politique des parcs nationaux (PN), et dans ce cas-ci du Québec, véhicule donc un double discours: d'une part, celui de la conservation et, d'autre part, celui de la rentabilité des activités récréotouristiques. Certes, la conservation et la rentabilité ne sont pas forcément incompatibles. Toutefois, leur association comporte théoriquement une tension, une charge conflictuelle entre des **fonctions territoriales**, par exemple entre la conservation de la Nature à des fins éducatives, qui a des exigences d'intégrité biologique, et l'activité récréative et touristique qui a des exigences notamment de qualité, de marketing et de rentabilité (Lahaye, 2009).

Une autre tension peut aussi naître **entre les échelles territoriales**. Car l'implantation d'un parc implique plusieurs territoires, allant du global au local; cela pose la question de leur articulation. Ainsi, même dans le cas de la création d'un parc national, l'échelle internationale est présente. En effet, un organisme comme l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a établi une norme mondialement acceptée, soit la mise en conservation de 8% du territoire national. En principe, cela influence la politique nationale de conservation, que s'exercent ou non des pressions de groupes écologistes nationaux. Cette norme crée un cadre de référence comparatif entre les pays. Certes chaque pays décide de suivre ou non cette norme, mais elle devient un incitatif fort, une cible à atteindre, comme le montre le cas québécois.

À l'échelle nationale, la délimitation des parcs suit en principe les régions biographiques, mais ces dernières ne correspondent pas forcément aux régions administratives et autres régions vécues. Car, au-delà de leur valeur exceptionnelle, du point de vue de la biodiversité, les parcs servent

4. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/strategie/resultat-plan/aires_protegees.pdf>, consulté le 28 décembre 2009.

aussi de marqueurs politiques territoriaux. Par exemple, en créant un PN, un gouvernement national rend visible et affirme sa présence sur un territoire provincial ou autochtone ou encore dans une région éloignée. À ce titre, citons le cas du PN de Forillon, créé et administré par le gouvernement fédéral, à la pointe est de la Gaspésie (Québec), porte d'entrée maritime du fleuve Saint-Laurent, ou encore celui des parcs du Nunavut dans l'Arctique canadien.

Les parcs nationaux, par leur statut, s'inscrivent dans une politique étatique centralisée. Leur délimitation et leur gouverne créent, en quelque sorte, des enclaves territoriales qui échappent aux territoires administratifs locaux et régionaux et aux populations avoisinantes même si, en cours de route, elles sont consultées. Les aires protégées ainsi enclavées, à proximité de territoires municipalisés ou soumis à d'autres autorités, peuvent être entourées de zones tampons où ont lieu des activités de chasse, de pêche ou encore des activités extractives, voire industrielles, faisant partie d'un même écosystème. En outre, les villes et les régions ont la possibilité de préserver une partie de leur territoire, sous forme de parcs urbains ou régionaux. Or les fonctions et les usages de ces aires locales ne sont pas forcément complémentaires à ceux des PN. Là encore se pose la question de l'articulation des PN aux aires protégées, ici voisines, à l'échelle régionale et microrégionale.

À partir de cette brève mise en contexte, quatre ancrages servent à analyser le cas choisi et à justifier ce choix. Premièrement, la création ou la modification des limites d'un parc national constitue un temps fort, traversé par des tensions, permettant de rendre visibles la **dynamique des acteurs**, les enjeux et l'articulation entre les échelles territoriales. Ce temps fort révèle des stratégies d'acteurs aux valeurs et préoccupations fort différentes. Deuxièmement, un PN met en jeu des **fonctions territoriales** et des **échelles spatiales** multiples qui mettent ainsi le territoire sous tension. Troisièmement, l'observation diachronique et l'analyse documentaire d'un conflit spécifique, concernant les limites d'un PN et ses activités, sont réalisées sous l'angle de la **gouvernance**. Enfin, l'analyse d'un conflit, lié aux modes d'occupation du territoire, renseigne sur la **dynamique territoriale** ainsi que sur l'état et les enjeux de développement durable et viable. Ces concepts seront définis dans la troisième section de ce chapitre.

La suite de ce chapitre propose un développement de ces ancrages ; nous présentons succinctement les éléments constitutifs et descriptifs du cas du conflit du PNMO, conflit qui a mobilisé des acteurs territoriaux, la société civile et le gouvernement du Québec pendant plus de six ans. La reconstitution de l'étude de cas s'est appuyée sur les méthodes de

l'entrevue⁵ et de la recherche documentaire. Puis, à partir de cette reconstitution des faits, nous dégagons quelques enseignements en lien avec les champs de l'écotourisme et de la gouvernance territoriale, l'un des piliers du développement durable. Enfin, nous soulevons la question du modèle de l'écotourisme, vu comme une solution au développement viable des communautés locales. Enfin, nous concluons sur deux conditions clés de mise en œuvre d'un projet écotouristique.

■ UN CONFLIT RÉVÉLATEUR D'UNE DYNAMIQUE SOCIOESPATIALE ET D'ENJEUX DE DD

Par conflit, nous entendons un événement observable qui met en scène, voire oppose, de façon explicite, des acteurs, un territoire, mais dont l'issue n'est pas connue à l'avance. Le conflit ou la controverse, autour de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de la gestion d'une ressource commune, agit comme un révélateur de la dynamique sociospatiale d'un territoire, elle-même porteuse d'enjeux de développement durable et viable. C'est ce qu'illustre le cas du PNMO décrit ci-dessous. Dans un premier temps, afin d'offrir au lecteur les éléments empiriques de compréhension, la description de ce conflit est déclinée en quatre points : 1) le territoire concerné ; 2) le contexte institutionnel et politique ; 3) l'objet du conflit, ses enjeux et la dynamique des acteurs ; 4) l'issue du conflit.

Caractéristiques du territoire

Le parc national du Mont-Orford est une petite aire protégée⁶ de 58 km² ; c'est le plus petit parc national du Québec. Localisé en territoire urbanisé, il est doté d'une grande diversité biologique floristique et faunique⁷. Il se situe aux frontières sud-ouest de la chaîne des Appalaches au Québec. Le parc fait partie de la région administrative de l'Estrie, région à proximité du bassin montréalais. Cette région comprend quelque 290 000 habitants. À l'échelle microrégionale, il s'inscrit dans le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog⁸ qui concentre nombre de lacs et de montagnes, favorisant la villégiature et le récréotourisme. L'industrie touristique fournit un grand nombre d'emplois, soit un peu plus de

5. Les entrevues ont été réalisées par Nathalie Lahaye en 2006 et 2007. Un suivi a été effectué par la coauteure quant à l'évolution du cas en date de 2009.

6. Au sens de l'UICN.

7. De récents inventaires écologiques ont permis de répertorier quelque 464 espèces floristiques, 201 espèces d'oiseaux et plusieurs dizaines d'autres espèces de vertébrés (Parcs Québec, 2002 et CNPNQ, 2005).

8. Cette MRC comptait 45 310 habitants en 2006. Elle reçoit plus de 1 409 800 visiteurs, dont 77 % en provenance du Québec et 18 %, des États-Unis (chiffres de 2003).

3 700 emplois permanents, ce qui en fait l'un des principaux moteurs économiques de la région. Le PNMO constitue, avec ses monts Orford, Chauve et Alfred-Desrochers, l'un des principaux attraits touristiques de la région, été comme hiver.

Malgré sa petite étendue, ce parc possède un des taux de fréquentation les plus élevés du réseau des parcs québécois⁹. Cela tient, certes, à sa proximité de Montréal et des États du nord-est des États-Unis, mais aussi à la qualité de son milieu et à la diversité de ses activités récréatives : centre de ski, terrain de golf, base de plein air¹⁰, centre culturel et musical¹¹, terrains de camping et plages aménagées en bordure des lacs et sentiers de randonnées. C'est là l'héritage d'un parc qui fut à l'origine créé pour la récréation. Soulignons un fait qui a de l'importance dans le conflit : historiquement, lors de la création du parc en 1938, un certain nombre de donateurs privés et « pas moins de 27 municipalités avaient souscrit pour l'achat de terrains qui ont ensuite été cédés au gouvernement » (BAPE, 2005, p. 1). Ce sont ces dons personnels, au profit de la population, qui ont permis en grande partie de créer ce parc.

Contexte institutionnel et politique

En 2001, Québec a modifié sa Loi sur les parcs, ne retenant alors qu'une seule catégorie de parc, soit le parc national. Cette définition de PN contient une tension potentiellement conflictuelle, mettant côte à côte la conservation et la récréation extensive : un parc national doit « assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive¹² ». C'est ainsi que le PNMO, désigné parc de récréation en 1979, a retrouvé son appellation initiale de parc national.

Cette loi prévoit aussi que toute modification apportée aux limites d'un PN peut être soumise à une consultation publique. Ainsi, Québec a consulté la population, une première fois en 2002, après le dépôt par Intermont inc., compagnie gestionnaire des infrastructures de ski et golf, d'un plan de développement visant à assurer la relance du centre de ski alpin et du terrain de golf. Selon le ministre de l'époque, cette consultation

9. Premier parc au sud du Québec.

10. Le Centre Jouvence offre des salles de réunion, des activités récréatives, sportives et d'interprétation de la nature.

11. Le Centre d'arts d'Orford est un complexe intégré, comprenant une salle de concerts de 500 places, une galerie d'art et une académie de musique.

12. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/cadre/loi.html>>.

«sur la modification du zonage et des orientations de développement faisait consensus, alors que les opinions divergeaient au sujet de l'échange de terrains prévu» (BAPE, 2005, p. 3).

Après la présentation du *Plan directeur de développement de la station touristique Mont-Orford*, en 2004 par Mont-Orford inc., et en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE reçoit un mandat de consultation : 265 mémoires sont déposés. La Commission du BAPE conclut qu'il importe d'examiner d'autres options et recommande que l'option retenue permette la coexistence des activités dans les territoires sous bail sans porter atteinte à l'intégrité du parc national (BAPE, 2005, p. 89). Malgré ces recommandations, le gouvernement fait adopter la «Loi 23»¹³. Cette loi modifie les limites du PNMO et autorise la vente de terrains dézonés au secteur privé pour la construction immobilière. Dans la communauté, l'adoption de cette loi met le feu aux poudres!

Objet du conflit, enjeux et dynamique des acteurs

L'objet du conflit est double : 1) la modification des limites du parc, conduisant à des échanges de terrain pour soustraire du parc des terrains nécessaires à la construction du complexe immobilier rentabilisant le centre de ski¹⁴; 2) les modalités de valorisation économique du parc et, notamment, de rentabilisation du centre de ski. Ce conflit, d'une ampleur sans précédent, s'étend de 2001 à 2007 pour atteindre un point culminant en 2006 (Lahaye, 2006; 2007a et b).

Le conflit soulève des enjeux, à la fois d'intégrité écologique et territoriale quant aux limites et d'équité quant à l'accessibilité du parc et de ses infrastructures. À la suite de la proposition d'un plan de développement pour relancer la montagne dotée d'installations vétustes, et dont les activités sont de plus en plus menacées par les effets des changements climatiques, le promoteur affirme que la relance passe par un développement immobilier privé et luxueux qui saura attirer des touristes de plus en plus exigeants. Ce projet ainsi que celui d'échange de terrains sont jugés, par les opposants, comme inéquitable à la fois écologiquement et socialement. Inéquitable écologiquement, car la diversité écologique des terrains situés au nord serait moins grande que celle des terrains situés au

13. Le 12 juin 2006, le gouvernement libéral de Jean Charest impose le bâillon à l'Assemblée nationale pour adopter le projet de loi controversé sur la privatisation du Mont-Orford. Mais le 7 mai 2007, alors qu'il se retrouve minoritaire à l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement libéral décide d'annuler la vente prochaine des terrains situés sur les flancs du mont Orford ainsi que l'appel d'offres lancé pour réaliser un projet de 750 condominiums au même endroit. Le gouvernement refuse néanmoins d'abroger la «Loi 23» qui avait ouvert la porte à cette vente.

14. C'est l'argument officiel.

sud et inclus dans le parc. Inéquitable socialement, car les privilèges attribués au promoteur privé et aux propriétaires de condominiums limiteraient l'accès au patrimoine naturel du domaine public.

Le conflit mobilise de nombreux protagonistes¹⁵. Il met en scène un promoteur privé, soutenu par le gouvernement du Québec et conforté par une loi, des acteurs économiques locaux et régionaux qui anticipent de profiter des retombées économiques liées au tourisme et à la construction du complexe récréotouristique, les acteurs territoriaux (Ville, MRC, Conseil régional des élus, associations professionnelles) qui défendent une position souvent ambiguë et, enfin, les associations et les usagers du parc tels les excursionnistes, les sportifs, les villégiateurs, etc. Une coalition d'acteurs se forme avec SOS Mont-Orford accusant le gouvernement de privatiser la montagne et de favoriser les amis du parti, voire de créer un précédent mettant en jeu l'intégrité du parc et, potentiellement, celle de l'ensemble des 22 PN du réseau québécois. Quant à la communauté locale, elle est divisée sur ce conflit d'usages et de valeurs. Toutefois, un consensus hybride se dégage, à savoir l'importance du parc pour la qualité de vie de la communauté et des multiples usagers et comme moteur de l'activité touristique (BAPE, 2005).

La forte mobilisation contre la vente de terrains, la modification des limites du parc et le projet de développement immobilier, s'étend peu à peu à l'ensemble de la population québécoise. Ce qui est alors condamné, c'est non seulement la modification des limites d'un parc jugé inaliénable, sauf pour un agrandissement des terres vouées à la conservation, mais aussi la nature même du projet de développement touristique proposé, bien loin du modèle écotouristique. Jusqu'alors le PNMO apparaissait plutôt comme un exemple assez réussi d'équilibre entre deux fonctions : celle de la protection de la biodiversité et celle du développement touristique. Toutefois, la «Loi 23» enflamme les protagonistes, suscite des hostilités et crée une polarisation dans le conflit.

Issue du conflit

Dans un même temps, le débat se déplace sur la scène politique : il devient un enjeu électoral et un argument contre le gouvernement libéral du Québec. Au cours de l'année 2007, la mobilisation prend une telle ampleur que le gouvernement doit reculer : les terres publiques concernées, soit 579 hectares, ne seront pas vendues.

15. La mobilisation atteint son maximum en avril 2006 : 12 000 personnes ont participé à la marche, dont plusieurs artistes. Une pétition est signée par 70 000 personnes.

Le gouvernement trouve une voie de sortie au conflit, en confiant à la MRC de Memphrémagog le mandat de trouver un projet d'aménagement réconciliateur, capable d'allier préservation et développement, par le biais d'un projet récréotouristique plus compatible avec la vocation d'un PN¹⁶. En 2009, la MRC de Memphrémagog dépose son rapport au gouvernement. Mais d'ores et déjà, il ne fait pas l'unanimité. Deux centres d'hébergement, de moindre ampleur que le premier projet, sur des terres privées, destinés à garantir la pérennité du centre de ski sont préconisés. Ces deux centres seraient reliés au domaine skiable par des remontées de liaison et devraient donc bénéficier d'un droit de passage sur les terres publiques. Ce modèle, jugé novateur par ses concepteurs, permettrait la consolidation économique et le développement du site et deviendrait la pierre angulaire de la station touristique quatre saisons. Pour les opposants, ce droit de passage, pour la liaison par télécabine, signifie la porte ouverte à tout autre type d'aménagement de la montagne.

À compter de 2008, Québec entreprend aussi un programme de travaux de réhabilitation des composantes naturelles du domaine skiable et du terrain de golf. Ce programme vise à caractériser les sites pour lesquels une intervention de réfection est prévue et à en évaluer les impacts¹⁷. Parallèlement, Québec se donne l'objectif de doubler la superficie du PNMO et se porte acquéreur, en juin 2009, de 3 577 hectares; 1 260 hectares restent à acquérir.

Au final, les stratégies déployées par les acteurs au cours de ce conflit illustrent avec force la difficulté, dans un premier temps, à s'accorder sur le processus de qualification d'un territoire entre aire protégée et territoire de développement durable et, dans un second temps, à trouver une voie d'intégration entre développement et conservation, collectivement admise, à travers un projet récréotouristique partagé. La polarisation du débat oppose deux grands types de valeurs: 1) la conservation par l'intégrité écologique et territoriale; 2) la mise en valeur par le développement d'une offre touristique plus moderne.

En conclusion à cette section, souvenons-nous que le cas du PNMO est un cas exemplaire. En effet, l'intensité de la crise autour du Mont-Orford a créé «un avant et un après Orford». Selon nous, le dossier PNMO est devenu un point tournant pouvant faire office de modèle pour la «mise en valeur» de l'ensemble du réseau d'aires protégées au Québec.

16. Le mandat confié à la MRC, en mai 2007, établit que la MRC doit, dans un délai de 24 mois, développer un large consensus régional sur la mise en œuvre d'une solution constructive et durable à l'égard de la gestion des terres publiques, du centre de ski et du golf du Mont-Orford.

17. Voir MDDEP: <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/Mt-Orford/rehabilitation/index.htm>>, page consultée le 29 octobre 2009.

Le PNMO constitue une référence tant par la menace qu'il a fait peser sur le réseau des parcs nationaux au Québec (précédent juridique par la «Loi 23») que par le type de modèle de développement touristique proposé (BAPE, 2005).

■ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CAS DU PNMO

Les enseignements sont ici abordés sous l'angle principal de la gouvernance territoriale, déclinée dans son rapport avec 1) l'articulation au territoire et au DD, 2) les nouvelles formes de coordination, 3) la défense du bien public et l'équité, 4) les valeurs débattues.

Mais auparavant, que recouvre le terme «gouvernance territoriale»? Depuis les années 1980, plusieurs adjectifs ont été ajoutés au terme de gouvernance. Cela traduit peut-être un flou conceptuel, à notre avis souhaitable compte tenu de sa relative nouveauté, mais aussi les efforts des scientifiques pour le préciser à la suite de l'avancement des connaissances et de sa pénétration dans les différentes écoles de pensée. Ainsi, la gouvernance territoriale peut être vue comme un processus de coordination d'acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux, agissant à une échelle territoriale donnée, pour atteindre des buts définis collectivement. La coordination, sous forme de réseaux entre ces différents acteurs, autorise à la fois un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire et une autonomie de décision pour chacun. La gouvernance territoriale repose sur la multiplicité d'acteurs, la définition d'un espace identitaire et l'élaboration d'actions, de productions communes (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005). Mancebo (2009) conjugue la gouvernance avec le local, en insistant sur la «coordination d'acteurs pour atteindre des buts discutés et définis collectivement» sans l'imposition d'une décision de l'autorité. Pour Gagnon et Fortin (1999), la gouvernance environnementale ne se limite pas à un ensemble d'actes administratifs, mais sous-tend un acte politique au sens d'une conduite collective éclairée, intégrant de multiples territoires (du local au global), environnements (eau, air, sol) et temporalités (d'hier à demain). S'agissant d'usages, de ressources et d'aménagements, les acteurs locaux tentent d'exercer une maîtrise de leurs territoires habités.

L'articulation au territoire et au DD

Le conflit du PNMO met en lumière les limites du modèle de gouvernance de type sectoriel et centralisé. Tout d'abord, quatre grands types d'acteurs interviennent dans la gouvernance de ce territoire, juxtaposant des mécanismes de décision et de gestion propres à leurs territoires d'actions. Premièrement, il y a le gouvernement du Québec, qui, de concert avec le promoteur privé, a tenté de modifier unilatéralement les limites du parc et

sa vocation. Deuxièmement, la SEPAQ, qui, bien que discrète dans le conflit, est en charge d'appliquer les principes de la Loi sur les parcs et de garantir une gestion financière équilibrée du parc. Troisièmement, les différentes autorités locales et régionales, qui, chacune à leur manière, tentent d'assurer le développement économique du territoire, notamment par le soutien à l'activité récréotouristique où le PNMO joue un rôle structurant. Et, quatrièmement, l'opérateur privé qui tente de rentabiliser la station de ski.

Ensuite, le conflit révèle un acteur, initialement non invité à la table des négociations, mais qui décide de s'imposer, à savoir la société civile. Certes, la société civile ne forme pas un tout uniforme. Toutefois, face à l'adversité et à l'enjeu singulier du maintien de l'intégrité du territoire protégé, elle s'est manifestée en se structurant en réseau et en formant non seulement des groupes de pression mais des groupes de travail (coopérative). En refusant la décision imposée « d'en haut », elle s'est révélée un acteur incontournable tout en montrant les limites de la gouvernance non ancrée territorialement.

En soulevant des questions pertinentes de qualité de vie et d'équité dans l'accès au parc (voir la section suivante), en dénonçant la privatisation partielle du parc, en tentant de mobiliser non seulement la population régionale mais en outre l'ensemble des Québécois, les communautés locales concernées, avec l'aide des groupes de pression, ont démontré leur solidarité, leur détermination et leur profonde connaissance de leur territoire et de l'aménagement projeté du parc. Elles ont aussi démontré leurs capacités stratégiques en faisant reculer le gouvernement sur l'application du projet de loi 23 et en le forçant à trouver de nouvelles solutions, dont l'agrandissement de la superficie du parc. De même, les collectivités territoriales, dont la MRC concernée, ont proposé une solution au gouvernement central, lors de la deuxième audience publique; solution autour d'un projet récréotouristique pour la réalisation duquel la MRC fut finalement mandatée lors de la sortie de crise.

Par ailleurs, les acteurs territoriaux, notamment la société civile organisée et plusieurs participants individuels, ont soulevé directement ou indirectement, lors des audiences du BAPE, la question de l'équilibre entre les différentes fonctions d'une aire protégée: éducative, récréative (contemplation, observation, détente), culturelle et historique, économique, sociale, de préservation pour les générations futures, de protection de la biodiversité, etc. En ce sens, par leurs questionnements et leurs affirmations, l'ensemble de ces acteurs locaux a soulevé implicitement nombre d'enjeux relatifs au DD.

Enfin, nous avons observé le manque d'articulation entre les échelles territoriales concernées, dans le projet proposé initialement par l'État; un projet peu conforme, au final, avec les orientations prises dans la Loi et



Photo: Hubert Simard

PHOTO 1.1

Manifestation pour la conservation de l'intégrité du Mont-Orford.

la Stratégie gouvernementale québécoise de développement durable, ne serait-ce qu'au regard des questions de subsidiarité, de participation ou d'aménagement intégré.

Ce conflit et son issue illustrent la nécessité de mettre en œuvre un mode de gouvernance décentralisé, à géométrie variable, adapté aux multiples fonctions territoriales, sans que le principe dominant de la rentabilité économique ou celui de l'intégrité écologique soient polarisés. Bref, d'avoir une gouvernance territoriale et participative (Calame et Talmant, 1992; Gagnon et Fortin, 1999; Gagnon et Côté, 2005; Lequin, 2001; Theys, 2002).

L'apparition de nouvelles formes de coordination et de coopération

Ce qui est intéressant d'observer dans ce cas, c'est que le conflit n'a pas donné lieu qu'à des manifestations bruyantes, perçues comme négatives, mais a aussi contribué à mettre en place de nouvelles formes de coordination,

développées en dehors des cadres institutionnels de la concertation. Mentionnons qu'une des caractéristiques de la société québécoise, c'est la force de son mouvement coopératif et de mutualité, et ce, dans tous les secteurs d'intervention et d'activité.

Ces coordinations, fondées sur des principes de participation, d'équité, de solidarité, traduisent la volonté de redéfinir la conservation de la nature dans une forme plus participative où les populations locales, les travailleurs, les résidants, non seulement prennent part aux échanges, mais surtout s'engagent dans la gestion de la ressource qu'ils entendent préserver. Elles ont donné lieu à la formation de trois organisations différentes, mais qui ont en commun une base coopérative : la coalition SOS Parc Orford (2006) la Coopérative de solidarité Mont-Orford (2006) et le Comité de parrainage de la MRC (2007).

La défense d'un bien public et l'équité sociale

Ce qui surprend dans l'étude des documents reliés à ce conflit, c'est la force des arguments utilisés, notamment celui lié à l'équité sociale. Nous l'avons même identifié, précédemment, comme un enjeu du conflit. La crise politique, autour de la privatisation partielle du parc du Mont-Orford, a démontré la volonté populaire de protéger les parcs, et ce, en conformité avec une des valeurs de la société québécoise que nous formulons ici comme la protection de la Nature.

Par ailleurs, ce conflit a révélé la fragilité du réseau des parcs québécois. En effet, le projet du gouvernement du Québec de soustraire une partie du PNMO pour l'offrir en vente à une entreprise privée a été vécu comme une remise en question de la volonté de la société québécoise, depuis plusieurs décennies, de se doter d'un réseau de parcs nationaux dont les territoires seraient protégés intégralement pour les générations futures¹⁸. Il apparaissait en effet que la protection des parcs nationaux n'était pas totalement acquise : les limites territoriales d'un parc pouvaient être révisées et la permanence de protection d'un territoire pouvait être remise en cause. Les justifications historiques, soit celles qui avaient présidé à la création du parc, pouvaient aussi être oubliées, voire manipulées (Lahaye, 2006).

18. Lettre ouverte au premier ministre Jean Charest, signée par Jean Hubert et sept autres anciens gestionnaires-directeurs des parcs, « Pour des parcs nationaux durables au Québec, le cas du parc national du Mont-Orford » du 21 avril 2006

Ainsi, la défense du bien public, d'une part, de l'équité à l'accès, au nom aussi des générations futures, d'autre part, sont au cœur des revendications. Et la meilleure façon de protéger le parc semble être, pour la grande majorité, celle qui consiste à laisser les activités récréatives dans le parc et à les encadrer dans leur développement.

Les valeurs débattues

La requalification d'un parc national, à travers un processus de valorisation touristique et environnementale, soulève le problème d'un arbitrage entre des valeurs marchandes et non marchandes, entre des valeurs d'usage et de non-usage. Or, il est particulièrement difficile de trancher car il s'agit d'un débat de société, dont le contenu se module avec le temps. Des évaluations économiques peuvent apporter un début de réponse sur ce qui doit être protégé au nom du maintien de la biodiversité et sur ce qui peut être utilisé à des fins de développement économique et touristique (Desaigues et Point, 1993). Toutefois, ces évaluations n'intègrent pas complètement les valeurs symbolique, historique et d'usage que portent aussi des parcs nationaux, notamment à proximité de milieux urbains.

Dans le cas du PNMO, le débat certes porte sur la valeur instrumentale de l'aire protégée au sens où elle offre des biens et services environnementaux. Mais derrière cette valeur instrumentale, et la vision anthropocentrique de la nature à laquelle elle se raccroche, notre analyse de contenu montre le poids social accordé à la montagne, le mont Orford, devenue un symbole de la beauté des paysages estriens et de son histoire. En effet, le choix des fondateurs, donateurs privés, était de préserver et valoriser ce territoire et ses aménités économique, sociale et environnementale au profit de la population locale. Cette aire protégée semble aussi dotée de valeurs esthétiques, symboliques et culturelles, elles-mêmes issues d'un contexte singulier et d'une histoire, qu'il convient d'intégrer au processus de décision.

Le cas du PNMO ouvre des pistes de solutions pour un modèle de développement et des formes de tourisme durable. Une des pistes concerne la connaissance fine et la prise en compte de la dynamique sociospatiale des communautés voisines. Ainsi, un premier enjeu résiderait dans la recherche d'un consensus sur la nature de la protection, enjeu qui peut signifier intégrité écologique, protection de la nature en soi ou protection pour l'homme et par l'homme. Un second enjeu se situerait dans la reconnaissance de l'importance des communautés locales pour la production et la protection historique de cet espace (Lapointe, 2009), selon le cadre d'analyse de la justice environnementale, appliquée à la problématique des aires protégées (Schlosberg, 2007 ; Taylor, 2001). En effet, contrairement

à l'argument des gestionnaires voulant que les pressions anthropiques locales soient responsables de la dégradation environnementale, justifiant ainsi l'intervention étatique centralisée afin de désigner l'aire protégée, l'enjeu de reconnaissance renvoie à la place des communautés locales qui séculairement ont conservé cet espace convoité. La reconnaissance de leurs rôles sous-tend une démarche éthique, de la part du promoteur et du projet, explicitant les valeurs sociales ou symboliques qui ont présidé à la construction historique de ce territoire dit naturel, mais avant tout humanisé, voire habité.

■ L'ÉCOTOURISME : UNE RÉPONSE AU MODÈLE DOMINANT DU TOURISME DE MASSE ?

Bien que la solution finale ou du moins la solution proposée par la MRC au gouvernement du Québec porte sur le récréotourisme (MRC de Memphrémagog, 2009), nous élargissons, dans cette quatrième section, notre réflexion à l'écotourisme, envisagé à la fois comme outil de préservation de la biodiversité et de développement territorial viable et comme pratique possible d'un autre tourisme.

L'écotourisme : un marché ou un outil de développement territorial viable ?

Faire de l'écotourisme un créneau, dégageant des profits pour ses opérateurs, en conjuguant la conservation de l'environnement avec la satisfaction des usagers et des écotouristes tout en poursuivant des objectifs de développement territorial viable pour les populations locales, constitue l'enjeu même de l'écotourisme (Gagnon et Gagnon, 2006).

L'écotourisme vise en effet à lier l'idée de conservation de la ressource à celle du développement durable d'une communauté tout en cherchant à satisfaire les besoins des touristes (Boo, 1990; Ceballos-Lascuráin, 1996; Lequin, 2001). Défini par l'International Ecotourism Society (1991) comme un tourisme responsable dans des sites naturels qui protège l'environnement et assure le bien-être des populations locales ou encore comme un « voyage écologiquement responsable dans des aires naturelles relativement intactes afin de jouir et d'apprécier la nature et les aspects culturels adjacents » (Ceballos-Lascuráin, 1996, p. 20), l'écotourisme apparaît comme la forme de tourisme la plus appropriée aux parcs nationaux. Elle sert même de produit d'appel pour les parcs. L'objectif écologique de l'écotourisme est la conservation de la ressource à long terme. Cela signifie que tout projet d'aménagement ou toute activité devrait contribuer à restaurer, conserver ou améliorer le milieu naturel en vue d'une utilisation durable (Lequin, 2001).

Ouvrir des sites, même sensibles à la pression touristique, pourrait aussi être une façon de sensibiliser les touristes et les populations à la protection de l'environnement (Dowling, 2006). Idéalement, l'écotourisme devrait bénéficier aux aires protégées de différentes façons : en générant de l'argent pour gérer et protéger les habitats naturels et les espèces, en offrant un moyen permettant d'accroître l'intérêt des usagers pour la conservation tout en distribuant des revenus aux communautés locales (Goodwin, 2003). L'écotourisme préserverait donc la biodiversité et faciliterait le développement territorial viable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins fondamentaux et aux aspirations des communautés hôtes et voisines des aires protégées.

De la théorie à la pratique

Si l'écotourisme peut être théoriquement considéré comme une des réponses à la pression touristique qui s'exerce dans et autour d'un espace protégé, ce mode de valorisation environnementale et économique d'un milieu, par essence fragile et exceptionnel, n'apporte pas forcément des résultats probants et robustes, sur la base de cas étudiés chez des auteurs comme Duffy (2002), dans le présent collectif, (Gagnon et Gagnon, 2006), dans le précédent, ou encore dans les collectifs dirigés par Breton, dont *Tourisme, environnement et aires protégées* (2004) et *Développement viable et valorisation environnementale* (2006) sur la Caraïbe, l'Amérique latine, la Guyane, Haïti et le Québec.

À cela, nous avançons trois raisons. Une première raison est la difficulté des parties prenantes à s'accorder sur la valeur des ressources environnementales et des fonctions sociales, voire symboliques et économiques qu'elles remplissent. Une deuxième raison est la nature très souvent conflictuelle du processus de valorisation d'un territoire. Les divergences d'intérêts, de valeurs et de représentations entre les acteurs territoriaux, d'une part, et entre l'État et ces acteurs, d'autre part, mènent parfois le processus de coordination à un état d'enlisement et de polarisation du conflit, qui freine la mise en œuvre de solutions écotouristiques innovantes, comme l'a montré le cas étudié. Une troisième raison est l'insuffisante intégration des communautés locales dans le processus de décision et de gestion du projet (éco)touristique. Or, les réseaux d'acteurs organisés et leur poids dans l'arène politique, les choix institutionnels ainsi que la structure économique et sociale des communautés d'accueil s'avèrent des facteurs clés pour faciliter un rapprochement vers le « modèle vertueux de l'écotourisme ». En effet, l'accueil d'un projet à caractère écotouristique, comme une aire protégée, nécessite la préparation de la communauté d'accueil, qu'il s'agisse de formation adéquate pour répondre aux différents besoins de main-d'œuvre ou encore d'appuis gouvernementaux financiers

aux populations locales. En outre, le dynamisme des acteurs, leur engagement et leur mode organisationnel font aussi la différence (Lequin et Cloquet, 2006).

Par ailleurs, si la gouvernance participative semble faire consensus chez les observateurs et les théoriciens du développement territorial comme du développement durable (Gagnon, 2008), les décisions prises autour des questions de conservation hésitent entre concertation, consultation, arbitrage et régulation autoritaire. Or l'enjeu réside dans la définition d'un dispositif de gouvernance territoriale qui privilégie une gestion partenariale et concertée du territoire ou encore d'une aire protégée.

Aussi, un projet écotouristique, dans sa mise en compatibilité avec les enjeux de durabilité, par la préservation des écosystèmes, et de viabilité, par l'amélioration des conditions de vie des populations locales, a, dans la pratique, six composantes à intégrer: 1) l'innovation dans la forme de tourisme préconisé; 2) l'innovation dans le mode de gouvernance associé; 3) un consensus et un partenariat entre l'État, les acteurs privés et la société civile; 4) une transcription des objectifs globaux de développement durable et viable au niveau du territoire ou des territoires concernés; 5) une implication de la société civile dans le processus de décision et de gestion du projet; enfin, 6) une sensibilisation des touristes non seulement aux valeurs paysagères et fauniques mais également aux valeurs du territoire vécu.

Pour revenir à la question formant le titre de cette section, l'écotourisme n'est sûrement pas une solution en soi au tourisme de masse. Il ne peut ni s'y substituer ni devenir populaire au point d'être la forme dominante de tourisme. Par contre, il semble que, théoriquement, l'écotourisme, par ses valeurs et modalités de gouvernance sous-jacentes, réduit les tensions entre les valeurs instrumentale, sociale, économique et symbolique de la Nature, diminue les impacts sociaux et environnementaux du tourisme de masse et fait valoir la pertinence de la coordination des acteurs, de l'articulation des échelles territoriales, bref la place du territoire vécu dans la réussite d'un projet ou d'un investissement public ou privé.

■ DEUX CONDITIONS MAJEURES DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ÉCOTOURISTIQUE

Nous proposons pour conclure de nous arrêter sur deux points, plus pratiques et plus empiriques, qui nous apparaissent comme des conditions majeures de mise en œuvre d'un projet écotouristique.

La **première** condition a trait à l'innovation du contenu « opérationnel » du projet. À la lumière du cas du Mont-Orford, il existe un risque que l'innovation s'incarne davantage dans la remise en cause du pouvoir

politique et de la définition de l'intérêt général plutôt que dans la nature du projet lui-même (Lahaye, 2007b). En effet, l'attention continue aujourd'hui de se porter sur un projet récréotouristique quatre-saisons capable de sauver la station touristique, financé grâce à du développement immobilier et des capitaux privés (MRC de Memphrémagog, 2009), proposition largement questionnée par la société civile et les usagers. L'innovation, condition de mise en œuvre d'un projet (éco)touristique, s'évalue certes sur la nature même du projet mais aussi sur sa plus-value et ses retombées eu égard à l'amélioration du bien-être des populations locales.

La **seconde** condition concerne le rôle de l'acteur clé dans le dispositif de régulation territoriale et la concertation. Par acteur clé, nous entendons un comité de pilotage, une association ou autre forme organisationnelle, indépendante et imputable, au centre du dispositif de régulation territoriale, qui privilégie une gestion partenariale et concertée. Cette organisation devient en quelque sorte le conseil d'administration de l'administration parc, celle-ci participant d'un cadre national de référence, définissant les droits, les devoirs et le code éthique de l'acteur clé territorial. Dans le cas de la création et de la gestion des parcs nationaux, le mode de gouvernance implique d'aller au-delà de la simple information et consultation. De même, les modalités d'engagement, de la part du gestionnaire, face aux résultats de la concertation et des modalités de suivi quant aux retombées territoriales promises, sont adoptées préalablement à toute démarche de consultation ou concertation. Car l'acteur clé doit avoir la capacité notamment de proposer des orientations singulières qui s'affranchissent de stratégies non coopératives, unidirectionnelles, uniformes et centralisées.

Finalement, pour que l'écotourisme devienne le fer de lance d'une dynamique territoriale durable et viable, c'est-à-dire renforçant simultanément les capacités des communautés locales voisines/hôtes des aires protégées à répondre à leurs besoins actuels et à ceux des générations futures, il faudra sans aucun doute aller voir derrière le miroir aux alouettes...

Bibliographie

- AGUIRRE, J.-A. (2006). «Écotourisme, parcs et populations locales au Costa-Rica. Le cas des réserves naturelles privées (Monterverde et Santa Elena) et des communautés voisines», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 143-169.
- BOO, E. (1990). *Ecotourism: The Potentials and Pitfalls*, Washington, World Wildlife Fund, 73 p.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – BAPE (2005). *Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford*, Rapport d'enquête et d'audience publique, 124 p.

- BRETON, J.-M. (2004). *Tourisme, environnement et aires protégées*, Paris, Éditions Karthala, coll. « Îles et pays d'outre-mer », vol. 3, 524 p.
- BRETON, J.-M. (2006). *Développement viable et valorisation environnementale. Enjeux, menaces et perspectives*, dans J.-M. Breton (dir.), Paris, Éditions Karthala, coll. « Îles et pays d'outre-mer », vol. 4, 481 p.
- CALAME, P. et A. TALMANT (1992). *L'État au cœur, le mécano de la gouvernance*, Paris, Desclée de Brouwer.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1996). *Tourism, Ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-Based Tourism Around the World and Guidelines for Its Development*, Gland, IUCN, 301 p.
- DESAIGUES, B. et P. POINT (1993). *Économie du patrimoine naturel: la valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*, Paris, Éditions Economica, 317 p.
- DOWLING, R.K. (2006). « Tourisme et communautés d'accueil. Attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gascoyne, en Australie-Occidentale », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 109-141.
- DUFFY, R. (2002). *A Trip Too Far: Ecotourism, Politics and Exploitation*, Londres, Earthscan, 210 p.
- FORTIN, M.-J. et C. GAGNON (1999). « An assessment of social impacts of national parks on communities in Quebec, Canada », *Environmental Conservation*, vol. 26, p. 200-211.
- GAGNON, C. (2004). « L'écotourisme et les parcs nationaux: un vecteur de développement durable et viable pour les communautés locales? Le cas québécois », dans Kinvi Logossah et J.M. Breton (dir.), *Tourisme et développement durable*, Cayenne, Université de la Guyane et des Antilles, p. 329-350
- GAGNON, C. (2008). « Le développement durable: un nouveau paradigme scientifique? », dans G. Massicote (dir.), *Les sciences du territoire: perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 335-368.
- GAGNON, C. et G. CÔTÉ (2005). « Gouvernance environnementale et participation citoyenne: pratique ou utopie? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alma (Alcan) », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 1, p. 57-72.
- GAGNON, C. et S. GAGNON (2006). « L'écotourisme: une innovation durable pour le développement viable des communautés locales? », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce: de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.
- GAGNON, C. et M.J. FORTIN (1999). « La gouvernance environnementale locale: où est le timonier? », *Économie et solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 94-111.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006). « Écotourisme et développement durable viable: une dialectique, un cadre interprétatif », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-42.
- GOODWIN, H. (2003). « Local community involvement in tourism around National Parks: Opportunities and constraints », dans M. Lück et T. Kirstges (dir.), *Global Ecotourism Policies and Case Studies: Perspective and Constraints*, Clevedon, Channel View, p. 166-188.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2002). *Stratégie québécoise sur les aires protégées. Plan d'action stratégique*, Québec, Gouvernement du Québec.

- LAHAYE, N. (2006). *Conservation ou tourisme dans les parcs nationaux québécois? Une analyse socioéconomique du conflit du Parc national du Mont-Orford*, Rapport de recherche, programme BREC, Ministère des Affaires étrangères du Canada, mars, 80 pages.
- LAHAYE, N. (2007a). «La dimension conflictuelle de la valorisation touristique des espaces naturels protégés. Le cas du Mont-Orford», *Teoros*, vol. 26, n° 2, p. 46-52
- LAHAYE, N. (2007b) «Le conflit du Parc national du Mont-Orford: la recherche d'un nouvel équilibre entre conservation et tourisme», *Revue Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 62, juin, p. 99-112.
- LAHAYE, N. (2009) «La mise en tension de la Nature entre conservation et valorisation: l'exemple des parcs nationaux au Québec», dans S. Héritier, M. Kaltemback, C. Omhovère et M. Rocard (dir.), *L'écologie dans tous ses états au Canada/ The Ins and Outs of Ecology in Canada*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud.
- LAPOINTE, D. (2010). *Conservation, aires protégées et écotourisme: des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs?*, Thèse de doctorat en développement régional, UQAR/UQAC, 379 p.
- LELOUP, F., L. MOYART et B. PECQUEUR (2005). «La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?», *Géographie Économie Société*, vol. 4, n° 7, p. 321-332.
- LEQUIN, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 234 p.
- LEQUIN, M. et M. CLOQUET (2006). «Facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance de l'offre écotouristique. Le cas des parcs nationaux au Nunavik», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 229-266.
- MANCEBO, R. (2009). «Des développements durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe?», *Cybergéo*, vol. 438, p. 2-23.
- MONT-ORFORD INC. (2004). *Plan directeur de développement de la station touristique Mont-Orford*, 37 pages et cartes.
- MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2009). *Rapport sur la mise en œuvre d'une solution constructive et durable au regard de la gestion des terres publiques, du centre de ski et du golf du Mont-Orford*, 58 p.
- SCHLOSBERG, D. (2007). *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*, Oxford, Oxford University Press, p. 238.
- TAYLOR, D. (2001). «The rise of the environmental justice paradigm», *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, p. 508-580.
- THEYS, J. (2002). «Les approches territoriales et sociales du développement durable», *La Revue de la CFDT*, n°48, p. 3-13.
- WELLS, M. et K. BRANDON (1992). *People and Parks: Linking Protected Area Management with Local Communities*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 100 p.
- WEST, P. et S. BRECHIN (1991). *Resident Peoples and National Parks: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, Tucson, University of Arizona Press, 43 p.



CHAPITRE

2

ACTEURS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉCOTOURISME

Le cas du Parc naturel régional de Camargue

Erick Leroux¹
*Maître de conférences
IUT de Saint-Denis
Laboratoire LARGEPA
PARIS II
Membre de l'AFEST
et de France Nature
Environnement*

De renommée internationale en raison d'une zone humide exceptionnelle et soutenu par les collectivités locales, les professionnels et les associations notamment de protection de la nature, les habitants et des entreprises locales, le Parc naturel régional de Camargue (PNRC) s'est inscrit dans une démarche de développement durable et d'écotourisme. S'il existe plusieurs approches du développement durable en matière d'écotourisme (Lozato-Giotard, 2003 ; Gagnon, 1995), nous retenons celle de Gagnon et Lapointe (2006) qui distinguent quatre métaprinipes : la valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique, la prise en compte et la réponse aux besoins des

-
1. L'auteur remercie Dominique Vergnaud, responsable du pôle Développement rural et aménagement du territoire du Parc naturel régional de Camargue, ainsi que Philippe Isenmann, responsable SIG Parc naturel régional de Camargue qui m'a transmis la carte.

communautés hôtes, et l'offre d'une expérience touristique nouvelle authentique et responsable. Dans cette étude de cas, le niveau d'analyse choisi est celui de la destination touristique ou le foyer réceptif touristique (Lozato-Giotard et Balfet, 2007). Dans la première section, nous présentons l'espace naturel de ce parc et détaillons sa stratégie actuelle. La deuxième section traite de la notion des parties prenantes de ce site et de leurs spécificités à travers le mode de la gouvernance du Parc ainsi que leurs rôles dans leur nouvelle stratégie de développement durable et d'écotourisme (2010-2015).

■ LA CAMARGUE

Dans cette première partie seront présentés les éléments géographiques du PNRC et ses orientations stratégiques en matière de développement durable et écotouristique.

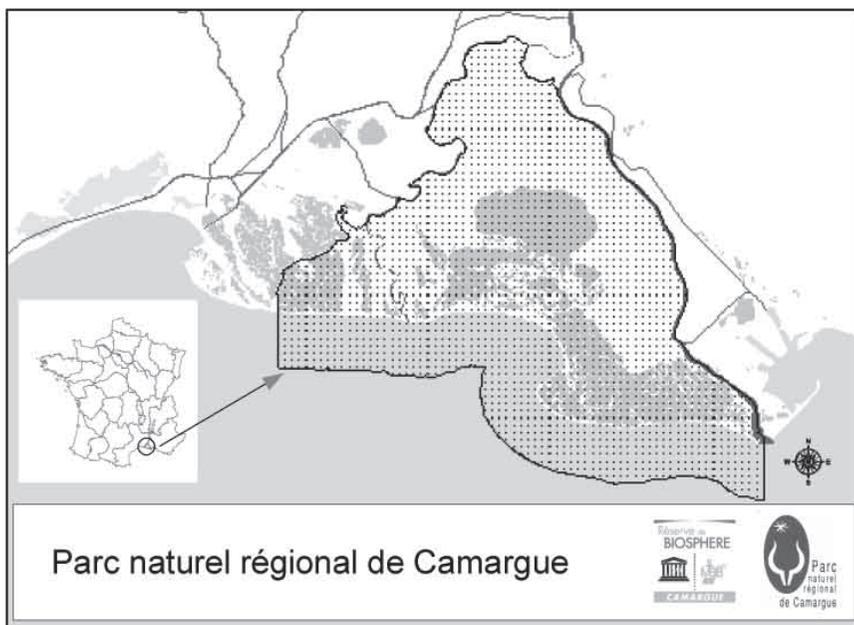
Les éléments géographiques et touristiques

La Camargue est un site naturel de grande importance hébergeant de nombreuses espèces d'oiseaux nidifiantes et de migratrices soit environ 100 000 espèces dont la plus connue est le flamand rose. Le PNRC, créé en 1970, est situé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus précisément dans le département des Bouches-du-Rhône. Il s'étend sur la totalité du territoire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et sur une partie du territoire de la commune d'Arles. Ce parc naturel couvre un territoire de 86 000 hectares dont une grande partie est recouverte d'eau avec un étang très vaste, l'étang de Vaccarès. Cette vaste étendue, offre des paysages très divers :

- Au nord, on distingue la haute Camargue, constituée à la fois d'anciens bras du Rhône avec des marais d'eau douce et puis des terres destinées aux cultures céréalières, horticoles et légumières, abritant également une végétation composée d'arbres d'essences diverses. Cette partie du parc se caractérise par une grande densité de population et, conséquemment, par une forte pression d'urbanisation en raison de sa proximité avec la ville d'Arles.
- Au centre se dessine la moyenne Camargue, composée de terres légèrement plus salées et réparties autour de l'étang de Vaccarès. Différentes activités caractérisent cette portion de terre telles que les grandes cultures (riz, blé, maïs) sur les terres irriguées et l'élevage sur les terres couvertes de pâturages destinés aux taureaux et aux chevaux. Ces terres d'élevage côtoient des marais où séjourne une faune très riche.

- Au sud se trouve la basse Camargue, constituée par une zone d'étangs salés et de terrains destinés à l'exploitation salinière, avec notamment 11 000 hectares situés à Salin-de-Giraud, et à la protection de l'écosystème du Parc. La particularité de cette zone est qu'elle est adjacente au littoral de la mer Méditerranée avec une plage d'une cinquantaine de kilomètres. Le village des Saintes-Maries-de-la-mer, connu pour ses activités de tourisme, de pêche et agricoles, doit aussi sa publicité aux processions religieuses gitanes. Un autre village connaît aussi du succès, celui de Salin-de-Giraud avec des entreprises spécialisées dans la récolte du sel de mer. Des activités industrielles inhérentes au sel y sont très développées, au point de menacer les terres en raison d'un risque important de salinisation de l'écosystème et d'érosion prématurée du littoral.

Carte 2.1 – LIMITES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE



Source : <<http://www.parc-camargue.fr>>.

Selon l'Observatoire départemental, les touristes accordent un intérêt croissant aux sites naturalistes de la Camargue qui sont actuellement en moyenne 37 000 à la Maison du Parc, 19 000 aux Marais du Vigueirat, 15 000 à la Capelière et 11 000 au Domaine de La Palissade. D'après l'enquête du PNRC (2009), il ressort que le profil des visiteurs de la Camargue diffère

selon les périodes de l'année, mais les séjours en Camargue restent courts : 63 % des touristes restent moins de trois jours. Hormis des événements tels les corridas et les Rencontres internationales de la photographie, cinq catégories ont été identifiées avec des motifs différents qui se déclinent comme suit : 1) randonnées pédestres et équestres, 2) VTT (vélo tout-terrain) et cyclotourisme, 3) chasse, 4) pêche, 5) loisirs nautiques.

Pour discuter des atouts de la Camargue, nous retenons la théorie des ressources.

L'approche stratégique de la Camargue par les ressources

À partir de la théorie des compétences centrales, l'un des trois principaux courants du MRC, nous proposons l'approche des destinations touristiques ayant des objectifs de développement durable, soit celle du management stratégique. Tout d'abord, il paraît utile de préciser que les ressources, naturelles ou humaines, constituent la base sur laquelle se développent et prospèrent les activités touristiques. Ensuite, de nos jours, la difficulté majeure est de mettre en œuvre le tourisme durable. D'après la littérature (Ritchie et Crouch, 1999, 2000; Kian Foh, 2001), le tourisme est durable s'il respecte et améliore la qualité de vie de la communauté d'accueil, préserve la qualité de l'environnement dont dépendent aussi les acteurs de la communauté d'accueil et procure une expérience apportant une entière satisfaction au visiteur. Dans cette optique, Flagestad et Hope (2001) élaborent le concept de « création de valeur soutenable » pour signifier que la prospérité économique devrait être basée sur de la création de valeur susceptible d'accroître la prospérité après la prise en compte de la dépréciation de la valeur du capital naturel et du patrimoine humain. La théorie des compétences centrales, quant à elle, s'intéresse aux compétences organisationnelles sur le plan collectif. Elle assure le lien entre les ressources et le marché en expliquant la façon dont certaines compétences distinctives, élaborées au fil du temps, peuvent créer un avantage concurrentiel soutenable pour ainsi devenir des compétences centrales pour l'entreprise. En 1994, Hamel précise qu'une compétence est considérée comme centrale si un équilibre est respecté entre les trois composantes liées à la fiabilité du processus productif, aux fonctionnalités du produit et aux éléments marketing assurant l'offre. Plus tard, Reynaud et Rollet (2001) soulignent la nécessité de faire une distinction entre les compétences centrales et périphériques. La moindre défaillance de l'une d'entre elles peut empêcher l'organisation d'exploiter les deux autres compétences. Il faut donc impérativement identifier les compétences centrales existantes et les différencier des compétences périphériques puis les mobiliser pour expliquer les différences de performances entre organisations.

Or, il n'existe pas de méthodologie avérée permettant d'opérationnaliser ce concept de compétences centrales (Rouby et Thomas, 2004). Malgré tout, dans le cadre du PNRC, nous proposons de les aborder à la lecture des documents produits par le parc et des entretiens menés avec le directeur du pôle Développement rural et aménagement du territoire.

Les principales orientations stratégiques du PNRC

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le Parc naturel régional de Camargue a retenu plusieurs orientations qu'il convient de détailler.

La stratégie de développement durable du PNRC de 2003-2009

L'orientation stratégique du PNRC durant la période 2003-2009 s'est fixée essentiellement sur cinq objectifs déterminés par le syndicat mixte du PNRC (SMPNRC); les voici :

- Structurer l'offre touristique en assurant la gestion des flux, en aidant et coordonnant les projets, en développant des structures et en créant des produits. Les efforts portent sur l'adaptation du réseau des chemins aux pratiques des usagers, notamment l'ouverture des chemins ruraux aux visiteurs et l'accès aux plages, sur l'aide auprès des opérateurs dans l'élaboration de leurs dossiers techniques et de demande de subventions et, enfin, sur la mise en relation des acteurs. Des outils de découvertes accompagnés par des démarches qualité (cf. charte du PNRC) permettent de mieux concevoir des séjours et des circuits à thèmes spécifiques avec des offres hors saison. Car, après une première visite², 82% des visiteurs ont l'intention de revenir dans la Camargue.
- Garantir l'identité du Parc, animer et contrôler la démarche de tourisme durable. Cela se fait par l'amélioration de la qualité de l'offre (labels existants et marque parc naturel régional) et par la mise en place d'une charte de tourisme durable par le SMPNRC. Les actions d'animation comprennent la promotion des hébergements, des prestations et des produits référencés par le Parc, et la participation à des salons. Le Parc s'appuie aussi sur des actions de formation, comprenant des stages et séminaires sur la connaissance et le respect du patrimoine naturel, l'histoire, la culture, sur la conception des produits touristiques et sur la formation des guides du PNRC.
- Collecter des informations et les diffuser notamment au grand public afin de mieux protéger le site naturel du PNRC. Les actions entreprises dans cet axe concernent la préservation et la gestion du parc en tant

2. Source: PNRC, 2009.

que zone humide exceptionnelle, la sensibilisation du public à la protection de l'écosystème du parc et à son patrimoine culturel grâce à la Maison du Parc et au Musée de la Camargue.

- Informer le public en veillant à l'image véhiculée en améliorant la signalétique notamment pour les plages, en aménagent des points d'information et d'observation et par la mise en réseau des producteurs, des prestataires et des promoteurs pour assurer une synergie sur le plan de la valorisation du parc. Cette transmission d'information passe aussi par la collaboration et le développement des échanges avec les offices du tourisme (OT), le Comité régional du tourisme et le Comité départemental du tourisme (CRT et CDT).
- Valoriser l'offre touristique référencée du parc en promouvant les offres locales (touristiques et de loisirs) ciblées sur les différents types de clientèles et en faisant également la promotion des spécialités culinaires ainsi que des produits agricoles et aquacoles. Du soutien touristique et logistique est apporté à des acteurs du tourisme tels que les OT, CDT, CRT, les tour-opérateurs et les agences de voyages.

Cette valorisation se traduit par l'augmentation de la valeur ajoutée des produits répondant à l'esprit de durabilité définie dans la charte du PNRC, contribuant à garantir un territoire préservé, une dynamique sur le plan socioéconomique et respectueuse de l'environnement. Elle s'apprécie à travers une politique de développement durable établie par le SMPNRC pour le territoire de la Camargue.

La politique de développement durable pour la Camargue

Le développement d'un tourisme respectueux de la nature et orienté vers l'écotourisme est devenu depuis longtemps une priorité pour le PNRC. Afin de limiter les flux touristiques et d'éviter un tourisme de masse, susceptible de dégrader l'écosystème, et afin de rechercher des solutions permettant une découverte de la Camargue sans la dégrader, le PNRC a développé des programmes d'intersaisons. Trois actions sont axées sur la découverte des patrimoines. Avec l'aide des acteurs tels que la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la Direction régionale du tourisme, le CRT et le CDT, l'OT, le Relais départemental des gîtes ruraux, les Chambres d'agriculture et des particuliers, le Parc s'est engagé dans un schéma de développement touristique coordonné et pluriannuel, s'articulant autour de trois axes :

1. Le développement d'un tourisme axé sur la découverte par les randonnées pédestres, équestres, cyclistes, avec la mise en place de circuits thématiques avec des parcours de découverte dotés d'une signalétique valorisant le patrimoine naturel archéologique, culturel, traditionnel et architectural du parc.

2. L'accent mis sur toutes les formes intégrées d'accueil lié au monde rural intégrées avec les gîtes ruraux, les chambres et tables d'hôte, dans une optique de politique de marque territoriale basée à la fois sur des normes nationales (Gîtes de France) et des critères spécifiques liés à la Camargue en adéquation avec la Fédération des parcs naturels.
3. La formation des habitants et des personnes en charge de l'accueil, inhérente à la connaissance du site naturel de la Camargue, à la sauvegarde de son écosystème et aux activités traditionnelles.

Après avoir retracé les orientations stratégiques du PNRC de la période 2003-2009, nous proposons d'aborder celles visant la période 2010-2015 en nous appuyant sur les parties prenantes de ce parc et en décrivant leur rôle dans cette nouvelle stratégie de développement durable.

■ LA NOTION DE PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION DU PNRC

Une fois rappelées les théories de l'agence et des *stakeholders*, nous apportons un nouvel éclairage sur le mode de gouvernance du PNRC et proposons un essai de classification des parties prenantes ou *stakeholders* de ce parc naturel.

Théories de l'agence et des parties prenantes

Les théories contractuelles présentent l'organisation non pas comme une entité économique ayant ses objectifs propres mais comme un « nœud de contrats » entre un ensemble d'agents rationnels agissant en fonction de leurs propres intérêts pécuniaires ou autres (connaissance, indépendance).

Il y a relation d'agence, selon Jensen et Meckling (1976), lorsqu'une personne, soit le mandant ou le principal, engage une autre personne, soit le mandataire ou l'agent, afin d'accomplir en son nom une ou plusieurs opérations qui supposent la délégation à l'agent d'une certaine autorité exécutive. Si, dans le cadre du secteur privé, la théorie de l'agence centre son analyse sur la relation entre un délégrant, soit l'actionnaire, et un déléataire, soit le dirigeant, la théorie des *stakeholders* intègre les contraintes et attentes des parties prenantes intéressées par les décisions de l'organisation. La firme privée est alors un nœud de contrats entre les tenants des ressources, c'est-à-dire les actionnaires, les dirigeants, les employés, les fournisseurs, les clients, la communauté locale et le public.

Plusieurs recherches dans le domaine des sciences de gestion menées sur le développement durable mobilisent la théorie des parties prenantes, notamment dans le cadre des organisations et des territoires (Byrd, 2007 ; Dotenwill et Reynaud, 2006).

La théorie des parties prenantes ou des *stakeholders* aborde également les relations entre groupes d'individus, ou encore entre commanditaires et prestataires. Les *stakeholders* sont, selon Freeman (1984), les individus ou groupes d'individus qui peuvent affecter ou être affectés par la réalisation de l'objet de l'organisation. Hill et Jones (1992) donnent une version de cette théorie qui prolonge la théorie de l'agence. La relation principal-agent n'est qu'une des relations existantes entre *stakeholders*. Ainsi, la relation entre le ministère et le préfet, ou encore la relation entre le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et le directeur du PNRC peut être assimilée à une relation mandant-mandataire. Ce type de relations peut être également appréhendé par le biais de la théorie des parties prenantes. Wheeler et Sillanpaa (1997) classent les *stakeholders* selon leur degré d'implication et d'affectation par les décisions en quatre catégories :

- les *stakeholders primaires sociaux*, qui regroupent les individus fortement affectés par les décisions de l'organisation et participant activement à leur élaboration ;
- les *stakeholders primaires non sociaux*, qui participent activement au processus décisionnel de l'organisation mais sont peu affectés par ses décisions ;
- les *stakeholders secondaires sociaux*, dont le bien-être dépend en grande partie des décisions de l'organisation mais qui ne peuvent pas influencer sur ses décisions ;
- les *stakeholders secondaires non sociaux*, qui ont peu d'influence sur les décisions de l'organisation et qui sont peu affectés par celle-ci.

Dans le contexte de l'analyse du mode de gouvernance, il nous paraît utile de rappeler que Freeman (1984) avait déjà abordé la gouvernance des parties prenantes selon trois niveaux :

1. le niveau rationnel qui consiste à repérer les parties prenantes et leurs intérêts respectifs ;
2. le niveau inhérent aux processus permettant de prendre en compte les intérêts des parties prenantes dans les programmes d'élaboration, d'application et de contrôle de la stratégie mise en œuvre ;
3. le niveau des transactions lié aux ressources et aux moyens mobilisés pour gérer les interactions entre l'organisation et ses parties prenantes.

Il en découle que la façon dont l'organisation agence ces trois niveaux d'analyse influe indéniablement sur la qualité de la gouvernance.

Rappelons que les origines du concept de gouvernance remontent aux sciences économiques et aux sciences politiques. L'une et l'autre abordent la gouvernance notamment à travers le territoire en se centrant sur l'analyse du gouvernement local, des villes et des arrangements institutionnels (Parks et Oakerson, 1989). Ainsi, les analyses des processus décisionnels à l'échelon local renvoient soit à des actions de type collectif, reposant sur des compromis, des alliances qui supposent de la négociation entre acteurs jouant sur leurs relations et leurs réseaux, soit à des logiques aterritorialisées (Gagnon, 2008). Plus tard, les sciences de gestion ont mobilisé les théories contractuelles organisationnelles, dont les théories de l'agence et des coûts de transaction, pour leurs activités de recherche en gouvernance.

En raison d'une dégradation environnementale alarmante, les gouvernements de certains pays et surtout les Nations unies ont milité en faveur d'une nouvelle gouvernance environnementale mondiale afin d'imposer des mesures en faveur de la protection de la nature et des espèces, éléments non humains de la nature mais tout de même partie prenante selon Starik (1995). Quelles sont les parties prenantes du Parc naturel régional de la Camargue ?

Les parties prenantes et la gouvernance du PNRC

De 1970 à 2004, soit pendant plus de trente ans, c'est la Fondation du Parc naturel régional de Camargue, ayant pour objet d'assurer la conservation et la mise en valeur du milieu naturel et des paysages traditionnels de la Camargue, qui a géré le PNRC selon les principes définis dans sa charte. Cette fondation était constituée d'un conseil d'administration, rassemblant des élus des collectivités locales et territoriales, des membres provenant du Comité des propriétaires camarguais et du Comité de soutien, des membres nommés par le préfet des Bouches-du-Rhône. Par la suite, un syndicat mixte a été créé en 2004. Son rôle majeur est de mettre en application les orientations de la Charte du PNRC. Le mode de fonctionnement du syndicat autorise l'adhésion des habitants, des professionnels qui souhaitent participer à la vie du parc conformément aux dispositions mentionnées dans sa charte et à la réglementation en vigueur de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France.

Afin de permettre une large participation des structures de coopération intercommunale et de toutes les composantes socioprofessionnelles et associatives de Camargue, il a été créé un Conseil du parc. Organe de réflexion, de conseil et de proposition, il contribue à alimenter les débats sur la politique et les actions que le Syndicat est amené à définir. Le règlement intérieur détermine la composition, les règles d'adhésion, le cadre de fonctionnement et les missions du Conseil du parc.

Tableau 2.1 – SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PNRC

| Composantes | Membres | Composition du bureau pour 4 ans |
|---|--|--|
| Comité de soutien | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2 représentants pour la région PACA |
| Comité des propriétaires | Département des Bouches-du-Rhône | 2 représentants pour le département des Bouches-du-Rhône |
| Association des Camarguais | Commune d'Arles | 2 représentants pour la commune d'Arles |
| Société nationale de protection de la nature | Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer | 2 représentants pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer |
| Réserve nationale de Camargue | Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles | 1 représentant pour chacun des établissements publics membres. |
| Ligue pour la protection des oiseaux | Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône | |
| Associations diverses | Chambre de métiers des Bouches-du-Rhône | |
| Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer | | |
| Office de tourisme d'Arles | | |

Le syndicat mixte est dirigé par un président, qui est assisté par quatre vice-présidents désignés par lui-même et les membres du Bureau. Le syndicat mixte est également assisté par un comité scientifique et d'éthique chargé de proposer des pistes de réflexion et de prendre des décisions nécessitant une expertise technique et scientifique sur le territoire du PNRC. Selon le cas, il peut passer des conventions avec d'autres partenaires, notamment les collectivités locales limitrophes au parc lors de coopération selon des thèmes précis portant, par exemple, sur des programmes de recherche liés à la biodiversité (p. ex., WWF). Des relations étroites unissent le syndicat à d'autres acteurs tels que la Réserve de biosphère de Camargue, la station biologique de la Tour du Valat, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise, le Parc ornithologique du pont de Gau, mais aussi avec la DDE³, la DRTE⁴ et la DDAF⁵. Le PNRC est aussi en relation avec l'Union européenne dans le cadre du programme Life consacré aux chiroptères.

En nous basant sur les travaux de Wheeler et Sillanpaa, une typologie des parties prenantes du parc est proposée (voir tableau 2.2)

3. Direction départementale de l'équipement.

4. Direction régionale du travail et de l'emploi.

5. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Tableau 2.2 – TYPOLOGIE DES PARTIES PRENANTES DU PNRC

| Parties prenantes ou <i>stakeholders</i> | | (Fort) Engagement (Faible) | |
|--|-------------|--|--|
| | | Primaires | Secondaires |
| (Faibles) Enjeux (Élevés) | Sociaux | Président du syndicat mixte Équipe dirigeante (directeur de cabinet, secrétaire général) Responsables de services et d'unités opérationnelles Personnel | Habitants Entreprises Touristes Associations |
| | Non sociaux | État Préfecture des BDR Conseil régional PACA Conseil général des BDR Autres collectivités locales Maison de Camargue Réserve de biosphère Observatoire de Camargue Associations | OT CRT CDT DIREN DRAF Tour de Vialat Musée du parc Syndicat mixte de la Camargue gardoise |

Après avoir identifié les différentes parties prenantes qui affectent les décisions du PNRC, nous proposons leur classement en *stakeholders primaires sociaux* et *stakeholders primaires non sociaux* :

- Les *stakeholders* primaires sociaux
Il s'agit des parties prenantes dont les enjeux sont directement liés à l'organisation et à la gestion du parc. Ces acteurs prennent part activement au processus environnementaux, économiques et sociaux du site naturel.
- Les *stakeholders* primaires non sociaux
Ces parties prenantes, constituées notamment par l'État et les collectivités locales, orientent la politique du parc.

Faisant toujours référence à la typologie définie par Wheeler et Sillanpää (1997), on distingue deux autres sortes de *stakeholders secondaires* : les *sociaux* et les *non sociaux*.

- Les *stakeholders* secondaires sociaux
Ces parties prenantes sont des individus ou organisations dont le bien-être est fortement affecté par les décisions de l'organisation et qui influent faiblement sur ses décisions. Elles sont principalement représentées par les habitants, les touristes.

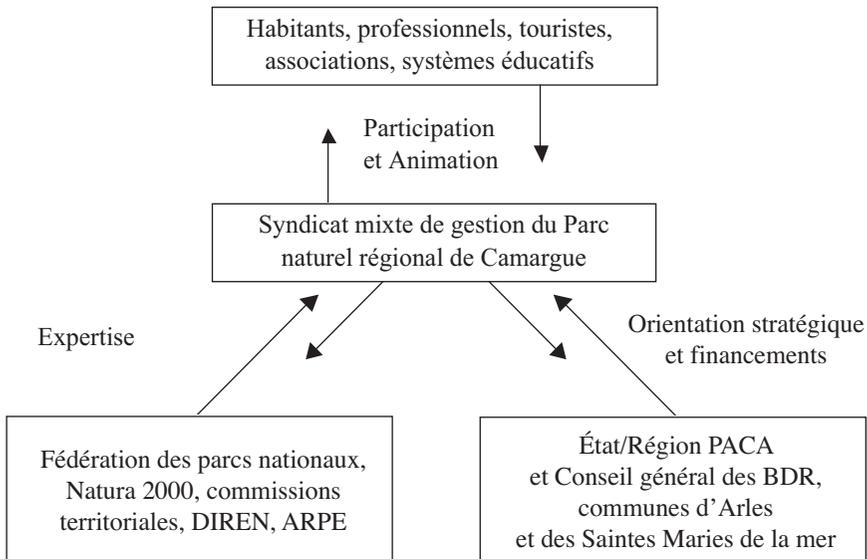
- Les *stakeholders* secondaires non sociaux
Ce groupe est formé de différents organismes de tourisme tels que les CRDT, CDT ou OT ou liés à l'environnement ou au patrimoine ou encore appartenant à des organismes de région avoisinante au parc qui sont en contact avec celui-ci pour aborder des thèmes précis.

Au sujet des commissions au sein du PNRC, elles sont au nombre de huit avec des thématiques différentes dont notamment celles consacrées au tourisme durable et à l'accueil, à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, aux affaires économiques, au patrimoine naturel et aux activités humaines. Ces commissions se composent d'assemblées délibérantes et consultatives, qui orientent les décisions du SMPNRC.

Le mode de gouvernance du PNRC peut se présenter d'une façon plus «dynamique» avec trois catégories de parties prenantes :

- les collectivités locales : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, département des Bouches-du-Rhône, communes d'Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- les partenaires institutionnels : le ministère de l'Environnement, la Fédération des parcs naturels et l'ARPE ;
- les entreprises, les habitants, les touristes, les différentes catégories d'associations et de systèmes éducatifs.

Figure 2.1 – LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU PNRC



Il existe trois niveaux de décision, et cela est conforme aux travaux de Freeman que l'on propose de relier au corps théorique développé par Flagestad et Hope (2001) distinguant deux modèles: le modèle corporatif et le modèle communautaire.

Le modèle corporatif, plus présent en Amérique du Nord qu'en Europe, se caractérise par un foyer réceptif touristique, dont l'organisation ressemble à celle d'une entreprise. Cette ressemblance est d'autant plus forte qu'elle est sous l'emprise d'un groupe privé. Ce dernier, par sa puissance et son pouvoir politique, influence le développement du foyer réceptif touristique pour l'ensemble des acteurs locaux. C'est un acteur stratégique qui détermine les axes de développement du foyer réceptif touristique en lui octroyant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés notamment en matière de développement touristique. Concrètement, il sélectionne les fournisseurs et prestataires, et les associe par le biais d'un contrat aux activités touristiques du foyer réceptif touristique.

Le modèle communautaire, très présent en Europe, oblige les différentes parties prenantes à rechercher un accord entre elles afin d'assurer la pérennité du foyer réceptif touristique. Pour ce faire, l'organisation s'appuie sur les collectivités territoriales et autres acteurs publics locaux qui partagent son pouvoir avec les autres parties prenantes, notamment privées. Par rapport à ces deux modèles, le PNRC semble plutôt se rapprocher du modèle communautaire. Le succès de ce modèle lui a d'ailleurs valu d'être copié par la Camargue gardoise. Par effet de mimétisme et après des conflits de longue date, ce territoire de la Camargue s'est doté, en 1993, d'un syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise. Par la suite, en 1995, la mise en œuvre d'une charte de l'environnement associée plus tard en 2001 à un schéma d'aménagement et gestion de l'eau en a constitué le socle.

Les acteurs stratégiques du foyer réceptif touristique en quête de durabilité

Les différentes parties prenantes, qu'elles soient privées ou publiques, paraissent bien être des acteurs stratégiques pour un même foyer réceptif touristique, se partageant le système de sa gouvernance dans une optique de gestion durable. Même si la constitution d'un mode de gouvernance mélangeant des acteurs publics et privés ne semble pas naturelle, elle s'avère indispensable pour coordonner les différents services offerts aux touristes. Avec les évolutions rapides de l'environnement, Le Galès (1995) stipule que de nouveaux acteurs stratégiques peuvent prendre place au sein des territoires à condition que le mode de gouvernance intègre trois éléments:

1. la présence de l'ensemble des acteurs et de leurs intérêts;

2. la capacité d'action de chacun;
3. l'existence de relations entre les acteurs afin d'interagir ensemble.

Pour que l'ensemble des acteurs permette une gouvernance efficace du territoire et une durabilité du foyer réceptif touristique, cela suppose l'existence de compromis entre eux afin de gommer les principaux points de désaccord (Gagnon, 2008; Lorrain, 2000). Ayant déjà enregistré des conflits dans le passé, le PNRC prône désormais le dialogue entre les acteurs. Ces conflits étaient apparus en 1970 lors du passage du PNRC du statut de fondation à celui de syndicat mixte. L'évolution vers une nouvelle structure de gestion répondant aux normes des parcs naturels régionaux a bien failli faire disparaître ce parc et il doit sa survie à la mobilisation d'un certain nombre de personnes très attachées au territoire de la Camargue et à son identité culturelle. Plus tard, d'autres conflits sont apparus en 2002 avec la mise en place du Contrat de delta Camargue (Delta Rhône), programme ambitieux contractualisé entre les collectivités locales, la Région PACA, le département des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'eau, l'État et les usagers (acteurs locaux-habitants). Son objectif était de mettre en œuvre une gestion globale de l'eau sur le territoire du PNRC. À cette époque des tensions fortes ont été enregistrées à la suite de blocages⁶ politiques liés à l'héritage social et culturel mais elles ont été neutralisées, ce qui a permis l'application d'un contrat assurant la présence toute l'année de l'eau en Camargue pour permettre notamment la culture du riz. Il ressort que, dans les deux cas, les conflits ont permis au collectif de recombinaison des liens, d'une part, entre le territoire et ses ressources, et, d'autre part, entre les différents groupes sociaux aboutissant à des nouvelles combinaisons territoriales et identitaires. Néanmoins, on peut regretter une banalisation de la flore liée à l'adoucissement des milieux en raison de la volonté de rendre disponible une eau douce pour la riziculture contribuant à une transformation progressive d'une partie du patrimoine végétal de ce territoire (Aznar, Dervieux et Picon, 2003).

Une politique de développement durable s'inscrit donc dans la durée, mais certains acteurs politiques préfèrent mettre en place des politiques de plus courtes durées en fonction de leurs stratégies électorales.

Puisqu'une politique de développement durable requiert des choix à long terme, les parties prenantes d'un parc naturel doivent s'inscrire dans la recherche d'un compromis avec les autres parties afin d'en satisfaire le maximum. Dans le cas du PNRC, le syndicat, avec l'appui de ses différentes parties prenantes, a réussi à préserver son écosystème et son authenticité. Il ressort qu'une partie prenante ne peut se limiter à être uniquement

6. Rappelons que le delta du Rhône a fait l'objet de plusieurs inondations à la suite de ruptures des digues: 1993-1994 puis 2001, 2002 et 2003.

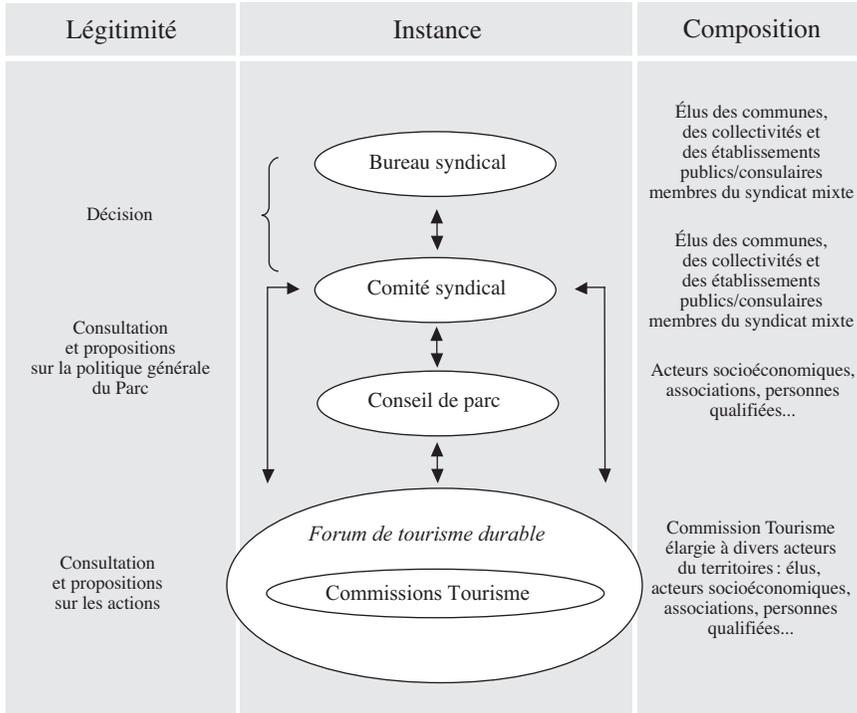
un seul acteur stratégique s'intégrant dans un système de gouvernance mais doit s'assurer d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes ; sinon elle prend le risque que l'une d'entre elles refuse d'adhérer favorablement à une décision prise de manière collégiale par les autres. D'une façon générale, les collectivités locales et territoriales constituent un groupe puissant de parties prenantes axées sur la préservation de leur territoire. Elles s'impliquent dans la prise des intérêts et des préoccupations des autres parties prenantes, afin qu'elles soient toutes satisfaites ou, dans une certaine mesure, s'arrangent pour satisfaire les plus importantes à l'égard de telle ou telle question (Buchholz et Rosenthal, 2005, p. 138). C'est la raison pour laquelle le SMPNRC, dans le cas de la révision de la Charte⁷ (2010-2022), met en place une nouvelle stratégie notamment touristique dans une optique de développement durable basée sur une vision partagée avec les acteurs locaux. Pour ce faire, le Parc naturel régional de Camargue a innové en mettant en place un « Forum de tourisme durable », permettant à l'ensemble des parties prenantes d'exprimer leur opinion selon les principes de la CETD ou Charte européenne de tourisme durable. Un tel forum rencontre du succès puisqu'il permet de répondre à un large éventail de priorités et de stratégies de développement possibles : la maîtrise foncière, une meilleure protection de l'environnement, l'organisation territoriale d'un tourisme plus durable, une agriculture de qualité et l'accueil de nouvelles activités, l'accompagnement ou le soutien aux populations.

Cet outil de concertation de développement durable se compose des membres de la commission « tourisme durable et accueil » et d'autres acteurs invités par le Syndicat du parc tels que les professionnels du tourisme, les établissements d'accueil et de découverte et les organismes institutionnels dont le CDT 13 et le CRT PACA. Ont été également conviés à s'exprimer les habitants et des acteurs appartenant à d'autres secteurs d'activité pouvant interférer avec le tourisme en Camargue. La démarche du PNRC a été de consulter le maximum d'organismes et de personnes afin de récolter une diversité d'opinions et de réflexions inhérentes à sa stratégie durable du Parc. Ainsi, en 2009, l'ensemble de ces parties prenantes ont ainsi participé à la conception d'un « Schéma de tourisme durable 2010-2015 », dans le cadre de réunions de travail afin de mieux contribuer à la politique stratégique du Parc et à la mise en place d'actions.

Par ailleurs, le forum permet au parc de recueillir les avis de ses parties prenantes dans le cadre d'échange avec d'autres territoires ou parcs nationaux naturels voisins (Alpilles, Luberon, Queyras et Verdon).

7. Le territoire du « Schéma de tourisme durable 2010-2015 » est plus vaste que le territoire actuel du parc et correspond à celui de la future Charte du Parc en cours de rédaction pour la période 2010-2022.

Figure 2.2 – SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU « FORUM DE TOURISME DURABLE » DU SMPNRC



Source: Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue (2009).

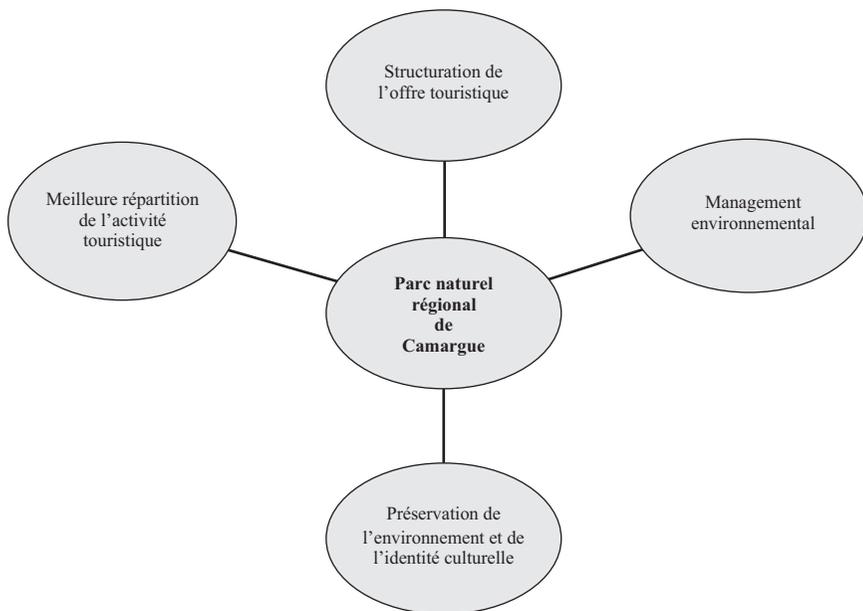
La stratégie de tourisme durable du PNRC 2010-2015

L'objectif du SMPNRC est que la Camargue devienne une destination de tourisme durable basée sur la découverte et la valorisation d'un territoire doté d'une zone humide de réputation internationale. L'objectif de cette stratégie de tourisme durable est de faire prendre conscience de la fragilité de l'écosystème de la Camargue et d'améliorer sa valorisation dans une optique de tourisme durable.

La stratégie de tourisme durable visée par le SMPNRC pour la période 2010-2015 repose sur quatre axes qui se décomposent comme suit :

1. Une structure de l'offre touristique en fédérant les acteurs du territoire, en favorisant la mise en réseau des acteurs, en faisant cohabiter l'agriculture et le tourisme et, enfin, en valorisant les paysages du PNRC.

Figure 2.3 – LA STRATÉGIE DU TOURISME DURABLE DU PNRC 2010/2015



2. Le développement d'une offre touristique de qualité tenant compte de l'environnement tout en réglant les problèmes de déficit en matière d'hébergement et en assurant l'accessibilité aux différents sites du PNRC.
3. Une meilleure répartition de l'activité touristique sur l'ensemble du territoire afin de mieux gérer les flux touristiques à la fois dans l'espace et dans le temps.
4. La diffusion d'une image en phase avec le territoire du PNRC, en promouvant la défense environnementale du Parc et l'identité culturelle des communautés voisines du delta, en proposant une offre touristique visible et compréhensible et en sensibilisant les touristes et les professionnels aux divers éléments de préservation de ce site naturel.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie de développement durable du PNRC, le rôle des différentes parties prenantes est celui d'acteurs stratégiques qui s'avèrent indispensables au succès du foyer réceptif touristique de type communautaire de la Camargue. Le SMPNRC, organisme officiel de gestion, avec l'ensemble des parties prenantes du PNRC, constitue une entité stratégique à part entière, même si le territoire est organisé sur le

mode du cluster par intercommunalité pour des raisons politiques (Lorrain, 2000). Si la dynamique du développement durable du PNRC repose sur ce syndicat mixte, les autres parties prenantes jouent un rôle important sur le plan stratégique de ce site naturel qui s'est modifié en raison de la forte présence de l'eau. Avec le développement de la riziculture et l'élévation du niveau de la mer, l'eau est omniprésente en Camargue, tout au long de l'année et dans tous les milieux. Si les solutions pour gérer durablement passent par la mise en place de politiques publiques adaptées, la participation de tous les acteurs camarguais est donc indispensable. La création d'un « Forum de tourisme durable » lui permet de recueillir une grande diversité de points de vue parfois divergents auprès de ses parties prenantes et d'autres acteurs dont les avis lui importent, d'autant plus que la dimension politique dans la gouvernance d'un parc naturel repose sur un jeu de pouvoir dans la construction d'une meilleure stratégie possible de développement durable. En définitive, le mode gouvernance du PNRC s'appuie sur des processus participatifs permettant de prendre en considération les intérêts des différentes parties prenantes. Des arrangements contractuels s'établissent au fur et à mesure des échanges et des projets liés au territoire de la Camargue. Grâce aux actions menées par le SMPNRC, associées à celles des autres parties prenantes à son initiative, des touristes visitent de plus en plus ce site naturel et les élus ont pris conscience des difficultés que pose une politique d'écotourisme. D'où la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement durable et d'écotourisme pour la période 2010-2015 nécessitant des efforts au quotidien, notamment en matière d'efficience, pour réguler les flux touristiques et préserver l'écosystème dans une optique d'optimum touristique (Leroux, 2010).

■ CONCLUSION

Si la dynamique du développement durable du parc naturel régional de Camargue repose sur un syndicat mixte, les autres parties prenantes, notamment les nombreuses associations jouent un rôle important sur le plan stratégique de ce site naturel. En définitive, le mode de gouvernance de ce parc s'appuie sur des processus participatifs permettant de prendre en considération les intérêts des différentes parties prenantes grâce à la mise en place d'un forum consacré au tourisme durable. Selon la nature du thème, le PNRC invite même d'autres acteurs dont certains appartiennent à des parcs voisins comme le démontre la mise en place de sa nouvelle stratégie de tourisme durable. La construction d'un nouveau cadre est donc le fruit de volontés d'acteurs locaux et sa mise en œuvre nécessite l'adoption d'un diagnostic partagé entre eux. Si la politique de protection et de conservation de la nature motive le PNRC au point d'animer la réserve de biosphère englobant des communes limitrophes,

il n'oublie pas de resserrer les liens entre les espaces naturels, le tourisme et les activités humaines. En définissant un nouveau périmètre dépassant le premier, dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle charte, il s'appuie sur une démarche participative lui permettant d'agréger le plus grand parmi les partenaires locaux concernés. Néanmoins, le PNRC saura-t-il toujours resté maître de l'urbanisation de son territoire et de ses flux touristiques?

■ BIBLIOGRAPHIE

- AZNAR, J.C., A. DERVIEUX et B. PICON (2000). *Les enjeux de la gestion hydraulique dans le delta du Rhône*, DESMID, EA 3293 Marseille, Université de la Méditerranée, Synthèse des travaux, Rapport final PNRZH, 76 p.
- BUCHHOLZ, R.A. et S. ROSENTHAL (2005). « Toward a contemporary conceptual framework for stakeholder theory », *Journal of Business Ethics*, no 58, p. 137-148.
- BYRD, E. (2007). « Stakeholders in sustainable tourism development and their roles: Applying stakeholder theory to sustainable tourism development », *Tourism Review*, vol. 62, n° 2, p. 6-13.
- DOTENWILL, E. et E. REYNAUD (2006). « Le rôle de l'approche par les parties prenantes dans l'initiation d'une politique de développement durable: étude du cas d'une entreprise de transport urbain », *Gestion 2000*, vol. 1, p. 33-59.
- FLAGESTAD, A. et C. HOPE (2001). « Strategic success in winter sports destinations: A sustainable value creation perspective », *Tourism Management*, vol. 22, p. 445-461.
- FREEMAN, E.R. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Marshfield, Pitman Publishing.
- GAGNON, C. (1995). « Développement local viable: approche, stratégies et défis pour les communautés », *Coopératives et développement*, vol 26, n° 4, p. 60-82.
- GAGNON, S. (2008). « Le rôle de la spatialité dans l'organisation des territoires », dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006). « Écotourisme et développement durable viable: une dialectique, un cadre interprétatif », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- HAMEL, G. (1994). *The Concept of Core Competence: Competence-based Competition*, New York, John Wiley and Sons, p. 11-33.
- HILL, C.W. et T.M. JONES (1992). « Stakeholder-agency theory », *Journal of Management Studies*, vol. 29, n° 2, p. 131-154.
- JENSEN, M.C. et W.H. MECKLING (1976). « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, vol. 3, n° 4, p. 305-360.
- KIAN FOH, L. (2001). « Sustainable tourism destinations: The importance of cleaner production », *Journal of Cleaner Production*, vol. 9, n° 4, p. 313-323.
- LE GALÈS, P. (1995). « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de sciences politiques*, vol. 45, n° 1, p. 57-95.
- LEROUX, E. (2010). « Tourisme durable et écotourisme: des méthodes de calcul liées au marketing », *Gestion 2000*.

- LORRAIN, D. (2000). « Gouverner les villes (questions pour un agenda de recherche) », *Pôle Sud*, vol. 13, numéro spécial, p. 27-40.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. (2003). *De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris, Pearson Education France.
- LOZATO-GIOTART, J.-P. et M. BALFET (2007). *Management du tourisme*, Paris, Pearson Education France.
- PARKS, R.B. et R.J. OAKERSON (1989). « Metropolitan organization and governance: A local public economy approach urban affairs », *Quarterly*, vol. 25, n° 1, p. 18-29.
- REYNAUD, E. et A. ROLLET (2001). « Les compétences centrales "environnement" comme source d'avantages concurrentiels et de légitimité », dans A.C. Martinet et R.A. Thietart (dir.), *Stratégies, actualité et futurs de la recherche*, Paris, Vuibert, FNEGE, p. 303-323.
- RITCHIE, B. et G. CROUCH (1999). « Tourism, competitiveness, and societal prosperity », *Journal of Business Research*, vol. 44, p. 137-152.
- RITCHIE, B. et G. CROUCH (2000). « The competitive destination: A sustainability perspective », *Tourism Management*, vol. 1, n° 1, p. 1-7.
- ROUBY, E. et C. THOMAS (2004). « La codification des compétences organisationnelles : l'épreuve des faits », *Revue française de gestion*, mars/avril, n° 149, p. 51-68.
- STARIK, M. (1995). « Should trees have managerial standing? Toward stakeholder status for non human nature », *Journal of Business Ethics*, vol. 14, p. 207-217.
- WHEELER, D. et M. SILLANPÄÄ (1997). *The Stakeholder Corporation: A Blueprint for Maximizing Stakeholder Value*, Londres, Pitman Publishing.



CHAPITRE

3

ENJEUX, STRATÉGIES D'ACTEURS ET GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Le cas de la Réserve de biosphère du delta du Saloum

Marie Fall

*Professeure au
Département des
sciences humaines
Université du Québec
à Chicoutimi*

David Villeneuve

*Professeur au
Département
de tourisme
Cégep de Saint-Félicien*

Au Sénégal, la Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS) est un lieu d'affrontements entre plusieurs acteurs : communautés locales, organisations gouvernementales (administrations territoriale et forestière), ONG (locales, nationales et internationales), entreprises touristiques et populations immigrantes originaires des autres régions du pays. Les conflits, dont le principal enjeu est l'appropriation des espaces et des ressources pour les uns et la participation à la gouvernance pour les autres, constituent de véritables contraintes au développement local. Devant ces conflits, les communautés locales ont choisi de mettre l'accent sur le développement de projets qui les impliqueraient davantage dans une gouvernance favorisant le partage des revenus tirés de l'exploitation du patrimoine collectif. L'activité touristique, véritable moteur de développement, est entre les mains d'exploitants privés soutenus par les pouvoirs publics. Pour profiter de leur patrimoine

naturel et socioculturel, les populations locales ont mis sur pied des projets écotouristiques de valorisation des ressources avec l'appui de quelques ONG présentes sur le terrain. Ce chapitre décrit les enjeux et les stratégies d'acteurs dans la gouvernance de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS). Nous analysons en quoi les projets villageois à vocation écotouristique constituent des moyens de participation des communautés locales à la gouvernance et s'ils peuvent être un vecteur de développement local.

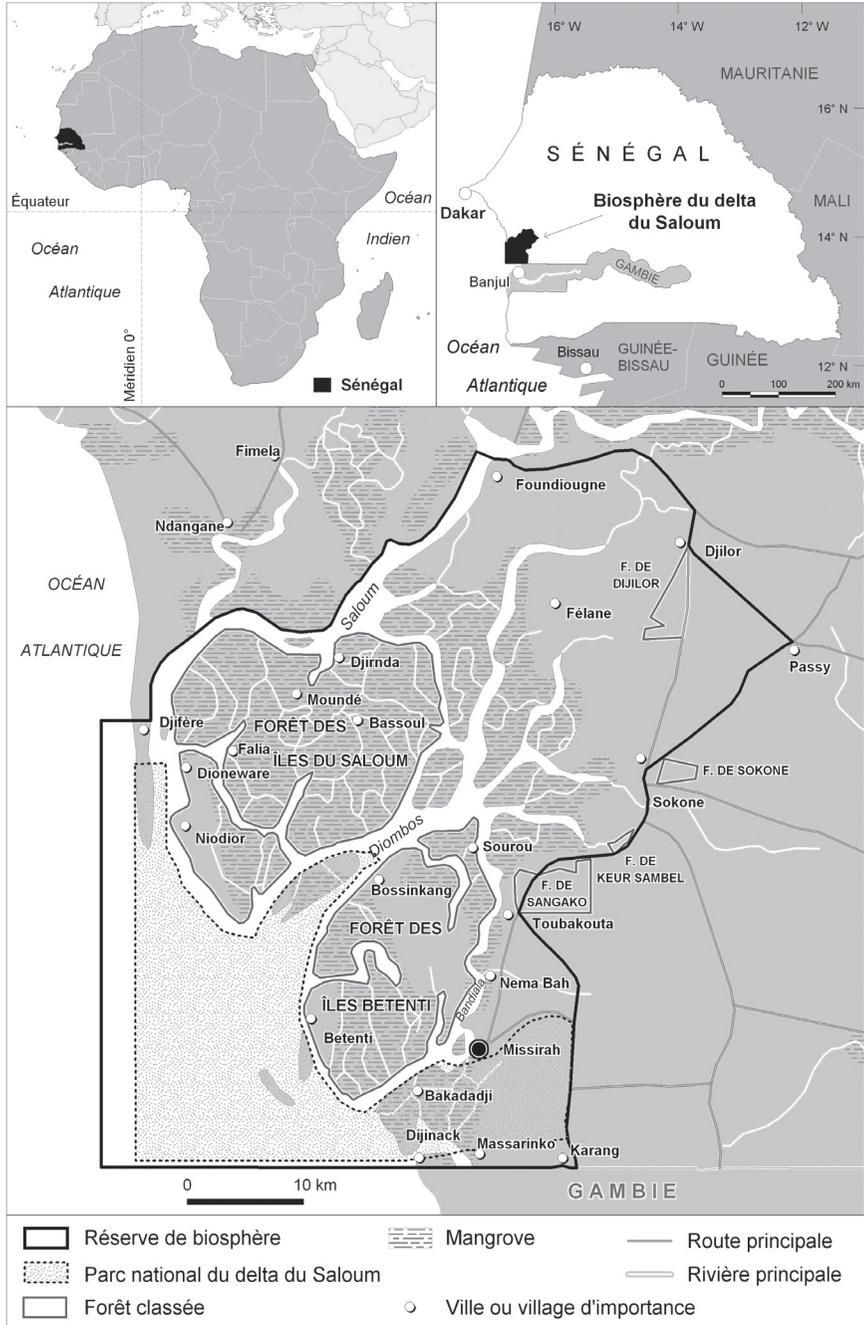
■ QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL

Le delta du Saloum est situé au centre-ouest du Sénégal, dans la région de Fatick. Il abrite trois principaux domaines écologiques : un domaine continental limité dans sa partie basse par la mangrove et les tannes¹, un domaine amphibie composé de trois grands groupes d'îles et bordé par un réseau dense de chenaux (*bolongs*) entourés de mangroves ainsi qu'un domaine maritime qui s'ouvre sur l'océan Atlantique. Classé réserve de biosphère en 1981, à titre de patrimoine mondial de l'Unesco, et site Ramsar en 1984, à cause de sa zone humide internationale, il fait l'objet d'une conservation intégrale de la biodiversité – dans son aire centrale avec le parc national du delta du Saloum – et d'une protection des écosystèmes – dans ses aires périphériques, territoires des villages. Le parc national du delta du Saloum (PNDS) fait partie intégrante de la RBDS (carte 3.1) délimitée par les autorités nationales afin d'assurer une protection des espaces et des ressources. La RBDS abrite également une diversité culturelle avec deux groupes ethniques majoritaires, installés dans des villages de taille et de niveau de développement différents : les Socés² et les Niominkas³.

Avec la protection des écosystèmes, les populations voient leurs territoires villageois convertis en aires protégées et perdent ainsi certains de leurs droits. Cette situation suscite de multiples convoitises, notamment l'appropriation et l'exploitation des espaces et des ressources, l'implication et la responsabilisation dans la gouvernance, la mise en place de projets de développement, le partage des revenus tirés du patrimoine collectif, etc.

-
1. Étendue de terre dénudée, acide et saline aux alentours des vasières.
 2. Nom qu'on donne aux Mandingues du Sine Saloum. Le peuple mandingue (environ 6% de la population sénégalaise) vit dans le Sénégal oriental (région de Tambacounda), ainsi que dans le Saloum et en Casamance.
 3. Sous-groupe qui appartient à l'ethnie sérère. Établis dans les îles du Saloum, les Niominkas représentent moins de 1% de la population sénégalaise

Carte 3.1 – LOCALISATION DE LA RBDS



Source: Fall, 2006.

Les populations des villages riverains du PNDS ont établi des modes traditionnels d'occupation des espaces et d'utilisation des ressources basés sur le droit coutumier avec une grande prise en compte de leurs spécificités socioculturelles.

Zone de convoitises, la RBDS est un lieu de coexistence et d'affrontements entre des acteurs qui cohabitent parfois de façon harmonieuse, parfois de façon belliqueuse : communautés locales elles-mêmes fort diversifiées, organisations gouvernementales et privées, ONG, populations immigrantes. Ces acteurs, aux systèmes de référence antagoniques, sont souvent en conflits et adoptent des stratégies parfois opposées face aux enjeux qu'ils défendent.

Ce chapitre comprend trois sections : 1) la présentation des acteurs en présence dans la RBDS, 2) les conflits autour des espaces et des ressources, et 3) l'écotourisme comme moyen de gouvernance participative de la RBDS.

■ LES ACTEURS EN PRÉSENCE DANS LA RBDS

L'identification des acteurs de la RBDS passe nécessairement par une définition du concept d'acteur et son adaptation au contexte local. Les acteurs sont toutes les personnes étant parties prenantes d'un problème et d'un système particulier (Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement, 2004). Dans un contexte territorial, un acteur désigne, selon les cas, un individu, un groupe de personnes, une organisation ou une institution auxquels est attribué un pouvoir d'agir de façon efficace sur l'espace (Cartier, 2002 ; Charvet *et al.*, 2002). Il y a une interaction entre eux du moment qu'ils partagent un même territoire et ont des rapports de voisinage (Bryant, 1992). Les intérêts et les enjeux qu'ils défendent ne sont pas toujours conciliables. Certains sont pour une conservation intégrale de la biodiversité prônant ainsi une approche « conservationniste » ; d'autres privilégient l'utilisation des ressources naturelles dans une perspective utilitariste. Et certains militent pour une gestion qui combine utilisation et conservation, qualifiée d'approche de durabilité.

Selon Barbault (2000), il existe plusieurs appréciations de la valeur des ressources naturelles. En effet, il est possible de relever cinq types de valeurs que nous pouvons associer aux types d'acteurs : 1) la valeur écologique liée à l'importance des organismes et des systèmes qu'ils constituent ; 2) la valeur d'option par rapport à la nécessité de préserver le futur ; 3) la valeur d'existence liée à la disponibilité des ressources naturelles ; 4) la valeur d'usage qui englobe les différentes formes d'exploitation de

ressources naturelles pour la consommation directe (cueillette, chasse); et, enfin, 5) une mise en valeur pour des fonctions de subsistance (agriculture, élevage) ou pour des fonctions récréatives (écotourisme).

La dynamique des acteurs dans la RBDS

Plusieurs groupes d'acteurs de la RBDS ont été identifiés dans notre recherche: communautés locales, structures étatiques (administration forestière et administration territoriale), collectivités locales, ONG, populations immigrantes, entreprises touristiques. Ces acteurs ont des références juridiques et des perceptions différentes sur les espaces et les ressources. L'attitude de chacun des acteurs à l'égard de l'espace et des ressources de la RBDS et la vision qu'ils en ont sont conditionnées par la culture, les facteurs socioéconomiques et politicojuridiques (Fall, 2001). Les intérêts qu'ils défendent ne sont pas toujours conciliables. Par exemple, l'administration forestière est pour une conservation de la biodiversité, les populations locales et les entreprises touristiques sont pour l'appropriation et l'utilisation des espaces et des ressources, et l'administration territoriale et les ONG sont pour une gouvernance qui combine utilisation et conservation (Fall, 2006).

À l'échelle de la RBDS, l'administration territoriale est assurée par les administrateurs de l'État, notamment les préfets et sous-préfets. Ils représentent le pouvoir exécutif à travers la police locale et appliquent les politiques nationales pour l'aménagement. Ils ont un droit de regard sur tout ce qui se passe sur le territoire sous leur contrôle. Sur le plan de la gouvernance de la RBDS, un rapport fonctionnel les lie à l'administration forestière. Ils sont membres des comités d'orientation pour tous les projets de l'aire protégée. L'administration forestière est assurée par les agents des parcs nationaux, chargés de la gestion du PNDS et par les agents des eaux, forêts, chasse et conservation des sols qui assurent la surveillance de la faune et la flore locale dans les forêts classées et les forêts naturelles.

Dans le PNDS, le Conservateur assure l'administration générale, sous la tutelle de la Direction des parcs nationaux. Il dirige les agents de surveillance des postes répartis sur l'ensemble du territoire du parc. Il s'agit des postes de Djinack, Betenti, Massarinko, Missirah, Taïba et de l'Île aux Oiseaux. Le PNDS est devenu, au fil du temps, un espace de conflits entre les populations des villages riverains et les agents de surveillance.

Les collectivités locales sont nées à la suite de la décentralisation des pouvoirs de l'État en 1996 vers les communautés. Elles découlent d'une réforme administrative de l'État sénégalais qui divise les régions en collectivités locales afin que celles-ci puissent répondre aux besoins des populations et prendre en main leur destin (Campal, 2004). Cette

décentralisation a permis de répartir les compétences et les moyens entre le pouvoir central et les collectivités locales. À l'issue des élections régionales et locales de 1996, les populations ont acquis le droit de choisir les dirigeants de leurs institutions locales. Ainsi, les collectivités locales détiennent le pouvoir exécutif à l'échelle de la communauté rurale sur huit domaines de compétences⁴.

La communauté rurale⁵, dotée d'une autonomie financière, est constituée par un certain nombre de villages, unis par une solidarité résultant du voisinage, de l'appartenance et possédant des intérêts communs et les ressources nécessaires à leur développement (République du Sénégal, 1996). Elle est administrée par un organe délibérant, soit le Conseil rural et un organe exécutif, soit le président du Conseil rural, assisté d'un bureau composé de deux vice-présidents. La représentation de l'État est exercée par le sous-préfet. Dans chaque village de la communauté rurale, il y a un chef de village qui gère les affaires locales. Les Centres d'appui au développement local (CADL) sont les services techniques de l'État dans les communautés rurales. Ils constituent les relais entre les populations locales et les structures étatiques, et interviennent dans les cadres locaux de concertation. Ces acteurs polyvalents jouent un rôle primordial dans la gouvernance car ils constituent des « cellules d'encadrement technique et les ramifications ultimes de l'État dans les arrondissements ».

Sur le territoire des communautés rurales de Toubacouta et Niodior, les terroirs villageois ont très souvent la même histoire, les mêmes traditions et les mêmes valeurs. Les conseillers ruraux sont investis par les partis politiques. Ils sont mandatés par l'ensemble des villages. Toutefois, les membres du Conseil rural se comportent le plus souvent en conseillers qui défendent des intérêts personnels, notamment politiques et économiques. Quant aux populations locales, elles ne forment pas un bloc homogène défendant des intérêts communs. Leurs visions et leurs logiques divergent. Elles s'inscrivent dans plusieurs registres, notamment traditionnels suivant le droit coutumier ou le droit moderne, qui est celui de la législation promulguée par l'État et appliquée par les Conseils ruraux. Les perceptions et les intérêts divergents des acteurs, quant aux espaces et aux ressources, sont à l'origine de nombreux conflits dans les aires protégées.

4. C'est la loi 96-07 du 22 mars 1996 qui détermine les compétences transférées en distinguant celles qui sont dévolues aux régions, aux communes et aux communautés rurales. La première génération de compétences ainsi transférées concerne les champs suivants: 1) environnement et gestion des ressources naturelles; 2) santé, population et action sociale; 3) jeunesse, sports et loisirs; 4) culture; 5) éducation; 6) planification; 7) aménagement du territoire; 8) urbanisme et habitat.

5. La communauté rurale, à travers le Conseil, délibère en toute matière pour laquelle elle est compétente.

■ LES CONFLITS AUTOUR DES ESPACES ET DES RESSOURCES DE LA RBDS

La diversité des acteurs aux intérêts divergents et aux logiques contradictoires est à l'origine des conflits. Les conflits entre communautés locales opposent les habitants d'un même village ou de villages voisins qui pratiquent les mêmes activités sur les mêmes espaces et convoitent ainsi les mêmes ressources. Ces conflits sont très présents dans les villages contigus au PNDS où les ressources sont moins accessibles et insuffisantes pour les besoins fondamentaux des populations locales, parce qu'elles sont contrôlées par les agents des parcs. La fréquence et l'ampleur des conflits dans les villages sont liées à la densité de la population et à la réponse aux besoins en termes d'occupation et d'exploitation des ressources naturelles et à la diversité des activités pour un espace donné.

Les conflits qui opposent des groupes d'acteurs différents sont les plus fréquents et les plus violents. Ces conflits sont à la base de revendications de droits et parfois de rébellions de la part de l'entité qui se sent lésée dans ses droits et prérogatives. Selon le qualificatif de la FAO (1995), ces conflits sont dits verticaux. Ouverts, plus sournois, ils prennent la forme d'actes de vandalisme parce qu'il s'agit d'une lutte qui oppose une collectivité à une institution pour la défense de ses intérêts communs ou collectifs. Dans la RBDS, ils opposent, d'une part, les communautés villageoises (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers) aux structures de l'État (administration forestière et administration territoriale) et, d'autre part, les structures décentralisées (Conseils ruraux) aux populations qu'elles représentent.

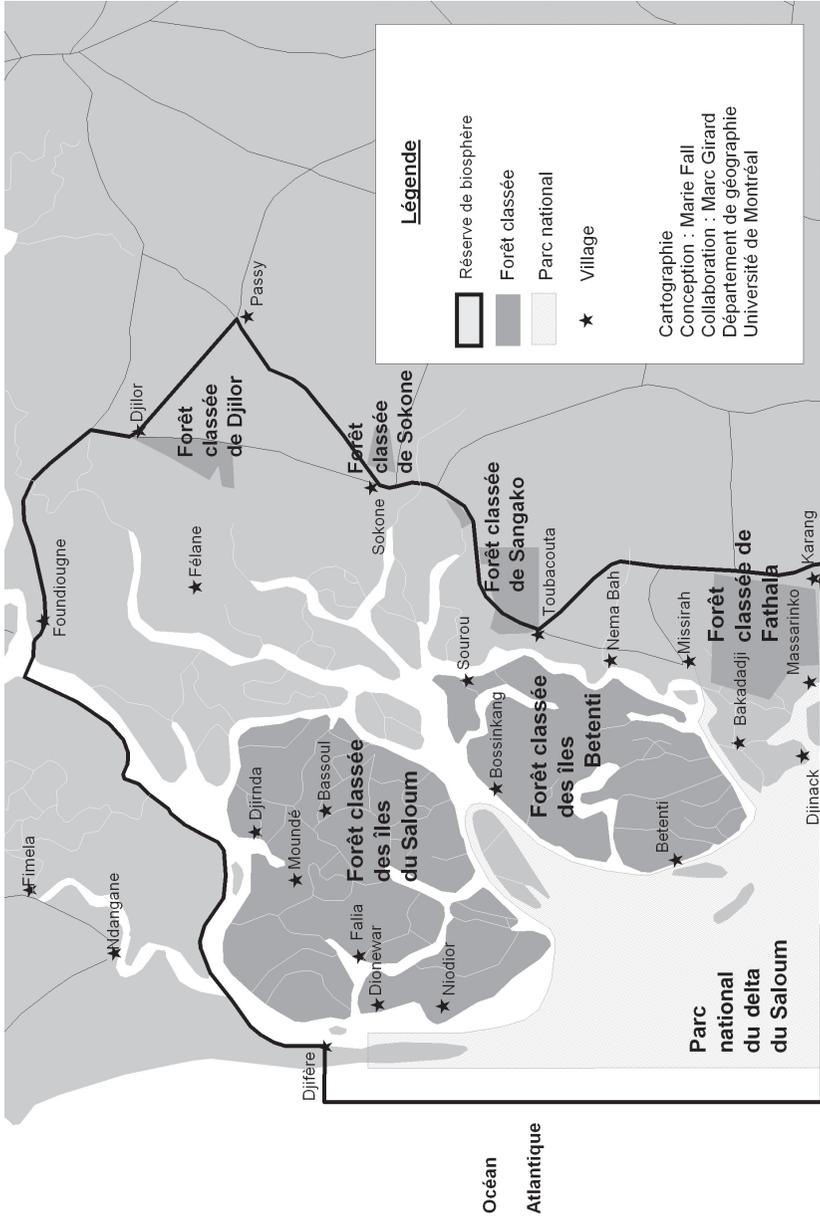
Les causes et les manifestations des conflits dans la RBDS

Les espaces où s'extériorisent les conflits entre les communautés villageoises et les structures de l'État concernent généralement les zones classées (carte 3.2) : les forêts classées, le PNDS et les aires maritimes protégées.

Ces zones jouxtent les terroirs villageois ou en occupent une partie. Les communautés villageoises y revendiquent des droits d'accès et d'exploitation. La configuration géographique de la RBDS, avec ses milieux naturels et son zonage sans cadre juridique fonctionnel, prédispose déjà à d'innombrables heurts entre les structures chargées de la gestion des espaces et les populations locales.

Les espaces de conflits entre populations locales et agents de l'administration forestière concernent les zones classées, surveillées et marquées par des interdictions d'accès. De l'avis des populations, c'est une entrave à leur liberté, voire à leur intégrité. Les populations des villages du Saloum ne s'inscrivent pas dans le même registre que les structures

Carte 3.2 – LES ZONES CLASSÉES DE LA RBDS



forestières de l'État présentes dans la zone. Elles ne reconnaissent pas les lois et les règlements qui restreignent leurs droits d'accès aux espaces et leurs droits d'usage sur les ressources; ce qui les confine dans la précarité. C'est d'ailleurs pourquoi elles violent les règles établies par l'administration forestière en matière de conservation des espaces et de sauvegarde des ressources.

La RBDS abrite plusieurs forêts classées soustraites à certaines formes d'exploitation. Ces forêts, situées dans les terroirs villageois, ont un régime de gestion particulier sous la tutelle du Service des eaux et forêts chargé de les surveiller et de contrôler toutes les activités qui s'y exercent. Dans les terroirs villageois, les systèmes d'exploitation demeurent traditionnels. Les populations exploitent les forêts classées pour des besoins de nourriture, de médicaments, de matériaux de construction et pour des sources de revenus. Inévitablement, elles sont alors en conflit avec les agents des eaux et forêts. Les populations des villages proches des forêts classées ne considèrent pas ces agents comme des défenseurs de l'environnement, mais plutôt comme «des policiers répressifs» qui les empêchent d'utiliser leurs ressources patrimoniales pour assurer leur survie. Selon elles, les arbres sont sur leurs terres et leur abattage pour étendre les superficies cultivables ou pour se procurer du bois est légitime. Ces actions ont entraîné un déboisement dans les zones tampons des forêts classées à la lisière des villages. Le phénomène de dégradation des forêts est plus remarquable dans les villages des îles Betenti et des îles Gandoul où la mangrove est fortement atteinte par les actions anthropiques. Les perches de palétuviers sont coupées et utilisées comme source d'énergie et pour la construction. Leur vente fournit des revenus substantiels. Les agents des eaux et forêts font aussi état de l'exploitation des huîtres par les femmes et les coupes sélectives des racines de palétuviers sur lesquelles s'agrippent les huîtres. Cette exploitation affecte grandement la mangrove. Pourtant, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées par les ONG et les populations locales sont au courant de l'importance de ces écosystèmes pour l'équilibre écologique.

L'avènement des permis d'amodiation des zones de chasse pour les touristes avec la réforme de 1996 a ébranlé les ruraux qui trouvent cette activité incompatible avec la politique de conservation prônée par les agents des Services forestiers. Les zones amodiées sont des domaines qui ont des régimes particuliers. Pour toute zone amodiée, l'État, à travers les Services des eaux et forêts, concède des droits de chasse à l'amodiataire. Dans le delta du Saloum, les amodiataires sont les propriétaires d'hôtels. Certaines zones amodiées couvrent les terroirs villageois, mais les villageois ne peuvent y avoir accès, à moins d'en avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'amodiataire «qui de surcroît est étranger avec des droits que les natifs des villages n'ont pas». Cette situation qui permet à des étrangers,

en l'occurrence « des Blancs » de combler des besoins non vitaux exaspère les villageois et soulève des questions d'équité et de transparence dans la gouvernance. En effet, contrairement aux villageois, les touristes pratiquent la chasse pour le plaisir et pour la collection des trophées, non pas par nécessité ou pour assurer leur survie. Un autre paradoxe réside dans le fait que les zones amodiées ne permettent pas la reproduction des animaux sédentaires qui n'y trouvent pas le calme et la tranquillité voulus. Situation tout à fait contradictoire avec celle que les agents imposent aux populations locales. Cette approche multisectorielle par une seule structure rend plus aigu le face-à-face entre des agents des Services forestiers et les populations locales riveraines des zones classées. Aussi, faute d'un statut clair et accepté par les populations, les zones classées et les zones de terroirs s'imbriquent les unes aux autres. Les interventions des différentes administrations forestières ou territoriales ainsi que celles des collectivités locales ne présentent aucune coordination cohérente.

Dans l'estuaire du Saloum et en haute mer, des litiges entre les Services de surveillance des pêches (dont les postes de contrôle sont implantés dans les villages côtiers) et les populations locales qui exploitent les zones de pêche sont fréquents. Les causes de ces litiges sont diverses. Les pêcheurs, dont la majorité sont analphabètes, ignorent les lois et règlements relatifs aux pêches. Ceux qui en sont informés ne les respectent pas. Par exemple, la réglementation exige un maillage des filets en conformité avec la taille des espèces à capturer. Mais les pêcheurs ont des systèmes de fraude qui consistent à prendre un filet normal conforme au règlement et d'y insérer un filet dont le maillage ne répond pas aux normes. La capture des espèces immatures et des juvéniles est interdite dans le Saloum qui est une zone de frayère et de nurserie. Les Services de surveillance des pêches ne permettent pas l'utilisation des sennes de plage et des monofilaments⁶. Pourtant, ils sont toujours utilisés de manière frauduleuse.

Les conflits surviennent lorsqu'un agent des Services de surveillance arraisonne une embarcation et confisque la prise et les filets non réglementaires. Les pêcheurs répondent par une résistance et n'exécutent pas les ordres des agents de surveillance. Ils rétorquent et justifient leurs actions par le fait que, dans leur imaginaire, la ressource appartient à qui se l'approprie quels que soient les moyens utilisés. Dans l'estuaire du Saloum, il n'y a pas d'activité plus lucrative que la pêche, ce qui justifie le nombre impressionnant d'acteurs autour de cette activité. Missirah, Niodior, Dionewar, Djifère et Betenti sont de gros villages de pêcheurs qui accueillent des saisonniers venant de toute la côte. Interrogés sur leurs activités et les contraintes auxquelles ils sont confrontés, les pêcheurs ont beaucoup fait

6. Sorte de filets locaux tissés par les pêcheurs eux-mêmes

référence aux Services de surveillance. En effet, ils se plaignent des actions des agents qui limitent l'accès à certains *bolongs* où la capture de certaines espèces est interdite pendant une période donnée.

Les conflits entre administration territoriale et communautés locales se manifestent par le refus catégorique des populations à accepter la politique du gouvernement en matière de gouvernance que les sous-préfets sont chargés d'appliquer en zone rurale. Elles jugent que les programmes de développement de leurs terroirs, décidés «en haut» à leur insu, sont inadaptés à leurs réels besoins. Cependant, les déclarations des autorités administratives sont parfois en contradiction avec les actions de leurs agents sur le terrain. À Toubacouta, par exemple, l'industrie hôtelière florissante a entraîné l'amodiation des forêts villageoises aux complexes hôteliers. Une partie de la population est hostile à ce genre de projet qui ouvre ces espaces aux touristes. Mais, selon le discours officiel des agents de l'administration, il faut offrir plus de possibilités aux promoteurs de projets touristiques car la valorisation touristique alimente, par ses devises étrangères, l'économie nationale.

Les habitants des villages de Toubacouta et Missirah profitent de l'activité touristique. La plupart des campements hôteliers qui s'y sont établis fournissent aux jeunes des emplois de guides touristiques dans le cadre de leurs activités de chasse, de pêche sportive et de villégiature. Pour les femmes, ce sont des emplois dans l'entretien des chambres et la cuisine. Pour les artisans et artistes locaux, un marché pour leurs œuvres d'art. Les gérants d'hôtels soutiennent aussi les populations locales dans la réalisation de projets sociaux comme la construction d'un marché artisanal, la mise sur pied de coopératives maraîchères et la promotion des produits locaux. Les autres villages, pourtant visités par les touristes, ne tirent aucun bénéfice immédiat de l'exploitation touristique. Au contraire, ils se vident : les jeunes préférant tous partir vers Missirah ou Toubacouta pour trouver un emploi dans les hôtels.

Dans les villages insulaires du Gandoul, il n'y a pas de zones amodiées. Très peu d'hôtels y sont implantés. Mais la mainmise des Services forestiers sur l'écosystème de mangrove, notamment le Service des eaux et forêts, est ressentie comme une contrainte majeure par les populations. Dans ces villages, le système traditionnel de production intégrait la pêche, l'agriculture, l'exploitation des amas de coquillages et l'exploitation des produits de la mangrove. Avec la décentralisation, les terres sont tombées dans le domaine national et sont gérées par le Conseil rural. La mangrove, elle, est toujours du domaine de l'État, donc gérée par les Services forestiers.

Les exploitants privés du Saloum sont multiples selon les domaines d'activités. Mais l'activité qui a le plus attiré de revendications de la part des populations est liée à la pratique du tourisme. Dans l'ensemble de la

RBDS, les communautés villageoises désapprouvent l'implantation d'hôtels et l'exploitation des espaces patrimoniaux par des étrangers. Dans ce contexte, la logique d'exploitation privée s'exprime dans un espace qui est celui des communautés où l'État, fort des prérogatives que sa loi lui confère, concède des parties à des exploitants qui n'ont que lui comme interlocuteur, alors que leurs intérêts et leurs activités entrent souvent en conflit avec ceux des populations locales (Ndiaye, 1997).

■ L'ÉCOTOURISME COMME MOYEN DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DE LA RBDS

L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à faire découvrir aux visiteurs la richesse des différents écosystèmes de la planète à travers des activités qui respectent l'environnement (Couture, 2002). « Il peut (également) s'agir d'initiatives réalisées dans le cadre de processus de planification locale au sein desquels l'écotourisme apparaît comme une opportunité pour les communautés d'obtenir des financements extérieurs. Parfois, ces initiatives apparaissent dans le cadre de processus de délégation aux communautés de droits d'usages sur les ressources, afin de faciliter leur insertion dans les activités économiques et de lutter contre la pauvreté rurale » (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 93). On parle alors de gouvernance participative, processus au sein duquel les populations locales prennent part à la prise de décision dans une mesure plus ou moins importante selon les cas. Différents modes de gestion composent la sphère de la gestion participative. On les distingue en fonction de l'importance de la place accordée aux populations locales dans le processus décisionnel (Bessette, 2007). La gouvernance participative incarne en quelque sorte une expression de la volonté collective en ce qui concerne la résolution de problèmes et les objectifs communs de développement local viable.

La mise en place d'une coordination efficace entre les divers acteurs devient toutefois un enjeu crucial dans le processus de gouvernance (Talbot, 2006). Plusieurs types d'acteurs entrent donc en ligne de compte : les communautés locales, des ONG et des entreprises privées. Toutefois, il est très important que l'État assume un rôle de leadership et d'encadrement qui semble essentiel au bon fonctionnement des processus de gouvernance participative (Cazalet, 2004). Par exemple, le Plan environnemental national malgache « [...] s'est orienté vers la promotion [...] d'] une démarche de "bottom-up", de deux manières : d'une part, à travers le processus de dévolution des ressources naturelles aux communautés locales et, d'autre part, dans un processus de planification et d'aménagement du territoire ; les deux démarches étant le plus souvent combinées » (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 93-94). Le but de ce plan est d'inciter les populations rurales à établir les priorités de développement à travers des plans communaux de

développement. Il est alors question d'une gestion dite « contractualisée » où l'État confie aux communautés locales une mission de développement qu'elles gèrent selon des termes préétablis entre les parties (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008).

Également à titre d'exemple, en Namibie, le programme étatique *Community-Based Natural Resource Management* donne le droit à des « *conservancies*⁷ » ou délégations de droits, qui permettent la gestion des ressources fauniques des territoires attribués et la prise de bénéfices des revenus engendrés par différentes activités s'y déroulant. « Ces processus de délégation de droits permettent ainsi aux populations de mettre en œuvre des innovations institutionnelles [...] et de bénéficier des activités de valorisation des ressources dont elles sont dépendantes » (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 94).

Dans les pays en développement, l'État occupe rarement la place qui lui revient en matière de gouvernance participative, notamment à cause du manque de moyens financiers (Mengue-Medou, 2002). De plus, en matière d'écotourisme, les États sont parfois réticents à accorder des droits de gestion aux communautés locales. Ces dernières ont donc rarement la possibilité, en raison de moyens limités, d'intégrer leur initiative touristique au sein du tourisme global. Elles font alors appel dans certains cas à des tour-opérateurs pour les aider à développer le tourisme écologique sur le territoire qu'elles occupent. Dans de tels cas, les tour-opérateurs deviennent souvent les principaux bénéficiaires des revenus engendrés par cette activité touristique.

L'appropriation des espaces et des ressources par les communautés locales apparaît ainsi comme cruciale dans l'établissement de sites voués à l'écotourisme. « Les modes institutionnels de valorisation de ces espaces et ressources par l'écotourisme dépendent des modes d'appropriation par les acteurs. L'écotourisme se basant prioritairement sur les ressources naturelles, il faut connaître les droits de propriété associés. Les ressources peuvent être appropriées par l'État au moyen d'aires protégées (parcs nationaux), par des personnes ou des opérateurs privés (titres privés) ou encore par les communautés » (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 91). Dans ce sens, des organisations privées, telles que des ONG, groupes de chasse ou opérateurs touristiques privés, peuvent donc acquérir des territoires, en payant une redevance à l'État afin de protéger ces territoires dans le but d'exploiter

7. « Une *conservancy* est un groupement d'habitants ruraux qui, en association, votent une constitution, élisent un comité de gestion et décident d'un plan de gestion des ressources pour le territoire sur lequel la *conservancy* détient des droits. Tout individu ou entreprise souhaitant opérer commercialement sur ce territoire doit ainsi négocier un droit d'usage avec la communauté » (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 94).

leur potentiel touristique. Ces groupes disposent du financement nécessaire pour mener à bien leurs projets et sont directement connectés au marché touristique global. En revanche, la gestion de territoires par des organisations privées ne laisse que très peu de place aux populations locales qui, quant à elles, se trouvent privées des ressources dont elles ont besoin, et ce, sans tirer aucun revenu ni avantage (Lapeyre *et al.*, 2007).

Dans la mesure du possible, les communautés locales ont donc tout avantage à initier elles-mêmes des projets à vocation écotouristique dont elles assumeront la pleine responsabilité. Cette idée s'inspire du concept de la gestion participative selon lequel les communautés locales prennent part au développement d'initiatives se déroulant sur le territoire qu'elles occupent et dont elles tirent leur subsistance. Cela constitue une solution pouvant garantir une source de revenu durable pour les communautés locales, tout en poursuivant l'objectif de préservation de l'environnement défendu par les gouvernements et les organisations internationales avec lesquels les populations locales entretiennent une relation conflictuelle basée sur l'appropriation des espaces et des ressources.

Les initiatives locales à vocation écotouristique

Dans la RBDS, il existe différentes initiatives locales à vocation écotouristique. Deux d'entre elles ont été lancées dans le village de Missirah qui est périphérique au PNDS. La première est menée par des écogardes du parc, regroupés en association. Elle consiste à développer une offre touristique basée sur un campement villageois permettant d'accueillir les visiteurs désirant découvrir la richesse patrimoniale des environs du village au sein même de la communauté. La seconde initiative, nommée Fannabara, repose entre les mains de jeunes villageois. Il s'agit d'une ferme où sont reboisées en pépinières plusieurs espèces de plantes que l'on trouve naturellement dans la région du delta du Saloum. Ces plantes sont utilisées afin de restaurer différents milieux plus ou moins dégradés des alentours du village de Missirah. Des pousses sont également vendues aux locaux ou aux visiteurs dans le but de financer ce projet pratiquement autonome. Au niveau écotouristique, Fannabara peut être perçue comme une offre complémentaire à celle du PNDS qui constitue le principal facteur d'appel touristique de la région. En développant une telle initiative, les jeunes qui en sont à l'origine contribuent à ce que les visiteurs choisissent de prolonger leur séjour dans la communauté puisque leur site représente un point d'intérêt touristique supplémentaire pour le village. Fannabara a pour vocation de réaliser des actions multiformes : complexe écotouristique, écomusée, éducation environnementale, pépinière, promotion de la pharmacologie, réhabilitation des savoirs et des pratiques endogènes de gestion des ressources, valorisation et transmission de la culture locale et lutte

contre le pillage des ressources. Les populations locales sont très impliquées dans ces deux initiatives et les retombées économiques attendues permettront aux populations de se détourner de l'exploitation des ressources et surtout de minimiser les conflits autour des espaces et des ressources de la RBDS.

■ LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE COMME SOLUTION AUX CONFLITS ?

La Réserve de la biosphère du delta du Saloum, avec la diversité de ses écosystèmes et de ses acteurs, est un espace de conflits. La gouvernance des espaces et des ressources est un enjeu majeur pour le développement des communautés locales. Plusieurs conflits, dont les principales causes sont les différences de perceptions et de pratiques sur les espaces et ressources, mais aussi les divergences d'intérêts sur la gouvernance, opposent les acteurs en présence.

Pour une prévention et une résolution des conflits, l'accent a été mis sur la nécessité d'intégrer tous les acteurs dans la gouvernance territoriale de la RBDS. Celle-ci a comme base la reconnaissance des droits des populations locales et leur responsabilisation. Comme l'occupation de l'espace et l'utilisation des ressources par les populations se réalisent sur une base socioculturelle, les impliquer reviendrait à mieux considérer la culture locale.

La décentralisation des pouvoirs dans une aire protégée, par la gouvernance participative, a des conséquences certaines sur le développement local des communautés. Dans cette contribution, nous avons essayé de démontrer que les populations locales de la RBDS sont des acteurs capables d'enclencher un processus de développement dans leurs villages en mettant en œuvre des stratégies de contrôle de leur patrimoine. À travers des initiatives locales, les jeunes villageois sont actuellement sur le point d'amorcer un changement dans la gouvernance de leur patrimoine, et ce, pour les générations présentes et futures. Dans ce cadre, les modèles traditionnels de conservation des espaces et des ressources par les populations locales pourraient être plus valorisés.

Bibliographie

- BARBAULT, R. (2000). *Écologie générale: structure et fonctionnement de la biosphère*, Paris, Dunod.
- BESSETTE, G. (2007). *Eau, terre et vie: communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles*, Ottawa, CRDI, 384 p.

- BLANC-PAMARD, C. et H.R. RAMIARANTSOA (2008). «La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanala (Madagascar): les effets biaisés d'un modèle universel», *Cybergeog Environnement, Nature, Paysage*, article 426, <<http://www.cybergeog.eu/index19323.html>>.
- BRYANT, C.R. (1992). *Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation de propositions de projets réussies*, Hudson, Québec, Stratec communications.
- CAMPAL, A. (2004). «Enjeux et contraintes de la décentralisation: les communautés rurales du département de Mbour», dans M. Niang (dir.), *Participation paysanne et développement rural au Sénégal*, Dakar, CODESRIA, p. 97-126.
- CARTIER, M. (2002). *Les groupes d'intérêts et les collectivités locales: groupes d'appartenance, communautés de pratique, collectifs, villes numériques, cybercommunautés, associations et réseaux, etc.: une interface entre le citoyen et l'État*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 137 p.
- CAZALET, B. (2004). «Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest», *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 5, n° 3.
- CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE AGRICOLE ORIENTÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT (2004). «Définir un système acteurs-concepts clés», *Ressources pédagogiques ICRA*, <<http://www.icra-edu.org>>, consulté le 20 juin 2005.
- CHARVET, J.-P. et al. (2002). *Géographie humaine: question et enjeux du monde contemporain*, Paris, Armand Colin.
- COUTURE, M. (2002). «L'écotourisme: un concept en constante évolution», *Téoros, Revue de recherche en Tourisme*, vol. 21, n° 3, p. 5-13.
- FALL, M. (2001). *Perceptions et gestion de l'espace dans les îles Gandoul et Betenti du Saloum, Sénégal*, Mémoire de DEA, Département de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 89 p.
- FALL, M. (2006). *Dynamique des acteurs, conflits et modes de résolution pour une gestion durable des ressources naturelles dans la réserve de biosphère du delta du Saloum (Sénégal)*, Thèse de doctorat de géographie, Montréal, Université de Montréal, 246 p.
- LAPEYRE, R. et al. (2007). «L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles? Une comparaison Namibie-Madagascar», *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 222, p. 83-110.
- LAZAREV, G. et M. ARAB (2002). *Développement local et communautés rurales: approches et instruments pour une dynamique de concertation*, Paris, Karthala, 366 p.
- MENGUE-MEDOU, C. (2002). «Les aires protégées en Afrique: perspectives pour leur conservation», *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 3, n° 1, <http://www.vertigo.uqam.ca/vol3n1/art7vol3n1/c_mengue-medou.html>.
- NDIAYE, P. (1997). *L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Le cas du Sénégal. Le développement durable au Sahel*, Paris, Karthala.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (1996). *Loi 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert des compétences*, Dakar, Assemblée nationale du Sénégal.
- TALBOT, D. (2006). «La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays», *Développement durable et territoire*, Dossier 7: Proximité et environnement.



CHAPITRE

4

LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES COMMUNAUTÉS HÔTES

Les enseignements d'un projet écotouristique
guadeloupéen en milieu rural

Nathalie Lahaye
*Maître de conférences
à l'Université
de Toulouse
Institut universitaire
de technologie
de Tarbes, Tarbes,
France*

■ PARTICIPATION ET COMMUNAUTÉS HÔTES

Un consensus semble désormais se former autour de l'importance des démarches participatives pour accompagner la mise en place de projets écotouristiques. Un projet écotouristique englobe plusieurs dimensions, à savoir la qualité de l'expérience recherchée par les touristes, la conservation des ressources naturelles, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et le maintien de l'identité culturelle de la communauté d'accueil. Les objectifs socioéconomiques de l'écotourisme ne seront toutefois atteints que si les communautés hôtes ont le pouvoir de participer activement à la réalisation des projets, de décider et ainsi de contribuer à leur propre développement. C'est donc une gouvernance participative qui devrait structurer l'offre écotouristique (Lequin, 2001). Dans un

contexte de participation authentique ou significative, les communautés locales devraient participer aux décisions mais aussi, et surtout, pouvoir les influencer (Paletto, 2002).

Aujourd'hui, nombreux sont les responsables de projets écotouristiques qui ont saisi l'intérêt, souvent stratégique, de la participation des communautés hôtes. Pour autant, les démarches ne sont pas uniformes, pas plus que les résultats obtenus du point de vue de la participation de ces communautés. En particulier, il ressort de diverses expérimentations la difficulté à s'assurer de l'engagement et de la mobilisation de la communauté hôte dans son ensemble. Les stratégies opportunistes ou défensives l'emportent très souvent sur les stratégies coopératives. Par ailleurs, les responsables de projet, quant à eux, hésitent sur les objectifs et l'organisation de la démarche participative. L'engagement dans une démarche de participation ouverte ne présage ni du degré d'autonomie ni du pouvoir décisionnel laissé aux acteurs du territoire. La question qui se pose alors est la suivante : quelles sont les conditions à réunir pour améliorer la participation des communautés hôtes, autrement dit pour parvenir à une participation significative en écotourisme ? Ce chapitre vise à apporter des éléments de réponse.

Pour cela, nous mobiliserons un cas d'étude particulièrement intéressant puisqu'il permet de suivre sur plusieurs années l'évolution des comportements en termes de participation, à la fois des responsables du projet et de la communauté hôte. Il s'agit d'un projet écotouristique situé en zone rurale en Guadeloupe, dans les Antilles françaises. Ce projet, baptisé projet Taonaba¹, a pour ambition la mise en valeur de milieux humides et de la plaine agricole environnante. Le modèle de gestion adopté par la Ville pour ce projet a reposé pendant de nombreuses années sur la centralité du planificateur, négligeant ainsi toute participation de la communauté hôte. Mais, aujourd'hui, face aux échecs de la démarche, les promoteurs du projet tentent de s'écarter du modèle de gestion centralisée et d'organiser un modèle de gouvernance participative autour d'un projet écotouristique.

À partir de ce cas, d'une part, nous chercherons à rendre compte des stratégies d'acteurs, principalement les responsables de projet et la communauté hôte, en termes de participation ; d'autre part, en corrélant ces résultats à divers travaux sur la gouvernance participative en écotourisme, nous chercherons à identifier des conditions pour une participation significative. La méthodologie retenue sera donc celle de l'étude de cas,

1. Taonaba signifie en langue amérindienne, marais, marécage ou encore, milieux humides.

structurée autour de deux séries d'entretiens (2008 et 2009) et d'une analyse documentaire. Et notre cadre théorique de référence est celui de la gouvernance participative en écotourisme (Lequin, 2001; Gagnon et Gagnon, 2006; Breton, 2001; Lahaye, 2010) et, plus largement, de la participation et de l'*empowerment* (Friedman, 1992).

Ce chapitre s'organise autour de quatre parties. La première partie présente le cadre analytique et revient sur la question de la gouvernance participative en écotourisme. La deuxième partie expose le projet écotouristique Taonaba et retrace les étapes de la participation. La troisième partie rend compte des diverses stratégies adoptées, au cours du processus participatif, qui ne vont pas toutes dans le sens d'une coproduction et d'une codécision du projet écotouristique. La quatrième partie traite des conditions à réunir pour une participation significative en écotourisme.

■ LES BESOINS ET LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS HÔTES

Une grande majorité de projets de développement, à l'instar des projets écotouristiques, est animée suivant une logique à deux niveaux: 1) la décision et 2) la structuration opérationnelle du projet. Or, les décalages fréquents entre l'offre de développement et son acceptabilité par la population invitent à considérer un troisième niveau, celui de l'expression de la demande communautaire. La participation – au sens où elle est un moyen de connaître les besoins de la communauté hôte, d'impliquer celle-ci dans des décisions touchant à son propre développement et de s'assurer d'un consensus large autour de projets sujets à controverse – est une des clés de voûte de la gouvernance en écotourisme. Une participation significative est l'objectif à poursuivre.

La connaissance des besoins des communautés hôtes: un enjeu prioritaire

La « prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes » figurent parmi les quatre métaprinipes structurant de l'écotourisme (Gagnon et Lapointe, 2006, p. 21), aux côtés de la valorisation de la conservation de l'environnement, de la contribution équitable au développement économique et de la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable. Par communauté hôte, il faut entendre la population locale qui accueille, sur son territoire, le projet de développement. Certains membres de la communauté sont positivement affectés par le projet, d'autres le sont négativement; d'autres, enfin, ne sont en aucune manière touchés par le projet.

Répondre aux besoins des communautés hôtes impliquerait de tenir compte de leurs besoins, de soutenir leur bien-être et d'améliorer leurs conditions de vie, et ce, dans une perspective de développement local (Cater, 1993). Ces besoins sont certes d'ordre économique, mais pas seulement. Les besoins d'éducation, de culture, de respect des droits de la personne comptent autant que la redistribution de richesses. Or, les initiatives d'écotourisme, sources de revenus et d'emplois pour les communautés, viseraient aussi l'amélioration de la qualité de vie, en valorisant les savoirs vernaculaires (Gagnon, 2004) en préservant les pratiques et les identités culturelles (Breton, 2001; OMT, 2002) en recherchant à garantir l'équité ainsi que la justice sociale et environnementale (Barkin, 2003; Ceballos-Lascuráin, 1996; OMT, 2002; Gagnon et Lapointe, 2006).

Pour atteindre ces objectifs de bien-être économique et social, on reconnaît (OMT, 2002; Sommet mondial de l'écotourisme, 2001) que les communautés hôtes devraient être engagées de façon systématique, dans la planification, le développement et l'exploitation des activités écotouristiques. Car, pour être les bénéficiaires à part entière d'un projet écotouristique, il est essentiel de faire connaître ses intérêts, ses droits et ses valeurs. De plus, la connaissance des lieux par ces mêmes communautés devrait permettre de faire des choix plus éclairés. L'implication des communautés hôtes apparaît donc comme un élément essentiel du développement écotouristique. Cet engagement de la population locale devrait se traduire au niveau de la structure décisionnelle, avec un partage du pouvoir décisionnel entre l'État, les collectivités territoriales et les citoyens (Lequin, 2001). Autrement dit, dans une perspective de développement en écotourisme, la population locale devrait être impliquée dans une démarche de participation au processus décisionnel, et ce, à toutes les étapes du projet, de sa planification à sa mise en œuvre.

De même, pour les porteurs d'un projet écotouristique, également promoteurs du développement local, il importe d'obtenir l'adhésion des communautés hôtes, sous peine de subir des oppositions pouvant conduire à l'abandon du projet. Cela signifie que l'offre locale d'un bien collectif intègre, dans une certaine mesure, les préférences des acteurs locaux, dont les communautés hôtes. La question de la connaissance des préférences individuelles et de leur harmonisation en vue d'une entente sur le projet collectif doit s'inscrire au centre des préoccupations des promoteurs de projets, qu'il s'agisse d'un projet à fort ou à faible impact, de type privé ou communautaire. Il s'agit alors pour les promoteurs locaux de chercher à identifier, voire à organiser l'expression de cette demande communautaire.

Or, si la demande pour des biens collectifs est souvent déterminée par les autorités publiques, qui doivent rendre des comptes à leurs électeurs, elle peut aussi s'exprimer dans un cadre d'action collective, par les

populations, au moyen de systèmes particuliers de révélation des préférences (Hounmenou, 2006). La participation est l'un de ces systèmes. Elle facilite la révélation des préférences en autorisant les populations locales à faire valoir leurs intérêts, à dire leurs besoins, à faire connaître leurs représentations, lors de rencontres, débats, forums avec les porteurs du projet et autres instances institutionnelles.

C'est donc une gouvernance participative qui devrait structurer l'offre écotouristique afin de s'assurer de bien prendre en compte les besoins des communautés hôtes.

La gouvernance participative : un outil pour structurer l'offre écotouristique

En théorie, la gouvernance participative intègre toutes les parties prenantes au projet écotouristique, parmi lesquelles la population locale, afin que des bénéfices significatifs reviennent, directement et indirectement, à cette même population locale. Le rôle des communautés locales ne doit pas être réduit à une « simple coloration exotique » mais consister en une implication permanente, une responsabilisation et une participation aux prises de décision (Dehoorne et Transler, 2007). Les communautés hôtes sont considérées comme des acteurs, au sens où on leur reconnaît à la fois une capacité d'innovation et un réel pouvoir de décision, quant à la façon d'imaginer, de concevoir et de faire vivre le projet de développement touristique, et ce, sur le long terme (Lequin, 2001 ; Lequin et Cloquet, 2006). La gouvernance participative en écotourisme peut alors aller dans le sens d'un développement endogène, fait par et pour les communautés locales.

La participation, selon une acception très globale, renvoie à l'idée de prendre part à l'action collective. En sciences politiques, elle évoque les différents moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques. Pour la Banque mondiale (1996, p. 3) elle est « un processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, ainsi que les décisions et les ressources qui les affectent, et en partagent le contrôle² ». Dans ce contexte, les acteurs non seulement participent aux décisions mais ont aussi le pouvoir de les influencer (Paletto, 2002). Cela implique, de la part des parties prenantes, un degré d'engagement fort et un degré de mobilisation élevé. Une définition qui peut alors être retenue est celle proposée par M. Lequin (2001, p. 58) : « la participation est un

2. Traduit librement de l'anglais : « *it is a process through which stakeholders influence and share control over development initiatives and the decision and resources which affect them* » (Banque mondiale, 1996).

processus d'échange entre une organisation capable d'accorder un certain degré de pouvoir aux personnes visées par la décision et des personnes qui acceptent un certain degré de mobilisation et d'implication».

Dans le cadre d'un projet de développement écotouristique, la participation a surtout une connotation empirique et instrumentale. Elle constitue un moyen pour améliorer le projet (Buchy et Hoverman, 2000). C'est par l'interaction des différentes parties prenantes au projet et la confrontation des intérêts et des besoins qu'un projet écotouristique, majoritairement accepté, se construit. La participation est aussi le mode de coordination capable de répondre aux enjeux de l'écotourisme. En effet, la participation a pour finalité d'accroître la compréhension des acteurs les uns envers les autres, de favoriser la confiance réciproque et de développer un sentiment d'appartenance qui permet de mieux intégrer et d'accepter un projet de développement (Chess et Purcell, 1999 ; Reed, 2008). Par contre, comme le rappelle V. Luyet (2005), les processus de décision et de participation peuvent être liés, mais ils ne le sont pas systématiquement. La participation s'inscrit dans un processus global de décision. Elle est une modalité choisie d'élaboration de la décision, mais elle ne se confond pas avec la décision, laquelle relève toujours, *in fine*, du responsable politique, légal ou statutaire (Ruegg, Mettan et Vodoz, 1992).

La participation significative comme objectif

La participation recouvre des réalités très différentes. Les niveaux de sollicitation des populations locales peuvent varier de la simple information à la participation active, en passant par la consultation ou encore la concertation (Arnstein, 1969 ; Pretty, 1995 ; André, Delisle et Revéret, 2003). En suivant la typologie d'André, Delisle et Revéret (2003), seules la participation fonctionnelle et la participation interactive permettent aux acteurs locaux d'exercer une influence sur un projet. Pour Froger, Meral et Herimandimby (2004), c'est la participation qualifiée de responsable qui permet d'engager un réel partenariat entre le gouvernement et la population locale, ou ses représentants ; ceux-ci bénéficient ici d'un réel transfert d'autorité dans l'élaboration et la conduite d'un projet.

Toutes les opérations participatives ne cherchent pas forcément à placer au centre du processus décisionnel la population locale. Bien souvent, la participation est organisée de façon à mettre les responsables de projets au centre du processus décisionnel et à considérer les membres de la communauté comme des « clients » ou comme des « bénéficiaires » au nom desquels les décisions sont prises, empêchant alors toute réaction aux décisions (Simrel *et al.*, 1998, cité par Lequin, 2001). Dans une

participation authentique ou significative, au contraire, les acteurs locaux sont placés au centre de la démarche de mise en œuvre du projet, ce qui les autorise à influencer sur le processus de décision.

Une participation authentique ou significative renvoie à

[...] un processus interactif, parfois récurrent, impliquant des individus ou des groupes, positivement ou négativement affectés par un projet, ou intéressés par le projet et qui ont la possibilité de faire valoir leurs avis, de proposer des options et d'orienter le débat. Ce processus offre l'occasion d'exercer une influence sur le contenu d'un projet avant la prise de décision finale par ses promoteurs ou par les instances qui en sont responsables. Enfin, dans un processus de participation significative, les efforts de la population produisent un résultat, au sens où les promoteurs du projet ont l'obligation de rendre compte de l'influence de cette participation sur leur décision (Van Kemenade et Fréchette, 2007, p. 9).

Le processus de participation significative permet théoriquement de répondre aux besoins et intérêts locaux, de mener à la réalisation d'un développement et de solutions durables, de produire de meilleures décisions, de rendre l'accueil des décisions plus favorable par le public, d'augmenter la crédibilité du processus et la légitimité des décisions, de réduire les conflits et, finalement, d'aboutir à une « bonne gouvernance » soutenant un développement durable et viable à l'échelle locale. Une participation significative est intrinsèquement liée aux communautés locales, qui sont invitées à exprimer leurs besoins, à partager leur vision du territoire ainsi qu'à faire valoir leurs propres projets de développement.

Pour autant, la participation communautaire n'est ni automatique, ni spontanée. Elle doit être approchée comme un système de comportements collectifs hétérogènes, qui renvoie à des perceptions, des représentations et des pratiques différentes. En effet, la communauté ne représente pas une entité homogène, mais un ensemble d'individus aux stratégies divergentes, voire antagonistes et ayant des pouvoirs asymétriques. De plus, la notion de participation recouvre la notion d'intérêt. Si participer signifie contribuer à une action collective qui va dans le sens de l'intérêt général, c'est aussi se regrouper pour accéder à des ressources financières ou à un emploi. La recherche d'objectifs sociaux, liés par exemple à la préservation du patrimoine naturel et/ou culturel, passe souvent au second plan, face à l'objectif immédiat de rentabilité économique. Les stratégies des membres d'une communauté hôte sont donc aussi fortement opportunistes. L'action collective pour un projet nécessite des moyens, une organisation et, de fait, un regroupement mais elle n'implique pas forcément un partage de tous les objectifs.

Du côté des collectivités territoriales qui initient les projets d'écotourisme, la participation est souvent simplement un outil leur permettant de conforter leur projet en s'assurant de l'adhésion du plus grand nombre et en jugulant les conflits. Le plus souvent instrumentalisée, la participation peut toutefois être également un véritable objectif politique et social, pour instaurer davantage de démocratie citoyenne par rapport à la démocratie représentative ou élective. Les objectifs assignés à la participation sont variables et l'engagement dans une telle démarche ne présage aucunement ni du degré d'autonomie ni du pouvoir décisionnel laissés aux communautés hôtes, dans la gestion et le suivi du projet.

Nous verrons précisément dans la troisième partie, à partir du cas d'élaboration d'une démarche participative pour un projet écotouristique, certaines de ces formes d'engagement et de mobilisation ainsi que les objectifs susceptibles de caractériser une démarche participative. Auparavant, nous présentons ce cas d'étude, le projet Taonaba, pour lequel le besoin de participation de la communauté hôte s'est exprimé.

■ LE CAS DU PROJET ÉCOTOURISTIQUE TAONABA EN GUADELOUPE

Après une description des objectifs, des enjeux et du mode d'organisation initial du projet écotouristique étudié, nous exposerons l'organisation de la récente démarche participative qui vise à corriger les erreurs de la démarche de planification centralisée originelle.

PHOTO 4.1

Le projet écotouristique Taonaba Belle-Plaine est situé dans la commune des Abymes à Grande-Terre (Guadeloupe).



De l'échec de la démarche centralisée à l'engagement dans une démarche participative

Taonaba, un projet de développement écotouristique en milieu rural

Le projet écotouristique Taonaba Belle-Plaine est situé dans la commune des Abymes à Grande-Terre (Guadeloupe) à proximité du grand centre urbain de Pointe-à-Pitre. Le secteur de Belle-Plaine, sur lequel le projet est implanté, est à la fois une vaste plaine agricole, où coexistent des exploitations agricoles de petite taille et un habitat fortement dispersé, et l'un des sites les mieux préservés et les plus renommés en Guadeloupe de la mangrove palustre³. Ce secteur est par ailleurs traversé par le canal de Belle-Plaine, qui débouche sur la réserve naturelle du Grand-Cul-Sac-Marin, offrant à la ville des Abymes l'opportunité d'une ouverture sur la mer.

Le projet Taonaba, lancé en 1997, consiste à créer une plateforme écotouristique en milieu rural, par une mise en valeur des milieux humides et de la plaine agricole environnante. Il s'agit de développer, sur le territoire d'une commune qui ne possède pas de plage, un tourisme de rechange au tourisme balnéaire caractéristique de la Grande-Terre, qui soit à la fois plus culturel et plus rural. Un plan d'aménagement a donc été pensé par la Commune autour de deux pôles d'attraction, reliés l'un à l'autre par le canal de Belle-Plaine, colonne vertébrale naturelle du projet : à une extrémité, la Maison de la mangrove, destinée à accueillir un écomusée ; à l'autre extrémité, le « pont à Popo », point de départ d'activités récréatives le long du canal. Un programme d'animation et de découverte des richesses écologiques terrestres et marines a également été envisagé, articulé autour de circuits de randonnées et de découvertes le long du canal, à travers la mangrove ou, encore, au cœur de la plaine agricole abymienne.

Le moteur de Taonaba se veut être l'écotourisme, décliné sous son volet environnemental, son volet économique et son volet social. Avec ce projet, la ville des Abymes entend en effet atteindre à trois objectifs : 1) de développement durable, par l'éducation à la sauvegarde de l'environnement et la connaissance des écosystèmes, 2) de développement touristique par la découverte du terroir de la plaine des Abymes et des milieux humides du Grand-cul-du-sac-marin, 3) de développement local en favorisant les retombées économiques pour la communauté hôte.

3. La mangrove constitue un patrimoine naturel remarquable tant par sa richesse biologique que par les fonctions naturelles qu'elle remplit, au plan écologique, hydrologique mais aussi socioéconomique : régularisation du régime des eaux, prévention des inondations et autoépuration des cours d'eau ; stabilisation du littoral et protection contre les tempêtes ; atténuation des changements climatiques ; réservoir de diversité biologique ; milieu d'observation, de récréation et de valeurs culturelles attachées au site.

Un projet initié et longtemps piloté en dehors de la population locale

Malgré l'ambition assignée au projet, celui-ci va connaître une lente gestation. Onze ans après son lancement, seuls un parking, la maison de la Mangrove, destinée à accueillir l'espace muséographique, et un sentier de promenade sur caillebotis sont visibles sur le site. Celui-ci donne une impression d'abandon : les visiteurs y sont très peu nombreux. Par contre, le site reste fréquenté par la population locale qui avait l'habitude de s'y rendre bien avant que les premiers aménagements ne voient le jour. Il s'agit d'exploitants agricoles qui utilisent l'espace à des fins de pâturage et/ou pour la culture de cresson et de madères, ou d'usagers occasionnels, qui utilisent les lieux à des fins récréatives, dont la pêche et la promenade.

À l'origine, le projet relève d'une volonté politique, sans consultation de la population. Les orientations prises sont celles de la municipalité des Abymes et de la SEMAG (Société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe), mandatée par la Ville pour assurer les travaux d'aménagement du site. Les contraintes bureaucratiques et financières amènent à formater le projet avec une programmation des activités en fonction des financements⁴.

L'approche managériale retenue pour le projet Taonaba est, pendant près de 10 ans, largement centralisée, de type « *top-down* », à la fois techniciste (les questions techniques d'aménagement sont privilégiées), prédéterminée (la démarche part du projet d'aménagement proposé par la société d'aménagement) et non participative. Le projet s'élabore en dehors de toute interaction avec la population qui pourtant vit sur le domaine de Belle-Plaine, y développe une activité agricole et l'utilise à des fins récréatives.

Les conséquences de cette absence d'implication de la population locale sont sans appel. Un sentiment d'éviction et de dépossession, d'un espace vécu et approprié, se développe peu à peu. Des actes de vandalisme, impliquant la destruction des équipements et des vols se produisent fréquemment sur le site. La population ironise sur un projet qui ne semble pas aboutir, jetant un peu plus de discrédit sur l'équipe municipale en place. Les résidents situés le long du canal vont même s'opposer à la poursuite des travaux destinés à l'aménagement des abords du canal, en bloquant les engins et en empêchant le travail de l'entreprise de travaux publics.

4. Aujourd'hui, la troisième tranche des travaux programmée par la SEMAG doit être engagée ; elle vise à ouvrir le site au public depuis le pont à Popo, avec une desserte à partir de la route départementale de Vieux Bourg et une liaison terrestre et aquatique jusqu'à la maison de la Mangrove.

En 2007, une nouvelle impulsion avec l'engagement dans une démarche participative

L'échec de cette politique centralisée, conduite en dehors de la population locale, va amener les élus à chercher à impliquer et à faire participer la population. En 2007, soit 10 ans après le lancement du projet, un changement s'amorce, marqué par la nomination d'un nouveau responsable du projet, également en charge des questions d'environnement pour la commune des Abymes. Le projet semble alors connaître une nouvelle dynamique. Des discussions sont relancées autour de l'avenir du projet et des réunions avec l'ensemble de la population ou par groupes d'acteurs ciblés sont organisées au cours de l'année 2008. L'accent est alors mis sur la démarche participative. Le changement de l'équipe municipale, après les élections municipales de 2008, conforte ce changement dans la gestion du projet⁵.

La démarche participative nouvelle naît donc d'un constat d'échec de la démarche centralisée initiale. Le modèle de gestion retenu jusqu'alors était basé essentiellement sur un mode de planification centralisé, au détriment de la participation des acteurs concernés par le projet de développement. Il s'agit pour la Ville des Abymes de s'en écarter et d'organiser un modèle de gouvernance participative autour d'un projet écotouristique. « Le projet Taonaba a pour ambition de s'inscrire dans une logique de développement local et durable... [Il s'agit notamment] de définir et de mettre en œuvre un projet de territoire impliquant une appropriation et une participation active de la population locale » (Ville des Abymes, 2008).

L'organisation de la démarche participative

Les temps de la participation

Nous pouvons distinguer deux périodes dans la conduite de la démarche participative. La première période s'inscrit de fin 2007 à mars 2008, date des élections municipales et de renouvellement de l'équipe municipale. La démarche participative est entreprise dans un climat de campagne électorale, donc de tensions, d'incertitude et de stratégie clientéliste. Un comité de pilotage du projet Taonaba est réuni en octobre 2007, sous l'impulsion du nouveau chef de projet. Des réunions bipartites sont organisées (Ville des Abymes, agriculteurs, chef de projet et conservatoire du

5. En témoignent ces paroles d'une élue après une réunion publique organisée en juin 2008 et qui marque un tournant dans le pilotage du projet: « Ces rencontres sont l'aboutissement de la première étape d'une nouvelle politique mise en œuvre depuis quelques mois, à savoir l'ouverture d'un nouveau débat entre la Ville des Abymes et les acteurs du projet de Taonaba à Belle-Plaine. Elles ont pour objectif de mettre un terme à une époque caractérisée par la méfiance réciproque. »

Littoral...). Il s'agit de relancer la dynamique du projet et de montrer aux différents partenaires du projet que celui-ci vit de nouveau. Une première réunion publique est tenue le 24 février 2008, sur le site de Belle-Plaine, en présence du chef de projet, de l'élue déléguée au tourisme et du maire de la ville des Abymes. Le discours se veut rassurant. L'accent est mis sur la volonté de faire participer la population au projet. Toutefois, les propos des élus révèlent la faible marge d'innovation laissée à la population. La vocation touristique du projet semble primer sur sa vocation écotouristique, à la fois dans sa dimension environnementale et sociale.

La seconde période marquant la démarche participative s'étend d'avril 2008 à nos jours. Trois temps forts caractérisent cette période : 1) la réalisation d'un diagnostic de territoire ; 2) l'organisation d'un séminaire dit de « redynamisation du projet » ; 3) la constitution d'un second comité de pilotage et de commissions thématiques.

Le diagnostic territorial, plus proche ici de l'enquête de population, vise surtout à connaître la communauté locale et à identifier les futurs interlocuteurs. La méthode retenue est celle des enquêtes de terrain et des entretiens par groupes cibles ou individuels. Il s'agit de recueillir l'avis des personnes sondées à la fois sur leur territoire et sur le projet. Dans un premier temps, cette étape de consultation de la communauté hôte va servir à dénouer un conflit majeur qui oppose les riverains du canal à la Municipalité. Les premiers refusent la poursuite des travaux d'aménagement du sentier de promenade, le long du canal de Belle-Plaine, qui empiètent sur leurs terrains, sans qu'aucune compensation n'ait été prévue. Une controverse plus globale sur la propriétaire foncière anime également les débats.

Dans un second temps, cette enquête va permettre d'aller à la rencontre de tous les résidants de Belle-Plaine : les agriculteurs, les trois entreprises du site et la quarantaine d'habitations dispersées sur le territoire. Les entretiens individuels sont complétés par des réunions avec des groupes cibles permettant d'affiner l'analyse, mais aussi d'instaurer un échange avec la population et au sein de chacun des groupes constitués. Une typologie est par la suite établie, distinguant quatre groupes d'acteurs : les opportunistes, les novateurs, les attentistes et les petits enfants⁶. Au cours

6. Les « opportunistes » habitent ou non à Belle-Plaine, sont âgés d'une cinquantaine d'années et sont porteurs de projets individuels en marge du projet Taonaba. Les « novateurs » sont des exploitants agricoles de Belle-Plaine, plutôt jeunes ; ils entendent insérer leur propre projet de développement au projet Taonaba. Les « attentistes » sont des membres plus âgés, dont l'activité professionnelle se déroule en dehors du site. Ils attendent du projet Taonaba une amélioration des infrastructures (routes, raccordement aux réseaux électriques et d'eau, etc.). Les « petits enfants » sont des individus assez jeunes, qui ont choisi de s'installer sur le site, près du reste de leur famille. La question foncière est donc prégnante pour eux.

des réunions de groupes, les participants sont invités, à tour de rôle, à faire valoir leur point de vue. Des restitutions de présentation des résultats sont faites auprès de la Ville des Abymes, d'une part, et de la population, d'autre part. À cette étape de la participation, il existe une volonté de dialogue ouvert avec la population qui va au-delà de la simple information.

Le séminaire de redynamisation qui se déroule quelques mois plus tard, sur le site, a pour objectif annoncé de présenter l'état d'avancement du projet Taonaba et de sensibiliser la population aux enjeux du développement de la zone de Belle-Plaine. Il s'agit aussi et surtout pour la municipalité de signifier aux partenaires institutionnels et financiers sa mobilisation autour du projet. Trois ateliers sur des thèmes environnemental, touristique et économique sont organisés qui comptent une quinzaine d'inscrits chacun. Au cours de ce séminaire, un second comité de pilotage est créé. Ce nouveau comité se veut largement ouvert à la population locale qui est invitée à s'inscrire pour participer. Une représentativité élargie y est privilégiée. Enfin, ce comité est organisé en trois commissions particulières: la commission « animation et gestion du projet », la commission « aménagement de l'espace Belle-Plaine » et la commission « économie et tourisme ».

Les acteurs

Avec la mise en place du comité de pilotage, l'identité des parties prenantes au projet est connue et institutionnalisée. Le comité compte 37 membres parmi lesquels, outre le maire, le sous-préfet, le chef du projet Taobana et le maître d'œuvre (la SEMAG), figurent les institutionnels, soit les représentants du Conservatoire du littoral, du Parc national de la Guadeloupe et de l'Office national des forêts, les délégués municipaux, des chercheurs universitaires et 12 représentants de la population locale.

Parmi ces représentants, qui se sont portés volontaires pour faire partie du comité de pilotage, on dénombre des propriétaires terriens, des exploitants agricoles membres du GFA (groupement foncier agricole) de jeunes habitants, un garde littoral et des membres d'associations dont l'association de quartier. Beaucoup sont porteurs d'un projet à titre individuel. Quatre seulement vivent sur le site. Les autres y ont un intérêt économique tels les propriétaires terriens et les exploitants agricoles.

Ces différents acteurs vont adopter diverses stratégies au cours du processus participatif, qui ne vont pas toutes dans le sens d'une coproduction et d'une codécision du projet écotouristique. C'est ce que nous proposons d'examiner dans la partie qui suit.

■ ENTRE STRATÉGIES COOPÉRATIVES ET STRATÉGIES OPPORTUNISTES : UNE PARTICIPATION EN QUÊTE DE SENS

Les stratégies d'engagement et de mobilisation dans la participation des membres de la communauté hôte et celles des responsables du projet sont ci-dessous analysées afin de pouvoir apprécier le degré de participation significative ou non d'un projet en particulier.

Entre désintérêt et opportunisme chez la communauté hôte

La mise en valeur du patrimoine naturel a été choisie par la Ville des Aymes, comme objectif prioritaire et comme entrée du projet. Cependant, cette entrée ne constitue pas une priorité partagée par l'ensemble de la population. L'amélioration des conditions de vie sur la zone de Belle-Plaine et la redynamisation d'un secteur agricole en crise sont des axes stratégiques jugés plus prégnants par une majorité d'habitants. Ainsi, l'engagement dans la démarche de participation est variable. Les raisons qui motivent cet engagement se situent davantage du côté de la revendication ou de l'opportunisme que de la coopération à un projet commun. Ce constat doit cependant être nuancé selon la période observée.

Lors des premières réunions publiques, la participation est toute relative, laissant à penser qu'une minorité seulement de la communauté locale se sent concernée par le projet. Le ralliement au projet Taonaba est surtout stratégique, au sens où il permet de s'inscrire dans le programme d'aménagement porté par la municipalité, au titre de partenaires économiques à part entière (Lahaye, 2009). Le projet représente en effet pour certains exploitants agricoles ou propriétaires terriens soit l'opportunité de redynamiser leur exploitation et de pérenniser les emplois grâce à la création de structures agrotouristiques⁷, soit d'obtenir des revenus complémentaires grâce au développement de bases de loisirs et de structures d'animation et de découverte⁸. La participation au débat public est également motivée par des revendications et des craintes. Les revendications portent sur l'amélioration du cadre de vie. Les habitants de Belle-Plaine voient dans le projet Taonaba l'occasion de faire valoir leurs droits pour

7. Il peut s'agir de relancer et de structurer la culture et l'élevage tout en se diversifiant, de commercialiser des produits issus de l'exploitation, de développer des cultures écologiques et/ou une production artisanale locale.

8. Comme des visites guidées de la mangrove en bateaux, des parcours de la plaine à cheval ou en charrette à boeufs, de la restauration, etc.

une amélioration de l'habitat et des routes. Bien que classé en zone rurale et espace naturel, le territoire de Belle-Plaine est de plus en plus convoité pour l'habitation⁹.

Mais c'est surtout la crainte de subir des bouleversements importants dans la gestion foncière de l'espace qui fait réagir, parfois de façon véhémement, un certain nombre d'habitants ou d'exploitants agricoles. Certains vont même entrer en conflit indirectement avec la municipalité, par exemple en empêchant l'entreprise de travaux publics de poursuivre les aménagements le long du canal de Belle-Plaine. D'autres, alors que le projet est situé sur un domaine public, vont revendiquer la propriété de terres qu'ils ont exploitées sur plusieurs générations.

Au cours de la seconde période de la démarche participative, la volonté de participation est plus manifeste. Elle suit néanmoins toujours une logique opportuniste. Elle émane principalement des citoyens qui se sont portés volontaires pour être membres du comité de pilotage et dont la majorité est aussi porteuse d'un projet individuel d'aménagement de la zone. Ces acteurs, habitants, exploitants agricoles résidant ou non à Belle-Plaine, sont en attente de l'ouverture du site afin d'y développer leurs projets individuels et d'en recueillir à titre privé, les bénéfices. Pour certains agriculteurs membres du Groupement foncier agricole, l'engagement dans la participation est principalement motivé par leur présence sur le site et le sentiment de propriété qui en découle. Bien que n'ayant pas véritablement de projets à faire valoir, ils n'entendent pas être écartés du projet Taonaba et revendiquent le droit d'être impliqués. Néanmoins, une large part de la communauté reste en retrait du projet. Ces membres ne manifestent ni hostilité ni enthousiasme à l'égard du projet. Ils attendent des avancées notables du projet pour éventuellement s'engager. C'est là une attitude classiquement observable dans toute démarche collective. Ici, ce comportement attentiste, voire méfiant pourrait s'expliquer par le fait que la démarche participative n'entre en vigueur que dix ans après le lancement du projet.

Plus généralement, les priorités affichées par la population sont très pragmatiques et restent éloignées d'un projet de mise en valeur d'un patrimoine naturel et culturel; la portée et les avantages ont du mal à être saisis, sauf par une minorité qui y voit un intérêt stratégique. Ce qui lie la population de Belle-Plaine à ce que la Ville des Abymes désigne comme

9. Le nombre de maisons, avec ou sans permis de construire, a doublé en 10 ans. Certains propriétaires privés revendiquent même le déclassement de la zone afin d'y construire en toute légalité.

territoire de projet, c'est l'existence au quotidien, c'est-à-dire les pratiques agricoles traditionnelles, la pêche aux crabes, les activités des réseaux familiaux et de sociabilité, le maraîchage et l'élevage.

L'ancrage territorial se fait sur le mode de l'habitude et de l'usage, créant tout un champ d'expériences et un horizon d'attentes spécifiques, le plus souvent en décalage avec les constructions arbitraires véhiculées par le projet, comme la préservation de la mangrove, l'éducation à l'environnement, la construction d'une identité collective territoriale. Il existe, en effet, du côté de la Municipalité, la volonté de faire prendre conscience d'une identité territoriale structurée autour d'entités humaines, culturelles et naturelles qui aiderait à asseoir le développement touristique. Aussi, la démarche de valorisation des ressources du patrimoine culturel, comme l'écomusée, l'exposition sur la société métisse, viserait à créer ou à renforcer une identité de territoire, articulée autour de l'idée de métissage des populations. Cette orientation apparaît pourtant comme une construction extérieure à la population, qui n'entend pas particulièrement mettre en avant un passé souvent douloureux. La démarche de valorisation du patrimoine naturel et culturel relève surtout d'une démarche intellectuelle faite et soutenue par une certaine élite locale. Le rapport concret et pratique des habitants à leur milieu de vie explique à la fois la nature des revendications et la déception de certains individus à l'égard du projet. Il y a une sorte de décalage entre le discours officiel, le territoire projeté et le territoire vécu. C'est là un constat important découlant de nos observations et qui est sans doute généralisable à d'autres cas.

Lent cheminement vers une participation authentique chez les responsables du projet

À cet engagement plutôt réticent de la communauté locale, il est intéressant d'opposer la nature des objectifs assignés à la participation par les responsables du projet Taonaba. Ces objectifs déterminent la volonté des décideurs à partager leur pouvoir de décision.

Dans un premier temps, en initiant une démarche participative, la Municipalité entend surtout recréer de la confiance auprès de la population locale. Il est intéressant de noter que ce temps de restauration de la confiance a aussi été une période d'élections municipales où la stratégie clientéliste domine. Le projet Taonaba s'apparente à un faire-valoir électoral, ce qui peut paraître contradictoire avec la volonté de rétablir une relation de confiance avec la population.

Dans un deuxième temps, la démarche de participation adoptée a pour objectif implicite de faire taire les opposants au projet afin de poursuivre les aménagements du site programmés et de respecter les échéances

imposées par les financeurs publics. Ensuite, il s'agit d'asseoir, d'une part, la légitimité du projet et, d'autre part, celle du processus de décision participatif. C'est le temps de la gestion des conflits et celui de la légitimation de la participation. Le pouvoir détenu par les membres de la communauté tient ici en leur capacité à influencer les responsables du projet sans toutefois avoir de certitude sur la prise en compte ou non de leurs propositions.

Dans un troisième temps, la proposition d'une démarche participative a pour objectif de nourrir le volet touristique du projet. Il s'agit alors de définir collectivement le « produit touristique » en l'articulant au développement agricole et à un marché de produits de terroir, ainsi qu'au développement économique. Ce serait alors le temps de l'élaboration conjointe de l'animation touristique du projet. La participation serait alors d'ordre partenarial : les responsables du projet et la population locale décideraient ensemble après un réel processus de négociation. Mais ce qui ressort des entretiens menés (2009) est aujourd'hui la difficulté de la Ville à accompagner ce nouveau volet de la démarche participative, faute d'expertise et de savoir-faire pour s'engager dans une réelle démarche de coconstruction, voire de codécision, en vue d'un projet écotouristique réapproprié par les locaux. La création d'un espace de participation authentique implique de mettre en place des outils pédagogiques susceptibles de permettre à chaque acteur de contribuer activement, selon ses capacités et limites. Or, cela fait défaut pour le moment.

Globalement, une participation non encore significative

La participation est une forme par essence évolutive qui peut varier selon les étapes du projet, allant d'une participation passive au moment de l'annonce du projet (information) à une participation interactive (André *et al.*, 2003). C'est ce que démontre le projet Taonaba. La phase d'information a été suivie d'une phase de consultation à la fois publique et par groupes d'échange. Aujourd'hui, il semble que l'on s'achemine vers une participation plus fonctionnelle avec la mise en place du comité de pilotage. Mais il faudrait en faire le suivi pour se prononcer. Par contre, la participative significative, au sens où nous l'avons définie en première partie, ne semble pas encore totalement engagée. À cela, on peut avancer deux raisons : 1) le nombre et l'identité des participants issus de la communauté hôte, 2) l'historique de la démarche participative.

Premièrement, la participation au comité de pilotage des membres de la communauté hôte s'est faite sur la base du volontariat. Le nombre des participants n'est pas très élevé, ce qui peut être soit un gage d'efficacité au regard de l'action publique, soit la confirmation d'un manque d'intérêt de la communauté locale pour le projet. L'identité des membres,

quant à elle, pose la question de la légitimité des représentants des divers groupes sociaux. Ce point mériterait d'être étudié plus en profondeur, de même que le rôle des participants au sein du comité de pilotage et des diverses commissions créées. Nous pouvons ici toutefois noter l'absence d'élection ou de réelle concertation au sein de la communauté afin de désigner ces représentants au comité de pilotage.

Deuxièmement, la démarche participative est un substitut à une démarche de planification centralisée dont les effets n'ont pas été probants. Elle doit donc en corriger les erreurs : population tenue à l'écart, défiance, conflits à gérer. Par ailleurs, elle doit tenir compte des réalisations techniques et des phases de déblocage des financements. Elle est donc tributaire d'un projet d'aménagement initialement défini par une société d'aménagement où les questions techniques et les enjeux politiques l'emportent sur les considérations socioéconomiques, culturelles et identitaires. Ces contraintes pèsent sur la démarche pour s'affirmer comme une démarche de participation significative où les membres de la communauté sont des parties prenantes du projet et reconnus comme des acteurs importants, dotés de capacités d'innovation, d'organisation et de négociation.

■ TROIS CONDITIONS ESSENTIELLES POUR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

En prenant appui sur notre étude de cas, nous proposons, dans cette dernière partie, d'élargir l'analyse en considérant les conditions à réunir pour engager une participation authentique ou significative, notamment dans les projets de type écotouristique s'inscrivant dans un paradigme de développement durable et viable. Dans un contexte de participation significative, les acteurs participent aux décisions et les influencent. Cela suppose de la part des parties prenantes un degré d'engagement fort et un degré de mobilisation élevé (Lequin, 2001). Trois conditions a minima de la participation semblent alors se dégager : l'engagement de la communauté, le partage du pouvoir décisionnel et une organisation en réseau.

L'engagement des communautés hôtes dans la démarche participative

Un projet écotouristique, en principe, peut constituer un processus de changement pour les populations locales. Il représente un levier économique important pour les communautés. Solution de développement, offre de redynamisation d'un territoire en souffrance, il est alors porteur d'espoir. Mais le projet écotouristique introduit nécessairement des changements sur la façon de s'approprier, d'aménager et de gérer le territoire,

obligeant entre autres, à une ouverture à l'autre, «à l'étranger». Un tel projet doit aussi satisfaire aux exigences de préservation, appelant la responsabilité de la population envers le patrimoine naturel et culturel. Ce changement suscite des réactions variées : opposition, désintérêt ou encore adhésion et implication.

C'est ce qu'illustre le projet Taonaba. D'un côté, les aménagements du site sont mal vécus par les habitants, suscitant deux formes de réaction. La première est le détournement des biens publics en vue d'une meilleure adéquation avec les usages traditionnels de l'espace¹⁰. La seconde réaction est l'appropriation de l'espace public pour des usages privés¹¹ et le marquage territorial. L'ouverture à l'autre, au visiteur, à l'étranger aux lieux, se veut restreinte. Conscients de la richesse naturelle et historique du territoire, les habitants de Belle-Plaine attendent que les retombées économiques du projet Taonaba leur reviennent à eux seuls, eux les «gens de Belle-Plaine». D'un autre côté, la communauté, dans sa large majorité, perçoit l'intérêt socioéconomique et environnemental du projet, mais ne parvient pas à s'organiser pour en bénéficier collectivement.

L'appropriation du changement induit par un projet écotouristique résulte pour beaucoup de la participation des communautés avoisinantes. L'adoption du projet ne peut en effet se réaliser pleinement que si la population, d'une part, est organisée et déterminée à participer à l'ensemble du cycle du projet et, d'autre part, s'exprime et décide en choisissant parmi des alternatives dont les siennes (Boukhari, 1995).

L'engagement des acteurs reste donc essentiel. Cet engagement dépend 1) de l'intérêt individuel et collectif porté au projet, 2) des avantages identifiés à retirer éventuellement et 3) du degré d'implication offert. Premièrement, la dynamique de participation est tributaire de la notion d'intérêt, individuel et collectif. La participation signifie la contribution à une action collective. Cependant, toute action collective produit des comportements opportunistes (Olson, 1971). La participation est alors gouvernée davantage par des motivations d'ordre stratégique (primauté des objectifs individuels) ou défensif (défense de droits privés) que par des motivations d'ordre collectif (coopération autour d'une œuvre commune). Le projet Taonaba est à ce titre exemplaire. Une façon de

10. Par exemple, les caillebotis destinés à la découverte de la mangrove, permettent une extension des cultures de madères et de cressons sur des terres publiques ; les pontons qui entourent la maison de la Mangrove, offrent de nouveaux espaces pour pêcher ou se réunir...

11. Comme les jardins créoles ou les cultures de cressons et de madères au milieu de la mangrove. La propriété privée symbolique de cet espace public est signifiée au visiteur par des pancartes portant des indications comme «Ne touche pas aux cressons!» ou plus classiquement «Propriété privée».

redonner sa place à la défense d'un projet collectif pourrait être d'agir sur la base de la représentativité des groupes sociaux présents dans la communauté, sur la légitimité des porte-parole et sur l'organisation de la communauté hôte (Lahaye, 2010).

Deuxièmement, si la contribution sous la forme de savoir, de savoir-faire, de main-d'œuvre, d'apport en nature, ou encore financier, de chacun des acteurs fait partie des règles de participation, chaque contribution doit être payée d'effets en retour. La logique sous-jacente est celle d'une stratégie de type gagnant-gagnant. La preuve d'un bénéfice collectif doit cependant être apportée afin d'encourager la participation. Dans le cas du projet Taonaba, une des limites à l'engagement dans la démarche participative est précisément l'absence d'une démonstration rigoureuse, soutenue par des données quantitatives et qualitatives, des bénéfices du projet pour la communauté locale tels que les emplois créés, le frein à la déprise agricole ou, encore, l'amélioration des conditions de vie.

Troisièmement, le degré d'implication dépend du degré de participation souhaité, autrement dit du degré de partage du pouvoir consenti par le décideur et du pouvoir d'influence sur la décision, dévolu aux acteurs locaux. Nous avons vu que la participation renvoie à des degrés d'implication des communautés hôtes variables: participation passive, active, responsable ou significative. Par ailleurs, il existe des temps dissociés dans la démarche participative, où le degré de la participation peut varier. Ce qui compte alors est d'informer la population des objectifs assignés à la démarche participative et du degré de partage du pouvoir consenti pour chaque étape de la participation et d'indiquer clairement la façon dont leur engagement ou partenariat sera intégré dans l'organisation municipale et électorale. Or, dans un contexte où la défiance à l'égard des institutions est souvent grande, à l'instar du projet Taonaba, il convient de ne pas tromper la population locale sur l'influence qu'elle peut avoir sur la prise de décision. Il importe en conséquent de clarifier les objectifs auprès des populations locales et d'être clair quant à la forme de participation choisie et ses implications. Si la concertation est choisie, il importe de dire sur quoi les négociations peuvent porter et comment les résultats seront pris en compte et, s'il y a conflit, quels sont les mécanismes d'arbitrage prévus. Si c'est la coopération qui est privilégiée, il convient de préciser son objet qui peut être certaines parties du projet seulement.

Une volonté politique de partage des pouvoirs et d'accompagnement de la démarche

Une démarche participative ne s'impose pas d'elle-même. Elle suppose au départ une prise de conscience et une volonté politique. La prise de conscience implique l'ensemble des parties prenantes et renvoie à la

reconnaissance du bien-fondé de la participation comme instrument de gouvernance d'un projet écotouristique. Cela signifie que chaque acteur accepte de voir son rôle modifié, son autorité remise en cause, ses intérêts contestés, son pouvoir partagé. Cela correspond à un rééquilibrage des pouvoirs et à une transformation des valeurs culturelles, orientées vers la confiance, l'honnêteté et la transparence (Lequin, 2001).

Plus particulièrement, une participation significative exige des décideurs politiques qu'ils apprennent à consulter les personnes concernées par un projet de développement, à négocier, à coordonner, à animer. Et surtout, elle exige d'eux qu'ils apprennent à partager leur pouvoir de décision. C'est un processus d'apprentissage long, comme le montre le cas Taonaba, où les écueils d'une démarche fortement centralisée peuvent réorienter l'action politique vers plus de démocratie citoyenne et participative.

Par la suite, une gouvernance participative requiert un accompagnement dans la démarche. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible sur la société locale afin qu'émerge et survive une organisation capable de gérer durablement et équitablement son territoire (d'Aquino et Seck, 2001). L'accompagnement tient moins dans la recherche d'un consensus sur la bonne façon de gérer l'espace et sur le projet de développement que dans la structuration des relations à créer ou à dynamiser entre les diverses parties prenantes¹². En particulier, il faut chercher à accroître les capacités sociales des acteurs à participer (d'Aquino, Seck et Cissokho, 1999; d'Aquino, 2002b; Bouard *et al.*, 2006), autrement dit à développer des qualités spécifiques à une citoyenneté responsable. Cela passe par un renforcement de « l'empowerment » des communautés locales, c'est-à-dire par un renforcement de leurs capacités de négociation pour aboutir à une attribution plus équitable du pouvoir.

De plus, l'accompagnement dans la démarche passe par un processus de facilitation dans l'organisation des communautés hôtes. En effet, dès que l'on dépasse l'échelon microlocal, les communautés locales ne peuvent participer aux prises de décisions que si elles se dotent de structures qui sont à la fois représentatives et mandatées par elles. Il est important que, quelle que soit la nature de l'organisation, les sociétés locales les construisent elles-mêmes, même si elles ont besoin d'appuis divers pour y parvenir. L'enjeu ici réside dans la structuration d'une organisation qui représente la communauté dans son ensemble. Car la communauté hôte ne représente pas une entité homogène, mais un ensemble d'individus aux stratégies divergentes et, le plus souvent,

12. Les parties prenantes sont ici les collectivités locales, les communautés hôtes, les administrations territoriales, les experts techniques et scientifiques, les acteurs du développement économique.

opportunistes. Il importe alors pour les responsables d'un projet écotouristique d'accompagner ce processus de structuration et de veiller à ce que l'organisation qui se met en place soit la plus représentative possible de la communauté tout entière.

Une organisation en réseau

L'instrument privilégié de l'approche participative est la communication. Il ne peut y avoir approche participative sans une communication permanente entre tous les acteurs. Cette approche exige donc dialogue, échange d'informations, engagements réciproques, tant écrits qu'oraux.

Par ailleurs, l'organisation d'un partenariat entre tous les acteurs publics et privés, concernés par l'offre d'un projet écotouristique et où est assuré le partage du pouvoir décisionnel et du contrôle, s'avère nécessaire. Cela implique de se doter « d'une structure qui favorise la coordination des actions, notamment par la mise en place d'un système d'informations efficace et d'un réseau bien constitué de personnes à consulter » (Lequin et Cloquet, 2006, p. 240). Une organisation en réseau constitue alors la clé de voûte d'une gouvernance participative en écotourisme. Par organisation en réseau, il faut entendre une structure qui mobilise la coopération comme mode de coordination principal et qui s'appuie sur trois valeurs essentielles : la confiance, la réputation et la crédibilité des membres du réseau. Les relations qui s'y nouent sont tant formelles, sous forme de contrats, qu'informelles, sous forme de liens sociaux qui viennent renforcer la confiance indispensable au maintien du réseau (Powell, 1990). Enfin, les compétences des différents acteurs à réunir pour un projet écotouristique doivent être multiples, qu'il s'agisse des compétences professionnelles ou des compétences communicationnelles. En cela, l'organisation en réseau constitue un facilitateur, en réunissant des compétences diverses, tout en préservant l'autonomie des entités constitutives du réseau. Une structuration en réseau va bien au-delà de la nomination d'un comité de pilotage, retenu par exemple pour le projet Taonaba, outil de la planification territoriale standard.

Or, il s'agit ici de dépasser cette approche pour adopter une démarche de planification territoriale ascendante (d'Aquino, 2001 ; 2002a, 2002b). Celle-ci cherche « à favoriser un processus de négociation concertée qui s'appuie sur une représentation consensuelle et endogène du territoire et de son futur » (d'Aquino, 2001, p. 290). Elle se focalise sur un processus ascendant allant du local au global et sur l'apprentissage d'une dynamique plutôt que sur la réalisation de produits techniques et la recherche d'une validation *ex-post* par la communauté au moyen de processus participatifs : diagnostic participatif, animation participative du territoire, etc. En

particulier, il s'agit de se démarquer des analyses techniques et technicistes du développement, plutôt centrées sur la réalisation d'un projet d'aménagement et de réalisations techniques définis extérieurement à la collectivité, à l'instar du projet Taonaba, pour revenir à une approche où la responsabilité du choix «est laissée aux décideurs politiques légitimes, selon le principe d'une démocratie représentative, et aux populations locales, selon le principe d'une démocratie participative» (d'Aquino et Seck, 2001, p. 236).

Les conditions d'une participation significative en écotourisme

En introduction, nous posons la question des conditions à réunir pour une participation significative, authentique ou encore responsable, en écotourisme. Autrement dit, il s'agit d'une participation où les communautés hôtes pourraient influencer sur la structuration du projet écotouristique, qui affecte positivement ou négativement leur qualité de vie, leur identité culturelle ou leur bien-être économique.

À travers le cas du projet écotouristique Taonaba, nous avons pu mettre en évidence que les stratégies des acteurs, qu'il s'agisse des responsables du projet ou de la communauté hôte, pouvaient être de nature plus souvent opportunistes ou passives que coopératives et responsables. Autrement dit, une participation annoncée et engagée, n'aboutit pas de façon systématique à une participation significative de la communauté hôte qui serait cependant capable de tirer bénéfice d'un projet écotouristique.

Nous avons pu alors mettre en évidence trois conditions clés pour une participation significative, posée comme la forme supérieure de la participation: l'engagement de la communauté, le partage du pouvoir décisionnel et une organisation en réseau. Toutefois, ces trois conditions impliquent des changements importants au sein d'une société et à plusieurs niveaux. À la suite de McLagan et Nel (1995) et Lequin (2001), nous en retenons six: 1) celui des valeurs qui doivent être désormais celle de l'engagement, du partage du pouvoir, de la responsabilité, de la diversité, de la transparence; 2) celui de la structure d'organisation qui doit privilégier les relations horizontales; 3) celui des capacités des acteurs qui doivent être celles de la communication, du débat, de l'écoute, du partage, de la prise de responsabilité, de l'indépendance; 4) celui de l'information qui doit être accessible à tous; 5) celui des processus de gestion dans lesquels chacun peut être un décideur à chaque étape du processus; et, enfin, 6) celui des systèmes de contrôle, élaborés collectivement, qui déterminent le degré d'autorité et les systèmes de sanction pour préserver l'organisation participative de l'anarchie.

Or ces adaptations sont loin d'être évidentes et réclament du temps, de la volonté et de l'organisation. C'est sans doute ce qu'apprennent aujourd'hui les acteurs du projet Taonaba qui perçoivent depuis peu l'enjeu d'une démarche de participation significative et responsable, pour garantir l'aboutissement et le succès du projet écotouristique, respectant leurs valeurs et leur culture.

Bibliographie

- ANDRÉ, P., C.E. DELISLE et J.-P. REVÉRET (2003). *Évaluation des impacts sur l'environnement: Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, Montréal, 2^e édition, Presses internationales Polytechnique, École Polytechnique de Montréal, 519 p.
- ARNSTEIN, S.R. (1969). «A ladder of citizen participation», *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet, p. 216-224.
- BANQUE MONDIALE (1996). *The World Bank Participation Sourcebook*, Genève, The World Bank, 259 p.
- BARKIN, D. (2003). «Alleviating poverty through ecotourism: Promises and reality in the monarch butterfly reserve of Mexico», *Environment, Development and Sustainability*, vol. 5, n°s 3-4, p. 371-382.
- BOUARD, S. et al. (2006). *Expérimentations de méthodes participatives spécifiques pour favoriser les transformations sociales et l'adaptation des modèles de développement à la Nouvelle Calédonie*, Pouembout, IAC.
- BOUKHARI, H.M. (1995). *Quelle organisation pour quelle participation?*, Meknes, DSVP, ENA, <<http://membres.lycos.fr/boukharh/Participation/participation.htm>>.
- BRETON, J.-M. (dir.) (2001). *L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe?*, Paris, Karthala, 454 p.
- BRETON, J.-M. (2006). «Tourisme, culture et environnement, une problématique identitaire?», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 43-72.
- BUCHY, M. et S. HOVERMAN (2000). «Understanding public participation in forest planning: A review», *Forest Policy and Economics*, vol. 1, p. 15-25.
- CATER, E. (1993). «Ecotourism in the Third World: Problems for sustainable tourism development», *Tourism Management*, vol. 14, n° 2, p. 85-90.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1996). *Tourism, Ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-based Tourism Around the World and Guidelines for Its Development*, Gland, IUCN.
- CHESS, C. et K. PURCELL (1999). «Public participation and the environment: Do we know what works», *Environmental Science and Technology*, n° 33, p. 2685-2692
- D'AQUINO, P. (2001). «Ni planification locale, ni aménagement du territoire: pour une nouvelle approche de la planification territoriale», *Géographie, économie et sociétés*, vol. 3, n° 2.
- D'AQUINO, P. (2002a). «Le territoire entre espace et pouvoir: pour une planification territoriale ascendante», *Espace géographique*, n° 1, p. 3-22.
- D'AQUINO, P. (2002b). «Le pouvoir plutôt que la participation: les principes d'une nouvelle approche de la planification territoriale décentralisée», *Géographie, économie, société*, vol. 4, n° 1, p. 57-68.

- D'AQUINO, P. et S.M. SECK (2001). « Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoires? », *Géocarrefour*, vol. 76, n° 3, p. 233-239.
- D'AQUINO, P., S.M. SECK et A. CISSOKHO (1999). « Irrigation et développement régional : dix ans d'actions sur le fleuve Sénégal pour une planification régionale et décentralisée », *Cahiers de la recherche-Développement*, vol. 45, p. 77-84.
- DEHOORNE, O. et A.-L. TRANSLER (2007). « Autour du paradigme d'écotourisme », *Études caribéennes*, n° 6, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document414.html>>.
- FRIEDMAN, J. (1992). *Empowerment. The Politics of Alternative Development*, Cambridge, Blackwell.
- FROGER, G. et Ph. MERAL et V. HERIMANDIMBY (2004). « The expansion of participatory governance in the environmental policies of developing countries : The example of Madagascar », *International Journal of sustainable Development*, vol. 7, n° 2.
- GAGNON, C. (2004). « Les communautés locales face aux impacts des parcs de conservation et de l'industrie touristique », dans J.M. Breton (dir.), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Paris, Karthala-Crejeta, p. 171-183.
- GAGNON, C. et S. GAGNON (2006). *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce: De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 414 p.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006). « Écotourisme et développement durable viable, une dialectique, un cadre interprétatif », dans C. Gagnon et S. Gagnon, *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-42.
- HOUNMENO, B. (2006). *Décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement économique: Étude de cas en zones rurales au Bénin*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- LAHAYE, N. (2009). « De l'appropriation du patrimoine à l'enjeu de la révélation des préférences dans la production locale d'un projet écotouristique : le cas du projet Taonaba-Belle Plaine en Guadeloupe », dans J.M. Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, Paris, Karthala.
- LAHAYE, N. (2010). « La participation comme outil de structuration de l'offre écotouristique : obstacles et principes d'action -Le cas du projet Taonaba en Guadeloupe », dans J.M. Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, tome 2, Paris, Karthala.
- LEQUIN, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 234 p.
- LEQUIN, M. et I. CLOQUET (2006). « Gouvernance en écotourisme : analyse de facteurs de développement au Nunavik », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la préservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 229-269.
- LUYET, V. (2005). *Bases méthodologiques de la participation lors de projets ayant des impacts sur le paysage. Cas d'application: la plaine du Rhône valaisanne*, Thèse n° 3342, EPFL, Lausanne, 154 p.
- MCLAGAN, P. et Ch. NEL (1995). *The Age of Participation: New Governance for the Workplace and the World*, San Francisco, Berrett-Koehler, 323 p.
- NGUINGUIRI, J.C. (1998). « Approche participative et développement local en Afrique subsaharienne: Faut-il repenser la forme contemporaine du modèle participatif? », *Bulletin Arbres, forêts et communautés rurales*, n°s 15-16, FTTP AOC, Douala, p. 44-48.

- OLSON, M. (1971). *Logic of Collective Action*, Boston, Harvard University Press. Traduction française : *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 1978 (2^e éd. 1987).
- ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (2002). *Sommet mondial de l'écotourisme*, Rapport final, Madrid, OMT.
- PALETTO, A. (2002). *Participatory Strategic Planning: A Survey of the International Literature*, Laboratoire de politique forestière, ENGREF, Nancy, 22 p.
- POWELL, W. (1990). «Neither markets nor hierarchy: Networks forms of organization», dans B.M. Staw et L.L. Cummings (dir.), *Research in Organizational Behavior*, vol. 12, p. 295-336.
- PRETTY, J. (1995). *Regenerative Agriculture: Policies and Practice for Sustainability and Self-Reliance*, Londres, Earthscan.
- REED, M.S. (2008). «Stakeholder participation for environmental management: A literature review», *SRI Papers*, février, n° 8.
- RUEGG, J., N. METTAN et L. VODOZ (dir.) (1992). *La négociation: son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires Romandes, 306 p.
- SIMRELL KING, C., K.M. FELTEY et B. SUSEL (1998) «The question of participation: Toward authentic public participation», *Public Administration Review*, vol. 58, n° 4, p. 317-327.
- VAN KEMENADE, S. et L. FRÉCHETTE (2007). «Participation significative des communautés dans le cadre des processus de consultation sur les projets à grande échelle», *Cahier de l'ARUC-ISDC*, Série Recherches n° 9, 32 p.



CHAPITRE

5

PENSER UN TOURISME TERRITORIAL INTÉGRÉ ET SA GOUVERNANCE Modèles et pratiques

Jean-Bernard Marsat
Unité mixte de
recherche (UMR
METAFORT), Cemagref
Clermont-Ferrand,
France
<jean-bernard.marsat@
cemagref.fr>

Aurore Bonniot
Unité mixte de
recherche (UMR
METAFORT), Cemagref
Clermont-Ferrand,
France
<aurore.bonniot@
cemagref.fr>

Ce chapitre présente plusieurs entrées analytiques touchant au lien entre tourisme et destination-territoire, à savoir celle de la complémentarité entre activités, par exemple le tourisme et l'agriculture, celle de l'ancrage au sein de la population et celle de la gouvernance. Ces entrées vues comme des dimensions de l'intégration territoriale du tourisme s'articulent à un modèle analytique de fonctionnement du système touristique eu égard au territoire. Ce modèle de fonctionnement est issu de la transposition de la relation de service triangulaire entre le bénéficiaire, le prestataire et le bien-support, à l'échelle territoriale. Le prestataire de service touristique est alors le territoire entier, incluant tous les acteurs intentionnels ou non du tourisme, tels que les professionnels, mais aussi les « opérateurs de ressources », les « régulateurs » ou « la population ». Il introduit

ainsi une prise en compte élargie et stratégique des acteurs et ouvre sur un management territorial du tourisme et de l'écotourisme en particulier.

■ LES MODÈLES D'ANALYSE DU TOURISME

L'action publique et collective en tourisme, mais aussi les attitudes et comportements à propos du tourisme, sont influencés et guidés par ce que nous appellerons des modèles du tourisme, au sens métaphorique du terme. C'est le cas du modèle de développement durable transposé au tourisme, ou du modèle de l'écotourisme, qui fait l'objet des écrits rassemblés dans cet ouvrage, après ceux d'un premier tome, sous la direction de Gagnon et Gagnon (2006). C'est le cas également du couple de modèles, soit celui du «tourisme diffus» et celui du «tourisme concentré», que nous étudions dans le cadre d'un programme de recherche appelé Pratiques et destinations touristiques : modèles et innovation, soit MODINTOUR¹. Nous cherchons à vérifier certaines différences supposées entre ces deux derniers modèles et comment elles évoluent : différences entre un tourisme diffus, qui serait reconnu pour ses qualités sociétales et environnementales, mais qui souffrirait d'un manque de retombées économiques, et un tourisme concentré qui serait peu ou mal intégré dans le territoire. Dans ce chapitre, nous exposons certaines des approches qui sont mobilisées et qui seront approfondies dans le travail de recherche en cours.

Les notions de complémentarité entre activités, d'ancrage au sein de la population ou «ancrage social» et de gouvernance sont trois entrées retenues pour l'étude de facteurs d'efficacité des quatre modèles de tourisme précédents. Précisons d'emblée que ces entrées sont définies comme des dimensions analytiques et non comme des normes à suivre. Par exemple, une modalité d'ancrage peut être préférée à une autre dans une situation donnée, du fait de l'éventail des critères concernés (emploi, revenu, animation, culture...) dont les combinaisons sont diverses. De plus, ces dimensions traitent aussi bien de composantes positives à amplifier, telles les échanges, les synergies, etc., que des composantes négatives à réduire, telles les nuisances, les conflits entre activités concurrentes...

Globalement, ces dimensions participent à l'approche de l'intégration territoriale du tourisme, approche systématisée lors de travaux antérieurs, ceux du programme européen de recherche mené de 2001 à 2004, intitulé «Supporting and Promoting Integrated Tourism in Europe (SPRITE)», (Cawley et Gillmor, 2008 ; Clark et Chabrel, 2007 ; Jenkins, Oliver et Sprite, 2001).

1. Cette recherche, en cours, est menée dans le cadre du programme PSDR (Pour et Sur le développement régional) pour l'Auvergne.

Dans ce chapitre, cette approche est transformée en modèle analytique, intitulé « **tourisme territorial intégré** », en incorporant le modèle de la « relation de service territorial », élaboré par Meyronin et Valla (2004) et l'équipe du projet Porta Natura² (2003) (Marsat, Brault *et al.*, 2009). Nous traitons successivement des trois entrées analytiques présentées précédemment, puis de la relation de service territorial.

■ LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACTIVITÉS LIÉES AU TOURISME

La dimension de complémentarité concerne les relations entre activités différentes telles que :

- la complémentarité interne au secteur tourisme, à savoir les relations, organisées ou non entre les filières du tourisme, telles que l'hébergement et l'activité de loisir, la restauration, le transport, etc. ;
- la complémentarité intersectorielle, telles que les relations synergiques ou les relations problématiques entre les activités de secteurs différents, productifs ou non, notamment dans un cadre de proximité.

Nous développerons la présentation de la complémentarité intersectorielle, par l'exemple des relations entre tourisme et agriculture, puis entre tourisme et gestion de l'environnement, avant de préciser le rôle de certains acteurs qualifiés « d'opérateurs de ressource » puis de conclure sur les questions de gouvernance attachées à la complémentarité.

L'exemple des relations entre tourisme et agriculture

Nous évoquerons d'abord les divers types de relations que nous relevons entre tourisme et agriculture, à savoir l'engagement de certains acteurs, à titre individuel, dans les deux activités, mais aussi les échanges divers de services et de ressources entre les deux domaines, ou encore les effets non intentionnels de l'un sur l'autre. Puis nous détaillerons deux de ces relations, la valorisation de produits agricoles par le tourisme, d'une part, et l'usage de l'espace agricole pour les loisirs, d'autre part.

2. Porta Natura était un programme de recherche-développement, mené en France (par l'Union des chambres de commerce et d'industrie du Massif Central), en Espagne et au Portugal, destiné à mettre au point une méthodologie de développement d'un tourisme mieux relié au territoire. La méthode fait concourir une approche *marketing* et une approche de *management* du tourisme à l'échelle de territoires pertinents. Elle propose également un mode d'organisation et de pilotage pour un projet touristique.

Certains agriculteurs sont diversifiés dans une activité touristique sur la ferme: c'est l'agritourisme. Il peut prendre de nombreuses formes. Par ailleurs, les agriculteurs ou leur famille peuvent être engagés dans des emplois touristiques en dehors de la ferme; il s'agit alors de pluriactivité agricole et touristique. Toutefois, d'autres relations existent:

- le tourisme offre notamment des débouchés pour des produits agricoles transformés; mais il peut aussi avoir des impacts défavorables sur l'agriculture, soit par des effets liés à l'usage des espaces par des dégradations et des conflits d'usage, soit par des effets de concurrence ou d'éviction, tels que l'appropriation de surfaces et de bâtiments, l'attraction de jeunes actifs au détriment de la reprise des activités agricoles;
- de son côté, l'agriculture offre au tourisme des «ressources» qui sont ses produits transformés de qualité, mais aussi **les aménités**³ (OCDE, 1994), qu'elle produit et/ou entretient intentionnellement ou non (Marsat et Mamdy, 2002). Elle peut aussi restreindre l'accès à certaines de ces ressources par des chemins détruits ou barrés par exemple, et elle peut avoir des impacts négatifs sur l'état de celles-ci, soit la qualité des milieux et des paysages.

Ces nombreux exemples de complémentarité font l'objet d'enjeux très diversifiés, dont l'analyse et la traduction en pistes d'action collective ne sont pas achevées. Nous analysons deux de ces complémentarités, délibérément choisies dans le champ des synergies plutôt que des nuisances: 1) la valorisation de produits agricoles par le tourisme et 2) l'usage de l'espace agricole à des fins de loisirs.

La valorisation de produits agricoles par le tourisme et, en retour, l'apport de ces produits à l'attractivité touristique offrent un terreau, qui permet d'analyser toutes les facettes de la complémentarité, notamment les facteurs organisationnels. Les caractéristiques favorables des produits concernés, constitutifs d'une qualité, sont elles-mêmes le produit d'une construction intentionnelle. Ainsi le lien au terroir est-il apprécié pour une valorisation touristique, notamment par les restaurateurs, or il est souvent établi eu égard à des règles collectives, elles-mêmes inscrites dans des démarches officielles de qualité (appellations d'origine contrôlée, indications géographiques de provenance...). Une forme de valorisation directe est celle des ventes à la ferme ou sur les marchés qui peut être liée, dans des proportions variables mais significatives, aux clientèles touristiques incluant les résidents secondaires. Dans les cas d'une clientèle touristique dominante à la ferme, il s'agit d'une forme d'agritourisme.

3. Attributs de l'espace rural jugés positifs et valorisables, tels que la qualité des paysages, des milieux naturels ou le petit patrimoine bâti.

Le développement de cette complémentarité peut passer par des médiations spécialisées, telles que l'activité de conseil en pédagogie que l'Association des écologistes de l'Euzière (Hérault) apporte aux viticulteurs désireux de pratiquer l'accueil sur l'exploitation. Dans une vision plus complète, les sites remarquables du goût sont une forme d'organisation ambitieuse qui entretient et exploite localement tous les liens entre le produit de terroir, le tourisme et les aménités. En revanche, il peut exister des situations où une demande touristique potentielle se heurte à des insuffisances dans la production ou dans la mise en marché. La formulation explicite d'une insuffisance est plus fréquente lorsque la demande émane non pas des touristes eux-mêmes, mais des professionnels du tourisme tels que les restaurateurs. Sont alors en jeu des caractéristiques diverses : la qualité du produit, le prix, les conditions d'approvisionnement et les problèmes à résoudre.

L'usage de l'espace agricole à des fins de loisirs est la deuxième complémentarité agricole examinée. C'est un enjeu pour le tourisme, étant entendu que les loisirs en question sont tout aussi bien le fait des résidents permanents locaux, des excursionnistes ou des touristes *stricto sensu*. Chacune de ces catégories aura des particularités en termes d'usages préférés, d'attentes et de pratiques. Certains usages seront communs à plusieurs catégories d'usagers, notamment à travers l'offre d'un même prestataire de services. Selon les cas, ces usages concernent les chemins pour les randonnées et les parcours divers, mais aussi les terres, prés, bois pour la chasse, par exemple, mais aussi pour la cueillette occasionnelle de fleurs et de baies ou encore pour des pratiques de repos, pique-nique, jeux divers apportant un plus au touriste de passage.

Cette question du multi-usage d'un même territoire a été largement explorée par Le Caro (2007), qui souligne l'intérêt de prolonger son propre travail, notamment sur les jeux d'acteurs et les rapports avec l'action collective et publique. En ce qui concerne l'accès du public aux espaces ruraux privés, cette question est délicate et met en jeu des interactions directes entre accédants et ayants droit et possiblement de la médiation (Mermet et Moquay, 2002).

La gestion de l'environnement

La gestion de l'environnement est également une activité en complémentarité avec le tourisme. Ici, il s'agit d'envisager les relations du tourisme avec des systèmes de gestion de l'espace, de l'eau ou des paysages, etc. impliquant des acteurs, des règles et des dispositifs. Toutes les formes de tourisme occasionnent, à des degrés divers, des impacts que la gestion de l'environnement doit prendre en compte. De plus, de nombreuses formes de tourisme ont pour support des éléments de l'environnement naturel :

les activités sportives de plein air prennent l'espace comme infrastructure, tandis que l'environnement naturel est support d'attractivité et objet même d'activité, de contemplation et d'observation, pour le tourisme d'aventure et le tourisme de nature. La complémentarité attire l'attention sur la résolution des problèmes et la recherche de synergie entre tourisme et système de gestion de l'environnement. Dans cet esprit, l'écotourisme comprend dans sa définition un certain engagement en faveur de la préservation et de l'amélioration de la situation humaine et écologique des destinations visitées.

Au-delà de la gestion intentionnelle de l'environnement, un deuxième cercle de relations est à envisager : celui des rapports entre acteurs du tourisme et autres activités, par exemple l'industrie ou la production d'énergie, à partir des impacts que ces dernières ont *de facto* sur l'environnement. C'est ce que Laurent Mermet appelle la « gestion effective » de l'environnement (Mermet, 1992). Selon cette perspective, l'**(éco)tourisme proactif** devient un modèle de tourisme où les acteurs se préoccupent de l'état global de l'environnement et agissent donc dans un cadre élargi pour améliorer la qualité des milieux et de l'environnement et pas seulement pour limiter leurs propres impacts négatifs (Marsat, 2008).

Les logiques individuelles qui sous-tendent ce comportement peuvent être seulement utilitaristes, considérant l'environnement comme ressource, ou plus complexes lorsque les acteurs y ajoutent un intérêt intrinsèque pour la nature. On notera également que le modèle de l'(éco)tourisme proactif a tendance à valoriser et respecter des lieux de nature exceptionnelle. Toutefois, il faut prendre en considération des situations plus « ordinaires », dans lesquelles s'exerce aussi un tourisme qui dépend de la nature, tout en ne représentant pas un danger particulier pour elle (tourisme diffus ou concentré et bien géré). Dans ces situations, le tourisme doit tout de même se préoccuper des effets d'autres types d'activités humaines comme toute activité polluante ou transformant les paysages.

Au final, la prise en compte de complémentarité dans l'activité touristique contribue largement à la valorisation de la dimension environnementale et de la durabilité.

La complémentarité et l'opérateur de ressources

Ainsi, une partie des complémentarités entre les activités se traduit par l'échange de ressources ou les impacts d'une activité qui représentent des ressources pour l'autre. Les acteurs qui produisent, ou détruisent ces ressources, mais aussi les acteurs qui simplement contrôlent les accès à ces

ressources seront appelés des **opérateurs de ressources**⁴ (Marsat, 2008). Une distinction, essentielle pour l'approche stratégique des interactions et de l'action collective, sépare ceux qui exercent cette fonction **intentionnellement ou non**. Cette distinction est individuelle, attachée à chaque personne. La fourniture des produits transformés au tourisme est le plus souvent intentionnelle, tandis que l'entretien du paysage peut ne pas l'être (Beuret, 1998). De même, l'accès à l'espace agricole pour les loisirs peut être favorisé par un agriculteur, toléré par un autre, subi, ignoré ou défavorisé par les pratiques agricoles (cas non intentionnels) ou encore explicitement interdit par d'autres. Ainsi, la notion d'opérateurs de ressources sert-elle à analyser et/ou à concevoir les interactions de l'activité (éco)touristique, plus ou moins coopératives, les actions collectives, voire la régulation publique.

La complémentarité et la régulation publique

La régulation publique peut favoriser cette complémentarité, notamment au nom de la multifonctionnalité de l'agriculture; mais d'autres politiques et certains mécanismes de marché peuvent aussi la décourager. Localement, les acteurs publics peuvent être parties prenantes de dispositifs d'encouragement et de découragement. Ainsi, dans un contexte réglementaire qui a évolué depuis, les communes les plus touristiques de Haute-Savoie ont-elles mis en place de multiples formes d'incitation à la participation des agriculteurs aux objectifs touristiques (SEA-74, DDAF-74 *et al.*, 1985).

Pour revenir à la question des modèles de tourisme et notamment à l'examen du couple tourisme diffus/tourisme concentré, observons que la complémentarité est une dimension qui ne privilégie pas l'une ou l'autre de ces formes de tourisme. En effet, le tourisme concentré peut se montrer parfois peu dépendant de toute complémentarité, mais parfois intéressé, comme on l'a vu ci-dessus dans le cas de la Haute-Savoie. Par contre, concernant le tourisme diffus, nous faisons l'hypothèse qu'il est en relation plus diversifiée avec des activités autres et que la complémentarité peut à la fois présenter moins de difficulté et offrir un potentiel d'efficacité économique sensible. Cependant, ce potentiel est loin d'être transformé dans toutes les situations (Marsat, Bousset *et al.*, 2004).

4. Pour distinguer cette notion attachée à l'individu d'une notion plus globale attachée à un système, nous envisageons le néologisme « d'opérateur ».

■ L'ANCRAGE SOCIAL DU TOURISME

L'ancrage du tourisme au sein de la population est défini ici en considérant la relation entre tourisme et population à deux niveaux :

1. celui des impacts du tourisme sur la population locale, de leur mitigation et de ses retombées positives aux plans économique, social, culturel et environnemental;
2. celui de la participation de la population au système touristique local à tous les niveaux : par la nature endogène des ressources humaines et des initiatives, par le contrôle local des entreprises et des investissements, par une fonction d'ambassadeur du territoire, par le comportement de la population à l'égard du tourisme au sein de la gouvernance locale. Il faut souligner que la population a une fonction touristique, diffuse mais importante, par l'accueil de parents et amis : en Auvergne, 60% du total des nuitées sont non marchandes⁵ (Observatoire régional du tourisme). Enfin, invoquons l'ambiance touristique locale, qui est perçue par le touriste, et qui découle de la population entière.

Ce choix de regrouper les deux niveaux de relation au sein d'une même dimension est lié au constat suivant : la population participera d'autant plus au système que le tourisme sera pensé pour maximiser ses retombées positives locales et pour minimiser ses impacts négatifs, et ce, notamment dans le cas du tourisme concentré. Cependant, le tourisme très diffus, dont les retombées positives pour la population sont trop faibles et trop peu visibles, souffre en retour d'un déficit d'ancrage social ; on notera aussi que, dans ce cas, ce déficit d'ancrage peut également minorer les complémentarités avec des opérateurs locaux de ressources et leurs activités, lorsque ces derniers font partie de la population : complémentarité et ancrage ne sont pas deux dimensions indépendantes l'une de l'autre.

Examinons certains facteurs ou certaines « sous-dimensions » de l'ancrage : l'animation locale est une activité autour de laquelle se retrouvent des acteurs spécialisés du tourisme et la population ; souvent les offices de tourisme (OT) participent à l'organisation de manifestations diverses à plusieurs fins, aux côtés d'associations et d'individuels. Cette animation est orientée tant vers les habitants que vers les visiteurs et se concentre souvent en saison touristique. La mixité des missions d'un OT entre tourisme pur et « animation » mérite une relecture car elle semble poser question lorsque le processus d'organisation du secteur touristique entraîne une concentration géographique des offices, une professionnalisation des agents, un réexamen des budgets.

5. Ce qui comprend aussi les résidents secondaires.

Les retombées positives du tourisme envers la population semblent évidentes en matière de contribution du tourisme au maintien de tous les services et commerces. Cette contribution est difficile à évaluer plus précisément, des effets secondaires pouvant l'entacher (hausse de prix saisonnières?, dates de fermetures). Comme toute activité économique, le tourisme alimente la fiscalité locale; de plus une ressource spécifique, produit de la taxe de séjour, peut être affectée à certaines dépenses publiques, bien précises, liées indirectement au tourisme.

L'accès de la population aux infrastructures et aux services touristiques est un objet de réflexion: l'accès peut poser problème, surtout lorsque se développent des infrastructures et services plus spécialisés qui segmentent les clientèles. Quelle place réserver aux résidents, comme d'ailleurs aux résidents secondaires, ou aux excursionnistes de proximité⁶?

Le versant de l'ancrage social qui concerne les ressources humaines du tourisme est le champ de réflexion sur l'emploi et les compétences locales: formation, saisonnalité, conditions de logement, etc. Le contrôle des entreprises et des investissements peut être exogène, mais des décisions locales peuvent favoriser une meilleure maîtrise locale, par exemple dans la composition de Sociétés d'économie mixte (SEM) créées pour l'exploitation de domaines skiables. Là encore, il faut rappeler que ces dimensions d'ancrage et de complémentarité ne sont pas des normes: il ne serait pas jugé souhaitable d'exclure tout investissement d'origine extérieure.

Enfin, l'ambiance touristique locale est relationnelle, matérielle et immatérielle: un court article de sensibilisation, écrit par B. Dazet (2004), dans le cadre du programme Porta Natura, explique l'importance du «sourire de la postière», il est possible d'extrapoler à toutes les situations où c'est l'habitant, tout un chacun, qui se trouve en contact éphémère avec un touriste: information dans la rue ou énervement au volant... Au niveau matériel, l'entretien de tous les éléments privatifs dans le paysage participe de l'ambiance visuelle.

6. Le programme de recherche en cours comporte un volet sur la prise en compte de tous les clients / usagers d'activités de loisirs, leurs pratiques, les conséquences sur l'offre de services et les besoins de politiques adaptées à différents types de situations locales. Cet ensemble de clients / usagers forme un continuum allant des touristes en hébergement marchand aux résidents permanents, en passant par les excursionnistes, les visiteurs de proximité et toutes les formes de résidents secondaires et temporaires.

■ LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU TOURISME

La gouvernance locale du tourisme concerne les acteurs, leurs relations, les structures et les processus de coordination. Plusieurs problèmes de coordination sont particulièrement centraux pour cette gouvernance : entre acteurs publics et privés, entre acteurs locaux et exogènes, entre acteurs au sein même du secteur touristique particulièrement fragmenté et, notamment, entre les niveaux territoriaux d'actions publiques dans le tourisme. Comme pendant à la « complémentarité », se posent les questions de relation entre acteurs sectoriels et territoriaux et entre les acteurs de secteurs différents et potentiellement complémentaires, soit le tourisme, l'environnement, l'agriculture, la culture et le social. Pour les approches disciplinaires politique, sociologique et de gestion, la gouvernance s'analyse non seulement à travers des relations fonctionnelles et organisationnelles, mais aussi à travers des relations de pouvoir et de légitimité. Enfin, deux approches de la gouvernance sont retenues : 1) par les fonctions, l'organisation et les relations, dans une vision statique, et 2) par les processus dans une gestion de type projet.

Les relations entre la gouvernance territoriale et la gouvernance sectorielle dans le champ particulier du tourisme sont particulièrement riches du fait de l'extrême transversalité du tourisme. Il est possible de considérer, selon les situations locales, que la plupart des enjeux de la gouvernance territoriale sont aussi des enjeux pour le tourisme. Réciproquement, la gouvernance touristique voit intervenir largement les acteurs publics locaux pour la promotion du territoire, l'accueil du visiteur, la réalisation voire l'exploitation d'équipements touristiques, la régulation des usages.

Une approche particulière de la gouvernance est celle du management, discipline qui se situe au plus près de l'action collective finalisée. Les approches fondamentales dans cette discipline sont celles de l'analyse et du management stratégique de l'organisation, appliquées aussi bien aux organisations publiques que privées ou associatives, institutionnelles ou non. Ces approches traitent du fonctionnement interne de l'organisation mais aussi de la relation entre l'organisation et son environnement (théories des parties prenantes...), et des relations interorganisationnelles (alliances, stratégies collectives, réseaux...). Enfin, les approches dynamiques s'attachent à l'étude des processus, notamment des projets. Le management des destinations touristiques a fait l'objet de plusieurs modélisations, dont celles de Flagestad et Hope (2001), de Sainaghi (2005) ou de Ritchie et Crouch (2000). Cependant, cela ne dispense pas d'élaborer d'autres approches. Celle proposée ci-dessous est complémentaire : elle se veut à la fois fonctionnelle et préstratégique dans le sens où elle tient compte de l'intentionnalité des acteurs.

■ UN MODÈLE STRATÉGIQUE DE SYSTÈME DE SERVICE TOURISTIQUE TERRITORIAL

Deux recherches parallèles ont transposé à l'échelle territoriale un modèle établi à l'échelle de l'entreprise en matière de management des services, soit le modèle de la servuction de Eiglier et Langeard (1987). L'équipe du programme Porta Natura, programme de R-D sur le management territorialisé du tourisme a proposé, fin 2003, de considérer une destination touristique tout entière, avec tous ses acteurs et ses infrastructures, comme étant le prestataire de service touristique. En cela, elle s'est trouvée à rejoindre les propositions publiées, au même moment, par Meyronin et Valla (2004) qui traitent, eux, de tous les services qu'un territoire peut rendre, « intra- ou extramuros », à diverses populations, soit les résidents, les entreprises et les visiteurs. Tous deux mobilisent ainsi le marketing des services au profit du marketing territorial, dans les limites de la coïncidence ou des différences entre une destination et un territoire (Marsat, Brault *et al.*, 2009).

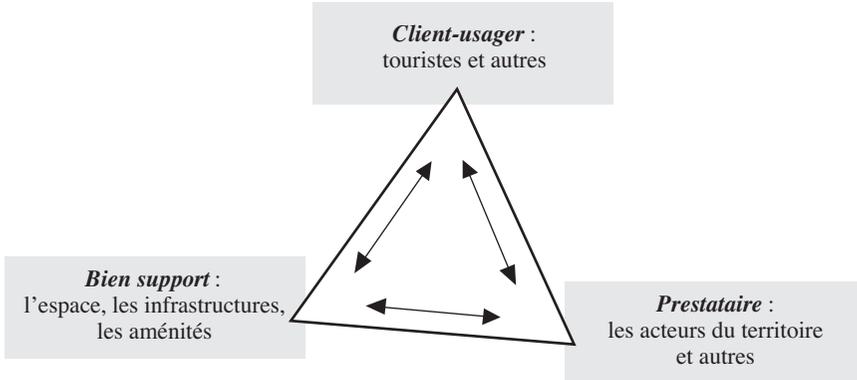
Nous avons poursuivi une élaboration plus complète du modèle en travaillant particulièrement sur sa composante relative aux acteurs, désigné par « système touristique territorial » en référence aux notions de « système touristique local » (STL), elles-mêmes inspirées par les systèmes productifs locaux. Ici nous passons du local au territorial par la prise en compte du plus grand nombre d'acteurs, y compris ceux qui participent au système touristique de façon non intentionnelle, et par celle des relations entre gouvernance touristique et gouvernance territoriale.

Le triangle des services transposé à l'échelle du territoire

Le point de départ de la modélisation est la « relation de services » vue comme une relation triangulaire, tant par l'économie (Gadrey, 1994) que par le management des services. Cette relation triangulaire relie un bénéficiaire, le client ou l'utilisateur, un ou plusieurs prestataires et un ou plusieurs « biens supports du service ». Ces biens supports sont des éléments, matériels ou non, qui sont indispensables à la réalisation du service tels que le coffre de banque, la salle de restaurant et la chambre d'hôtel. Si le territoire forme un couple « prestataire-bien support » pour le service touristique, alors le prestataire recouvre l'ensemble des acteurs participant au fonctionnement du système touristique; le bien support vise l'ensemble des infrastructures utilisées matérielles ou non, naturelles ou construites (voir figure 5.1).

Les flèches qui relient les trois angles du triangle figurent les relations fonctionnelles: le client-usager « utilise » les biens supports dans ses pratiques touristiques, de même que le prestataire pour réaliser son activité

Figure 5.1 – LE TRIANGLE DES SERVICES TRANSPOSÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



Source: Porta Natura (Marsat, Brault *et al.*, 2009).

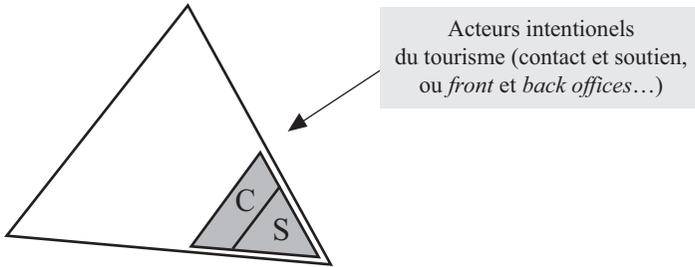
de service, etc. Ces flèches peuvent également porter des enjeux ou des questions pour un diagnostic: comment le prestataire assure-t-il sa relation-client? Comment l'utilisateur respecte-t-il les infrastructures naturelles? Comment les acteurs du système assurent-ils la fourniture et l'entretien des infrastructures nécessaires?

Un zoom sur les acteurs prestataires issu du management des services

Eiglier et Langeard (1987) ont développé l'analyse managériale de l'entreprise de service. Ils distinguent notamment les agents de l'entreprise qui sont au contact du client appelés agents du «*front office*» et ceux qui assurent les services de soutien logistique ou de management participant au «*back office*». Ils ont également développé des analyses et des outils s'approchant des configurations réelles: gestion de plusieurs services et segmentation *in situ*, gestion de services liés, grille d'analyse stratégique... Nous retenons pour le modèle la distinction entre acteurs «au contact» et acteurs «en soutien». À l'échelle du territoire, c'est l'ensemble d'une entreprise de service touristique, soit un hôtel ou un musée..., qui sera un acteur «au contact», alors qu'un fournisseur spécialisé et un service de développement seront des acteurs «de soutien». Alors la figure 5.1 se transforme.

Notons que les acteurs «au contact» (C) sont figurés par une aire qui n'est pas orientée que dans la direction du client, car leur activité est aussi «au contact» des infrastructures de support.

Figure 5.2 – LES ACTEURS INTENTIONNELS DU TOURISME

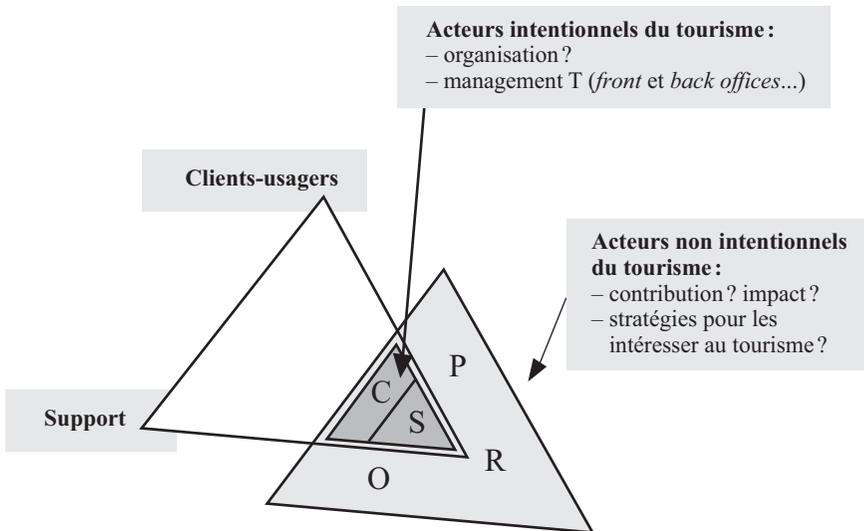


Source : Marsat, Brault *et al.*, 2009.

La prise en compte de l'ensemble des acteurs locaux

Tous les acteurs non intentionnels du tourisme, ceux qui, par leurs droits ou leurs activités, ont un impact sur le fonctionnement du tourisme dans le territoire sont pris en compte par l'extension du modèle. La liste est longue, comme on l'a vu dans les sections précédentes sur la complémentarité et l'ancrage. Pour figurer cette inclusion de l'activité intentionnelle dans un système plus large, nous retraçons un triangle englobant. Nous y faisons figurer, à titre d'illustration, quelques questions parmi d'autres possibles (voir figure 5.3) et certains types d'acteurs.

Figure 5.3 – L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TOURISME, INTENTIONNELS OU NON



Source : Marsat, 2008.

Trois grands types d'acteurs apparaissent sur ce schéma :

1. les « **opérateurs de ressources** » (**O**) sont placés soit au sein du triangle central rouge pour les opérateurs intentionnels qui sont alors de fournisseurs, soit au sein du triangle englobant orange ; pour les autres, les opérateurs non intentionnels, par exemple des agriculteurs ou des forestiers, sont plutôt orientés vers le pôle « infrastructure, ressources » ;
2. les « **régulateurs** » (**R**) sont à la fois au centre du triangle englobant, et dans le triangle central (rouge) en tant qu'acteurs de tourisme « en soutien », car même les acteurs publics participent largement, et de façon intentionnelle, au fonctionnement du tourisme. Ils sont dans le triangle englobant, puisque la gouvernance territoriale régule les impacts des acteurs non intentionnels sur le tourisme, par une régulation des activités, des usages, des droits, etc. Le plus souvent, il est difficile de distinguer les éventuels gestionnaires spécialisés du secteur tourisme, soit le système de management de la destination (DMO), des régulateurs territoriaux, principalement publics, soit les collectivités locales et leurs émanations ;
3. la « **population** » (**P**), définie comme l'ensemble des personnes présentes, considérée en dehors des fonctions particulières étudiées, a été mentionnée ci-dessus, comme étant « au contact » du touriste, participant ainsi à l'ambiance touristique du territoire, subissant certains impacts et participant, au moins par le bulletin de vote, à la régulation globale.

Mais il faut garder à l'esprit qu'un territoire peut aussi comprendre, à quelque titre que ce soit, des personnes absolument non concernées. C'est d'ailleurs l'un des points qui distinguent un territoire d'une entreprise.

La prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux

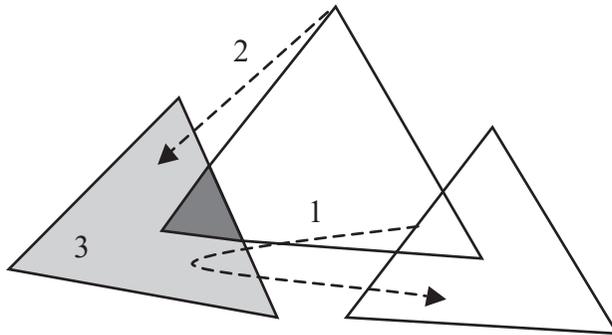
Plusieurs raisons conduisent à prendre en compte l'ensemble des composantes environnementales du territoire. Tout d'abord, les impacts du tourisme sur les composantes qui ne seraient pas support direct du tourisme, c'est-à-dire non nécessaires à l'exercice de l'activité touristique, ne peuvent être négligés. La complémentarité conduit à penser à ces impacts, en lien avec toute autre activité qui les subirait, activité productive ou de gestion de l'environnement. Par exemple, cas d'école n° 1, une installation touristique peut polluer un cours d'eau, apparemment sans conséquence pour le tourisme dans ce territoire donné, mais avec un impact sensible sur d'autres activités situées en aval.

Par ailleurs, les composantes environnementales du territoire peuvent être des biens supports effectifs même si les acteurs spécialisés de l'offre touristique l'ignorent. Par exemple, cas n° 2, le touriste peut, par une pratique directe sans médiation de prestataire, tirer agrément ou usage d'un élément donné de l'environnement; cette configuration de relation directe est analogue à celle que le touriste peut avoir avec un habitant du territoire. Autre exemple, certains éléments de biodiversité, même s'ils sont difficilement supports d'activité, contribuent au service rendu au touriste sensible à leur valeur d'existence; on peut dire qu'ils deviennent ainsi pour ce touriste un élément de l'image du territoire (cas n° 3).

Pour éclairer la réflexion sur ces diverses distinctions, une extension du modèle consiste alors à figurer un triangle plus large qui représente l'ensemble des caractéristiques environnementales du territoire⁷. L'ensemble doit être considéré comme partie intégrante du système touristique, actuel ou potentiel, et le triangle initial, englobé par le nouveau, ne représente alors que le « cœur du support », ce qu'utilisent les prestataires spécialisés de l'offre touristique.

Enfin, de même que nous avons noté que des éléments de la population d'un territoire peuvent se situer totalement hors du système touristique, de même nous ne devons pas exclure que des éléments matériels ou immatériels, naturels ou culturels, du territoire se situent hors de toute relation avec le tourisme, dans la particularité d'une situation concrète donnée.

Figure 5.4 – LE SUPPORT DE TOURISME, ÉLARGI À L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES (ET CULTURELLES) DU TERRITOIRE



7. Pour simplifier, il n'est fait mention que de l'environnement naturel, mais le pôle « bien support – infrastructure » comprend également les caractéristiques culturelles, bâties ou non, matérielles ou non, du territoire.

■ VISION SYNOPTIQUE DU MODÈLE ET DES ENTRÉES

Sur le modèle, nous pouvons formuler des questions de recherche qui se rapportent directement aux thèmes d'analyse examinés : quelles complémentarités avec les autres activités productives, telles que l'agriculture ou l'éducation à l'environnement ou sa gestion ? Quelles relations avec la population ? Quelle organisation et gouvernance touristique ? Quelles proximités⁸ entre celles-ci et la gouvernance territoriale globale ? (Voir la figure 5.5.) Dans la figure 5, le cercle intérieur représente le territoire-destination : il englobe partiellement le touriste, pour faire apparaître l'influence qu'a ce dernier, mais pas totalement, pour souligner que le touriste n'a pas tous les droits et devoirs du résident. Dans le cercle englobant figurent l'environnement et le contexte de la destination⁹.

■ DES EXEMPLES DE PRATIQUES D'ACTEURS

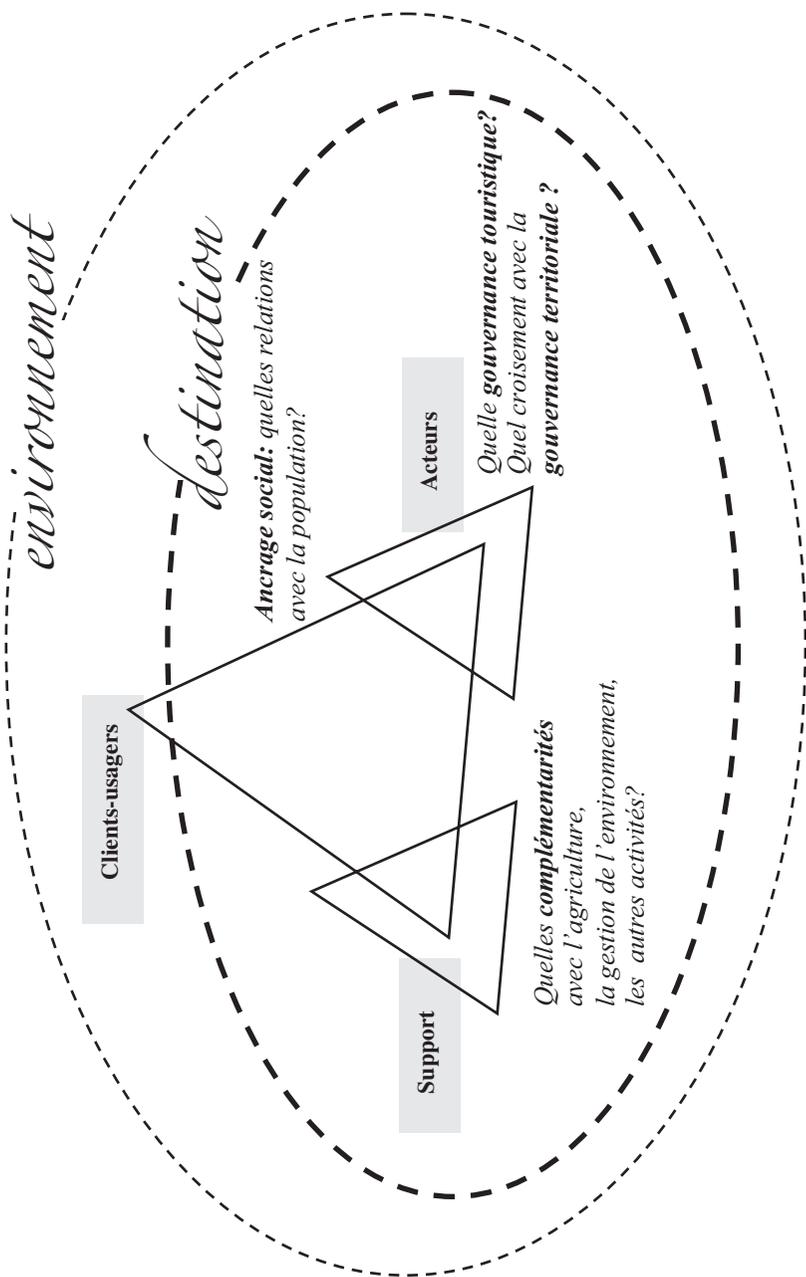
Nous illustrons ce modèle de service touristique territorialisé, et ses trois entrées, soit la complémentarité, l'ancrage et la gouvernance, par quatre exemples locaux. Les exemples sont issus soit de nos propres travaux, soit de travaux exposés dans la littérature et notamment lors du colloque ASRDLF tenu en juillet 2009 à Clermont-Ferrand. Précisons qu'il s'agit seulement d'utiliser la description du cas pour imaginer et situer l'application de cette grille de lecture.

Dans le déroulement des études qui seront évoquées, les réflexions qui ont abouti *ex post* à cette grille de lecture se sont articulées à des approches plus spécialisées, notamment dans le cadre d'une thèse sur la construction d'alliances entre acteurs de l'environnement et acteurs du tourisme (Marsat, 2008) ; la grille a été élaborée en association avec des entrées relevant de la stratégie en sciences de gestion, soit des modèles d'analyse : d'une organisation (Marchesnay, 1993), des réseaux stratégiques (Marsat, 2007), de processus de management territorial (Favoreu, 2000). De même, complémentarité, ancrage et gouvernance ont fait partie du cadre conceptuel du programme européen SPRITE de recherche sur le tourisme territorialement intégré (Jenkins, Oliver *et al.*, 2001), dont les résultats sont issus de 12 études de cas européennes.

8. Ces proximités résultent de la transversalité du tourisme et sont renforcées par la prise en compte de tous les effets non intentionnels.

9. Le cercle externe pourrait inclure des croisements entre le territoire et les acteurs extérieurs ainsi que la concurrence entre destinations.

Figure 5.5 – LES ENTRÉES DU MODÈLE DE SERVICE TOURISTIQUE TERRITORIALISÉ



L'alliance en faveur de la conservation de l'ours dans les Pyrénées

La problématique ici concernée est celle d'une alliance à caractère politique en contexte très conflictuel (Marsat, 2004). L'enjeu est la conservation de l'ours, défendue par l'Association Pays de l'ours – ADET. L'évolution des autres activités économiques utilisatrices de l'espace a globalement réduit la viabilité de la présence de l'ours. De plus, certains des acteurs concernés sont fortement hostiles au renforcement de la population résiduelle, ce sont notamment les éleveurs ovins, dont un grand nombre sont très hostiles à l'ours, alors que d'autres s'y adaptent. En revanche, certains prestataires de tourisme se montrent favorables à la présence de l'ours et soutiennent l'action de l'association sur des scènes de conflit. Ce sont notamment des accompagnateurs de montagne, mais aussi des hébergeurs ou des restaurateurs.

La notion de **complémentarité** conceptualise la **relation** qui se joue principalement entre l'activité de gestion de l'environnement, celle du tourisme et celle de l'élevage ovin. Sur ce thème de l'ours, et à l'époque de l'étude, une part du tourisme et la gestion de l'environnement étaient en complémentarité positive, et tous deux en opposition avec une grande part de l'élevage (Marsat, 2004).

La modélisation fonctionnelle par le triangle des services éclaire l'analyse du problème, en positionnant l'ours et son espace vital au sein du **pôle «support»** du tourisme, qui est bien le pivot de la relation de complémentarité-conflit. Cela permet d'analyser séparément les relations que chaque activité entretient avec l'ours, et plus particulièrement la place de ce dernier dans le système touristique. À ce titre, le modèle rappelle l'existence et l'importance du **pôle «usager-client»**, et en effet les prestataires de tourisme favorables à l'ours se fondent, et argumentent, sur l'intérêt que leurs clients portent à ce dernier. En complément, le modèle en triangle rappelle aussi que les touristes peuvent chercher le **contact direct** avec l'ours: c'est un risque pour leur sécurité comme pour la tranquillité de l'ours, sur ce point, le **pôle «acteurs de l'offre»** et, notamment les prestataires spécialisés que sont les accompagnateurs sont des médiateurs considérés comme indispensables par tous.

Sur le plan de l'**ancrage** dans la population, les prestataires de tourisme favorables à l'ours, acteurs travaillant localement, même s'ils ne sont pas locaux d'origine, ont été d'autant mieux écoutés qu'ils pouvaient se démarquer des écologistes-réputés-parisiens-peu-ancrés.

La question de la **gouvernance** est particulièrement complexe car l'aire pertinente au regard de l'enjeu traverse les territoires politico-administratifs. En outre, l'Association Pays de l'ours ADET est mixte,

c'est-à-dire composée de communes et d'acteurs individuels privés. Les élus locaux membres de l'association sont des **régulateurs** dans leurs communes et ont pu accueillir à ce titre les dernières réintroductions d'ours; mais l'association en tant que telle n'est pas régulateur à l'échelle de l'ensemble de l'aire parcourue par les ours. Enfin, sur le plan **organisationnel**, les alliances nouées entre cette association et ses partenaires prestataires de tourisme¹⁰, passent par des chartes adaptées à chaque profession, et l'ensemble constitue un réseau stratégique en étoile, dont l'association est le centre.

La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés au sein du Parc national des Cévennes

La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés est un dispositif à l'initiative des organisations institutionnelles en charge de ces espaces, principalement, en France, les Parcs régionaux ou nationaux. Nous avons étudié particulièrement la mise en œuvre de son volet II, qui s'adresse aux entreprises de tourisme du territoire concerné (Marsat, 2008). Les prestataires volontaires élaborent chacun, et conviennent avec le Parc, d'un plan de progrès pour évoluer sur toutes les dimensions du développement durable. En France, le Parc national des Cévennes a été pionnier pour tester puis mettre en œuvre cette charte et son volet II (Jaffuel et Pin, 2006). Une association des prestataires volontaires, Cévennes-écotourisme, s'est créée pour les accompagner dans cette démarche; une convention régit les relations entre l'association et le Parc.

Sur le plan de la **complémentarité**, cet exemple de Charte exprime une relation directe entre la gestion de l'environnement par le Parc national et l'activité touristique assurée par les prestataires. Les prestataires concernés par la Charte reconnaissent pleinement l'environnement comme une **ressource** pour leur activité, outre l'intérêt personnel qu'ils peuvent lui porter. L'environnement est ainsi au cœur du **pôle «bien support»** du modèle, et ce dernier met à nouveau en évidence que le bien support est également l'objet d'autres activités: ainsi le Parc national, gestionnaire de l'environnement, est un **opérateur de cette ressource** touristique. Réciproquement, les prestataires ont une certaine compétence sur le sujet et peuvent rendre des services à la gestion de l'environnement (comptages, observation de la faune et de la flore...). Le modèle permet de considérer plus systématiquement les relations entre ses pôles et les fonctions qu'elles remplissent: ainsi les prestataires s'adressent-ils aux autres opérateurs de la ressource environnementale, par certaines prises de position sur des

10. Mais aussi certains artisans et certains éleveurs.

problèmes variés, tels que la qualité de l'eau du Tarn, la circulation motorisée des chasseurs ou l'organisation de rallyes. Concernant le **pôle « clients-usagers »**, les prestataires remplissent une fonction de pédagogie environnementale en direction de leurs clients. Mais ce pôle et **sa relation avec le pôle acteurs de l'offre** portent surtout l'ensemble des **enjeux marketing**: ce sujet est riche et complexe, et il n'y a pas unité de vues entre les divers prestataires signataires de la Charte, mais il est incontournable et moteur. Pour beaucoup de prestataires, la Charte constitue en effet un outil de marketing; en tout état de cause, parallèlement à son activité sur les plans de progrès, l'association mène une activité marketing consistante, axée sur l'écotourisme.

L'enjeu de **l'ancrage territorial** est bien identifiable, comme dans le cas précédent (cas du Pays de l'ours), lorsque les prestataires souhaitent exprimer leur opposition à certaines pratiques, ou en introduire de meilleures: un prestataire, élu local, intervient par exemple pour améliorer l'entretien des haies sur tout son territoire.

Sur **la gouvernance** et le système d'acteurs, l'analyse du cas par les éléments du modèle permet d'éclairer les multiples rôles de ce Parc. En effet, il a développé, avant les autres parcs nationaux, des actions en direction des acteurs économiques. Il est à la fois acteur de l'offre et de la gouvernance touristique et «opérateur de ressources» environnementales. Sur le plan **organisationnel**, le Parc a souhaité et soutenu la constitution du réseau en association autonome ainsi que sa recherche de moyens de fonctionnement. C'est un exemple de relation d'alliance, cadrée par une convention, entre un acteur institutionnel et un réseau stratégique de prestataires.

L'intégration du tourisme dans le territoire du Parc naturel régional du Livradois Forez (PNR LF)

Le Livradois-Forez est un territoire de moyenne-montagne situé en Auvergne. Il s'est constitué en 1987, en Parc naturel régional (PNR), dans une logique de ses créateurs et des populations locales, faisant une place particulièrement grande aux objectifs de développement économique et social, aux côtés des quatre autres missions des PNR français¹¹. Dans le cadre du programme SPRITE déjà cité, une partie du Parc a été l'un des terrains d'étude de l'intégration territoriale du tourisme (Marsat, Bousset *et al.*, 2004; Marsat, Pitarch *et al.*, 2004).

11. Assurer la protection du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, l'accueil et l'information du public, le développement de l'innovation et le transfert.

Cette étude a montré le peu de **complémentarité** que certaines activités offraient au tourisme dans cette portion du territoire: une agriculture tournée vers les productions classiques en circuits longs (transformation laitière...)¹², une forêt privée morcelée, assez récente, et peu de transformation du bois. Les acteurs qui opèrent sur ces ressources agricoles ou forestières le font sans intentionnalité touristique: le modèle permet de bien situer ces acteurs à l'extérieur du triangle-cœur¹³, mais ils sont bien acteurs du système touristique. En revanche, certains artisans sont très orientés vers une clientèle touristique, y compris les résidents secondaires, et sont organisés au sein d'un réseau touristique emblématique, créé avec l'impulsion du PNR. Le tourisme, de nature diffuse, pose peu de problème **d'ancrage social**, mais offre également peu d'avantages à la population et son niveau modéré ne suscite pas beaucoup d'intérêt chez les habitants. Ce n'est pas le cas des élus, qui sont plus engagés dans le soutien à l'activité touristique. Lors de l'étude en 2002, la moitié des prestataires de la zone étudiée étaient d'origine extérieure, soit une proportion élevée. Cela souligne l'enjeu de l'intégration.

La gouvernance du tourisme se trouve particulièrement riche dans ce territoire en raison de la présence du Parc naturel régional, qui, en tant qu'organisation institutionnelle, est doté de deux types de missions, relevant respectivement du développement économique et social et de la gestion-préservation des patrimoines (Marsat, 2009). Le PNR est ainsi un acteur du tourisme à part entière, mais aussi un acteur du développement agricole, forestier ou d'autres activités économiques. Son action économique est totalement orientée vers la promotion du développement durable et notamment de l'écotourisme. Symétriquement, il est aussi un acteur majeur de la **gestion des ressources** touristiques que sont l'environnement et le patrimoine culturel. Au chapitre du développement social, il mène des actions diverses, notamment culturelles. L'ensemble de ces caractéristiques, découlant directement des missions du Parc, lui donnent toute **légitimité** pour œuvrer au développement, à la complémentarité et à l'ancrage social des activités à caractère touristique. Sur le plan de la structure de la gouvernance et des relations politiques entre les acteurs, il faut d'abord rappeler qu'un PNR est une organisation de projet, et non de gestion, constitué entre collectivités locales et territoriales. Sa Charte exprime le projet du territoire et engage les membres et les partenaires. Son équipe technique apporte l'ingénierie nécessaire à l'exercice de ses missions.

12. Depuis cette date, des productions biologiques et des circuits courts se sont développés.

13. Celui qui figure les acteurs intentionnels du tourisme.

Sur le plan **organisationnel**, pour la mise en œuvre du projet, ce PNR a mené une stratégie constante d'organisation des acteurs par la création de nombreux réseaux, notamment touristiques. Ces réseaux sont de types stratégiques, c'est-à-dire finalisés, créés sur la base de projets partagés.

Le modèle permet de bien représenter certaines questions de **gouvernance**, telle l'imbrication entre gouvernance touristique et gouvernance territoriale: ainsi une organisation, appelée Livradois-Forêt-tourisme (LFT), s'est créée pour fédérer l'essentiel des activités de marketing touristique à l'échelle de tout le territoire¹⁴. LFT est l'acteur le plus conforme au modèle initial du «manager de destination touristique», également connu sous l'acronyme anglais de «*destination marketing organisation*» (DMO); puis le M de cet acronyme a changé de signification dans la littérature, passant de marketing à management. Qui assure le management de la destination Livradois-Forêt? Il a été nécessaire de préciser par convention ce qui relevait de LFT et ce qui restait des prérogatives du PNR, notamment l'élaboration et le pilotage de la stratégie touristique pour tout le territoire. Dans le modèle, LFT est situé strictement à l'intérieur du triangle des acteurs spécialisés du tourisme, plus précisément dans sa partie «acteurs de soutien», alors que le PNR est également dans cette position, bien qu'il en déborde par ses autres fonctions territoriales, liées au tourisme comme on l'a vu.

Le cas suivant, qui a été présenté dans le chapitre 3, ne résulte pas de l'une de nos études antérieures, mais nous permet de tester la généralité du modèle.

L'action de l'Association Fannabara au Sénégal (Fall, 2009)

Cette association, fondée par des jeunes écologistes locaux, vise «la restauration des écosystèmes en dégradation et la promotion de la culture locale». Les réalisations sont multiples et relèvent de trois grands objectifs et de nombreux projets: 1) l'écotourisme avec la réalisation d'un potentiel d'hébergement de 10 cases et d'un écomusée; 2) la sensibilisation avec des activités d'éducation, entre autres et 3) la promotion des savoirs locaux à travers la valorisation de la pharmacologie, du patrimoine culturel...), la restauration et le reboisement (pépinière). Toutes ces activités impliquent un partenariat et des collaborations.

14. Cette association regroupe tous les Offices de tourisme, les réseaux de prestataires, le Parc et les collectivités locales ayant la compétence tourisme et les Chambres de commerce et d'industrie.

Dans ce cas, **la complémentarité** entre tourisme et gestion de l'environnement est particulièrement visible: elle passe par l'attraction d'un environnement exceptionnel, préservé pour le visiteur attendu; ensuite, les actions de reboisement renforcent cette attractivité; de plus, une activité de maraîchage est prévue pour alimenter le tourisme en circuit court. **L'ancrage** social est une dimension forte du projet puisque l'action touristique fait partie de ce programme endogène, décidé en commun et conçu pour donner de l'emploi et conserver les revenus localement (construction, ménages...). De plus, le développement de cet écotourisme est destiné à renforcer la sensibilisation de la population sur la valeur de l'environnement. Sur le plan de la **gouvernance**, ce cas met en jeu des acteurs de l'environnement et la population, sans présence préalable d'acteur spécialisé du tourisme ou d'un opérateur de ressources. L'un des enjeux était de répondre au sentiment d'injustice et de révolte face à la « spoliation » des terres ancestrales et de l'exclusion des populations dans la formulation des politiques de gestion environnementale et la création des aires protégées (réserve de biosphère et parc national) dans leurs terroirs. On peut ainsi mettre la gestion de l'environnement au centre de la grille d'analyse présentée dans cet article pour le tourisme, et conclure que la création d'une activité d'écotourisme offre une complémentarité à cette gestion environnementale et, par là, un meilleur ancrage, gage d'efficacité.

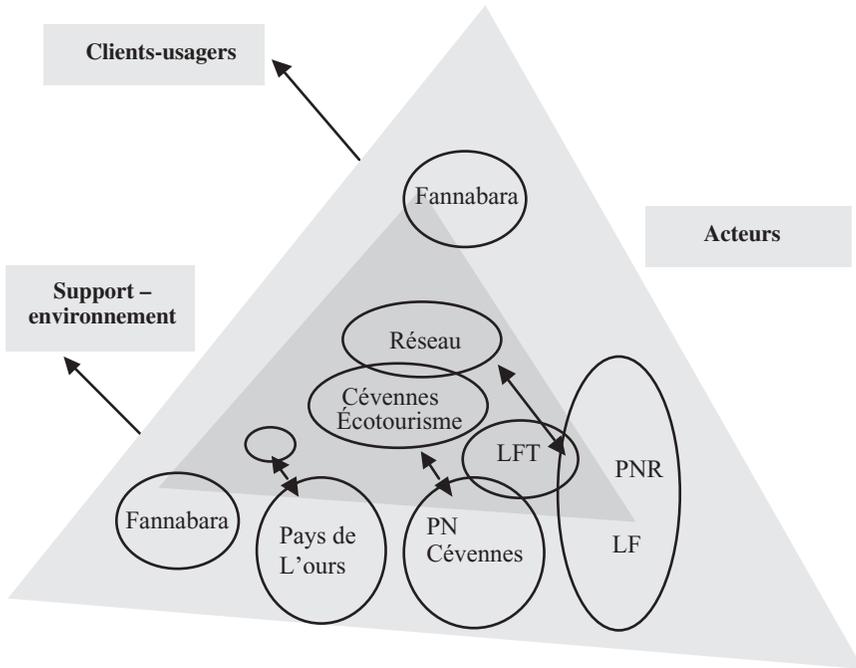
Le modèle illustré par le positionnement des acteurs principaux des études de cas

La figure 5.6 permet de parcourir tous les cas exposés. Les principaux acteurs y sont représentés et leur position résulte de leur part d'activité intentionnelle dans le tourisme (triangle intérieur) et de leur fonction d'opérateurs de la ressource environnementale (partie basse du grand triangle). Pour le PNR Livradois Forez, et surtout pour l'Association Fannabara, l'engagement envers la population locale (partie droite du grand triangle) est également figuré. La question de gouvernance, signalée en Livradois-Forez mais généralement présente, posée en termes de délimitation et d'organisation entre gouvernance touristique et gouvernance territoriale, est représentée par les positions respectives de LFT et du PNR LF.

■ DISCUSSION – CONCLUSION

Les propositions analytiques présentées permettent de traiter des liens entre tourisme et territoire. Les entrées, complémentarité, ancrage et gouvernance, se rapportent à trois composantes majeures du territoire: l'activité,

Figure 5.6 – LES PRINCIPAUX ACTEURS DES ÉTUDES DE CAS



la résidentialité et la coordination. L'ensemble des propositions détaillées visent à permettre aux acteurs de préciser leurs références à des modèles de tourisme, diffus, concentré, durable, écotouristique, etc.

Comme dans toute vision systémique, et particulièrement ici compte tenu de la transversalité du tourisme, il faut associer approche analytique et synthétique, les entrées sont interdépendantes et la prise en compte de tous les facteurs s'avère nécessaire. Pour prendre un exemple caractéristique, certains acteurs sur un territoire s'engagent dans des combinaisons d'activités, professionnelles et bénévoles, économiques et autres, ce faisant, ils créent des ressources nouvelles, souvent immatérielles, et contribuent ainsi à une ambiance favorable au tourisme et, plus généralement, à son ancrage.

Le modèle de la servuction a une origine managériale dont nous n'avons pas détaillé toutes les applications dans l'objectif premier de bonne gestion et de développement de l'activité. Sur ce plan, plus proche du niveau opérationnel, il ne faut pas oublier ce qui reste au cœur du système dans sa vision traditionnelle: le cœur du pôle acteurs, le cœur du pôle support et, conformément à l'origine marketing du modèle, le pôle client-usager et ses relations avec les deux autres pôles. Le modèle est d'abord utile en ce qu'il évite aux acteurs certains oublis encore trop fréquents: oubli du pôle

support, de la part des professionnels du tourisme, oubli du pôle client, de la part des élus. Ce qui est le propre de notre réflexion est le passage de l'échelle individuelle à l'échelle territoriale. Alors certaines analyses, déjà disponibles sur un plan générique, peuvent être spécifiées sur ce sujet du tourisme territorialisé. Un exemple parmi d'autres est la prise en compte de plusieurs services concomitants : comment faire cohabiter plusieurs clients, comment concevoir et organiser les synergies entre plusieurs services (Vogler, 2004).

Par ailleurs, comme il est noté en introduction, la grille de lecture ne vise pas une analyse de la destination touristique dans un contexte plus large. Notamment d'autres analyses peuvent porter sur le contexte concurrentiel entre les destinations, sur le rôle des signes de qualité, sur la prise en compte de toutes les autres parties prenantes non locales : régulateurs, prescripteurs, etc.

Toutefois, le modèle et les entrées proposées visent à constituer une structure conceptuelle dont la base est robuste. Cette base, résumée par la figure 5.5, autorise aisément un perfectionnement par additions successives, pourvu que l'ensemble conserve une cohérence et une force heuristique, outre de s'articuler avec des modèles et des approches complémentaires : par exemple, l'étude de la coordination au sein du pôle acteurs a déjà mobilisé utilement dans nos travaux, les approches des réseaux, en sociologie et en management.

Tout cela s'inscrit dans la construction d'un management territorial stratégique. Le modèle articule : 1) une approche fonctionnelle utilisant le triangle de la servuction, transposé de façon originale par Porta Natura au territoire entier ; 2) une approche stratégique des effets croisés entre activités, usages et autres impacts, émanant intentionnellement ou non, de la présence d'acteurs divers sur un même territoire. La première approche induit des prolongements en termes de management à l'échelle du territoire, dont les transpositions ne sont pas encore totalement réalisées¹⁵. La seconde, par la prise en compte de l'intentionnalité, constitutive de l'analyse stratégique, alimente sous cet angle le traitement managérial de la gouvernance.

Ce cadre conceptuel semble bien adapté à la prise en compte des enjeux de l'écotourisme. La prise en compte de l'environnement naturel est explicitée par le pôle « support de l'activité » et ses relations. Les acteurs du tourisme sont donc conduits à le gérer comme une ressource, ce qui va bien au-delà du simple souci de limiter les impacts négatifs environnementaux du tourisme, même si ce souci des impacts est prioritaire. Et

15. À ce titre, les recherches dans le champ du développement territorial pourraient constituer une source d'information privilégiée.

si un projet donné de gestion de l'environnement comme ressource peut heurter des environnementalistes, alors c'est l'entrée par la complémentarité qui attire l'attention sur ce conflit à gérer. Le pôle support, une fois étendu, permet d'identifier toutes les relations possibles entre tourisme et environnement.

La prise en compte de la population ou de la communauté hôte est bien éclairée sur les deux faces de l'enjeu : contribution de la population au tourisme et contribution du tourisme au bien-être de la population. Par rapport au pilier social du développement durable, il faut remarquer que les préoccupations sociales portent sur le pôle « acteurs locaux » mais également sur le pôle « client-usager » de notre modèle (quel tourisme pour qui?).

Enfin, le pilier économique du développement durable est renseigné par l'esprit économique et managérial du modèle qui offre un outil de gestion des trois pôles et des trois relations : prestataire/client, client/support, prestataire/support, et notamment par l'entrée de la gouvernance touristique ou management du territoire-destination.

Il est frappant de remarquer que la Déclaration finale du sommet mondial de l'écotourisme (2002), rappelée par Gagnon et Lapointe (2006), porte justement sur trois objets proches de nos trois pôles¹⁶, à savoir « la satisfaction des touristes, la protection des patrimoines naturels et culturels et le bien-être des communautés locales ». C'est un modèle synthétique et normatif. À l'autre extrême, le modèle managérial de la servuction est mobilisé pour ses qualités analytiques et opérationnelles. Le modèle finalement proposé permet un passage raisonné de l'un à l'autre, par exemple entre le support de service et le patrimoine à protéger, ou entre l'acteur sectoriel spécialisé et la communauté locale, dont l'écotourisme vise le bien-être.

Bibliographie

- BEURET, J.-E. (1998). « Agriculture et qualité de l'espace rural : coordinations, conventions, médiations », *Économie rurale*, Rennes, ENSAR, 340 p.
- CAWLEY, M. et D. GILLMOR (2008). « Integrated rural tourism : Concepts and practice », *Annals of Tourism Research*, vol. 35, n° 2, p. 316-337.
- CLARK, G. et M. CHABREL (2007). « Measuring integrated rural tourism », *Tourism Geographies*, numéro spécial, 14 p.
- DAZET, B. (2004). « Pourquoi le sourire de la postière est-il touristique ? », Hôtels Actions, <http://www.hotels-actions.com/tendances/sourire_de_la_postiere.htm>.
- EIGLIER, P. et E. LANGEARD (1987). *Servuction – le marketing des services*, Paris, Ediscience international.

16. Tout en restant différents, pour le support et les acteurs.

- FALL, M. (2009). *Émergence d'une écocitoyenneté en milieu rural sénégalais : initiatives de gouvernance locale de la biodiversité par l'Association Fannabara à Missirah*, XLVI^e Colloque de l'ASRDLE.
- FAVOREU, C. (2000). *La démarche stratégique dans le management des collectivités territoriales : État des pratiques, pertinence et objectifs*, Aix-en Provence, Université d'Aix-Marseille III, 628 p.
- FLAGESTAD, A. et C.A. HOPE (2001). «Strategic success in winter sports destinations: A sustainable value creation perspective», *Tourism Management*, vol. 22, n° 5, p. 445-461.
- GADREY, J. (1994). *L'économie des services*, Paris, La Découverte.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006). «Écotourisme et développement durable viable: une dialectique, un cadre interprétatif», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce: de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-42.
- JAFFUEL, R. et M. PIN (2006). «La Charte européenne du tourisme durable dans le Parc national et réserve de biosphère des Cévennes (France): La rencontre entre un concept et un territoire», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce: de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 211-228.
- JENKINS, T., T. OLIVER et P. SPRITE (2001). «Tourisme intégré: cadre conceptuel», *Programme SPRITE*, 65 p.
- LE CARO, Y. (2007). *Les loisirs en espace agricole: L'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MARCHESNAY, M. (1993). *Management stratégique*, Paris, Eyrolles Université.
- MARSAT, J.-B. (2004). *Le tourisme et la gestion de l'ours. La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (Loup et Ours)*, Orléans, Nature Centre – Conservatoire du patrimoine naturel de la Région centre.
- MARSAT, J.-B. (2007). «Le réseau, un objet de gestion stratégique pour des dynamiques territoriales de développement durable: applications en tourisme», XLIII^e colloque de l'ASRDLE «Les dynamiques territoriales. Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires», Grenoble, Chambéry, ASRDLE.
- MARSAT, J.-B. (2008). «Valorisation et gestion des aménités naturelles: comment construire des stratégies d'alliance entre acteurs de l'environnement et acteurs du tourisme?», *Environnement – sciences de gestion*, Paris, AgroParisTech-Engref, 600 p. + annexes.
- MARSAT, J.-B. (2009). «Des organisations locales acteurs de transversalités intersectorielles: les PNR comme archétypes "d'acteur intégrateur mixte (AIM)"», XLVI^e colloque ASRDLE, Clermont-Ferrand.
- MARSAT, J.-B., J.-P. BOUSSET, J.-F. MAMDY *et al.* (2004). *SPRITE-Program*, Final Report France – D21. Clermont-Fd, Cemagref, 215 p.
- MARSAT, J.-B., S. BRAULT, B. DAZET *et al.* (2009). «Le management territorialisé du tourisme: Des enseignements à partir du programme Porta Natura», *Téoros*, vol. 1, p. 168-177.
- MARSAT, J.-B. et J.-F. MAMDY (2002). «La régulation des aménités dans des situations de valorisation par des produits ou services liés: le cas du tourisme rural», *Ingénieries E.A.T.*, numéro spécial, Aménités rurales: une nouvelle lecture des enjeux territoriaux, p. 143-156.

- MARSAT, J.-B., M.-D. PITARCH, J.-F. MAMDY *et al.* (2004). *L'intégration du tourisme dans les territoires d'accueil: un potentiel pour le développement durable*, 1^{res} rencontres franco-espagnoles du tourisme, Arles.
- MERMET, L. (1992). *Stratégies pour la gestion de l'environnement: la Nature comme jeu de société?*, Paris, L'Harmattan.
- MERMET, L. et P. MOQUAY (dir.) (2002). *Accès du public aux espaces naturels: outils d'analyse et méthodes de gestion*, Hermès sciences, Clermont-Ferrand, Lavoisier.
- MEYRONIN, B. et J.-P. VALLA (2004). «Vers la notion de «servuctions urbaines», ou les apports du marketing des services au marketing territorial», Congrès Paris-Venise, IV^e Congrès Tendances du marketing, Venise, AIMS.
- OCDE (1994). *La contribution des aménités au développement rural*, Paris, OCDE.
- RITCHIE, J.R.B. et G.I. CROUCH (2000). «The competitive destination: A sustainability perspective», *Tourism Management*, vol. 21, p. 1-7.
- SAINAGHI, R. (2005). «From content to processes: Versus a dynamic destination management model», *Tourism Management*, vol. 27, n° 5, p. 1053-1063.
- SEA-74, DDAF-74 et ATD-74 (1985). *L'agriculture partenaire du tourisme: l'action des collectivités locales en Haute-Savoie*, Annecy, Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie, 33 p. + annexes.
- VOGLER, E. (2004). *Management stratégique des services*, Paris, Dunod.

Pour voir et télécharger les publications des auteurs:

<<http://cemadoc.cemagref.fr>>.



PARTIE

DEUX

L'ÉCOTOURISME

Un créneau favorisant
le développement viable
des communautés locales ?



CHAPITRE

6

PATRIMOINE ET ÉCOTOURISME : DIALECTIQUE CONTROVERSÉE ?

**Les cas de la fondation
Françoise-Canez-Auguste en Haïti et
de la Verte Vallée en Guadeloupe**

**Athanasia Koussoula
Bonneton**

*Maître de conférences
en économie du
développement rural
Faculté des sciences
exactes et naturelles
Université des Antilles
et de la Guyane*

Les patrimoines matériel et immatériel sont devenus des produits touristiques importants pour les professionnels du tourisme et pour les États concernés et ont favorisé l'expansion de l'économie touristique mondiale. Il est indéniable que le tourisme, phénomène complexe aux dimensions économique, sociale et culturelle, a pris une ampleur sans précédent. Cependant, s'il constitue une chance pour le développement, il est aussi un défi – comportant des risques et des occasions – pour le patrimoine culturel et les identités culturelles sur lesquels il a fondé sa formidable expansion. Ces risques et ces occasions croisés exigent d'être à la fois identifiés, recensés, analysés et évalués pour permettre de concevoir les outils opérationnels aptes à favoriser une gestion durable et cohérente des ressources patrimoniales.

L'analyse de cette dialectique peut déboucher sur des compromis assurant que la préoccupation de préserver son identité à travers un patrimoine

sauvegardé et authentique est compatible avec l'objectif légitime de proposer des produits de tourisme culturel compétitifs dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel. Ce travail tente de cerner le rôle, la contribution et les effets du patrimoine culturel sur le projet de développement d'une forme de tourisme plus humain et mieux intégré dans le milieu social, économique et culturel d'une société donnée. Pour cette étude, on rappellera, dans un premier temps, l'évolution du tourisme mondial et du tourisme dans les pays insulaires de la Caraïbe et son impact sur les économies et les sociétés locales. Puis, on analysera la signification et le rôle de la valorisation du patrimoine, et ce, dans une perspective de mise en place d'un tourisme culturel, de ses atouts, de ses risques pour l'environnement, l'identité culturelle et, enfin, pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Nous présentons, de manière succincte, deux exemples de valorisation et de sauvegarde du patrimoine par l'ouverture au tourisme. Le premier exemple concerne la création du Parc historique de la canne à sucre en Haïti, son mode de gestion, son potentiel touristique et son impact sur la culture haïtienne. Le second se réfère à la valorisation d'une ancienne caféière en Guadeloupe grâce, en partie, à l'initiative des habitants de la grande vallée (Verte Vallée).

Les études de cas du Parc historique de la canne à sucre en Haïti et de la Verte Vallée en Guadeloupe démontrent que par des voies différentes, modes de gestion, financements, etc., ces deux réalisations ont abouti au même résultat : la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel. En effet, aussi bien en Haïti qu'en Guadeloupe, la valorisation et la réappropriation du patrimoine nous confirment que la dimension culturelle du développement est à la base d'activités économiques prospères dont le potentiel est stimulé par une forte demande de la part du public avide de connaissances, de découverte et d'émotions.

■ DU TOURISME ÉLITAIRE AU TOURISME DE MASSE

«Le tourisme est devenu un phénomène de civilisation... L'ampleur qu'il a acquise l'a fait passer du plan limité d'un plaisir élitaires au plan général de la vie sociale et économique» (OMT, Assemblée générale de Manille, 1980). Le secteur touristique représente le premier poste du commerce mondial devant l'automobile et les hydrocarbures. Il continue à croître 1,3 fois plus rapidement que le produit mondial brut, pour en constituer en 2008 plus d'un douzième (WTTC, 2008). L'industrie touristique est créatrice de richesses et fournisseur de voyages et de loisirs pour un septième de l'humanité; elle fournit également quelque 250 millions d'emplois dans le monde. Elle constitue une chance pour le développement mais

aussi un défi – comportant des risques et des occasions – pour le patrimoine culturel et les identités culturelles sur lesquels il a fondé son extraordinaire expansion (Barré, 2001).

Évolution du taux de croissance du tourisme dans le monde et son impact

Le taux de croissance du tourisme mondial, de 2003 à 2008, est de l'ordre de 4% par an. Les observateurs prévoyaient qu'il atteindrait les 1 600 milliards de dollars américains en 2020, mais cela, c'était avant la présente crise financière et économique. Car, pour la seule année 2008, le taux de croissance a diminué de 2%. La baisse de la demande touristique s'explique par l'instabilité de l'économie mondiale : crise financière, hausses des cours des matières premières et du pétrole, fortes fluctuations des taux de change. Elle a entraîné une perte de confiance des consommateurs et des entreprises et la récession économique mondiale que nous connaissons actuellement.

L'OMT prévoit pour 2009 un ralentissement de la croissance du tourisme international ; il devrait se situer entre 0 et -2%. Avec les Amériques, l'Europe sera la région globalement la plus touchée, la plupart de ses marchés émetteurs étant déjà en récession ou sur le point d'y entrer. L'Asie-Pacifique devrait enregistrer des résultats positifs avec toutefois une croissance encore beaucoup plus lente que celle qu'elle a connue ces dernières années. Il en va de même pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

La tendance devrait-elle s'inverser en 2010 ? Un degré élevé d'incertitude persiste et les résultats dépendront en grande partie de l'évolution de la situation économique. Quel sera l'avenir du tourisme dans les années à venir dans une économie en régression ? Cette question renvoie à la durée et à l'ampleur de la crise ainsi qu'à ses effets sur le tourisme. La baisse des arrivées paraît inéluctable. Toutefois, il est fort probable qu'en dépit de la crise une fraction de la population, moins importante qu'auparavant, continuera à voyager, quoique, moins loin et moins souvent. Cette diminution aura-t-elle des conséquences sur le résultat économique du secteur touristique des pays concernés ? sur l'emploi ? sur les revenus ? De quelle ampleur sera-t-elle ? Comment le changement climatique influencera-t-il le tourisme tel que nous l'avons connu pendant la période qui a précédé la crise économique, financière et environnementale ? Pourrait-on imaginer que ces touristes étant plus argentés dépenseront plus de sorte que le résultat se trouvera moins affecté ? Ou encore, le fait que les touristes seront plus rares, ceux-ci rechercheront-ils la qualité et l'authenticité des lieux visités ? Les modifications potentielles évoquées serviront-elles de déclencheur pour la mise en place d'un tourisme plus humain et plus

respectueux de l'environnement et du patrimoine culturel? Cette crise économique ouvre de nouvelles perspectives et orientations quant à ses effets.

Et dans un avenir plus lointain? Sommes-nous d'accord avec les questionnements de M. Stock:

Que nous réserve l'avenir? Qui aurait prédit, il y a cinquante ans, une quelconque postérité touristique aux gorges inaccessibles ou aux cascades de glace. Nos descendants passeront-ils leurs journées dans les arbres? Fréquenteront-ils assidûment les marécages? Se promèneront-ils dans les mangroves? Délaieront-ils totalement leur environnement pour se regrouper dans des bulles artificielles? Iront-ils sur d'autres planètes ou chercheront-ils à jouir de l'apesanteur dans un quelconque *resort* flottant dans l'espace? Pratiqueront-ils le «tourisme virtuel» (Dewailly, 1997). Achèteront-ils des souvenirs touristiques qu'on placera dans leur cerveau, à l'instar de Doug Quaid, héros du film de science-fiction *Total Recall* de Paul Verhoeven? Nul doute que les pratiques touristiques ne sont pas figées et qu'elles évolueront notablement, ce qui aura pour conséquence de modifier la localisation du tourisme (Stock, 2003, p. 107).

■ DU TOURISME DE MASSE À UN TOURISME DURABLE DANS LA CARAÏBE

«Je n'ai jamais vu de pays plus beau. Des feuilles de palmiers si grandes qu'elles servent de toit aux maisons, sur la plage, des milliers de coquillages nacrés. Une eau limpide et toujours la même symphonie étourdissante du chant des oiseaux» (C. Colomb)¹.

La mer des Caraïbes est une mer tropicale formant une partie de l'océan Atlantique. Elle couvre une superficie de 2 754 000 km². Elle s'étend sur environ 2 415 km d'est en ouest². Aujourd'hui, cette région inclut 22 territoires insulaires. Elle est bordée par 12 États continentaux. Les principaux pays ou îles qui bordent la mer des Caraïbes sont: le Mexique, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica à l'ouest; le Panama, la Colombie et le Venezuela au sud; les Petites Antilles (Grenade, Martinique, Guadeloupe, etc.) à l'est; les Grandes Antilles (Porto Rico, Hispaniola, la Jamaïque et Cuba) au nord.

-
1. Cela est extrait des récits laissés par C. Colomb, premier voyageur occidental...
 2. L'appellation «Caraïbe» est issue du terme «Carib» qui désignait une des ethnies amérindiennes dominantes de la région à l'arrivée des Européens à la fin du xv^e siècle. Au lendemain de la découverte des Indes occidentales par Christophe Colomb en 1492, le terme hispanique «Antillas» fut attribué à ces îles.

L'importance du secteur touristique dans l'économie de la région Caraïbe

L'économie de la région, plus probablement ici qu'ailleurs, dépend grandement du dynamisme du secteur touristique. En effet, les recettes provenant du tourisme représentent le tiers de la valeur des exportations (Griffith, 2009). Près d'un million de personnes sont employés directement dans ce secteur, ce qui représente, parfois, pour certains pays, plus de la moitié de la population active employée. Tout compte fait, le tourisme est devenu le premier employeur (devant les secteurs traditionnels) et la première source de devises avec 27 milliards de dollars américains en 2008 (Griffith, 2009).

En ce qui concerne les pays insulaires de la Caraïbe, la place du tourisme dans l'économie est aussi importante. Une personne sur quatre y travaille (Koussoula Bonneton, 2006). L'exemple d'Antigua est représentatif. Selon les données de l'UNESCO³, plus de 15 % de la population active est directement employée dans le tourisme et plus de 40 % l'est indirectement (2000). Dans la quasi-totalité des pays insulaires, la part relative du tourisme dans le PIB dépasse celle de l'agriculture, secteur pourtant dominant durant plusieurs décennies. Ainsi, le tourisme représente de 30 % à 50 % du PIB dans la plupart des îles caribéennes (INSEE, 2006).

Tableau 6.1 – L'IMPACT DES DÉPENSES DES TOURISTES SUR L'ÉCONOMIE DE QUELQUES PAYS INSULAIRES

| Pays | Coefficient multiplicateur de PIB | Recettes publiques | Balance de paiement en % des importations | Nombre d'emplois en % des emplois totaux |
|---------------------------|-----------------------------------|--------------------|---|--|
| Anguilla | 0,8273 | 40,8 | 19,2 | 48,1 |
| Barbade | 0,8229 | 20,0 | 16,4 | 26,6 |
| Îles Vierges britanniques | 0,6135 | 9,3 | 38,6 | 50,9 |
| Jamaïque | 0,7590 | 15,3 | 10,7 | 12,5 |
| Sainte-Lucie | 0,6471 | 20,3 | 18,4 | 20,7 |

Source : ILO-Tripartite Caribbean Conference, avril 2009.

Évolution du tourisme dans la Caraïbe

L'Organisation caribéenne du tourisme (CTO) a fait état d'une augmentation de 19,4 % des arrivées de touristes dans la Caraïbe passant de 19 millions en 2002 à environ 23 millions en 2007 (CTO, 2007). Le nombre de croisiéristes a par ailleurs augmenté de 20,7 % au cours de cette même période, confirmant la tendance qui a débuté dans les années 1980.

3. <<http://portal.unesco.org/en/>>.

La répartition des touristes par sous-région, pour la même période, montre une quasi-stagnation des arrivées dans les Antilles françaises avec une augmentation de 0,2%, soit une baisse de fréquentation par rapport aux territoires insulaires appartenant aux États-Unis et une légère augmentation pour les Antilles hollandaises. En fait, au sein de CARICOM, la Caraïbe hispanophone accueille plus de la moitié des touristes (Griffith, avril 2009).

Dans ce contexte de l'évolution différentielle du tourisme selon les territoires et l'importance que représente ce secteur dans leur économie il paraît inévitable de procéder à la mise en place des nouvelles stratégies. La diversification de l'offre avec des formes de tourisms alternatifs serait-elle la solution ?

L'écotourisme est-il une panacée pour la Caraïbe ?

La région de la Caraïbe, pour attirer davantage de touristes, mais aussi pour préserver son environnement, son patrimoine et sa culture, tente de diversifier son offre. Elle propose de nouveaux produits, liés à des formes de tourisme alternatif⁴ qui permettent la valorisation de ses ressources naturelles et de son patrimoine culturel aussi bien matériel qu'immatériel. L'écotourisme peut-il structurer, de façon significative, cette offre ?

L'Organisation mondiale du tourisme et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2008) ont récemment adopté une définition commune de l'écotourisme :

L'écotourisme a pour point de départ le tourisme de nature. Au-delà de l'appréciation et de l'observation de la nature, il implique de la part du tour-opérateur et de ses clients un certain degré de responsabilisation par rapport à la destination visitée, un respect des sites et des cultures locales, un engagement, une implication personnelle, qui visent à minimiser l'impact des visites, à maximiser les retombées financières locales et à contribuer à la conservation et au développement durable de la région visitée.

Toutefois, comme le fait remarquer Breton (2006), il convient d'être prudent quant à la conception et à l'exploitation de produits touristiques alternatifs, particulièrement quand on s'adresse à des communautés ayant des liens sociaux particuliers. On peut considérer que l'écotourisme, malgré les réserves qu'il peut susciter, constitue une avenue de développement durable (Gagnon et Gagnon, 2006), notamment par les dimensions de valorisation culturelle et sociale et par la participation des communautés locales. Le but est de contribuer à leur bien-être et à un tourisme à l'échelle

4. On parle de tourisme alternatif pour désigner un type de tourisme différent du tourisme de masse, du tourisme industriel.

humaine, principes qui rejoignent l'objectif du tourisme dit social et humaniste⁵. En tout cas, il semble qu'avec le développement de l'écotourisme⁶ le profil des touristes ait changé, la demande créant l'offre.

Le touriste d'aujourd'hui est sensible à la qualité de l'environnement ; il s'intéresse à la culture du pays hôte, à son histoire et souhaite être en contact avec la population locale. D'une certaine manière, il recherche l'authenticité et la qualité. Il veut tout savoir, tout comprendre, écouter la musique locale, goûter à la gastronomie et apprendre quelques mots de la langue du pays qu'il visite. Il est certain que tous les touristes n'ont pas ce profil. Toutefois, il semble que le pourcentage de ceux qu'ils affichent soit en constante progression. Compte tenu de ce nouveau profil, si toutefois il s'avère conforme, l'exploitation de ce créneau qu'est l'écotourisme offre de nouvelles possibilités plus compatibles avec le développement du tourisme durable recherché qui fait référence à une stratégie de territoire, voire à un agenda 21 local.

Des destinations comme le Costa Rica, le Belize et la Dominique sont en train de mettre en œuvre des stratégies pour développer ce type de tourisme alternatif. Selon les prévisions du Conseil mondial pour les voyages et le tourisme, le tourisme caribéen bénéficierait d'un taux de croissance annuel de 5,5% entre les années 2000 et 2010. Comme les activités de l'écotourisme se déroulent dans des zones pourvues d'écosystèmes fragiles et parfois rares, ce type de tourisme peut être nuisible s'il n'est pas réglementé. Et même si certains s'en réjouissent, la densité des visiteurs pose des problèmes. Dès lors, comment protéger le patrimoine et les écosystèmes ? Interdire complètement ce type de tourisme ? C'est irréaliste. Ou bien répondre à cette demande par une offre adéquate, en valorisant le patrimoine et en le rendant accessible à la fois à la population locale et aux touristes, tout en prenant les précautions voulues pour préserver le patrimoine *largo sensus* et les écosystèmes ? Le plus souvent, il s'agit du contrôle de la capacité d'accueil par le paiement d'écotaxes afin de réguler les flux et de restaurer les éventuels dégâts. L'exemple donné par le Brésil et le Costa Rica est intéressant. Ainsi, en Amazonie, certains sites naturels réclament un prix d'entrée unique pour quelques jours de visite. Une part de ce montant est remise aux petits prestataires de services, une autre aux transporteurs, une autre va aux dépenses liées à la préservation de l'environnement, notamment pour la recherche scientifique ou pour la restauration de sites. Tout est défini de façon préalable. Le plus grand défi est de réussir à susciter une prise de conscience chez le touriste qui va subsister même après son départ du site visité. Serait-il prématuré

5. *Ibid.*

6. L'écotourisme est-il la réponse à la demande sociale ou bien c'est l'offre qui est à l'origine du nouveau profil des écotouristes ?

de répondre à la question de la contribution de l'écotourisme au développement durable? Nous pensons que la condition *sine qua non* pour jouer ce rôle de tourisme alternatif au tourisme de masse et à ses maux est le respect de la mesure et celui des populations locales et de leur culture. Ainsi, la valorisation du patrimoine culturel deviendrait un enjeu majeur dans le développement de ce tourisme alternatif qu'est l'écotourisme (Garraway, 2005).

■ LA MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE EST-ELLE INCOMPATIBLE AVEC SA SAUVEGARDE ?

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations précédentes et transmis intact aux générations futures ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. Peu de mots ont autant de pouvoir d'évocation que celui de patrimoine, lequel a connu des évolutions intenses et, d'une certaine façon, similaires à celles des sciences sociales. Il est habituel de faire une distinction entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel. D'après la définition adoptée par la convention de l'UNESCO,

On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes *en* fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

La définition de l'UNESCO est complétée par celle de la sauvegarde :

On entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine (UNESCO, 2003).

La convention de l'UNESCO précise que le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est, se manifeste notamment dans les domaines suivants: a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel; b) les arts du spectacle; c) les

pratiques sociales, rituels et événements festifs; *d*) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers; *e*) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Ce patrimoine culturel est souvent présenté comme un vecteur du développement permettant aux territoires d'asseoir et de diversifier leur offre, véhiculant l'image de terres d'histoire et de culture, mais aussi d'espaces préservés. On assiste par ailleurs à une expansion continue des objets ou des sites entrant dans le champ du « patrimoine »: le patrimoine inclut aujourd'hui les cultures ouvrières ou les friches industrielles. Tant il est vrai que comme le disait jadis Edgar Morin, à propos de la Bretagne des années 1960: « il faut que le passé soit mort pour ressurgir esthétiquement » (Morin, 1967)⁷.

Le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir. Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats des touristes permettent l'entretien et le maintien de l'état de ce patrimoine. Quand aux flux indirects, ils renforcent la création d'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat de la population locale. Toutefois, la commercialisation du patrimoine, sa mise au service du développement économique incluent d'une manière intrinsèque le risque de sa surexploitation et, à terme, sa banalisation ou même sa destruction.

Dans la valorisation du patrimoine, l'objectif est à la fois la sauvegarde du patrimoine et la rentabilité immédiate. Ces deux termes sont contradictoires, car l'exploitation économique tend vers la marchandisation du patrimoine accompagnée de la recherche d'un accroissement de la fréquentation⁸ (au point d'atteindre une sur-fréquentation) ainsi que de la diversification et de la multiplication des activités commerciales, telle l'installation de boutiques, de librairies ou de cafétérias. La notion de sauvegarde qui comprend, entre autres, la préservation et la protection du patrimoine semble incompatible avec celle de l'exploitation. Hervé Barré, spécialiste du tourisme durable, au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, résume ce dilemme en parlant d'un phénomène à la « Janus », avec une face positive et une négative: « Le tourisme est très paradoxal: c'est à la fois un prédateur et un sauveur du patrimoine, le tourisme peut être à la fois la meilleure et la pire des choses pour le patrimoine » (Baillargeon, 2008).

7. Référence dans l'annonce du colloque « vivre du patrimoine ».

8. La sur-fréquentation est considérée comme la « saturation et [le] dépassement de la capacité de charge lorsque les mouvements de personnes, nationaux ou internationaux, dépassent temporairement le niveau acceptable par l'environnement physique et humain de la zone d'accueil », selon la définition proposée par l'Organisation mondiale du tourisme.

Quand un lieu devient célèbre, il attire l'attention et cette popularité peut même devenir difficile à gérer, la culture et la nature devenant de simples attractions malléables et exploitables : «Le village global s'uniformise, se standardise. Dans cette perspective utilitariste, le mouton mène au gigot comme la cathédrale à la boutique de souvenirs. Un café Starbuck a ouvert sur le site de la Cité interdite en 2000» (Barré, 2001). C'est pourquoi il faut admettre qu'une politique de tourisme culturel bien comprise associe étroitement les actions de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ainsi que les activités de mise en valeur touristique de manière à ce que les populations locales bénéficient de retombées économiques, mais aussi culturelles et sociales.

La bonne intégration des politiques culturelles, fondées sur la valorisation du patrimoine dans le cadre du développement est la condition principale de la transmission du patrimoine culturel aux générations futures. Cette intégration «idéale» est opérée, en grande partie, par le tourisme culturel. Cela peut s'expliquer, car le tourisme culturel relie entre eux plusieurs objectifs. Mis à part la sauvegarde du patrimoine et des identités culturelles, le tourisme culturel permet la prise de conscience de la diversité culturelle ainsi que l'expérience de l'intégration culturelle par les touristes. Cela se passe, d'une part, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs et les hôtes et, d'autre part, à travers l'interaction entre les visiteurs et le patrimoine culturel visité tels les musées, sites et villes historiques ou gastronomie, artisanat, spectacles vivants, etc.

Enfin, le dernier atout du tourisme culturel est sa contribution au développement économique des populations locales. Il se traduit par la création d'emplois ainsi que par la valorisation de l'identité culturelle et des savoir-faire artistiques et artisanaux ainsi que le développement de foires agricoles et industrielles. Le tourisme agit comme un levier d'activités économiques diverses. Conséquemment, il permettrait la réappropriation ou tout simplement l'appropriation de leur patrimoine par les communautés locales⁹.

Dans le cadre des pays de la Caraïbe, le patrimoine culturel matériel est constitué principalement de vestiges de l'époque coloniale : anciennes sucreries, caféières, maisons du maître. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un patrimoine monumental comparable à celui de la Grèce ou de

9. Breton (2006, p. 65) : «il y a réappropriation lorsqu'il s'agit d'un patrimoine originaire et propre du groupe ou de la communauté, à l'endroit d'une partie de son héritage historique [...] à l'inverse, lorsqu'il s'agit d'intégrer un patrimoine local, et d'en revendiquer la dimension culturelle, il ne saurait s'agir que d'appropriation (initiale) par une communauté différente de celle à laquelle est due la constitution du patrimoine en cause».

l'Égypte¹⁰. Néanmoins, il y a lieu de construire une image patrimoniale sur ce que ces îles possèdent en mettant en place des techniques de communication et de mercatique destinées à faire connaître et reconnaître cet héritage à la fois par leur propre population et par les touristes. Des efforts sont déjà entrepris pour valoriser ce patrimoine, à l'initiative d'associations aidées par les collectivités ou par les collectivités elles-mêmes.

Quant au patrimoine culturel immatériel, il est très riche et varié. La musique, les coutumes, la gastronomie, tout le savoir-faire et le savoir-être de ces populations leur procurent une identité et une conscience sociale propres. Ainsi, la promotion de l'héritage naturel et culturel constitue un atout pour le développement du tourisme durable à condition de s'attacher à définir l'opportunité et les risques.

Le risque de la banalisation du site patrimonial

Parmi les risques les plus pernicioeux, on note la banalisation des sites et la perte progressive de leur identité culturelle. Le cas de la Cité interdite est éloquent: «La Cité interdite porte mal son nom. Le week-end de la Fête nationale de la République populaire de Chine, soit les 1^{er} et 2 octobre, elle draine un bon million de visiteurs vers la résidence impériale des dynasties Ming et Qing que les anciens sujets n'avaient même pas le droit de regarder, sous peine de mort.» Cette ville dans la ville de l'empire du Milieu compte 9 999 pièces, parce que seules les divinités avaient le droit de se construire un palais en comptant une de plus: «On croise des centaines de personnes dans les recoins où autrefois seul l'empereur pouvait s'aventurer», commente Dinu Bumbaru, directeur des programmes d'Héritage Montréal et secrétaire général d'ICOMOS, l'organisme-conseil de l'ONU sur les monuments et sites (Baillargeon, 2008). Dans certains sites, deux attitudes sont observables souvent simultanément. D'abord, la substitution des marchands de souvenirs, souvent importés d'autres îles ou même d'Asie, aux commerçants traditionnels, puis la prolifération des établissements destinés à la distraction des touristes et le départ des résidents. C'est ainsi que le tourisme, qui pourrait pourtant être le vecteur d'une prise de conscience de la valeur du patrimoine comme élément fondateur de l'identité culturelle locale, peut devenir une forme de «consommation culturelle» et aboutir à une banalisation rapide des patrimoines urbains et ruraux, matériels et immatériels.

Aux Antilles, quelques initiatives encourageantes dans le domaine de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel par le biais du tourisme ont fait leur apparition récemment. Dans ces cas, le tourisme

10. À l'exception d'Haïti qui possède un patrimoine culturel matériel très important construit durant le premier siècle d'indépendance de ce pays.

est une activité économique intégrée dans un plan de développement plus vaste, qui inclut plusieurs autres activités sur le même territoire et le même lieu. Pour étayer ces initiatives, nous avons choisi le cas du Parc historique de la canne à sucre en Haïti et le cas de la Verte Vallée en Guadeloupe. Pourquoi ce choix ? Depuis quelques années, nous collaborons avec l'équipe de la Verte Vallée en Guadeloupe afin de suivre l'évolution des différentes activités et d'évaluer leur impact sur l'environnement naturel, économique et social. En ce qui concerne le choix du Parc historique de la canne à sucre en Haïti, les raisons sont conjoncturelles. Dans le cadre du programme de recherche « Patrimoine et tourisms alternatifs », financé par l'Association des universités francophones (AUF), des données ont été collectées sur les modalités de mise en valeur du patrimoine agro-industriel (habitations sucrières, caféières), en liaison avec les modes de tourisms alternatifs. Ce cas a été choisi pour son originalité, son mode de gestion et ses objectifs. Il s'agit d'une fondation et ses activités visent un public local.

La fondation Françoise-Canez-Auguste en Haïti

Haïti, autrefois appelé la perle des Antilles, n'attire plus les touristes depuis plus de trente ans. Les raisons sont à la fois structurelles et conjoncturelles : extrême pauvreté, absence d'infrastructures adéquates, réseaux routier et électrique défaillants, insécurité et instabilité politique. Néanmoins, l'actuel gouvernement et le secteur privé tendent à développer des formes alternatives de tourisme, mieux adaptées aux contraintes locales et au tourisme intérieur, soit par la valorisation des sites naturels exceptionnels, soit par la mise en valeur du patrimoine historique dont l'industrie sucrière. « Remettre Haïti sur la carte mondiale du tourisme par la restauration de son image à l'extérieur », est le grand défi que doit relever le ministère du Tourisme dans le cadre d'un plan directeur élaboré en partenariat avec des secteurs transversaux. Ce ministère doit principalement s'attacher à redorer l'image du pays par la valorisation du tourisme de haut de gamme en respectant des critères de développement durable.

L'intention de sauver de la destruction les vestiges de l'économie de plantation et de la première République noire fait partie d'un mouvement plus large qui a commencé par l'inventaire des vestiges industriels et la création de l'Institut pour la sauvegarde du patrimoine national (ISPAN). En effet, l'Institut a mené plusieurs projets permettant une meilleure connaissance du patrimoine matériel et immatériel du pays. Ces projets ont été financés en partie par des fonds européens et souvent avec la collaboration de l'administration française par le biais de son ministère de la Culture et des Affaires étrangères. Il est indéniable que beaucoup d'efforts restent à faire pour restaurer un patrimoine architectural très

riche, mais dévasté par de longues années de négligence et de manque de fonds. Des projets de développement touristique importants sont nécessaires pour relancer le tourisme, mais très difficiles à financer compte tenu de la situation économique et de la capacité de financement de l'État haïtien. Toutefois, le secteur privé tend à développer des formes alternatives de tourisme, mieux adaptées aux contraintes locales. Il s'agit du développement du tourisme interne au pays, soit par la valorisation des sites naturels exceptionnels, soit par la mise en valeur du patrimoine historique. C'est le cas de la création du Parc historique de la canne à sucre.

De l'habitation Chateaublond au Parc historique de la canne à sucre

L'habitation Chateaublond¹¹, édifée en 1700 par Louis de Taveau de Chambrun de Chateaublond, est une ancienne sucrerie située à Port-au-Prince et actuellement propriété des héritiers de Tancrède Auguste. Depuis longtemps, la fabrication du sucre a été abandonnée. Le domaine court le risque d'une destruction progressive, d'une part, à cause de l'usure et, d'autre part, à cause du prélèvement incontrôlable des outils et même des matériaux, soit des briques et des pierres, avec lesquels sont construits les fours et les bâtiments. Dans ces conditions, si aucune action n'est entreprise à court terme, les lieux seront squattés par la population sans abri et ce patrimoine disparaîtra à jamais.

En 2002, la famille Auguste, propriétaire de ces ruines, décide de créer la Fondation Françoise-Canez-Auguste et s'engage à travers «le Parc historique de la canne à sucre» à sauver ce patrimoine. La création de ce parc en 2004 et l'ambition déclarée de la Fondation de poursuivre son œuvre par l'enrichissement des collections du musée intra-muros et du musée en plein air est une première pour le pays. En effet, l'objectif de la Fondation est à fois la sauvegarde de cet outil et la valorisation du patrimoine, dans sa notion matérielle et immatérielle par le biais d'activités culturelles et touristiques. Dans ses statuts, la Fondation s'engage entre autres à recréer le cadre évolutif de l'exploitation agro-industrielle en Haïti et de la canne à sucre en particulier, tout en établissant une banque de données sur l'agriculture, l'artisanat et l'industrie en général. La Fondation, dans son but de reconstituer une sucrerie d'époque, a fait appel aux autres anciennes sucreries afin d'obtenir le matériel manquant. Ces objets ne sont pas tous de la même époque, ce qui peut heurter les puristes; mais ils permettent tout de même d'enseigner aux élèves et aux visiteurs les

11. «Site de la bataille décisive du 4 juin 1803 sous le commandement de Jean Jacques Dessalines dans la Plaine du Cul de Sac», voir Cauna et Fouchard (2003, p. 245).

PHOTO 6.1

*La cheminée d'origine
de l'habitation
Chateaublond au
Parc historique de la
canne à sucre (Haïti)*



étapes de la fabrication du sucre au XIX^e et au début du XX^e siècle. L'Université Quisqueya et l'Institut pour la sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) ont été des consultants pour cette fondation.

Description du parc

Le parc s'étend sur une superficie d'un hectare dont la valeur d'échange est d'environ 300 000 dollars américains. Sa mise en valeur a nécessité un demi-million de dollars. Cela montre l'effort financier considérable qui a été fourni compte tenu des conditions précaires du pays. Les fondateurs et la Valerio Canez S.A continuent à verser un fonds annuel important pour le fonctionnement du Parc. Cet apport est complété par les recettes que tire la Fondation Françoise-Canez-Auguste des locations occasionnelles des salles et jardins lors de la tenue de grandes réceptions d'institutions commerciales et qui sont réinvesties pour augmenter la capacité d'accueil ainsi que les services culturels pour la communauté. La Fondation, par la réalisation du centre historique de la canne à sucre, souhaite enseigner aux jeunes Haïtiens et aux visiteurs l'histoire de la canne à sucre et de l'économie de plantation ou tout au moins, les sensibiliser à cet aspect du passé. Ainsi, dans le parc de l'exposition, en plus du four, du moulin, de la locomotive, etc. (musée en plein air), il y a un musée dans lequel on retrouve une collection d'objets d'art, de livres à consulter, de photographies et de costumes traditionnels. De nombreux Haïtiens visitent le centre; ils s'informent sur l'histoire de leur pays grâce à la visite guidée et, en visionnant un film, sur la culture de la canne à sucre et la fabrication du sucre. Il faut rappeler que la canne à sucre a été la toile de fond de l'histoire d'Haïti. La canne fut l'essence même de l'époque coloniale française (1625-1803), la fierté de la Perle des Antilles.

On a peine à imaginer aujourd'hui ce qu'a pu représenter au XVIII^e siècle, l'actuelle République d'Haïti, pour le commerce colonial français. Jamais colonie ne fut aussi prospère et aucune n'égalera par la suite la Reine des Antilles qui fournissait à elle seule les $\frac{3}{4}$ de la production mondiale de sucre. L'importance de cette possession antillaise était telle que, lors du Traité de Paris en 1763, Louis XV n'hésita pas à sacrifier «les quelques arpents de neige du Canada» – selon le mot désormais célèbre de Voltaire – pour conserver la Grande Isle à sucre¹².

La création du Parc (2004) répondait au besoin de disposer d'un lieu agréable et sécurisé pour les manifestations culturelles dans la capitale, Port-au-Prince. Elle coïncidait aussi avec le souhait de la famille Auguste de sauver le patrimoine industriel sucrier et de perpétuer la mémoire d'un membre de leur famille. Il est vrai que le Parc historique est l'un des rares lieux en Haïti où les musiciens et les artistes haïtiens et ceux venant d'autres pays peuvent se produire. Le Parc, par ses dimensions, permet à un grand nombre d'Haïtiens de suivre ces manifestations dans un cadre agréable et aux artistes, de profiter de l'assistance d'une technologie avancée pour assurer la qualité de leurs prestations.

Plusieurs concerts et festivals, dont le Festival international de jazz et Musique en folie, y ont déjà eu lieu avec un grand succès. Ces manifestations culturelles sont parrainées par les entreprises locales et par les médias, mais également par des représentations diplomatiques. Souvent, les grandes entreprises, afin de contribuer au succès de ces manifestations, achètent au début de l'année un certain nombre de billets pour leur personnel, ce qui est une avance sur la trésorerie du Parc historique. La Fondation est bien insérée dans le monde culturel et économique du pays, ce qui lui permet de profiter de sa générosité et de sa bienveillance. Parmi les objectifs fixés par la Fondation, il y a la promotion de l'artisanat. Il est reconnu que l'artisanat en Haïti est prospère, varié, inventif et très recherché à la fois par une clientèle locale et par les touristes. Une partie de ces objets fabriqués, souvent avec des matériaux de recyclage, est exportée vers les États-Unis et les îles françaises voisines. Les manifestations organisées dans et par le Parc permettent de mieux faire connaître le travail de ces artisans. Elles leur donnent l'occasion d'échanger entre eux, de susciter des nouvelles vocations, de valoriser leur travail par une meilleure mise en marché, de les rendre plus autonomes par rapport aux intermédiaires de commercialisation et, par là même, d'augmenter leurs revenus. Les fondateurs ont voulu que ce lieu soit pour les écoliers un lieu de savoir, de prise de conscience¹³ de la richesse culturelle de leur pays et de connaissance de leur histoire liée à la colonisation et à l'émergence de la

12. J. Cauna et J. Fouchard (2003). *Au temps des Isles à sucre*, Paris, Karthala, p. 11, 285 p.

13. Environ 3 000 écoliers par an visitent le parc et le musée.

République. Cela est d'autant plus opportun aujourd'hui que les doutes s'accroissent sur la capacité de ce pays à faire face aux grands enjeux du développement.

Le Parc historique de la canne à sucre s'est imposé au fil de ses quatre ans d'existence dans la vie culturelle de la capitale car il répond à un réel besoin comme lieu de réappropriation de la culture et de valorisation de l'identité culturelle du peuple haïtien. Le « fait patrimonial » prend la dimension d'un « fait social ». S'agit-il d'un processus actif qui se construit sur la réalité et qui suggère que toutes les manifestations peuvent faire l'objet d'une mise en patrimoine? (Lasmenes, 2006.)

Dans cette optique, et afin de valoriser tous les aspects du patrimoine culturel, une table d'hôte offre la cuisine traditionnelle du pays. Néanmoins, ce succès comporte un risque de détournement des objectifs de départ et de glissement vers la recherche de la rentabilité économique immédiate, à travers notamment la multiplication des manifestations sociales (mariages, baptêmes, réceptions officielles etc.). Il est vrai que l'enrichissement et le fonctionnement du musée sont des tâches coûteuses qui exigent la présence et l'engagement de spécialistes dont le financement (au moins en partie) peut provenir de la multiplication de ces manifestations.

L'enjeu consiste à trouver un optimum entre l'aspect culturel et l'aspect économique, pour que le parc historique ne soit pas seulement un parc réservé aux manifestations culturelles et sociales, mais qu'il poursuive la réalisation de tous les objectifs fixés lors de la création de la Fondation. D'ores et déjà, la capacité d'accueil lors des concerts et manifestations est souvent dépassée et les installations sont endommagées. Le projet de construire un endroit clos pour se protéger des conditions climatiques défavorables risque de restreindre la capacité d'accueil pour les spectacles en plein air et d'accentuer ce problème. La question est d'actualité. Comment résister aux sirènes du bénéfice et à la multiplication de nouveaux bâtiments, à l'introduction de nouvelles activités plus commerciales que culturelles qui risquent de conduire à la dénaturation du site? Voilà le nouveau défi de la Fondation Françoise-Canez-Auguste.

Le cas de la Verte Vallée – Grivelière en Guadeloupe

En Guadeloupe, le concept de la sauvegarde du patrimoine par le biais du tourisme a trouvé une expression originale par la mise en valeur et l'exploitation de sites ayant un potentiel historique et économique. Dans le cas présent, il s'agit de la « Grivelière ». Elle est située sur le territoire du Parc naturel de la Guadeloupe. En effet, dans la région de Basse Terre, la côte sous le vent, il existe une habitation caféière, la « Grivelière », qui date du XVII^e siècle. Pendant de longues années, la Grivelière est passée d'un propriétaire à l'autre et son état s'est dégradé progressivement. Si aucune

décision n'avait été prise rapidement par les collectivités locales, ce vestige aurait disparu et, du coup, le sort des habitants de la grande vallée et l'environnement naturel auraient été complètement modifiés¹⁴.

Le Conseil régional de la Guadeloupe a acquis le domaine de la Grivelière. Une association, du nom de Verte Vallée, a conçu un projet de développement agro-écotouristique en utilisant comme produit d'appel « la Grivelière » dont le Conseil régional lui a confié la gestion. L'Association Verte Vallée fut créée par les habitants de la vallée de Grande-Rivière autour d'une idée forte, soit celle de développer la région en préservant et en protégeant la vallée et en valorisant le patrimoine matériel (caféière) et immatériel (savoir-faire locaux). L'accent a été mis sur la mobilisation de toutes les ressources existant dans la Vallée.

Cette mobilisation s'est appuyée sur la relance de la production agricole (café, fruits, racines, légumes, plantes aromatiques, etc.), sur la création d'unités artisanales de transformation agroalimentaire (liqueurs, confitures, fruits au sirop), sur la création d'une table d'hôte et sur la confection et la vente de souvenirs. Le Domaine de la Grivelière, restauré et viabilisé, constitue un point d'attraction pour les touristes qui visitent ce site magnifique, permettant la collecte de recettes indispensables au maintien et au développement futur de ce projet. Les emplois sont proposés dans le cadre de l'entreprise d'insertion créée et dirigée par l'association. Ainsi, ils ont conféré une dimension sociale au projet.

PHOTO 6.2



*L'habitation caféière
de la Grivelière
(Basse Terre,
Guadeloupe)*

14. Il y avait un projet d'installation d'une usine de concassage dans la grande rivière.

Le fait que ce site se trouve dans l'enceinte du Parc national de la Guadeloupe, aire protégée par excellence, constitue un atout considérable : cela lui assure une protection contre des spéculations éventuelles, incompatibles avec la protection de la nature. Le label du Parc national est incontestablement un élément de confiance quant à la qualité naturelle des produits vendus et consommés.

Le bilan après quelques années de fonctionnement est plutôt positif. Les fonds communautaires, auxquels s'ajoute le soutien financier et logistique du Conseil régional et de la Direction des affaires culturelles (DRAC) permettent la continuation des travaux de restauration et rendent la gestion et la promotion de ce site plus aisées. Actuellement, l'association peut s'autofinancer à environ 60% pour ses dépenses de fonctionnement. Le nombre de visiteurs avoisine les trente mille. Chaque année de nouvelles manifestations culturelles ont lieu sur le site, auxquelles participent des groupes locaux, qui s'adressent à la fois à la population locale et aux visiteurs de passage. Pour réaliser un excédent ou au moins atteindre l'équilibre entre dépenses et recettes, il faut attendre les récoltes des nouvelles plantations de café et de cacao. L'Association aurait souhaité une extension du site et une plus grande diversification des activités dont la construction d'aires de pique-nique. Cela se heurte au règlement du Parc national. Ce règlement est d'ailleurs ressenti parfois comme un obstacle aux projets d'extension et de modifications, mais il constitue un garde-fou pour la protection du patrimoine.

En somme, ce cas montre que la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine par l'Association constituent une source de fierté pour la population locale et un exemple de réussite. Il est souvent cité, reconnu et primé par d'autres associations dans les Petites Antilles. En effet, comme le relève Veschambre (2007, p. 361) : « L'identification au patrimoine confère dans le même temps un certain prestige, permet de se distinguer, de prendre sa place dans la ville et dans la société. » En outre, Glevarec soutient que « Le patrimoine sert à acquérir un statut tout en revalorisant un espace » (2004, p. 16). Il s'opère donc une sorte de transfert de valeur, de l'élément patrimonialisé (et donc revalorisé) aux individus ou aux groupes d'individus qui y sont associés.

■ LE TOURISME COMME SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le concept du tourisme durant la dernière moitié du xx^e siècle a évolué en passant principalement par trois phases (Duterme, 2006). La première phase, qui commence vers les années 1960, est celle du plaidoyer « *advocacy platform* » pour des motifs économiques. Effectivement, le tourisme est considéré comme une panacée et comme le moteur de développement

du tiers monde. C'est dans ce contexte qu'est apparue la construction de grandes stations touristiques aux quatre coins du monde. La deuxième phase débute avec la décennie 1970 : la conception du tourisme est enrichie par des motivations plus humanistes et plus culturelles. On met en avant la rencontre interculturelle, la compréhension et le respect mutuel entre les hommes et les sociétés. C'est à ce moment que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) va inclure les aspects humanistes dans la Charte du tourisme (1980). Lors de cette phase, le tourisme respectueux des environnements culturel et naturel est mis en avant. La troisième phase est celle de l'*adaptancy platform* qui est la résultante de la prise de conscience des impacts de l'activité touristique sur l'environnement, le patrimoine et les cultures locales. Cette période est marquée par l'avènement du concept de « développement durable » sur la scène internationale avec la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et le Sommet de la Terre à Rio (1992), concept qui sera adapté au secteur du tourisme. Il s'agit de promouvoir de nouvelles formes de tourisme, plus adaptées, plus équitables, plus responsables. Le Code mondial d'éthique (1999) introduit les notions de partage des bénéfices entre tous les secteurs de la société, de l'enrichissement du patrimoine culturel, de droits des groupes les plus vulnérables, de valeurs communes à l'humanité.

Le tourisme lié au patrimoine concerne une large catégorie de touristes qui englobe à la fois le segment écotouristique et celui du tourisme culturel, avec une attention particulière pour la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel (Petersen, 2002). Toutefois, notre questionnement de départ portait sur la compatibilité entre l'objectif de sauvegarde du patrimoine et sa mise en valeur par le biais du tourisme. Il portait aussi sur l'applicabilité et la compatibilité des principes de la Charte éthique du tourisme avec l'objectif de rentabilité économique.

Nous pensons que cet objectif pourrait être atteint si plusieurs conditions sont simultanément réunies. La liste donnée ci-après n'est pas exhaustive, mais énumère les plus importantes :

1. la présence d'une volonté, au plan local, pour la gestion du patrimoine culturel ;
2. l'émergence d'une nouvelle gouvernance et l'engagement sincère des décideurs publics pour le respect des grands principes de la « charte éthique du tourisme » ;
3. la capacité de définir localement des objectifs clairs à la fois qualitatifs et quantitatifs. En d'autres mots, il s'agit de définir une stratégie en tenant compte des contraintes légales, des règles sociales, et ce, en accord avec les attentes des groupes sociaux concernés et en favorisant l'intégration dans le développement global de la société en question ;

4. le droit de regard et le pouvoir de contrôle des ONG sur les politiques mises en place par les collectivités locales et les associations de protection de l'environnement, pour un meilleur contrôle de la gestion du patrimoine et du tourisme associé;
5. la détermination de la capacité d'accueil et son respect paraissent indispensables. Au même moment, pour certains sites, la mise en place d'une écotaxe pouvant contribuer à la prise de conscience de la vulnérabilité du milieu et des écosystèmes et au financement de la sauvegarde de ce patrimoine;
6. la création locale d'une «agence», indépendante du pouvoir public, afin de suivre la réalisation des projets de valorisation du patrimoine et d'éviter que l'intérêt économique l'emporte sur la sauvegarde du patrimoine et l'intérêt public.

Actuellement, la question est de savoir de quelle manière les acteurs du tourisme prendront en compte, durant cette première décennie du XXI^e siècle, le changement climatique et la crise économique, financière et éthique qui traverse notre monde globalisé. Dans la région de la Caraïbe, la situation peut devenir dramatique si les phénomènes météorologiques graves se multiplient et si le niveau de la mer monte!

Bibliographie

- ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC), <<http://www.cr-martinique.fr/francais/actu/caraibe/corpcaraibe05-sem27.htm>>.
- APOSTOLAKIS, A. (2003). «The convergence process in heritage tourism», *Annals of Tourism Research*, vol. 30, n° 4, p. 795-812, <<http://www.elsevier.com/locate/atoures>>.
- BARRÉ, H. (2001). «Le tourisme comme politique culturelle pour le développement», dans P. Amalou, H. Barioulet et F. Vellas (dir.), *Tourisme éthique et développement*, Paris, L'Harmattan, 303 p.
- BAILLARGEON, S. (2008). *Le patrimoine mondial en danger: Le tourisme comme arme de destruction massive*, <<http://www.ledevoir.com/2008/01/04/170680.html>>.
- BOULGHALLAT, A. et M. JADÉ (2006). «Patrimoine immatériel: perspectives d'interprétation du concept de patrimoine», *ethnographiques.org*, <<http://www.ethnographiques.org/2008/Boulghallat.html>>.
- BRETON, J.-M. (2006). «Tourisme, culture et environnement une problématique identitaire», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 43-71.
- CAUNA, J. et J. FOUCHARD (2003). *Au temps des îles à sucre: histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Paris, Karthala, 285 p.
- DUTERME, B. (2006). «L'expansion du tourisme international: gagnants et perdants», *Alternatives Sud*, Paris et Louvain-la-Neuve, syllepse-CETRI, vol. XIII, n° 3.
- GARRAWAY, J. (2005). «Jusqu'où peut on aller trop loin?», *Géotourisme*, <http://geotourweb.com/nouvelle_page_214.htm>.

- GRIFFITH, W. (2009). *Tourism Trends Issues and Challenges, Implications for Caribbean Economies*, ILO-Tripartite Caribbean Conference April 2009 and Caribbean Tourism Organisation (CTO).
- INSEE (2006). « Caraïbe : des économies en mutation », *Antiane-Eco*, n° 65, mai.
- KOUSSOULA BONNETON, A. (2006), L'action de l'IICA et l'agro-écotourisme dans la Caraïbe et l'Amérique latine », dans J.-M. Breton (dir.), *Développement viable et valorisation environnementale*, Paris, Karthala, p. 175-188.
- KOUSSOULA BONNETON, A. (2007). « L'agro-écotourisme dans la Caraïbe: mise en réseau des acteurs pour un développement durable », dans E. Labourdière (dir.), *Les Caraïbes dans la géopolitique mondiale*, Paris, Ellipses, p. 311-324.
- LAMBOT, J.-P. (1995). « Tourisme et patrimoine en Wallonie », dans F. Joris (dir.), *Wallonie. Atouts et références d'une région*, Namur, Gouvernement wallon.
- LASMENES, M.-A. (2006). « Les métiers d'art à Biot », *SocioAnthropologie*, n° 19, <<http://socioanthropologie.revues.org/document643.html>>, consulté le 2 mars 2009.
- MORISSET, L. et L. NOPPEN (2003). « Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme? », *Chronique de la CRCPU*, vol. 22, n° 3, p. 57-59.
- ORIGET DU CLUZEAU, C. (2005). *Le tourisme culturel*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- PETERSEN, A. (2002). *Managing Tourism at World Heritage Sites: A Practical Manual for World Heritage Site Managers*, UNESCO, <<http://whc.unesco.org>>.
- PNUE (2008). <http://www.tourisme.equipement.gouv.fr/fr/z2/territo/tourisme_durable/ecotourisme.jsp>.
- POMIAN, K. (1999). *Sur l'Histoire*, Paris, Folio Histoire,
- STOCK, M. (2003). *Le tourisme, acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, coll. « Géographie », 304 p.
- UNESCO (2003). Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée, réunie à Paris du 29 septembre au 17 octobre 2003 en sa 32^e session, UNESCO, <<http://portal.unesco.org/en/>>.
- VESCHAMBRE, V. (2007). « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Cafés géographiques*: <http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180>.
- WTO, <<http://www.unwto.org/facts/menu.html>>.
- WTTC (2008). <<http://www.wttc.org/bin/pdf/temp/europeanunion.html>>.



L'ÉCOTOURISME AU CŒUR DU PROJET TERRITORIAL DE L'ÎLE DE LA DOMINIQUE (PETITES ANTILLES)¹

Olivier Dehoorne
*Maître de conférences
en géographie
CEREGMIA – Université
des Antilles et
de la Guyane*

Christelle Murat
*Doctorante en
géographie
CEREGMIA – Université
des Antilles et
de la Guyane*

L'expérience dominiquaise en matière écotouristique est particulièrement intéressante. Ce pays insulaire indépendant des Antilles, situé entre les territoires français de la Guadeloupe et de la Martinique, est une destination touristique émergente où le projet territorial, conduit par le gouvernement, vise à asseoir sa notoriété sur le plan international.

Sur le plan régional, l'offre touristique, peu diversifiée, se focalise sur les pratiques balnéaires, plus ou moins massives selon les destinations, articulées autour du décorum des lagons et de la plage de sable fin bordée de cocotiers, synonyme des « 3 S » : *Sea, Sun, Sand* – auxquels s'ajoute le quatrième « S », de *sex*, dans les destinations les

1. Les auteurs remercient le Conseil régional de la Martinique qui a appuyé financièrement ce programme de recherche.

plus réputées (Dehoorne, 2007). Plus de 24 millions de touristes internationaux (Caribbean Tourism Organisation [CTO], 2006) séjournent dans ces pays, insulaires et bordiers de la mer des Caraïbes, confrontés à d'intenses concurrences régionale et internationale. Ces pays doivent relever un double défi : il s'agit, d'une part, de renouveler leurs offres, de leur donner une touche personnelle, susceptible de les singulariser et de mieux les ancrer dans leur territoire. D'autre part, sur le plan économique, il leur est nécessaire de reconsidérer l'actuel modèle de développement qui génère des flux et donc de la croissance dans les territoires d'accueil, mais qui comporte également des limites implacables : dans ces économies monolithiques, extraverties, les retombées touristiques et les effets d'entraînement sont insuffisants au regard des flux accueillis et des volumes des consommations touristiques effectués (Britton, 1987 ; Weaver, 1994 ; Wilkinson, 1997 ; Dehoorne, 2007).

C'est dans ce contexte que les destinations de la Caraïbe, expérimentées ou émergentes, engagent la réflexion sur l'alternative écotouristique où des pratiques différenciées, autour de centres d'intérêts renouvelés, pourraient mieux s'insérer dans les territoires d'accueil, en soutenant davantage leur développement tout en préservant les richesses naturelles et culturelles des sociétés hôtes.

■ LES FONDEMENTS DU POSITIONNEMENT ÉCOTOURISTIQUE DE LA DOMINIQUE

Pas de longues plages de sable blanc à la Dominique, mais d'imposants reliefs, des pluies abondantes et un couvert végétal omniprésent ; les éléments du milieu naturel, longtemps perçus comme un frein au développement du pays (Weaver, 1995 ; Murat, 2007), sont désormais des ressources essentielles pour cette île confrontée à l'inéluctable détérioration de son économie agricole.

La prégnance de la crise agricole sur fond de pauvreté

L'économie de la Dominique repose principalement sur l'agriculture et en particulier sur la production de bananes. Le secteur agriculture qui jouit de pluies abondantes et de fertiles terres volcaniques est très vulnérable aux conditions météorologiques et aux événements internationaux qui affectent le cours des matières premières. Il représentait jusqu'à 25 % du PIB en 1996. Mais depuis la fin des accords préférentiels établis avec l'Union européenne, qui permettait d'écouler la quasi-totalité de la production de bananes dominiquaises dans les marchés de l'UE, et plus spécialement ceux du Royaume-Uni, le secteur connaît un profond déclin.

Les exportations de bananes sont ainsi passées de 70 000 tonnes en 1980 à moins de 12 000 tonnes en 2006. Et même si le secteur agricole occupe près d'un tiers de la population active, le poids des producteurs de bananes ne cesse de s'amenuiser². L'agriculture représente désormais 18 % du PIB et occupe 40 % de la population active (CIA, 2009). Les recettes qui ont chuté de 83 % sur 10 ans ont engendré une augmentation significative du taux chômage dans les zones rurales.

L'économie de l'île est également très vulnérable aux risques cycloniques comme lors des tempêtes destructrices en 1989 et 1995 ou, plus récemment, lors du passage du cyclone Dean, en août 2007, dont les dommages ont été estimés à 20 % du PIB (CIA, 2009). Ainsi, la production de bananes ne fut que de 7 000 tonnes cette année-là. L'État préconise donc la diversification de la production agricole avec l'introduction du café, du patchouli, de l'*Aloe vera*, des fleurs coupées et des fruits exotiques comme les mangues, pamplemousses, goyaves et papayes. La Dominique se positionne autant que possible sur les créneaux du commerce équitable et de l'agriculture biologique qui garantissent une certaine stabilité des prix. Pour l'heure, les succès restent limités tant les débouchés de ces nouvelles cultures sont incertains et la question des moyens de transport et du coût de l'énergie demeure cruciale.

Ce pays, l'un des plus pauvres des Antilles, est confronté à un chômage structurel élevé. Le chômage touche plus de 26 % de la population active dominiquaise (environ 37 000 personnes en 2002) et 69 % des sans-emploi ont moins de 35 ans. Cette réalité sociale est accentuée par l'ampleur du sous-emploi – non quantifiable – et de ces travailleurs journaliers engagés ponctuellement lors des périodes de gros travaux agricoles qui vivent de ces revenus occasionnels. Les taux de pauvreté et d'indigence sont estimés respectivement à 39 % et 15 % et la pauvreté est patente dans les zones rurales où elle concerne un foyer rural sur trois (contre un sur cinq en milieu urbain).

L'objectif principal du gouvernement de la Dominique est de réduire la pauvreté et de limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels. Sa stratégie se base essentiellement sur la diversification économique avec l'introduction de nouvelles cultures, le développement d'un secteur offshore et la promotion de l'écotourisme.

2. Le nombre total des producteurs est passé de 6 600 en 1990 à moins de 1 200 en 2005, soit 15 ans plus tard, voir Agritrade (2009).

Faiblesse de la pression démographique et omniprésence de la forêt

La Dominique est la moins peuplée des Îles-du-Vent : sa densité de population est de l'ordre de 94 hab./km². L'île compte environ 75 000 habitants (CIA, 2009), soit une diminution de 4 000 personnes au cours des 15 dernières années qui s'explique par la migration des travailleurs vers l'Amérique du Nord et, secondairement, le Royaume-Uni. Cette population, assez jeune (62,5 % des Dominicains ont moins de 30 ans), se répartit principalement sur quelques franges littorales et, secondairement, dans quelques vallées (carte 7.1). La concentration humaine la plus importante est celle de la capitale Roseau et de ses environs avec 15 000 personnes. Les deux principales villes, Roseau et Portsmouth, sur la côte caraïbe, regroupent environ 40 % de la population. L'accès aux infrastructures de base est tout de même assez bien répandu : 91 % des foyers disposent de l'eau potable, 88 % de l'électricité et plus de 50 % de toilettes à chasse d'eau.

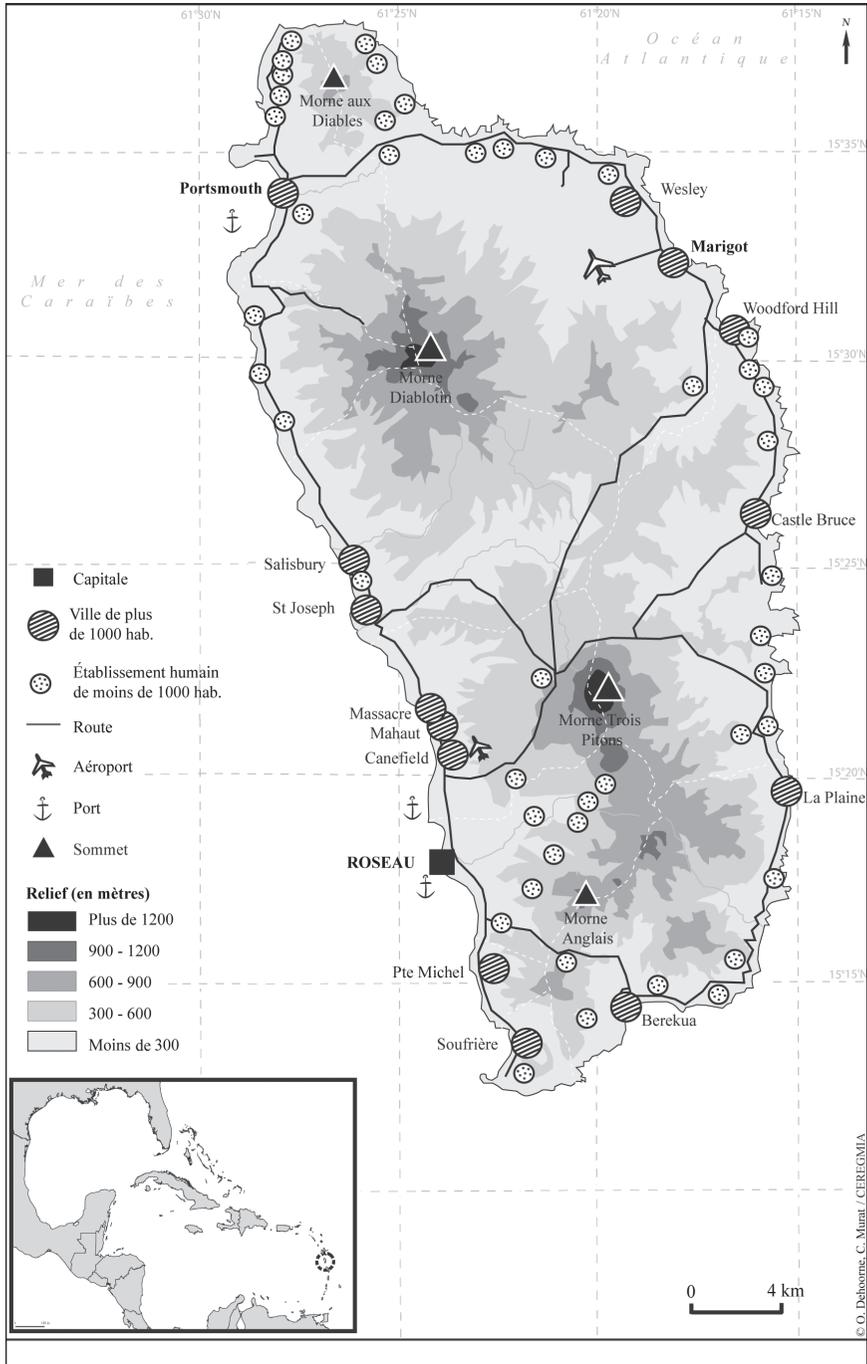
Le modeste niveau de peuplement en général conjugué à l'établissement privilégié des foyers de peuplement sur le littoral explique la faible emprise humaine dans l'intérieur de l'île. La Dominique se caractérise par l'omniprésence de la forêt dans un contexte montagneux, dominé par des sommets de l'ordre de 1 400 mètres comme le Morne Diablotin (1 447 mètres) dans la partie septentrionale et le Morne Trois Pitons (1 424 mètres) au sud (carte 7.1). Soixante-six pour cent de la superficie de l'île est couverte de formations végétales allant de la forêt littorale à la forêt des brumes (ou *nebelwald*) en passant par la forêt sèche, la forêt caducifoliée et les luxuriantes forêts tropicales. Ce contexte géographique contribue à renforcer l'image d'une île peu affectée par l'anthropisation et dont les espaces intérieurs abritent des ressources préservées.

L'omniprésence du couvert forestier et des montagnes, la convivialité des habitants de la campagne et l'emprise urbaine réduite contribuent à donner à la Dominique des atouts susceptibles de promouvoir la « destination nature » idéale et d'envisager un aménagement des ressources intérieures, encore peu accessibles.

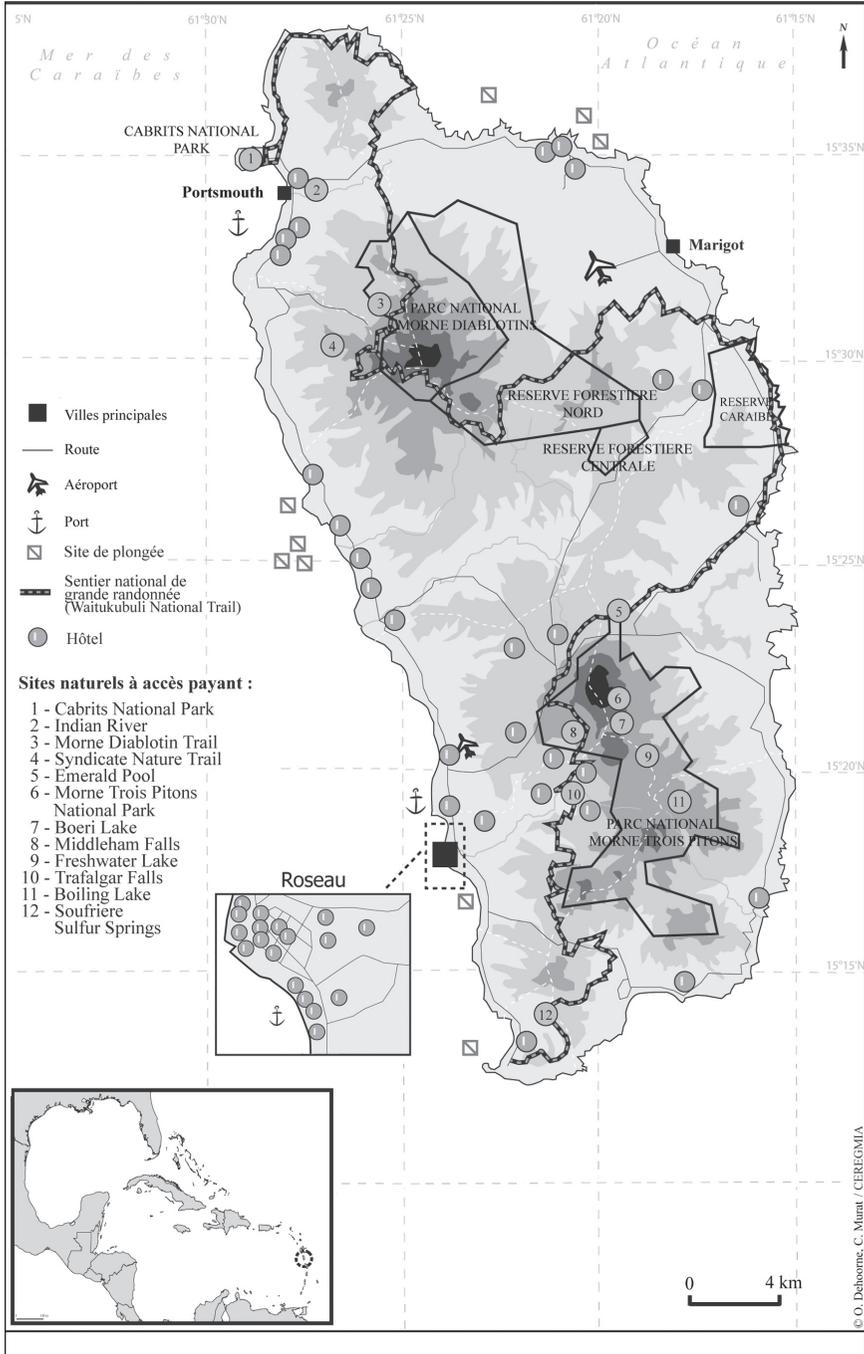
■ L'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES INTÉRIEURES DANS LE CADRE DU PROJET ÉCOTOURISTIQUE NATIONAL

La mise en œuvre des premiers aménagements écotouristiques s'accompagne d'une politique de promotion de l'île sur le thème de la « virginité » d'une destination inconnue. Elle se focalise sur quelques sites volcaniques et forestiers (carte 7.2). L'intérêt affiché pour l'écotourisme s'inscrit dans

Carte 7.1 – L'ORGANISATION DU TERRITOIRE À LA DOMINIQUE



Carte 7.2 – TOURISME ET AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES À LA DOMINIQUE



le cadre d'une stratégie nationale de développement territorial qui passe par la mise en valeur des réserves naturelles et la construction d'un sentier national de grande randonnée.

Les réserves naturelles comme poumons de l'écotourisme dominiquais

Les aires protégées s'étendent sur près d'un cinquième de l'île (Dehoorne *et al.*, 2009). Le classement du Morne Trois Pitons National Park à titre de patrimoine mondial de l'UNESCO (1999) constitue un atout majeur dans la stratégie de développement écotouristique de l'île. Ce parc, situé au cœur de la Dominique, recèle divers intérêts paysagers comme le Boiling Lake, le fameux lac bouillonnant, juché à 701 mètres d'altitude, au fond d'un large cratère, la Vallée de la désolation, avec ses multiples émanations sulfureuses, et l'imposante forêt luxuriante, qui s'étire sur les pentes escarpées des montagnes volcaniques et dans les vallées étranglées.

L'ouverture des réserves naturelles et la gestion raisonnée des ressources, dans le cadre d'un projet écotouristique d'envergure nationale, permettent à la Dominique de se construire une certaine notoriété sur ce marché. Les efforts engagés sont confortés par l'obtention de labels, de certifications et de récompenses. Par exemple, dès 1997, la Dominique fut le premier pays caribéen certifié *Green Globe 21*, un système de *benchmarking* et de certification développé par le World Travel and Tourism Council en 1993, sur les bases de l'Agenda 21 et des principes de développement durable adoptés lors du Sommet de Rio. Incontestablement, ce type de certification constitue un avantage marketing pour soutenir la reconnaissance de la destination de la Dominique.

Les six aires protégées présentent chacune des patrimoines floristique, faunistique, historique et culturel variés (carte 7.2). Le Morne Trois Pitons National Park, première zone protégée du pays (1975) s'étend sur une surface de 6 876 hectares, soit 9% de la surface totale de l'île. La Northern Forest Reserve et le Morne Diablotin National Park couvrent respectivement 5 560 et 3 337 hectares. De dimensions plus modestes, la Central Forest Reserve protège une forêt pluviale et le Cabrits National Park associe des atouts terrestre, marin et historique, avec la présence du Fort Shirley. À l'extrémité sud s'étend la Scott's Head Marine Reserve (carte 7.2).

La couverture végétale peu exploitée recèle plus de 1200 espèces de plantes vasculaires et de nombreuses espèces endémiques, notamment le *Sabinea carinalis* (*Bwa Kwaib*), qui est la plante nationale. Les visiteurs y apprécient la richesse de la faune diversifiée avec ses mammifères, rongeurs (agouti), poissons, reptiles (lézards, serpents, etc.) et les espèces marines multicolores qui évoluent dans les récifs coralliens. La plupart des

**Tableau 7.1 – LES PRINCIPAUX INTÉRÊTS TOURISTIQUES
ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE LA DOMINIQUE**

| | Nature | Histoire et culture | Activités principales |
|------------------|---|---|---|
| Portsmouth | Indian River / Picard River Picard beach / Coconut beach / Secret beach / Purple Turtle beach / Douglas bay / Toucari bay Thermes naturels Parc national Cabrits | Fort Shirley | Observation des baleines, dauphins, tortues Baignade Plongée Randonnées équestres Remontée de l'Indian River Kayak, planche à voile, ski nautique Spa |
| Roseau | Jardin botanique | Dominica Museum Ancien et nouveau marché Cathédrale et églises anglicanes Old Mill Cultural Center | Observation d'iguanes, de baleines Randonnée Plongée |
| Vallée de Roseau | Chutes d'eau (Trafalgar Falls) Jardin tropical Sources sulfureuses Lac d'eau douce (Boeri) Vallée de la désolation | | Randonnée Escalade Spa Baignade Rain Forest Aerial Tram |
| Sud Ouest | Sources sulfureuses Cascades Site de plongée (Champagne) | Ruines du Fort Cashacrou | Plongée Randonnée Kayak |
| Côte Ouest | Layou river Chutes d'eau | Distillerie Macoucherie | Tubbing Jungle gym Observation des perroquets Randonnée Baignade Plongée |
| Nord Est | Parc Conner Heritage | | Randonnée Visites de fermes |

Source : Enquêtes personnelles.

175 espèces d'oiseaux répertoriées sont migratoires: une soixantaine y venant exclusivement pour se reproduire. Parmi les neuf espèces régionales endémiques, deux espèces de perroquets amazoniens vivent exclusivement à la Dominique: le Jacko et le Sisserou (ou perroquet impérial), qui est l'emblème du pays. Sur le plan maritime, outre les récifs de coraux en bonne santé, les eaux dominiquaises permettent d'observer quatre espèces

de dauphins et six espèces de baleines venant se reproduire au large des côtes. La faune maritime s'épanouit dans des eaux de qualité qui abritent des sites de plongée réputés comme celui de Champagne et de Scott's Head, où l'activité volcanique laisse s'échapper des sources chaudes sous-marines.

Au cours de son histoire, l'île de la Dominique, disputée par la France et l'Angleterre, a fait l'objet de fortifications au gré des affrontements, laissant ainsi des héritages historiques et culturels comme en témoignent les sites d'intérêts patrimoniaux comme le Fort Shirley, à Cabrits, qui offre une vue panoramique sur la Prince Rupert Bay, le Fort Young transformé en hôtel de luxe sur le front de mer à Roseau, le Newfoundland Estate, à Rosalie, qui était l'une des plus grandes propriétés coloniales³. L'une des attractions culturelles les plus singulières est le Territoire Caraïbe (*Carib Territory*), concédé par la reine d'Angleterre au peuple Caraïbe en 1903. Trois mille cinq cents personnes vivent sur ce territoire de 1 800 hectares qui propose un village Caraïbe reconstitué, le Kalinago Barana Autê (*Kalinago Cultural Village by the Sea*). Des membres de la communauté y présentent les us et coutumes dans le cadre d'ateliers et d'activités telles que la vannerie, la cuisine locale, le chant et la danse.

L'aménagement de ces ressources, à des fins touristiques, et, en premier lieu, à des fins écotouristiques, confère à la Dominique une singularité croissante lui permettant de se positionner dans son environnement caribéen. L'accès à certains sites, officiellement désignés « écotouristiques », est réglementé par une taxe, établie par l'Eco Tourist Site User Fee Program, de l'ordre de cinq dollars américains par site ou, dans le cadre d'un forfait, de l'ordre de 12 dollars américains donnant accès à l'ensemble des 12 sites taxés sur une période d'une semaine.

Le Sentier national Waitukubuli : la colonne vertébrale de l'écotourisme dominiquais

De la conception à la construction

Le concept du Sentier national Waitukubuli est officiellement présenté en 1995 par la Fondation écologique Waitukubuli (WEF), après plusieurs années de réflexion sur le terrain et de partage d'expériences, notamment costaricienne. L'objectif de ce sentier est l'établissement d'un axe structurant à l'intérieur de l'île, qui doit soutenir le développement social, économique et culturel ainsi que la gestion du patrimoine naturel du pays. L'écotourisme constitue son champ privilégié.

3. Soit 840 hectares.

La construction de ce sentier national qui doit devenir, à terme, l'élément central du dispositif touristique du pays, s'appuie sur des tronçons de sentiers historiques et utilise au maximum des traces déjà existantes. Cet itinéraire de randonnée d'une longueur totale d'environ 184 kilomètres (ou 115 miles) parcourt le pays du nord au sud, traversant les communautés parmi les plus pauvres et les plus isolées, et engage une boucle vers la côte caribéenne, au profit du Caraïb Territory. Il se compose de 15 segments successifs dont la longueur moyenne est comprise entre 10 à 12 kilomètres, avec quelques variations en fonction du degré de difficulté. Le projet s'adresse tant à des randonneurs aguerris qui souhaitent s'engager dans une grande randonnée de 10 jours qu'aux amateurs susceptibles d'opter pour trois jours de randonnée dans le cadre d'un séjour plus long à la Dominique et, enfin, ultime possibilité, la randonnée d'une journée. L'ouverture progressive de cet axe attire des clientèles spécifiques, européennes en premier lieu, nord-américaine et également caribéenne. La piste propose des expériences diversifiées reposant sur un mélange de nature sauvage, de paysages ruraux, d'intérêts patrimoniaux, de cultures autochtones.

Conçu dans une perspective de développement durable, le Waitukubuli National Trail vise à produire un point focal pour le développement des communautés locales en mettant l'accent sur les besoins des pauvres et des communautés marginalisées. Il s'agit d'accompagner la structuration de l'offre d'hébergement autour du Sentier national, dans les villages. Chaque tronçon de randonnée quotidienne se termine dans une communauté locale qui doit être en mesure de proposer des structures d'accueil du type maisons d'hôtes, petits hôtels ou campings. Tous les établissements devraient avoir obtenu la certification Sisserou, définie par la Société de développement national (NDC). À l'exception des abris mis en place par les instances nationales qui gèrent la forêt, tous les hébergements relèvent de structures privées, familiales ou communautaires.

Une assistance technique accompagne les constructions locales et la gestion de ces structures autour desquelles s'organise l'économie touristique locale, de la vente de produits locaux qui ouvrent de nouveaux débouchés à l'agriculture et aux différentes offres de services. La gestion de la piste qui nécessite un entretien rigoureux, garantissant la sécurité des visiteurs, est effectué par les communautés locales. Les initiatives conduites localement, conseillées notamment pour promouvoir la conservation environnementale, sont relayées par les dispositifs mis en place au plan national pour attirer et guider la diffusion des touristes dans le pays.

Les préoccupations environnementales figurent au premier rang des quelques principes qui guident la mise en place de ce programme de développement durable par le Sentier. Il s'agit de limiter les impacts

négatifs engendrés par l'ouverture de ces milieux jusqu'alors préservés. L'exploitation de la piste doit au contraire contribuer à la gestion des ressources naturelles du pays. Sur le plan économique, la piste doit créer des emplois et procurer des revenus nouveaux aux communautés locales dans la perspective de réduire les disparités géographiques de richesse entre les zones rurales et les quelques poches urbaines, au profit d'une meilleure cohésion nationale.

Financement et bénéfices économiques prévus

D'ici cinq ans, les projections tablent sur un flux structuré de clientèles spécifiques, de l'ordre de 5 000 à 6 000 visiteurs, avec des dépenses journalières qui devraient avoisiner les 125 dollars américains pour une durée moyenne de séjour de cinq nuits. Le coût total d'investissement pour la création du Sentier national s'élève à près de 9 600 000 dollars des Caraïbes orientales [SEC]⁴. Lorsqu'il sera achevé, les coûts d'entretien annuels sont estimés à environ 1 200 000 SEC. Selon les projections des recettes, le déficit annuel d'exploitation de la piste pourrait atteindre 720 000 SEC. Ce déficit sera couvert par les allocations budgétaires du gouvernement. Par ailleurs, il est prévu que la piste introduise jusqu'à 10 millions de dollars des Caraïbes orientales dans l'économie nationale au cours des cinq prochaines années et, une fois établie, sa contribution minimale sera de 2,5 millions de SEC annuellement, dont 50% directement dans les collectivités rurales.

La crise mondiale ralentit son rythme de croissance, mais la structuration de l'offre se précise. Le programme du Sentier national s'accompagne de la création de plus de 250 emplois directs, dont environ 80 guides formés, et divers emplois indirects liés aux services aux visiteurs, dans les communautés locales. Parmi les acteurs économiques qui bénéficient de l'activité engendrée par les visiteurs du sentier figurent les chauffeurs de taxi, les loueurs de voitures, les fournisseurs de services d'hébergement et les petits producteurs locaux, sans oublier les artistes qui animent les étapes. Pour sa part, le gouvernement perçoit des taxes lors des départs, des nuitées et de certains sites patrimoniaux.

L'objectif majeur du Sentier national est de stimuler la croissance de l'écotourisme et, plus largement, une économie durable et solidaire. Correctement géré et bien encadré, ce programme devrait donner un nouvel élan à l'économie nationale en attirant des investissements privés, régionaux et internationaux dans le cadre d'un programme structuré.

4. Signalons que 10 SEC correspondent à 3,75 \$US en janvier 2010.

■ L'ÉCOTOURISME COMME STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique écotouristique dominiquaise conduite par le ministère du Tourisme est dans une phase de construction et de structuration progressive. Au regard des tendances observées lors des 10 dernières années, il convient de s'interroger sur les flux touristiques en général et de souligner les perspectives d'intégration de l'écotourisme dans un projet de développement global du pays.

Un projet impulsé par les autorités nationales

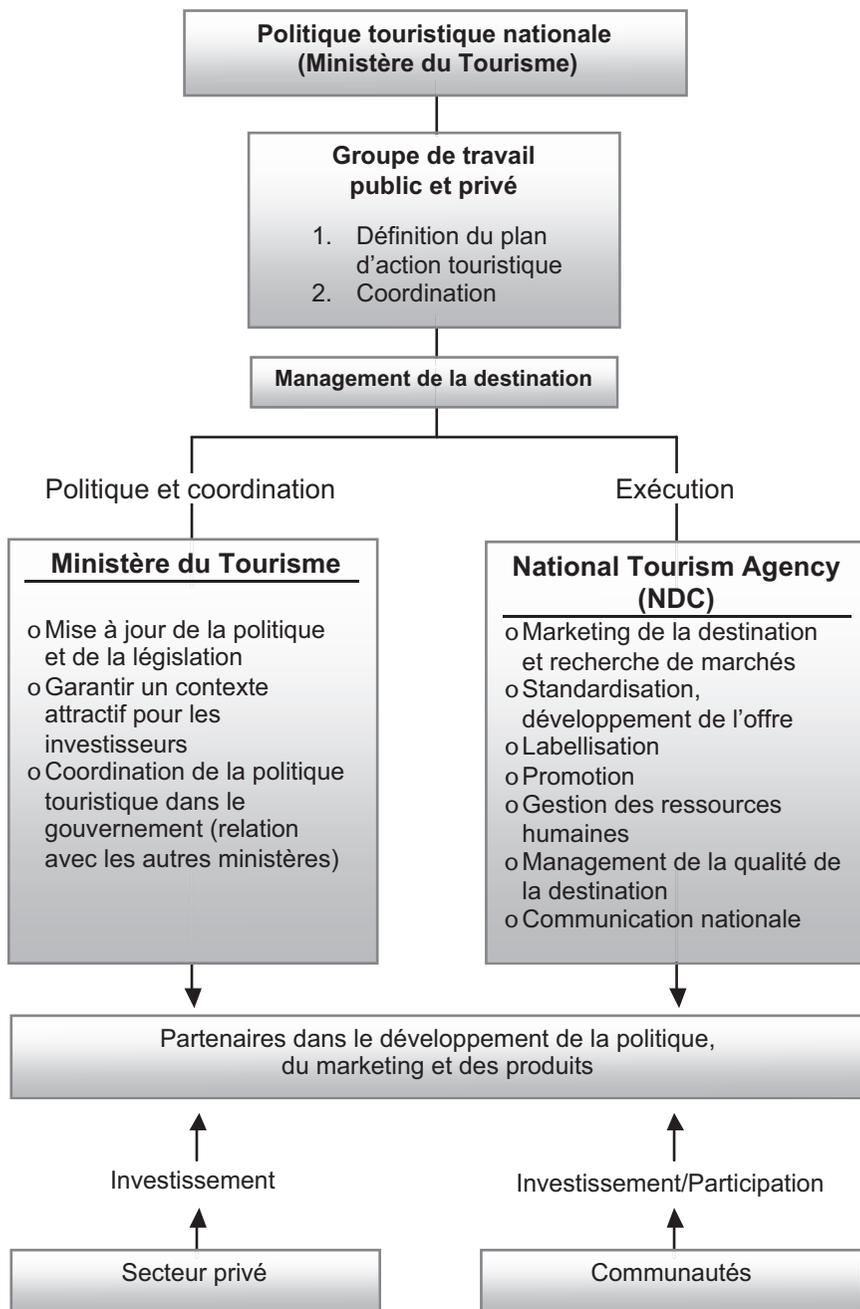
Le choix de l'écotourisme et la définition du contenu de la stratégie ont été arrêtés par le gouvernement, eu égard aux difficultés et des ressources spécifiques du pays ainsi que des opportunités internationales. La politique définie est conduite par le ministère du Tourisme⁵, qui est responsable de la formulation des politiques, de la planification touristique nationale et des relations internationales (figure 7.1). Il effectue également l'observation, l'évaluation des investissements, de la coordination des projets et du management de certains sites tels que l'Emerald Pool.

Son bras exécutif, la National Development Corporation, est responsable, d'une part, du marketing de la destination, de l'administration des offices à l'étranger, et, d'autre part, sur le plan intérieur, du développement des produits standards, de la déclaration et de l'autorisation d'opérations touristiques ainsi que de la promotion des investissements du secteur privé. Ce ministère collabore également avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, dont la division Forestry, Wildlife and Parks a la responsabilité des parcs naturels, de leur management et maintenance, de l'entretien des sentiers, du management de l'Indian River et de Cabrits ainsi que de la collecte de droits de conservation.

Le cadrage de la politique, défini au plan national, et accompagné par les services de l'État, s'appuie sur des communautés locales qui valorisent leurs segments de piste. Cette participation est cruciale pour assurer un bon entretien de la piste, à moindre coût et optimiser l'implication de ces communautés. Ainsi, l'accès aux emplois de guide et aux différentes prestations de services est réservé, à travers l'octroi de licence, aux populations qui résident aux abords immédiats des segments de la piste.

5. Ministry of Tourism, Industry and Private Sector Relation.

Figure 7.1 – L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE LA DOMINIQUE



Source : D'après le ministère du Tourisme de la Dominique.

Ces politiques renforcent le fonctionnement en réseau, tant au niveau de la communauté locale, caractérisée par un fort esprit de coopération et d'entraide, qui innove pour consolider son offre de prestations (de la vente d'artisanat aux prestations de lavage des vêtements), qu'au niveau supérieur, avec un renforcement des solidarités entre les communautés.

L'évolution et la gestion des flux de touristes

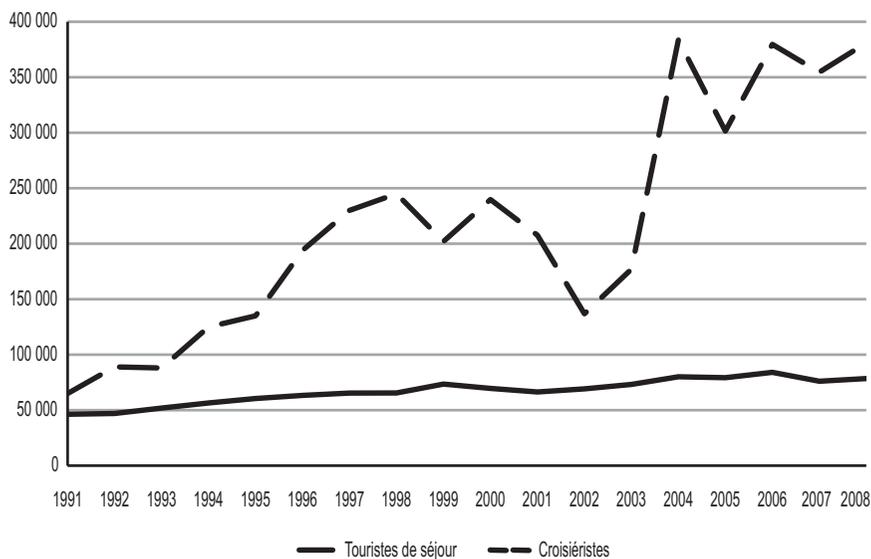
Globalement, le niveau des flux touristiques reste modeste malgré la croissance de plus de 80% lors de 15 dernières années. La fréquentation de la Dominique est passée de 46 300 visiteurs, en 1991, à 83 900 en 2006 (CTO, 2007). Le marché est dominé par les clientèles caribéennes, et plus particulièrement des Antilles françaises (25% en 2004). Toutefois, l'augmentation de ces dernières années est soutenue par des visiteurs originaires d'horizons géographiques plus variés, notamment européens, attirés par l'écotourisme malgré la complexité du cheminement aérien pour atteindre la destination⁶.

Parallèlement au développement des séjours internationaux (dominés par des pratiques écotouristiques), les autorités jouent également la carte du tourisme de croisière qui se concentrent essentiellement dans quelques entrées maritimes disposées sur la côte caraïbe. L'application d'un zonage territorial a permis jusqu'alors de compartimenter les deux types de pratiques. La figure 7.2 met en évidence des caractéristiques opposées de ces deux types de flux : alors que la croisière progresse assez rapidement, passant d'un peu plus de 60 000 visiteurs en 1991 à près de 400 000 en 2006, le profil de sa courbe plus saccadé démontre une grande volatilité des flux, au gré des événements internationaux (par exemple les attentats du 11 septembre 2001) et locaux (comme les cyclones). Le secteur de la croisière se révèle très instable et l'économie dominiquaise, particulièrement vulnérable. À l'inverse, la progression des séjours motivés par l'écotourisme, plus mesurée, est constante. Cette donnée est fondamentale pour construire un projet de développement qui se projette dans le temps.

Enfin, sur le plan des retombées économiques, rappelons que le touriste de séjour dépense 85 dollars américains par jour, sur une durée moyenne de sept jours tandis que les croisiéristes ne dépensent qu'environ 30 dollars américains lors de leur escale. Bien que les croisiéristes soient quatre fois plus nombreux en 2004, leurs dépenses n'ont contribué qu'à 21% des revenus touristiques de l'île (CTO, 2007).

6. L'île n'ayant pas encore d'aéroport international pouvant accueillir des gros porteurs (Murat, 2007).

FIGURE 7.2 – L'ÉVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES DE LA DOMINIQUE

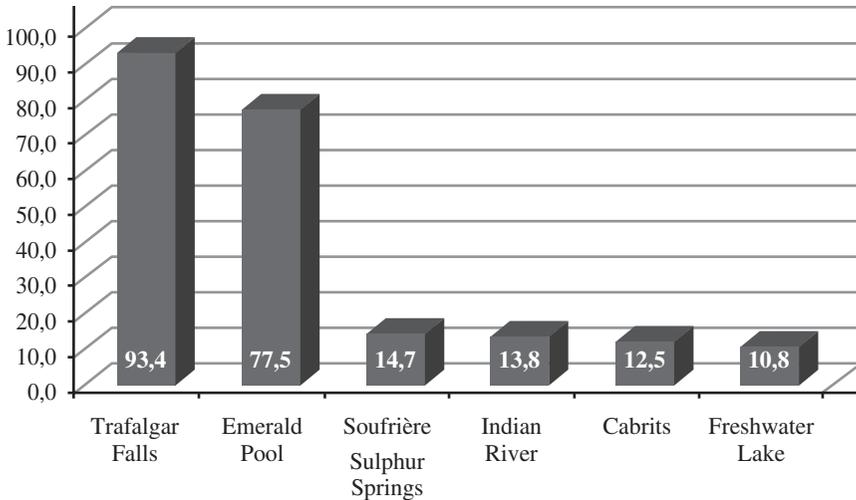


Source : Ministère du Tourisme de la Dominique (2009).

Les deux sources de flux répondent à des problématiques et des espaces géographiques différenciés. En effet, les flux de croisiéristes concernent essentiellement les villes de Roseau et Portsmouth et ces visiteurs d'un jour ne pénètrent guère à l'intérieur des terres (l'escale ne dure que quelques heures). Les quelques excursions qui conduisent ces croisiéristes vers quelques sites patrimoniaux du sud de l'île n'ont aucun point commun avec les pratiques écotouristiques. Les aménagements des espaces intérieurs ne répondent pas aux attentes de ces clientèles. Il importe donc que les aménageurs veillent à entretenir la complémentarité entre les logiques de la croisière contenue dans les espaces urbains et leurs abords immédiats et celles de l'écotourisme dans les massifs montagneux de l'intérieur de l'île. Il faut éviter les risques de superposition de ces deux types de fréquentation qui pourraient être très préjudiciables à l'écotourisme. D'ores et déjà, les flux de visiteurs qui se dirigent, le temps d'une halte de quelques heures, vers les attractions les plus faciles d'accès telles que l'Emerald Pool ou l'Indian River occasionnent une sur-fréquentation qui nuit à l'expérience touristique. Lors de certaines escales, l'afflux de croisiéristes dans les sites les plus réputés, comme celui de Trafalgar Falls – qui connaît déjà une affluence moyenne de 1 700 visiteurs par jour –, provoque des encombrements routiers et une saturation du site. La question de la gestion des flux est très importante et incontournable tant pour garantir la conservation

de l'environnement substrat de la qualité de l'expérience écotouristique que pour limiter la dégradation des ressources les plus prisées (Wilkinson, 2006; CTO, 2007).

Figure 7.3 – NOMBRE DE VISITEURS DANS LES PRINCIPAUX SITES PROTÉGÉS DE LA DOMINIQUE EN 2005 (EN MILLIERS)



Source: Forestry Division (2006).

L'intégration de l'écotourisme dans un créneau de marché

La mise en place de la stratégie écotouristique nationale a permis la création de petites entreprises dominiquaises dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, du guidage, des services et des transports. Ces activités introduisent de nouveaux revenus qui bénéficient à l'ensemble de la communauté et soutiennent des microprojets. Par exemple, le secteur de l'hébergement se développe à partir de modestes structures de types cottage et *guesthouse* détenues en majorité par des locaux. La National Development Corporation recense actuellement plus de 80 structures d'accueil d'une capacité approximative de 900 chambres sur l'ensemble du territoire. Ces structures ne dépassent pas la dizaine de chambres en moyenne, à l'exception des grands hôtels tels que le Fort Young Hotel (70 chambres) et le Portsmouth Beach Hotel (80 chambres).

L'écotourisme, organisé à partir de flux diffus et modestes, entraîne des volumes financiers limités. Il draine des volumes de visiteurs insuffisants pour autoriser des dessertes aériennes internationales pérennes, par contre, sur le plan du développement régional, ces apports financiers, bien

ciblés, au profit de territoires isolés, confrontés à une grande pauvreté, peuvent avoir un effet appréciable sur le bien-être des populations (Dehoorne *et al.*, 2009 ; Murat, 2007).

Mais la Dominique ne peut limiter son développement au seul champ de l'écotourisme ou de l'agriculture, car elle passerait d'une monoéconomie industrielle à une autre et resterait donc dans le cercle de la dépendance. Le pays s'est engagé dans une économie de créneaux qui stimule les interactions entre les productions nationales agricoles et artisanales. L'objectif est de mettre en synergie les différents secteurs de production, de valoriser les complémentarités dans l'hétérogénéité avec la volonté d'équilibrer la balance des exportations (Patterson *et al.*, 2004). C'est la stratégie du « *thinking small* » qui privilégie une grande variété d'objectifs modestes permettant de limiter la vulnérabilité du pays aux secousses économiques de la globalisation libérale et à leurs cycles imprévisibles (Dehoorne *et al.*, 2009).

Dans cette logique, l'écotourisme à la Dominique impulse le développement des espaces intérieurs de l'île. Les consommations touristiques qu'il induit ont un effet d'entraînement appréciable sur les autres secteurs de production comme la petite agriculture paysanne, elle-même en cours de diversification. Les revenus ainsi engendrés circulent au plus près de la population locale. L'écotourisme s'inscrit dans cette stratégie de marché de créneaux au même titre que les productions de café et de cacao de qualité, de fleurs coupées, de citrons et d'avocats, sans oublier la sauce *hot pepper*, que la Dominique exporte, en fonction des opportunités des marchés, en Amérique du Nord et en Europe. En outre, le développement d'une politique nationale d'écotourisme favorise la prise de conscience des défis environnementaux et culturels, chez les populations, et renforce la cohésion territoriale du pays.

L'écotourisme comme levier du développement dominiquais

Avec le déclin de l'industrie bananière, le tourisme est devenu le secteur le plus important de l'économie dominiquaise. Il contribue à 12% du PIB et représente environ 32% des recettes en devises. La valorisation des ressources naturelles et des paysages – mieux préservés que dans les îles voisines en raison de la faible pression anthropique et de la topographie –, dans le cadre de l'écotourisme, semble l'avenue, à ce jour, qui permettra à la Dominique d'entrer sur la scène internationale du nouveau marché de créneau qu'est l'écotourisme. Le pays se fait donc le chantre d'un modèle de développement durable qui se fonde sur une gestion raisonnée des ressources (Dehoorne et Saffache, 2008 ; Dehoorne *et al.*, 2009, p. 180). L'écotourisme, articulé autour des réserves naturelles et du Sentier national de Waitukubuli, permet de définir une offre singulière, synonyme de

qualité environnementale et d'authenticité des lieux, et, dans le contexte de la Dominique, les stigmates du « sous-développement » (faiblesses des emprises humaines, de l'urbanisation et importance du couvert végétal, plus ou moins protégé) peuvent être transmués en avantages.

Dans les petites îles indépendantes, comme la Dominique et Sainte-Lucie, démunies d'investissements financiers importants, les projets de tourisme durable conciliant pratiques touristiques, développement et conservation sont tout de même confrontés à des impératifs d'ordre économique susceptibles de faire vaciller l'équilibre du projet initial, faute d'un contrôle suffisant des flux de consommateurs et de gestion durable de la ressource consommée. Leur équilibre dépend alors des possibilités de concertation entre les différents acteurs publics, privés et les communautés locales, dans les limites des moyens d'intervention et d'accompagnement des autorités nationales.

Bibliographie

- AGRITRADE (2009). *Note de synthèse: Bananes* <<http://agritrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-de-la-banane/Note-de-synthese>>, consulté le 23 juillet 2009.
- BRITTON, S.G. (1982). « The political economy of tourism in the Third World », *Annals of Tourism Research*, vol. 9, n° 3, p. 331-358.
- BRITTON, S.G. (1987). « Tourism in small developing countries: Development issues and research needs », dans S. Britton *et al.* (dir.), *Ambiguous Alternative: Tourism in Small Developing Countries*, Suva (Fidji), The University of the South Pacific, p. 167-192.
- CARIBBEAN NATURAL RESOURCES INSTITUTE – CANARI (2002). *A Study of the Feasibility of Creating the Waitukubuli National Trail*, Roseau, Waitukubuli Ecological Foundation.
- CARIBBEAN TOURISM ORGANIZATION (2007). *Dominica Tourism Statistics 2006*, <<http://www.onecaribbean.org/content/files/Dominica2006.pdf>>, consulté le 6 février 2008.
- CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY – CIA (2009). *The World Factbook*, <<http://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/do.html>>, consulté le 14 septembre 2009.
- DEHOORNE, O. (2007). « Tourisme dans la Caraïbe: logiques régionales et perspectives de développement », *Teoros*, vol. 26, n° 1, p. 3-5.
- DEHOORNE, O. et P. SAFFACHE. (2008). *Mondes insulaires tropicaux: Géopolitique, économie et développement durable*, Paris, Ellipses.
- DEHOORNE, O., P. SAFFACHE et D. AUGIER (2007). « Tourisme et écotourisme dans la Caraïbe. Éléments de réflexion sur les stratégies de développement », *Études caribéennes*, n° 6, p. 27-47.
- DEHOORNE, O., P. SAFFACHE et C. MURAT (2009). « De la nature à la culture: le projet touristique de l'île de la Dominique », dans J.-M. Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, Paris, Karthala, p. 169-182.
- DEHOORNE, O. et A.-L. TRANSLER (2007). « Autour du paradigme de l'écotourisme », *Études caribéennes*, n° 6, p. 13-26.
- FORESTRY, WILDLIFE AND PARKS DIVISION (2006). *2003 Annual Report*, Roseau, Ministry of Agriculture and the Environment.

- HONYCHURCH, L. (1995). *The Dominica Story: A History of the Island*, Londres, MacMillian Caribbean.
- MURAT, C. (2007). *L'écotourisme comme alternative touristique: Éléments de réflexions à partir de l'exemple dominiquais*, Master Droit-Economie, Université des Antilles et de la Guyane.
- PATTERSON, T., T. GULDEN, K. COUSINS et E. KRAEV (2004). «Integrating environmental, social and economic systems: A dynamic model of tourism in Dominica», *Ecological Modelling*, n° 175, p. 121-136.
- PATTERSON, T. et L. RODRIGUEZ (2003). «The political ecology of tourism in the Commonwealth of Dominica», dans S. Gössling (dir.), *Tourism and Development in Tropical Islands: Political ecology Perspectives*, Londres, Edward Elgar, p. 60-87.
- PATTULLO, P. (1996). *Last Resorts: The Cost of Tourism in the Caribbean*, Londres, Castell.
- WEAVER, D. (1994). «Ecotourism in the Caribbean Basin», dans E. Cater *et al.* (dir.), *Ecotourism: A Sustainable Option*, New York, John Wiley & Sons, p. 159-176.
- WILKINSON, P.F. (1997). *Tourism Policy and Planning: The Case Studies from the Commonwealth Caribbean*, New York, Cognizant Communication Corporation.
- WILKINSON, P.F. (2006). «The changing geography of cruise tourism in the Caribbean», dans R.K. Dowling (dir.), *Cruise Ship Tourism*, New York, CABI Publishing, p. 170-183.



CHAPITRE

8

UN PROJET ÉCOTOURISTIQUE POUR VALORISER UNE DESTINATION ÉMERGENTE

Le cas de l'observation des tortues marines à Trinité-et-Tobago

Dominique Augier
*Université des Antilles
et de la Guyane*

Le tourisme dans la Caraïbe est un phénomène récent puisqu'il n'y apparaît réellement que dans les années 1950 (Wilkinson, 1997). Après le déclin des économies traditionnelles de plantation, telle la canne à sucre, la banane, le tabac ou encore le café, il a pris de plus en plus d'importance jusqu'à devenir aujourd'hui le premier moteur de croissance de la zone. C'est principalement le tourisme de masse, associé à la croisière et au tout inclus, qui s'est développé dans la région, en s'appuyant sur les traditionnels quatre S: *sea, sun, sand and sex* (Sheller, 2004).

En l'espace d'une vingtaine d'années, les îles de la Caraïbe, qui étaient considérées comme des territoires lointains réservés à une élite nord-américaine et européenne sont devenues de véritables destinations du tourisme balnéaire. La fréquentation touristique est passée de 8,7 millions de touristes internationaux à plus de 19 millions sur la période 1990-2004; alors qu'elle dépassait

à peine 3 millions de visiteurs en 1970 (Caribbean Tourism Organisation – WTO, 2005). L'intérêt économique est évident : une croissance moyenne annuelle de 7 % des revenus touristiques depuis 1990 atteignant 19,2 milliards de dollars américains en 2005 pour l'ensemble de l'espace caribéen (WTO, 2005).

Malgré ces résultats impressionnants, une grande partie des travaux sur le tourisme de masse dans la Caraïbe adopte maintenant une position critique vis-à-vis des impacts économiques, environnementaux et sociétaux résultant de cette activité. De fait, le tourisme engendre un certain nombre d'impacts négatifs pour les pays d'accueil tels que la dégradation de l'environnement naturel (Desse et Saffache, 2005), la non-intégration des populations locales au secteur ou encore la faiblesse des retombées locales dues aux niveaux anormalement élevés de fuites de recettes (Cazes, 1992; Wilkinson, 1987; Patullo, 1996). Tous ces paramètres ont conduit les États caribéens à réfléchir à de nouvelles stratégies de développement touristique mieux adaptées aux milieux et aux sociétés d'accueil, susceptibles d'apporter des alternatives au tourisme balnéaire de masse pouvant s'inscrire dans une perspective de développement durable (Dehoorne, Saffache et Augier, 2007, p. 1).

C'est dans ce contexte que l'écotourisme est apparu dans l'espace caribéen dans les années 1980 : il semblait l'outil approprié pour la mise en relation entre tourisme et environnement. Bien que les différents auteurs s'accordent sur les grands principes de l'écotourisme, il n'y a pas de consensus sur son acception (Ceballos-Lascuráin, 1993; Ziffer, 1989; Scace, Grifone et Usher, 1992; Weaver, 1994; Lequin, 2001; Gagnon et Gagnon, 2006). Ainsi, il revêt une multitude et une variété de formes. C'est d'ailleurs le cas des îles du sud de l'Arc antillais. En effet, même si les expériences en matière d'écotourisme y restent très minoritaires, il est possible de distinguer deux démarches qui s'opposent : les destinations du tourisme de masse qui utilisent l'écotourisme comme moyen de diversification touristique et les destinations faiblement fréquentées ou émergentes qui, grâce à l'écotourisme, tentent de percer sur le marché mondial (Dehoorne *et al.*, 2007, p. 1).

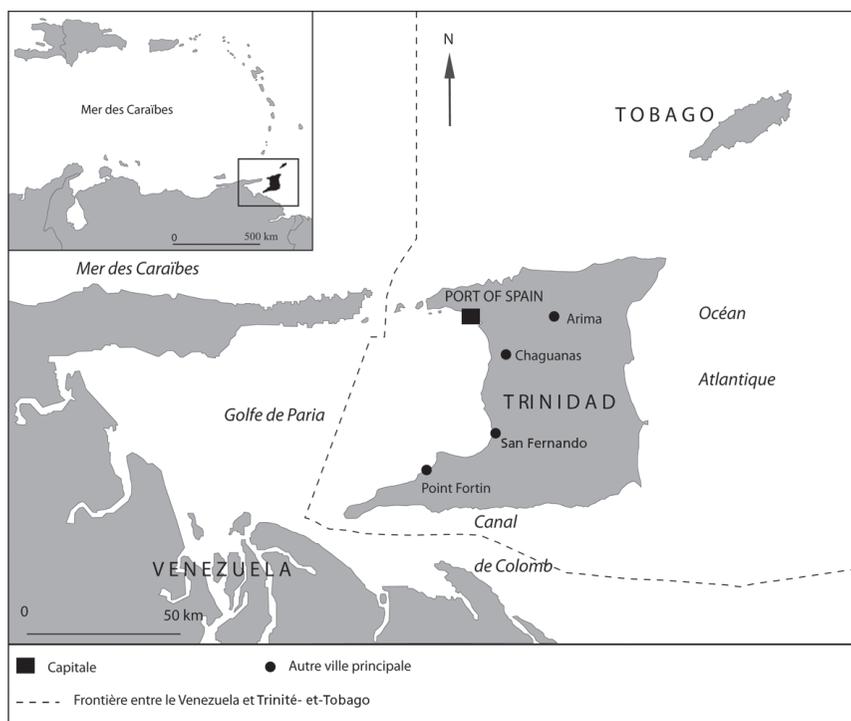
Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons plus particulièrement à une expérience écotouristique qui se classe dans la deuxième stratégie de développement : Nature Seekers à Trinité-et-Tobago. Après avoir présenté les enjeux de l'écotourisme pour l'île de Trinité, l'objectif est d'analyser la viabilité d'un projet particulier, le rôle des différents acteurs et d'en tirer les enseignements.

■ TRINITÉ, UNE ÎLE ATYPIQUE DANS L'ESPACE CARIBÉEN

Contexte socioéconomique de Trinité-et-Tobago

La Caraïbe est un ensemble archipélagique qui s'étend sur quatre mille kilomètres de la Floride au Venezuela. On distingue au nord, les Grandes Antilles, qui comprennent les Bahamas, Cuba, la République dominicaine, Haïti, Porto Rico et la Jamaïque, et au sud les Petites Antilles, qui vont des îles Vierges à Trinité-et-Tobago.

Carte 8.1 – LOCALISATION DE TRINITÉ-ET-TOBAGO
DANS L'ESPACE CARIBÉEN



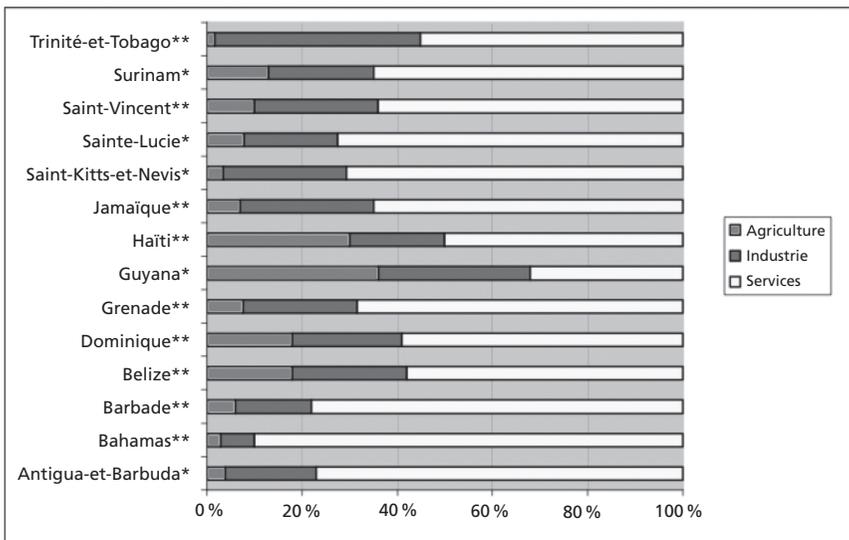
Source : Atlas Encarta.

Située à 12 kilomètres au nord du Venezuela à proximité du golfe de Paria, la république de Trinité-et-Tobago comprend deux îles éponymes, distantes de 32 kilomètres ayant respectivement pour superficie 4 827 km² et 303 km², soit une superficie totale de 5 127 km².

Dans un contexte caribéen très favorable au tourisme balnéaire, l'île fait figure d'exception. Comparativement aux autres États de la Caraïbe, Trinité-et-Tobago est proportionnellement le pays le moins agricole, le plus industriel et, mis à part Belize et Haïti, celui où les services, notamment le tourisme, représentent la plus faible part dans le produit intérieur brut (PIB). En effet, l'économie de l'État trinidadien repose essentiellement sur le secteur industriel du fait des ressources en hydrocarbures contenues dans son sous-sol terrestre et sous-marin, situées pour la plupart sur l'île de Trinité. La filière liée aux hydrocarbures combine désormais non seulement l'extraction de pétrole, activité historique, mais également la liquéfaction du gaz naturel qui permet d'alimenter des unités pétrochimiques de transformation. Le pays figure ainsi parmi les plus importants producteurs et exportateurs mondiaux d'ammoniaque et de méthanol.

Grâce à ses richesses pétrolifères, Trinité-et-Tobago affiche le second revenu par habitant le plus élevé de l'Amérique latine et de la Caraïbe. Sa croissance économique est positive depuis 1994 avec une moyenne estimée à 5,3 % pendant la période 1994-2000. Elle est largement dominée par les secteurs pétrochimiques et de gaz naturels qui représentent plus de 40 % de son PIB, 90 % des exportations et 60 % des recettes du gouvernement. Cette performance économique continue à être étayée par un contexte international favorable.

Figure 8.1 – LES SECTEURS ÉCONOMIQUES ET LEUR PART EN % DES PAYS DE LA CARICOM



*: 2000 **: 2001

Source: CIA World Factbook 2002.

Les indicateurs sociaux de Trinité-et-Tobago sont élevés par rapport au niveau régional. Cet État est moyennement bien placé en matière de développement humain. En 2000, son indice de développement humain lui permet d'occuper le 50^e rang sur 174 pays, ce qui le classe au-dessus du Mexique, de la Malaisie, de la Mauritanie ou de l'Oman. À peu près 97% de la population a accès aux services de santé, 98%, à l'eau potable et 79%, à l'assainissement. L'espérance de vie est de 73 ans contre 70 ans en Amérique latine et dans la Caraïbe. Malgré ces résultats sociaux favorables, des problèmes persistent dans le pays : un taux de chômage élevé ainsi que des poches de pauvreté. En 2005, on estimait que 15,5% de la population vivait sous le seuil de la pauvreté contre 24% en 1997, et que 1,2% de la population était indigente contre 8,3% en 1997 alors que 9% était considéré comme vulnérable. Les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent dans les zones rurales au nord-est et au sud-est de Trinité et touchent principalement les femmes mères célibataires.

Le secteur touristique, quant à lui, compte pour une faible part dans l'économie du pays : en 2002, le secteur représentait seulement 4,3% de son PIB et, en 2004, l'île n'a attiré que 6% des touristes de la région caraïbe, et ce, principalement sur l'île de Tobago. Contrairement aux îles voisines, Trinité-et-Tobago a tout juste commencé à exploiter le potentiel touristique de son territoire. La naissance du tourisme sur l'île date des années 1960 à la suite de mesures d'incitation fiscale prises par le *Hotel Development Act* de 1963. L'avènement du boom pétrolier des années 1970 a détourné l'attention des politiques de développement loin du secteur touristique, ce dernier n'étant pas considéré comme une source de recettes pour le pays. En conséquence, jusqu'au milieu des années 1980, il n'y a pas de projet majeur de construction hôtelière. Toutefois, à la fin de la même décennie, le gouvernement s'est tourné vers le tourisme comme un moyen de diversification économique, comme un encouragement à l'agriculture locale, à l'emploi et comme une plate-forme pour le progrès social et économique. L'exploitation touristique du territoire trinidadien s'est surtout faite sur l'île de Tobago qui possède des atouts indéniables pour le tourisme balnéaire. Pour l'île de Trinité, moins bien lotie que sa «sœur» pour ce type de tourisme, le choix s'est porté sur le développement du tourisme communautaire et de l'écotourisme.

Les ressources forestières et marines, support de l'activité écotouristique

La richesse touristique des îles du sud des Petites Antilles repose sur le triptyque «soleil-mer-plage». La plupart de ces îles possèdent en effet des anses et des baies abritant des plages de sable blanc, très recherchées par les touristes (Sainte-Lucie, les Grenadines, Tobago). À l'inverse, les côtes

des îles volcaniques (Saint-Vincent, Trinité) sont délaissées par l'activité touristique, car elles ne possèdent que des plages à sable noir, à galets ou encore des côtes à falaises. Cette opposition peut s'observer sur un même territoire comme c'est le cas à Sainte-Lucie, où la côte ouest est bordée de plages de sable blanc contrairement à sa côte atlantique qui en est complètement dépourvue, ou encore, dans le cas qui nous intéresse entre l'île de Trinité et sa sœur Tobago. L'inégale répartition de ces ressources les plus réputées explique la concentration des flux touristiques sur ces sites au détriment du reste du territoire, schéma observé dans toutes les îles.

Pourtant, les Petites Antilles possèdent d'autres atouts que ces ressources traditionnelles, qui, jusqu'à présent, restent peu ou pas mis en valeur. En effet, les îles du sud possèdent un patrimoine naturel et culturel, aussi bien terrestre que marin, riche et diversifié. Des forêts d'altitude pluviales humides ponctuées de rivières ou encore de cascades recouvrent les reliefs volcaniques tandis que les parties les moins élevées accueillent généralement des formations sèches et quelques lambeaux de mangroves sur le littoral. Le relief et la diversité des sols créent une variété de paysages abritant une importante biodiversité faunistique et floristique avec des espèces endémiques à la région caribéenne, par exemple le balisier caraïbe (*Heliconia Caribaea*) ou le colibri madère (*Eulampis jugularis*), voire à une île, comme le perroquet de Saint-Vincent (*Amazona guildigii*). Certaines îles ont l'avantage de compter des particularités géographiques ou culturelles comme les émissions sulfureuses de Sulphur Springs à Sainte-Lucie ou les pétroglyphes précolombiens à Saint-Vincent. En plus des forêts, ces îles possèdent un atout indéniable pour développer de l'écotourisme : leurs milieux marins. Ces derniers sont constitués de trois écosystèmes principaux que sont les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens. Reconnus mondialement pour leur biodiversité et leur beauté, ils demeurent très vulnérables.

Malgré la présence de quelques plages, Trinité privilégie et met en exergue comme atouts touristiques la diversité écologique, l'abondance des ressources naturelles et le patrimoine culturel de son territoire. Forte de ses espaces forestiers et marins qui abritent des sites naturels d'exception (Aripo et Tamana Caves, Pitch Lake, Caroni Bird Sanctuary...), des espèces rares (singes hurleurs, ibis rouges, tortues marines...), mais aussi de ses manifestations culturelles (le carnaval de Trinité, les fêtes religieuses indiennes...), l'île peut s'afficher comme une destination écotouristique à part entière. L'observation des tortues marines particulièrement sur les côtes est et nord-est de Trinité s'est rapidement distinguée comme un produit touristique phare.



PHOTOS 1 ET 2

Le classique cliché sable blanc, mer et cocotier versus la rencontre avec les tortues marines.

Sources : Picasa / Nature Seekers – Auteurs : CaféMoka Gallery.

Les enjeux de l'écotourisme

Le développement de l'écotourisme paraît être un choix opportun car il permet aux îles caribéennes de s'affranchir des traditionnels clichés véhiculés par le tourisme de masse en mettant en avant leurs autres atouts naturels et culturels. Il apparaît alors comme une stratégie de diversification économique. Ce type de tourisme leur permet de se démarquer des autres îles, de personnaliser leur offre dans un contexte international et régional où la concurrence est intense. Elles tentent ainsi de conforter leur place sur le marché et d'augmenter leur part de revenus. Le développement et l'aménagement de leur territoire sont aussi au cœur de leurs préoccupations. Il s'agit pour ces destinations d'imposer une autre image que le classique cliché de la tropicalité. En proposant une autre lecture de leurs richesses, elles diffusent les flux touristiques sur l'ensemble de leur territoire en ouvrant de nouveaux fronts notamment à l'intérieur du pays. Pour l'État trinidadien, il s'agit de conforter ces flux vers Trinité.

Derrière cette volonté affichée de promouvoir un tourisme durable se cachent deux autres enjeux fondamentaux pour l'île : atteindre l'objectif fixé pour 2020 – obtenir le statut de pays développé – en offrant une autre source de revenus aux populations locales pauvres et protéger ses ressources naturelles.

En effet, si l'on se réfère à sa définition, l'écotourisme répond à un certain nombre de problématiques rencontrées dans l'espace caribéen, notamment le coût des prestations et les retombées économiques effectives pour l'économie locale. Or, l'un des objectifs de cette forme de tourisme est de contribuer au bien-être des populations locales en créant des emplois spécifiques qualifiés (guide, artisan) et en développant des sources de revenu collectif (tarifs, dons...) qui améliorent leur condition de vie (soutien à des projets communautaires en matière d'éducation, sanitaire, ou de communication) et/ou de participer au financement des aires protégées (Lequin, 2001).

La création d'activités écotouristiques peut même réduire ponctuellement la pauvreté sur leur territoire notamment dans les zones reculées. Elles offrent en effet d'importantes possibilités de diversification économique aux populations pauvres en favorisant une meilleure répartition des revenus localement : les microentreprises des secteurs formel et informel, la valorisation de l'artisanat et de savoirs traditionnels sont autant de nouvelles activités rémunératrices qui aident des sociétés traditionnelles confrontées à la pauvreté.

Au-delà de la simple opportunité d'avoir une activité salariale, une autre attente à l'égard de l'écotourisme est la participation effective des populations locales afin de se départir du rôle traditionnel que le tourisme de masse leur assigne : une simple présence exotique. Le développement

des pratiques écotouristiques crée un cadre favorable à la participation des communautés locales aux prises de décision ou mieux encore à l'appropriation de l'activité et/ou des services liés tels que l'hébergement et l'agence de voyages.

Cette approche théorique permet d'identifier les avantages incontestables de l'écotourisme pour Trinité. Mais qu'en est-il de la réalité des démarches et des processus initiés sur le terrain ? Répondent-ils aux attentes du pays et des populations d'accueil ? Il ne s'agit pas ici de répondre de façon exhaustive à ces questions, mais plutôt au moyen d'une étude de cas d'examiner les processus de mise en œuvre de ces activités et d'en voir les limites et les leçons à tirer.

■ NATURE SEEKERS : UNE EXPÉRIENCE ÉCOTOURISTIQUE RÉUSSIE ?

Contexte historique de la communauté de Matura

Comme dans toute la mer des Caraïbes, il est fréquent de croiser des tortues marines au large de Trinité et même de les observer sur les plages. Aujourd'hui, il n'existe plus que sept espèces de tortues marines à travers le monde : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue à dos plat (*Natator depressus*), la caouanne (*Caretta caretta*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*). Excepté la tortue à dos plat, dont l'aire de répartition se limite à l'Océanie, et la tortue de Kemp, que l'on trouve plus au nord, toutes les autres espèces de tortues marines sont susceptibles d'être rencontrées sur l'île de Trinité. Si, à l'échelle internationale, ces dernières sont strictement protégées, c'est-à-dire que leur capture, la collecte des œufs, la vente de la chair et des carapaces sont interdites, il n'existe pas à Trinité-et-Tobago de législation permettant l'application de cette protection.

L'étude s'intéresse plus particulièrement au site de Matura Beach, à Trinité, qui est mondialement connu pour être un site de nidification des tortues luths. Matura est un petit village du nord-est de l'île, situé en lisière de la Réserve forestière de Matura, elle-même contiguë au Parc national de Matura. Le village compte environ 1600 habitants. Historiquement, ils vivaient de l'agriculture, de la chasse et de la pêche ainsi que grâce à un certain nombre d'emplois gouvernementaux ou d'autres quittaient le village pour travailler ailleurs.

Dans les années 1970 et 1980, la communauté locale chassait encore les tortues qui pondaient sur la plage de Matura ainsi que celles qui nageaient au large des côtes de Trinité. Les tortues marines (viande et

œufs) occupaient en effet une place de choix dans la gastronomie antillaise ; les livres de cuisines antérieurs aux années 1990 en témoignent. Elles jouaient également un rôle important dans la pharmacopée traditionnelle, principalement grâce aux vertus aphrodisiaques supposées de leurs œufs ou du punch dans lequel macère un sexe de tortue mâle (le pina karet). En sorcellerie, certaines parties des tortues marines pouvaient même conjurer le mauvais sort (Fretey et Lescure, 1981). La vente de la viande, des œufs et des carapaces constituait aussi une source de revenus non négligeables pour les membres de la communauté. Occasionnellement, les tortues étaient tuées ou blessées afin d'utiliser leur sang pour attirer les requins (Sammy et Superville 2007).

Durant ces mêmes décennies, le taux d'abattage des femelles en ponte fut si élevé sur les plages de Matura que ces dernières furent déclarées zones interdites par la *Forest Act* de 1990 avec un accès restreint durant la période de nidification des tortues luths, soit du 1^{er} mars au 31 août inclusivement. Pour y accéder, il était nécessaire d'avoir un permis délivré par la Section de la faune de la Division des forêts. La réglementation interdit de faire du feu sur la plage, de faire trop de bruit, les lumières trop puissantes ainsi que l'accès des véhicules au site. Le camping, le pique-nique et la pêche sont limités mais pas interdits (Ashton et Jacobson, 1996).

Le chef de la Section de la faune reconnut tout de suite qu'il était impossible de protéger les sept miles de plage sans la participation des membres du village. De plus, la promulgation de l'interdiction causa chez les habitants de Matura beaucoup d'inquiétudes quant à la perte de revenus et des possibilités de loisirs. La Section de la faune organisa donc une série de rencontres avec la communauté. Ces réunions ont mené à la mise sur pied d'une formation pour guide touristique, ce qui a permis de sensibiliser les participants à l'environnement naturel et de leur faire prendre conscience de la nécessité de l'utiliser à bon escient au profit de la communauté. C'est à partir de cette formation que les participants ont décidé de rester ensemble pour former un groupe de protection de la nature appelé Nature Seekers. Cela constitua le premier véritable partenariat de cogestion à Trinité entre une entreprise communautaire et une agence gouvernementale. Ce groupe ne fut pas le seul à être créé à cette occasion : deux autres organisations – *Fishing Pond Environmental and Community Group* et *Grande Riviere Environmental Awareness Trust* – virent également le jour. La Division des forêts a encouragé la création de ces structures pour accroître les efforts de conservation communautaire par le biais d'entreprises d'écotourisme.

Au départ, Nature Seekers était formé d'un petit groupe de personnes, issues pour la plupart de la même famille, car la majorité des habitants avaient rejeté cette stratégie de conservation. Par la suite, il y a eu un fort taux de volontariat et des leaders ont émergé. Les groupes communautaires

ont négocié avec le gouvernement des droits d'accès aux plages. La Section de la faune a promis d'accorder des laissez-passer si la communauté s'impliquait dans la protection des tortues contre les braconniers. Les guides ont vite réalisé que le braconnage constituait une grave menace pour le succès de l'activité touristique, liée à l'observation des tortues marines, et, de ce fait, pour leur nouvelle source de revenus. La première mission attribuée à Nature Seekers a donc été d'organiser des patrouilles pour lutter contre le braconnage en renfort des gardes du gouvernement. Cette aide a pris la forme de bénévolat.

En fait, au début du projet, en 1990, les membres de Nature Seekers étaient tous volontaires car les financements étaient difficiles à trouver : bien peu de personnes (État, habitants...) croyaient au succès de l'opération. Afin de pallier ce manque de financements, Nature Seekers organisa des collectes de fonds. Devant les efforts réalisés par les membres de la communauté, le gouvernement accrut les missions de Nature Seekers. Ainsi, en plus des patrouilles sur les plages, ils offrent désormais un service de guide aux visiteurs qui achètent des laissez-passer pour visiter la plage de Matura pendant la période de nidification. En outre, il a beaucoup investi dans la formation des membres du groupe comme guides écotouristiques (Nathai-Gyan, 1993).

Nature Seekers aujourd'hui : vers une diversification des activités

L'expérience touristique offerte par Nature Seekers se déroule comme suit : après avoir pris la route d'accès en mauvais état pour Matura Beach (pour certains, cela ajoute à l'esprit d'aventure), les visiteurs sont pris en charge au centre d'accueil par les guides. Après avoir présenté leur laissez-passer obtenu auprès de la Division des forêts (5 \$TT), ils payent leurs excursions (5 \$TT pour les Trinidiens et 15 \$TT pour les étrangers). Les guides donnent aux groupes des instructions qui les préparent à la visite des tortues, notamment sur le comportement à observer en leur présence. Deux activités sont proposées, soit l'observation du rituel de nidification des tortues, soit le marquage des tortues sous la supervision du personnel qualifié. Les visites se font de nuit à partir de vingt heures et durent entre deux à cinq heures. Chaque guide est responsable d'un groupe maximum de 30 visiteurs.

Depuis 2006, Nature Seekers propose d'autres activités touristiques qui correspondent aux nouvelles missions de l'association particulièrement la protection et la valorisation des forêts. Ainsi, les visiteurs peuvent découvrir les chutes de Matura et du Rio Seco ou encore observer les singes hurleurs dans leur habitat naturel, toujours accompagnés des guides qui leur expliquent la faune et la flore locales.

La structure de gouvernance de Nature Seekers a également changé au fil du temps pour s'adapter à l'évolution des besoins et en réponse à des processus de planification stratégique (Lum Lock, Cooper et McIntosh, 2005). Aujourd'hui, c'est une association à but non lucratif qui a désormais trois domaines d'intervention : la conservation et la protection des ressources marines et forestières (protection des tortues, recherche scientifique, reboisement et prévention des incendies de forêt, développement de projets de foresterie agrobiologique, activité de guides touristiques), l'appui à l'entrepreneuriat (participation aux hébergements en maisons d'hôtes, y compris les services de restauration) et le développement social et communautaire de Matura, notamment sur le plan touristique.

En 2008, elle emploie 38 personnes, dont 28 agents sur le terrain, toutes originaires de Matura. Une partie des recettes provient de participations d'organisations non gouvernementales qui reconnaissent le travail réalisé par cette association (Earthwatch, WIDECAS...¹). Cette dernière a d'ailleurs reçu à plusieurs reprises des prix nationaux et internationaux récompensant ses actions en faveur de l'environnement et du tourisme (Nature Seekers, site Internet¹).

■ ACTEURS, IMPACTS ET ENSEIGNEMENTS

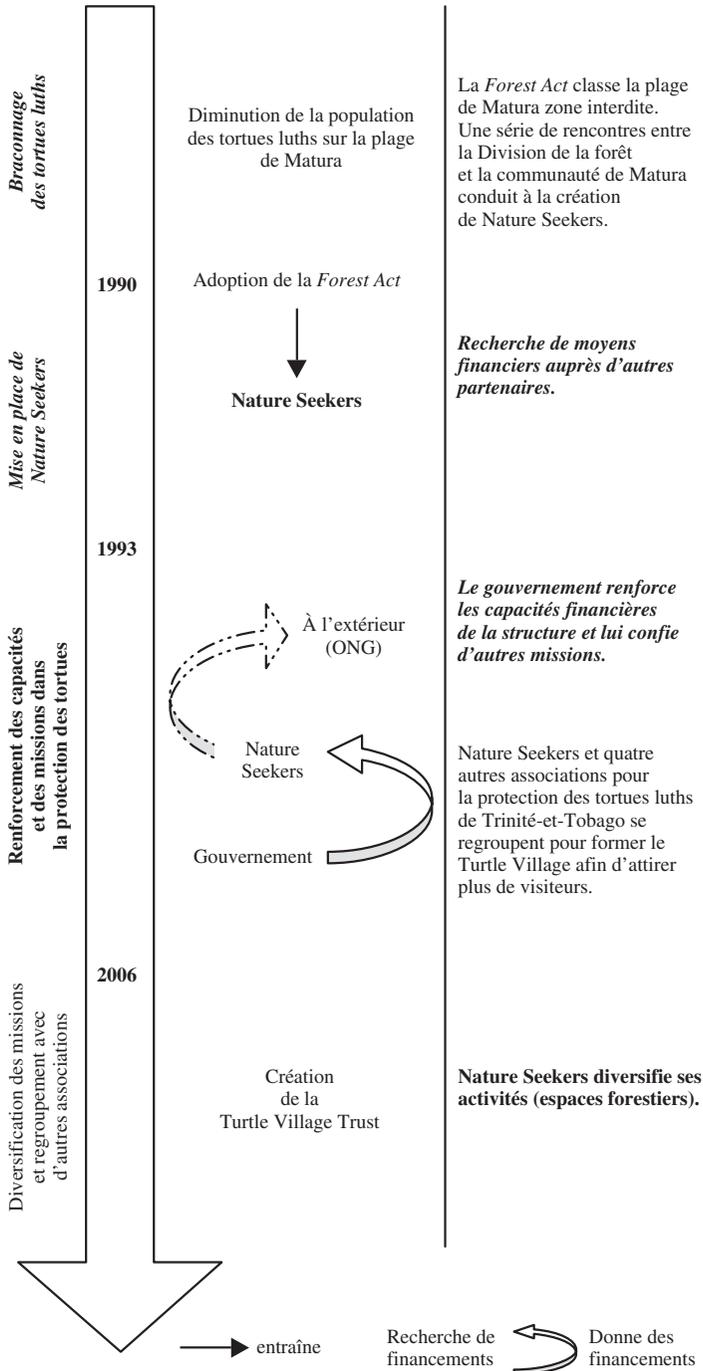
Une communauté réunie pour la protection des tortues luths

La création et le développement de Nature Seekers (figure 8.2) ont été facilités non seulement par une préoccupation croissante à l'échelle planétaire concernant la diminution des populations de tortues marines, en particulier des tortues luths, mais surtout par la volonté de certaines personnes clés (chef de la Section de la faune, certains membres de la communauté de Matura) qui croyaient au projet. La *Forest Act* qui a classé la plage de Matura zone interdite restait muette sur les modalités de cogestion du site. L'intervention de ces personnes a permis la mise en place de la structure. L'impact le plus significatif est donc le renforcement du lien communautaire et la participation de la population locale à l'activité. Il a fallu l'implication d'une famille de la communauté pour convaincre l'ensemble de ces membres que la protection des tortues marines était nécessaire.

Cette étude de cas permet de constater que la réussite du projet dépend de l'adhésion de la communauté. En effet, l'organisation et les missions de Nature Seekers sont définies de concert avec les membres de

1. <<http://natureseekers.org/about.html>>.

Figure 8.2 – LES ÉTAPES DE CRÉATION DE NATURE SEEKERS



la communauté de Matura. Le travail de la structure est facilité par la présence de locaux, notamment pour la sensibilisation environnementale ou pour la lutte contre le braconnage.

Le rôle de l'État paraît ici important, non seulement pour définir les sanctions et les règles, mais aussi pour aider à l'application de ces dernières et pour fournir l'assistance technique permettant à la communauté d'acquiescer les compétences et les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'activité écotouristique. Il n'y a pas un accord de gestion établissant la répartition des responsabilités entre l'État et la communauté: c'est une gestion adaptative des ressources naturelles qui est revue chaque année.

Les organisations non gouvernementales participent également au succès de l'entreprise. Elles soutiennent financièrement Nature Seekers et l'aident à développer des programmes scientifiques.

Cette expérience écotouristique a surtout eu des résultats sur le plan environnemental. Malgré quelques résurgences à la fin des années 1990, on peut dire que, dès 1993, le braconnage a été complètement éradiqué sur les plages de Matura, et ce, grâce à la participation des membres de Nature Seekers venus renforcer l'équipe de la Direction des forêts. Grâce aux efforts de Nature Seekers, huit anciens braconniers sont maintenant guides touristiques (Sammy, 1993). La participation communautaire semble donc être la méthode la plus efficace dans la lutte contre le braconnage des tortues.

Les facteurs de réussite d'une stratégie adaptative de gestion des ressources

Plusieurs facteurs pourraient expliquer le succès de cette stratégie de gestion. Premièrement, les populations locales savent qui sont les braconniers au sein de la communauté contrairement aux fonctionnaires. De plus, l'intervention des membres de la communauté peut se faire sans la menace de sanctions pénales sévères. Des méthodes communautaires sont également plus susceptibles de conduire à un changement dans les attitudes et les perceptions locales. Le braconnage ayant disparu, la population des tortues luths visible sur les plages de Matura a augmenté.

Contrairement aux activités écotouristiques dans les autres pays caribéens, Nature Seekers a mis en place un système d'évaluation et d'auto-régulation. En fait, il est possible de constater dans ces États insulaires des dérives concernant l'écotourisme. Dans la pratique, bon nombre de programmes ou de projets ne sont en fait que des tactiques purement mercantiles peu scrupuleuses. Les entreprises sont plus intéressées à surfer sur la vague du succès qu'à réellement développer une véritable activité écotouristique. Sur le terrain, cela se traduit par une profusion de labels, voire d'« auto-labellisation » fréquemment douteux ou encore par la prévalence

d'une vision étriquée de l'écotourisme privilégiant la protection-fermeture d'une ressource au détriment des sociétés locales (Dehoorne et Transler, 2007, p. 1).

De plus, les États insulaires indépendants sont souvent confrontés à des limites d'ordre financier. Faute de moyens suffisants, leurs programmes sont déséquilibrés, les aspects économiques étant lésés au profit de la conservation. Au final, la plupart des activités écotouristiques dans la Caraïbe aujourd'hui se décrivent plutôt comme du « proto-écotourisme » à cause de l'absence de système d'éducation, d'accréditation et de certification écotouristique (Weaver, 2000, 2004). Cela se traduit aussi par la difficulté d'intégrer des objectifs de développement durable appliqués à des projets précis et territoriaux, et d'en prendre la mesure, notamment par des indicateurs environnementaux, sociétaux et économiques. Cette absence d'indicateurs a des impacts négatifs aussi bien au plan économique, telle la fréquentation insuffisante des sites pour générer des bénéfices économiques suffisants pour les populations locales, qu'environnemental, telle la surfréquentation des sites. À long terme, la politique de développement touristique du pays est mise à mal.

Nature Seekers échappe à ce schéma. En effet, le groupe a mis en place des études de suivi de leur activité, une portant sur les conséquences de la fréquentation touristique sur la durée de nidification des tortues et une autre sur l'éclosion des œufs. Ce suivi permet de définir si la plage a atteint son seuil de fréquentation. Ainsi, la capacité de fréquentation est révisée régulièrement. Au début, elle était fixée à un maximum de 200 visiteurs par nuit, mais elle a été réduite à 150 personnes. Par contre, il n'existe pas d'études sur les conséquences économiques ou sociales de cette activité sur la communauté. Ce qui est une lacune à combler dans une perspective d'inscription du projet dans une stratégie de développement durable et viable.

Un impact économique mitigé

Quoi qu'il en soit, il est tout de même possible d'observer l'impact économique de Nature Seekers sur la communauté de Matura. Contrairement à la plupart des expériences écotouristiques menées dans la Caraïbe (Dehoorne *et al.*, 2007 ; Raymond, 2007), Nature Seekers a permis la création d'emplois qualifiés à la fois directs (agents administratifs, agents de terrain) et indirects (hébergements en écolodges, restauration...). Par exemple, c'est dans le cadre de ce projet qu'un simple guide expérimenté a obtenu un diplôme universitaire en management du tourisme lui permettant de devenir directeur de la structure. De même, les personnes qui s'engagent dans la profession de guide touristique suivent obligatoirement une formation avant d'exercer au sein de la structure.

Nature Seekers est autonome financièrement. Son revenu annuel, estimé à 600 000 \$TT, est constitué d'une subvention annuelle du gouvernement, des gains issus des visites guidées (environ 9 000 visiteurs par an dont 10 % d'étrangers), des recettes des chambres d'hôtes (environ 30 % des recettes), de la vente de souvenirs, de subvention d'organisations non gouvernementales et d'activités de conseil et de consultant pour d'autres structures.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que bon nombre d'expériences écotouristiques basées sur la protection de l'environnement (Dehorne *et al.*, 2007 ; Augier, 2005) ne parviennent plus à être autonomes économiquement et que, malgré l'éloignement de Matura des centres et des parcours touristiques, le site est devenu un lieu incontournable à visiter. Une enquête a démontré que plus des deux tiers des visiteurs avaient entendu parler de l'attraction oralement. Afin de renforcer la viabilité commerciale de l'expérience, c'est-à-dire augmenter les ressources pour la recherche et attirer plus de touristes, Nature Seekers et quatre autres associations communautaires, impliquées dans la protection des tortues luths à Trinité-et-Tobago se sont rassemblées et ont développé le projet *Turtle Village* dont l'une des missions est de créer des liens avec les agences de voyage. Si d'un point de vue financier, l'idée semble intéressante, nous nous demandons si la volonté d'augmenter le nombre de visiteurs ne va pas à l'encontre de l'objectif de protection des tortues marines. Lorsque le seuil de fréquentation de la plage surveillée sera atteint, il conviendra de s'interroger sur l'évolution des modalités de gestion mises en place par la structure, sans doute sera-t-il nécessaire de réguler les visites sur le site pour garantir la qualité de l'expérience écotouristique.

Pourtant, certains considèrent que les avantages des activités de Nature Seekers ne profitent pas assez largement à la communauté (Onwuka, 2005). Tout d'abord, la population la plus pauvre, c'est-à-dire les femmes seules avec enfants si nous nous référons à l'étude sur la pauvreté de Trinité-et-Tobago, est exclue du processus. En effet, théoriquement, le travail de guides touristiques pour l'observation des tortues marines est peu compatible avec leur statut de mère célibataire: c'est une activité nocturne qui pose le problème de la garde des enfants. La création de Nature Seekers ne répond donc pas exactement aux objectifs de réduction de la pauvreté. Toutefois, le développement de l'écotourisme forestier, nouvelle activité de Nature Seekers, devrait permettre la création d'emplois plus variés, certainement plus compatibles avec les attentes de ces femmes.

Deuxième reproche formulé à l'encontre de Nature Seekers est le caractère saisonnier du travail autour de l'observation des tortues, de mars à août, et bien qu'ils permettent à la population locale et particulièrement

aux pauvres de tirer parti de ces opportunités, il demeure difficile de répondre à l'objectif de réduire la pauvreté. Certains membres ont d'ailleurs préféré quitter la structure pour rechercher un emploi plus sûr.

Enfin, le système d'entrée dans la structure peut paraître très désavantageux pour les plus démunis : il faut d'abord être membres volontaires pendant six mois avant de pouvoir obtenir un travail rémunéré.

■ CONCLUSION

En l'espace de 20 ans, il est possible de dire que Nature Seekers semble viable aussi bien d'un point de vue économique qu'environnemental. Les critiques négatives sur cette expérience sont liées à l'exclusion de la catégorie la plus démunie de la population. Ces reproches sont faits quasiment à l'égard de toutes les activités touristiques et dépendent des contraintes du marché, soit la saisonnalité de l'activité touristique et la compétitivité du produit. La vigilance des partenaires du projet, des efforts et des politiques délibérés visant à inclure et à atteindre les plus pauvres et les plus marginalisés dans la communauté sont donc nécessaires.

À travers cette étude de cas, il apparaît que des avantages financiers directs ou indirects, sociaux et environnementaux peuvent être tirés d'un projet écotouristique dont le but premier est la protection des ressources naturelles. De cet objectif premier a découlé une série d'activités dont l'observation des tortues marines, la reforestation et des structures d'hébergement, de restauration et commerciale, gérées localement, toutes génératrices de revenus et qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne des membres de la communauté. Contrairement à d'autres expériences dans la Caraïbe, Nature Seekers tente d'éviter que ces nouvelles opportunités commerciales et économiques n'aboutissent à l'adoption de pratiques non durables pour l'environnement, notamment en mettant en place un suivi et des indicateurs ainsi qu'en diversifiant leurs activités.

Bibliographie

- ASHTON R. Jr et J.O. JACOBSON (1996). *Matura Beach: A Recommended Approach to Sustainable Sea Turtle Management and Tourism Development*.
- AUGIER, D. (2005). *L'écotourisme à la Martinique*, Mémoire d'un master en économie, Université des Antilles et de la Guyane.
- BANQUE MONDIALE (1995). *Trinidad and Tobago Poverty and Unemployment in an Oil Based Economy*, Genève, Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (1997). *Poverty Reduction and Human Development in the Caribbean: A Cross-country Study*, Genève, Banque mondiale.
- BRETON, J-M. (dir.) (2001). *L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe*, Pointe-à-Pitre, Karthala-Crejeta.

- CAZES, G. (1992). *Tourisme et Tiers-Monde, un bilan controversé*, Paris, L'Harmattan.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1993). «Ecotourism as a worldwide phenomenon», dans K. Lindberg et D.E. Hawkins (dir.), *Ecotourism: A Guide for Planners and Managers*, North Bennington, The Ecotourism society, p. 12-15.
- DEHOORNE, O., P. SAFFACHE et D. AUGIER (2007) «Tourisme, écotourisme et stratégies de développement dans la Caraïbe», *Études caribéennes*, n° 6, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document3383.html>>.
- DEHOORNE, O. et A.L. TRANSLER (2007), «Autour du paradigme d'écotourisme», *Études caribéennes*, n° 6, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document414.html>>.
- DESSE, M. et P. SAFFACHE (2005). *Les littoraux antillais: des enjeux de l'aménagement à la gestion durable*, Matoury, Éditions Ibis Rouge, Presses universitaires créoles.
- FRETEY, J. et J. LESCURE (1981). «Présence et protection des tortues marines en France métropolitaine et d'outre-mer», *Bulletin de la Société Herpétologique de France*, n° 19, p. 7-14.
- GAGNON, C. et S. GAGNON (dir.) (2006). *Écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEQUIN, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LUM LOCK, A., G. COOPER et S. MCINTOSH (2005). *Next Steps for Nature Seekers: Report on an Organisational Evaluation of Nature Seekers Incorporated*, Laventille, CANARI.
- MCINTOSH, S., N. LEOTAUD et Y. RENARD (2007). *Placing the Commons at the Heart of Community Development: Three Case Studies of Community Enterprise in Caribbean Islands*, Vieux-Fort, CANARI.
- NATHAI-GYAN, N. (1993). «Co-management strategy: Good for the leatherback», *Our Turtles: Our Heritage*, American Chamber of Commerce of Trinidad and Tobago, p. 6.
- NATURE SEEKERS: <<http://natureseekers.org/about.html>>.
- ONWUKA, O. (2005). *Nature and Heritage Tourism Initiatives in Trinidad and Tobago and Jamaica*, MSc Dissertation University of Amsterdam.
- PATULLO, P. (1996). *Last Resorts: The Costs of Tourism in the Caribbean*, Londres, Cassell.
- RAYMOND, N. (2007). «Costa Rica: du petit pays «démocratique, sain et pacifique», au leader de l'écotourisme et de la protection de l'environnement», *Études caribéennes*, n° 6, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document432.html>>.
- SAMMY, D. (1993). «Turtle conservation at Matura», *Our turtles: Our Rich Heritage*, American Chamber of Commerce of Trinidad and Tobago.
- SAMMY, D. et A. SUPERVILLE (2007). *Sea Turtle Conservation in Matura*, Présentation par affiche au 2007 Sea Turtle Symposium, <<http://natureseekers.org/other%20Attachments/Nature%20Seekers%20Symposium%20Poster%202007.pdf>>.
- SCACE, E. GRIFONE et R. USHER (1992). *Ecotourism in Canada*, Canadian Environmental Advisory Council, Minister of Supply and Services Canada.
- SHELLER, M. (2003). *Consuming the Caribbean: From Arawaks to Zombies*, Londres et New York, Routledge.
- WEAVER, D. (1994). «Ecotourism in the Caribbean Basin», dans E. Cater et G. Lowman (dir.), *Ecotourism: A Sustainable Option*, New York, John Wiley & Sons, p. 159-176.
- WEAVER, D. (2001). *Ecotourism*, New York, John Wiley & Sons.

- WEAVER, D. (2004). «Manifestation of ecotourism in the Caribbean», dans T. Duval (dir.), *Tourism in the Caribbean*, Londres, Routledge, p. 172-184.
- WILKINSON, P.F. (1987). «Tourism in small Island Nations: A fragile dependence», *Leisure Studies*, n° 6, p 128-146.
- WILKINSON, P.F. (1997). *Tourism Policy and Planning: Case Studies from the Commonwealth Caribbean*, New York, Cognizant Communication Corporation, p. 4.
- WORLD TOURISM ORGANIZATION (2003). *Sustainable Development of Ecotourism. A Compilation of Good Practices in SMEs*, Madrid, WTO.
- WORLD TOURISM ORGANIZATION (2005). *Tourism Market Trends 2005 Edition*, Madrid, WTO.
- WORLD TRAVEL AND TOURISM COUNCIL (2005). *Trinidad and Tobago: The Impact of Travel and Tourism on Jobs and the Economy*, Londres, WTTC.
- ZIFFER, K. (1989). *Ecotourism: The Uneasy Alliance*, Washington, D.C., Conservation International.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT AGRITOURISTIQUE DURABLE ? Les coopératives de femmes en Grèce

Laurent Rieutort
Professeur de
géographie
Clermont Université,
Université Blaise-Pascal

Pascal Desmichel
Maître de conférences
en géographie
Clermont Université,
Université Blaise-Pascal

Depuis une vingtaine d'années, le déploiement de coopératives de femmes, cherchant à valoriser les ressources locales, le patrimoine et la culture enracinés dans l'espace rural, est souvent cité en exemple. Autour de la Méditerranée, de nombreux travaux mettent en relief les conséquences positives de ce processus d'implication citoyenne et de recomposition du triptyque genre/développement durable/action collective¹.

En matière de développement touristique, l'expérience grecque des coopératives de femmes suscite doublement l'intérêt. D'une part, dans un contexte national marqué par les formes classiques du tourisme balnéaire de masse (littoraux,

1. Voir les travaux de Louargant (2001) ou Damamme (2005). À noter la revue spécialisée sur la coopération rurale : *Journal of Rural Cooperation*, publié par Hebrew University Magnes Press. Voir le site : <<http://departments.agri.huji.ac.il/economics/en/jrc.htm>>.

îles), ces associations peuvent apparaître comme des modèles « alternatifs » et « durables ». D'autre part, dans des territoires où les arrière-pays ont été vidés par un exode tardif, elles semblent symboliser les espoirs d'une renaissance rurale parvenant à diversifier ces activités, à créer du lien social et culturel ainsi qu'à préserver l'environnement. Après une vingtaine d'années d'existence, quel bilan peut-on dresser de cette expérience coopérative grecque ? S'agit-il d'une formule innovante, particulièrement adaptée aux campagnes fragiles ? Peut-elle déboucher sur un « modèle » de développement écotouristique ? Au-delà de la participation des femmes, quels sont les autres acteurs mobilisés dans cette forme de tourisme ?

Nous tentons de répondre à ces questions à partir d'enquêtes de terrain conduites principalement en Thessalie, soit les massifs du Pélion et l'archipel des Sporades². Nous examinerons en quoi ces coopératives féminines agritouristiques s'insèrent dans les nouvelles tendances du tourisme rural ainsi que dans celles des dynamiques territoriales de coopération, de gouvernance et de mise en réseau des acteurs, tout en soulignant les limites de ce « modèle ».

■ ÉCOTOURISME, AGRITOURISME ET AGRIRURALITÉ

L'agritourisme : problèmes de définition et évolution des approches

L'agritourisme est considéré comme une prestation en lien avec l'exploitation agricole : « activités d'accueil, d'hébergement, de restauration et de loisirs ayant comme cadre un environnement agricole » (Bouchut, 1995) qu'elles soient pratiquées sur l'exploitation (hébergement, restauration) ou qu'elles utilisent une composante agricole de l'exploitation, telles les randonnées à cheval. La diversité des acteurs et des pratiques est donc grande. Dans sa thèse sur l'agritourisme du Massif central français, Nathalie Disez (1996) retenait comme activité touristique à la ferme les « produits » proposés par les exploitants agricoles, actifs ou retraités, mais aussi par d'autres membres de l'exploitation : conjoint, aide familial, salarié, etc. De son côté, l'Agence française de l'ingénierie touristique (1998) prend en compte « d'autres acteurs que les agriculteurs en exercice : les pluriactifs,

2. Cet article bénéficie des entretiens et visites de terrain réalisés dans le cadre du fonctionnement d'un master conjoint franco-hellénique, « Dynamique territoriale et aménagement rural », cohabilité entre les Universités de Thessalie (Volos) et Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand). La recherche a également profité des échanges avec les collègues du Laboratoire de l'espace rural (dirigé par Dimitris Goussios) et des bases de données rassemblées par Marie-Noëlle Duquenne. Que tous soient ici chaleureusement remerciés.

les agriculteurs retraités, les associations comprenant des agriculteurs, mais aussi toute personne susceptible d'être perçue comme un agriculteur et offrant des produits de tourisme et de loisir en rapport avec l'activité agricole». Si l'on peut considérer que l'agritourisme ne concerne pas les diverses activités touristiques exercées de façon saisonnière ou ponctuelle, en dehors de l'exploitation tel le monitorat de ski par exemple, il n'en reste pas moins que les produits sont multiples.

Reprenant les grands types proposés par la marque française «Bienvenue à la ferme», Dizez distinguait ainsi la ferme auberge, les produits à la ferme avec un point de vente, le goûter à la ferme, la ferme équestre, la chasse à la ferme, la ferme de découverte, la ferme pédagogique, la ferme de séjour (gîte, couvert et loisirs sur place ou à proximité d'autres prestataires de services) et le camping à la ferme. Par ailleurs, les ventes directes qui s'adressent au moins partiellement aux touristes peuvent également être rattachées à la sphère agritouristique, non seulement parce qu'il y a souvent visite de l'exploitation ou tout au moins de l'atelier de transformation, mais surtout parce que les ventes sont largement organisées pour les touristes, que ce soit à la ferme ou sur les marchés³.

En Grèce, le «tourisme rural» se confond largement avec l'agritourisme conçu comme seule activité touristique possible dans les arrière-pays ruraux (Grolleau, 1987). Les premières politiques interviennent dans les années 1980, dans un contexte marqué à la fois par la montée des discours sur le développement endogène et par l'adhésion du pays à l'Union européenne permettant aux campagnes grecques de bénéficier des financements communautaires en faveur des régions en retard économique. Mentionnons que 80% du territoire grec appartient à des zones de montagne classées comme défavorisées et souvent dépeuplées⁴. Cette période se caractérise également par le début d'une remise en cause du tourisme de masse dont on commence à évoquer les problèmes d'impact sur les sites à haute valeur écologique et historique (Tsartas, 1998).

La recherche d'un tourisme alternatif constitue donc dès les années 1990 une préoccupation de l'État grec. Selon le ministère de l'Agriculture grec «l'agrotourisme comprend diverses activités touristiques de

-
3. Par contre, on ne retiendra pas dans cette définition les ventes directes uniquement destinées à une clientèle citadine, par exemple celles proposées par des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou sur un point de vente collectif.
 4. Ce recul démographique est encore marqué entre 1991 et 2001 dans une bonne partie des massifs du Péloponnèse, de Thessalie, d'Epire ou de Thrace, en lien notamment avec un déficit des soldes naturels; le bilan migratoire est parfois positif et permet à une partie du Pinde de regagner de la population. Voir l'article de Darques (2004).

petite échelle en milieu rural, qui sont de forme familiale ou coopérative et entreprises par des individus qui travaillent dans l'agriculture afin de donner des alternatives d'emploi et améliorer les revenus agricoles... Les investissements subventionnés sont les chambres meublées ou appartements équipés, restaurants familiaux, espaces de loisirs et de sports, ateliers d'art populaire ou de transformation de produits agricoles» (cité par Anthopoulou et Roux, 1998). Cette définition soulève déjà quelques ambiguïtés pour quiconque connaît la configuration de la société grecque. En effet, il est question de personnes «qui travaillent dans l'agriculture»; or les émigrés ruraux, partis travailler dans les métropoles, sont bien souvent encore des propriétaires fonciers qui exploitent à distance ce patrimoine agricole conservé (Sivignon *et al.*, 2003).

De même, dans les zones rurales, si le siège de l'exploitation agricole est bien dans les villages, il est de moins en moins le lieu de résidence permanente de la famille. La recherche d'une diversification des activités et de meilleures conditions pour l'éducation des enfants pousse les jeunes couples à s'installer dans les villes petites et moyennes (Goussios, 1999). Par ailleurs, ces dispositifs favorisent le financement d'équipements, mais ne prévoient rien pour le chef de l'exploitation qui investit, en temps, dans le développement de prestations valorisant la production agricole ou les produits artisanaux de son territoire, ce qui entraîne une perte de la valeur ajoutée de la production agricole, des effets multiplicateurs positifs sur l'économie locale et l'environnement...

L'agritourisme a longtemps été analysé par les chercheurs à l'aune de la question de la pluriactivité (Simon, 2002). Ces travaux ont montré l'intérêt des combinaisons traditionnelles associant agriculture, artisanat ou migrations temporaires dans les campagnes européennes. Mais ces formes de diversification, qui apparaissent après la Deuxième Guerre mondiale, ont conduit à de nouvelles approches scientifiques. Dans un premier temps, le modèle pluriactif ou diversifié comprenant l'ouvrier-paysan, l'accueil à la ferme, etc., renouvelle le questionnement autour de l'activité elle-même ou de l'entreprise et de sa viabilité (Mignon, 1971). Puis, à partir de la fin des années 1980, en lien avec la recomposition des fonctions de l'espace rural, l'affirmation de modèles agricoles alternatifs et la réforme de la politique agricole européenne, la notion de **multi-fonctionnalité** des territoires se répand, notamment en agriculture (Béranger et Baud, 2001). Elle insiste sur le fait que les systèmes d'activités agricoles ont un impact sur le tissu économique et social rural ainsi que sur l'environnement tandis qu'un dispositif d'aides est proposé pour favoriser cette implication des agriculteurs dans la gestion, la préservation et le développement des campagnes.

Aujourd'hui, l'idée d'une reprise en main de l'activité par les acteurs au sein des territoires ruraux a amené les chercheurs et les acteurs à proposer la notion, encore peu stabilisée, d'**agriruralité**. Ce terme est adapté aux recompositions des territoires ruraux, soit les relations plus étroites aux pôles urbains, les nouvelles dimensions productive, résidentielle, récréative, environnementale, sociale ou culturelle, etc. L'agriruralité correspond à un système complexe d'activités de production et de services ou d'accueil, proposé par l'acteur/créateur en lien avec ces nouvelles fonctions qu'assurent les exploitations agricoles, professionnelles ou non, en milieu rural. Ces systèmes n'ont pas forcément de composante agricole prédominante, mais ont un lien fort avec le territoire; ils jouent un rôle dans le développement local. Ils s'inscrivent dans la nouvelle vision globale traduite par l'introduction des concepts récents comme la multifonctionnalité, le développement durable ou les «nouvelles ruralités» (INRA, 2008).

L'agriruralité correspond donc avant tout à une construction sociale, dans un contexte territorial donné, qui ne peut se résumer à la simple diversification des activités agricoles. Cette notion conduit à «déconstruire» les catégories classiques entre «vrais» et «faux» agriculteurs, entre «tourisme» et «agriculture». Elle implique de revisiter la définition du tourisme, les relations entre famille, ménages et individus, entre exploitation et territoire. C'est dans cette mouvance que nous situons le propos qui suit sur les recompositions territoriales.

Les recompositions rurales et touristiques

L'agriculteur devient alors davantage un acteur du développement territorial durable. Il s'implique dans une campagne aujourd'hui exposée à un certain nombre de mutations observées en Grèce comme dans la plupart des pays occidentaux: nouvelles mobilités des populations, nouveaux territoires de projet, nouveaux réseaux d'acteurs et principes de gouvernance. L'évolution de l'espace rural en Grèce a suivi le même processus «d'agricolisation» qu'en Europe occidentale, avec les mêmes limites en matière d'environnement ou de diversification touristique. Cependant, plusieurs spécificités retiennent l'attention comme le maintien de la propriété foncière au sein de la famille malgré l'émigration, le rôle traditionnel de la pluriactivité en tant que source de revenus complémentaires pour les ménages agricoles et enfin l'organisation de la «diaspora» en communautés qui conservent d'étroites relations avec leur territoire d'origine.

Par ailleurs, les interrogations contemporaines sur le secteur agricole lui-même portent sur son devenir avec les réformes de la Politique agricole commune (PAC) telles que la baisse des soutiens, la montée en puissance du second pilier réservé au développement rural, ainsi que les recompositions institutionnelles qui permettent à la collectivité territoriale rurale

de «porter» des projets. Associés au paradigme de développement durable, ces changements se traduisent par la recherche de produits de qualité du terroir, par un souci croissant de protection de l'environnement ainsi que par une «mise en patrimoine» des campagnes et de leurs paysages. De telles dynamiques sont liées aux évolutions conjointes des villes et des campagnes, aux nouvelles relations – fonctionnelles ou symboliques – qui s'établissent entre ces espaces de plus en plus composites. Il s'agit de «dynamiques inscrites au cœur de nouveaux rapports ville-campagne, portant à la fois sur les transformations des espaces, sur leurs usages résidentiels, récréatifs et productifs, sur les vécus et les représentations des acteurs, sur leur rapport à la nature, au patrimoine et aux enjeux écologiques, et sur les modes de gouvernance qui s'y déploient» (INRA, 2008, p. 24).

De leur côté, les pratiques et lieux de loisirs et de tourisme se diversifient en lien avec les valeurs et perceptions positives que suscitent les campagnes, soit le calme, «l'itinérance» du visiteur sans contraintes et la contemplation, la convivialité, la découverte des patrimoines, l'évasion et la nouveauté ainsi que les modifications de comportements du touriste : pratique des courts séjours, mobilité de proximité, activités de loisirs et des sports de pleine nature. Mais ces attentes se mêlent aussi à la crainte de l'isolement (de moins en moins vrai grâce aux progrès de l'accessibilité), de l'agriculture productiviste, du manque de professionnalisme des prestataires. En outre, la recherche de «durabilité» n'est pas le propre des destinations rurales ; le tourisme héliotropique «banal», soumis à une forte concurrence, tente de requalifier son offre pour rendre des destinations en crise plus attractives, par exemple les Baléares et l'Espagne littorale en général.

Les clientèles qui se rendent dans les zones rurales sont d'une grande diversité. Si celle composée des originaires du «pays» a longtemps prédominé, l'ère a changé. Depuis les années 1990, la tendance est à l'arrivée de nouveaux touristes ; le profil est plutôt urbain, jeune, avec des niveaux de revenus et des diplômes élevés. Mais ce contexte plus favorable ne doit pas non plus occulter un certain nombre de tendances constatées ici comme ailleurs. Tous les observateurs notent la place croissante de l'hébergement non marchand, fruit de nouvelles stratégies et pratiques...

L'activité touristique, au sens strict, c'est-à-dire génératrice de nuitées, est une composante d'une économie «présentielle» formée également par la présence d'une population occasionnelle qui vient résider et travailler (c'est souvent le cas en Grèce) dans sa seconde maison, selon des temporalités variables. Au final, plusieurs ingrédients semblent réunis pour que l'agritourisme s'impose dans les campagnes comme un modèle.

De l'agritourisme à l'écotourisme

Pour autant, ces pratiques agrirurales peuvent-elles être considérées comme relevant du tourisme durable ou de l'écotourisme ? Rappelons que dans les définitions largement partagées par les chercheurs (Ceballos-Lascuráin, 1996; Gagnon *et al.*, 2006), l'agritourisme peut être rattaché à une forme de « tourisme de nature », lui-même susceptible de prendre des formes durables. Or, l'écotourisme est une des formes du tourisme durable, davantage centrée sur la découverte de la nature, notamment dans les grandes aires protégées, mais aussi des environnements anthropisés dont les paysages ruraux, les jardins écologiques, les espaces verts écologiques et urbains, etc. La définition donnée par Ceballos-Lascuráin, dès 1993, insiste sur l'idée de voyage « responsable » dans des environnements où les ressources, qu'il s'agisse de biodiversité ou de savoir-faire, ainsi que le bien-être des populations sont préservés, voire restaurés et valorisés dans une approche volontariste.

La dimension éthique, voire écocitoyenne est loin d'être absente ! Elle vise aussi à diminuer « l'empreinte écologique », engendrée par un tourisme de masse accusé de tous les maux, ou encore à « éduquer » les sociétés en leur faisant prendre conscience de la nécessité de préserver les divers patrimoines naturel et culturel. Cette approche soulève bien évidemment des résistances, voire des controverses. Promue par de nombreux organismes internationaux, tels que l'ONU, les ONG et les gouvernements, la démarche peut paraître « descendante » et peu conforme aux principes du développement durable qui prônent non seulement un processus de diffusion des richesses et des innovations, un recours aux ressources locales, mais surtout une maîtrise accrue par la société locale en lien avec d'autres acteurs institutionnels. D'où l'importance d'intégrer d'autres dimensions fondamentales dans les démarches écotouristiques (Fomoa-Adenet et Rieutort, 2009) :

- la participation des acteurs, usagers et habitants du territoire à l'élaboration du projet ;
- la gouvernance, c'est-à-dire une démarche permettant d'organiser les relations entre des acteurs de statuts divers et entre différents niveaux territoriaux ;
- l'innovation et le progrès qui doivent conduire à une amélioration de la situation de la population concernée avec une capacité d'anticipation, c'est-à-dire du temps court de l'action publique au temps long des générations futures ;
- la volonté d'agir avec une transversalité des projets qui doivent mettre en évidence les principaux enjeux du territoire, pas seulement touristiques.

De même, les types de « produits » proposés, largement insérés dans un marché touristique « global » et concurrentiel, justifient parfois des déplacements, tels les parcours en 4 × 4, les voyages aériens, les croisières, ainsi que des besoins ou des équipements dont on peut douter de la faible empreinte écologique et de la parfaite intégration dans les écosystèmes et les communautés hôtes. La protection de vastes territoires, par exemple des réserves « naturelles » ou des parcs nationaux, au nom d'un environnement de qualité et d'une éventuelle mise en valeur écotouristique n'est pas sans impact pour les sociétés locales, suscitant parfois de redoutables conflits d'usage et des craintes sur la perte de maîtrise du développement de ces territoires au profit d'acteurs exogènes (Fortin et Gagnon, 1999).

Enfin, comment ne pas s'interroger sur les limites sociospatiales de l'écotourisme dont les pratiques peuvent perpétuer des inégalités dans les clientèles ou les territoires qui en bénéficient. Les bénéfices tangibles et directs pour l'amélioration du bien-être des populations sont incertains, en particulier dans les pays en développement où seules les communautés agricoles, qui sont déjà les mieux organisées et les plus instruites, paraissent en profiter. Comme « modèle » de développement durable, l'écotourisme sous-tend donc la prise en compte des facteurs institutionnels et la valorisation de stratégies d'acteurs selon un mode de gouvernance participative.

Dans ce cadre conceptuel, l'agriruralité touristique peut donc constituer une forme particulière d'écotourisme, tout en s'inscrivant dans une démarche de conservation/valorisation de l'environnement, de contribution équitable au développement territorial, de prise en compte des besoins des sociétés locales et d'émergence d'expériences touristiques nouvelles et responsables. C'est à partir de ces considérations théoriques que les coopératives de femmes grecques sont ci-dessous analysées.

■ LES COOPÉRATIVES DE FEMMES GRECQUES : UNE FORME D'AGRIRURALITÉ DURABLE ?

En Grèce, comme dans la plupart des pays de l'Europe du Sud et de la Méditerranée, les exploitations agricoles ouvertes au tourisme représentent un pourcentage infime, moins de 1 %, à l'opposé d'autres pays de l'Europe du Nord considérés souvent comme des modèles de développement agritouristique. Par exemple, 20 % des fermes de Suisse et de Suède pratiquent l'accueil, et l'essor est actuellement remarquable aux Pays-Bas, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Pourtant, le contexte méditerranéen pourrait être particulièrement favorable à l'épanouissement de cette forme d'agriruralité. Il s'agit en effet de régions aux ressources agricoles et culturelles extraordinaires, dont la valorisation serait d'autant plus bienvenue qu'elle

permettrait de soutenir économiquement des zones de montagne «périphériques». Pourtant, au-delà de cette fausse évidence, l'agriculture grecque se prête assez difficilement au développement de l'agritourisme.

Un contexte peu favorable au développement de l'agritourisme

Tout d'abord, les exploitations, de taille moyenne, ont été modernisées, intensifiées, et il semble bien difficile de demander à ces agriculteurs d'opérer un changement de cap socioprofessionnel. Et cela, d'autant plus que l'encadrement institutionnel et organisationnel de l'agriculture est relativement faible: manque de canaux d'information et de diffusion de savoir-faire technique, faiblesse des structures «intermédiaires» entre les acteurs locaux... Ajoutons que cette restructuration du système productif a surtout profité aux grandes cultures qui représentent 70% de la valeur de la production agricole totale, dans des contextes paysagers parfois peu attractifs pour les touristes.

En outre, l'agritourisme comme le tourisme rural demandent un véritable esprit collectif et une démarche territoriale capable d'impulser une dynamique à l'échelle locale. Investir dans l'agritourisme dans une zone géographique difficile, cela veut dire investir considérablement dans la restauration d'anciens bâtiments, des achats d'équipements domestiques, l'aménagement du terrain agricole, la mise aux normes, sans assistance technico-économique significative de la part des services publics, sans infrastructures collectives suffisantes. Cela veut dire aussi changer d'identité professionnelle, de statut dans la société locale, pour passer de technicien à prestataire de service en vue de répondre à une clientèle touristique parfois exigeante. Cette démarche est d'autant plus improbable qu'il s'agit de territoires ruraux marqués par le vieillissement de la population agricole, par des faibles densités et une déprise humaine, autant de facteurs qui ne sont pas propices à l'ouverture et à l'innovation.

Les modes d'habiter en Grèce ne se prêtent pas non plus à l'agritourisme car, comme nous l'avons souligné, la configuration dominante est celle de l'«exploitation à distance», avec une unité de production séparée de l'habitat rural. En effet, alors que le modèle de la ferme isolée prédomine dans l'organisation spatiale des pays d'Europe du Nord, l'habitat grec se caractérise ici par son aspect groupé, voire «urbain». Dans ce contexte, il y a une distinction spatiale nette entre le lieu d'exploitation agricole, c'est-à-dire l'espace professionnel composé des terres, des bâtiments de stockage et de transformation, etc., et le lieu où réside le chef de l'exploitation, soit la maison de village ou la petite ville, ce qui ne favorise pas l'association indispensable des deux fonctions agricole et touristique, l'une productive et l'autre sociale, ainsi que la valorisation plus globale du patrimoine bâti et paysager.

Enfin, c'est du côté de la demande qu'il faut chercher les raisons d'un engouement resté longtemps faible pour l'agritourisme. Les émigrés ont toujours maintenu d'étroites relations avec leur village d'origine et n'ont par conséquent pas eu de besoins en hébergements « marchands ». Ils ont gardé leur maison patrimoniale comme résidence secondaire pour les vacances ou résidence principale pour leur retraite. Cette relation préservée avec le village d'origine n'a pas suscité chez ces citoyens une forme de nostalgie, une quête de « racines » à travers un tourisme rural réinventé mettant en scène une ruralité fantasmée.

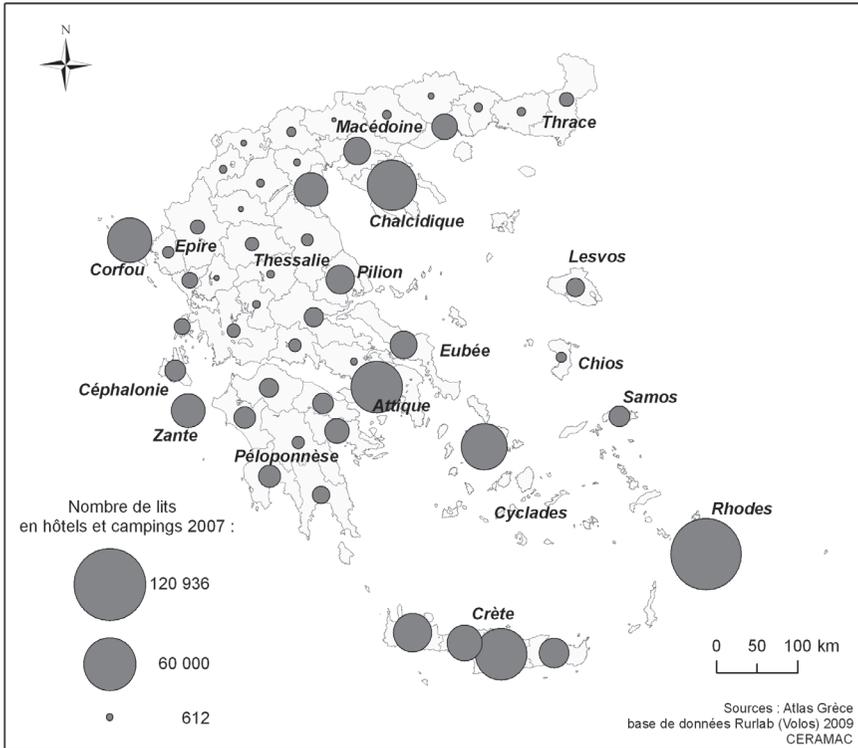
Le tourisme grec entre plusieurs modèles

Le tourisme grec repose historiquement sur un double mouvement. Le premier correspond aux navettes des migrants, selon des temporalités et des modes qui mériteraient d'ailleurs d'être étudiées pour être précisées, entre la ville et la terre familiale. Il s'agit dans ce cas d'un tourisme national et largement non marchand. Le second mouvement correspond au développement – comme dans la plupart des pays méditerranéens – d'un modèle de tourisme international basé sur l'héliotropisme, le balnéaire et l'insulaire, un tourisme de masse pratiqué par une clientèle venant séjourner dans des complexes hôteliers ou en camping. La géographie de l'offre touristique grecque témoigne bien du caractère quasi exclusif de la pratique balnéaire largement concentrée sur les destinations à forte notoriété que sont la Crète, les Cyclades, Corfou (Scol, 2000). À titre d'exemple, l'offre en lits marchands traduit les caractéristiques du tourisme grec, développé selon une logique balnéaire et – secondairement – urbaine pour les villes d'Athènes et de Thessalonique (voir carte 9.1). L'espace montagnard, qui recouvre pourtant l'essentiel du territoire semble tout simplement absent de la géographie touristique hellénique, hormis lorsque celui-ci se confond avec une destination littorale (le Pélion en particulier). Il existe de fait une opposition entre le Sud du pays, où le niveau de la fréquentation touristique est très élevé, et une moitié Nord, encore peu investie où, nous le constaterons, les coopératives féminines s'épanouissent.

Le développement spectaculaire des coopératives féminines depuis 1985

Les premières coopératives féminines apparaissent vers le milieu des années 1980, notamment sur l'île de Lesbos à Petra en 1984 (Sourdes, 1998). Si une forte tradition coopérative existe depuis longtemps en Grèce (Damianakos, 1996), c'est le contexte d'une nouvelle politique, voulue par le gouvernement socialiste et mise en place par le « Secrétariat général à l'égalité des deux sexes » en 1983, qui explique l'impulsion donnée à ces initiatives. L'objectif premier de cette politique est de favoriser

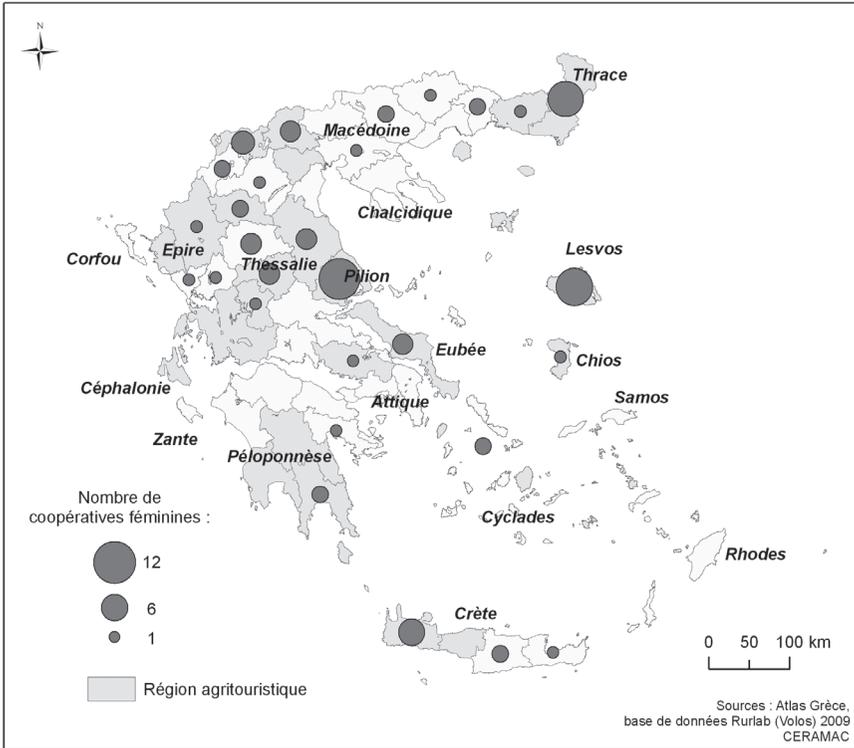
Carte 9.1 – RÉPARTITION DE L'OFFRE EN LITS MARCHANDS DANS L'HÔTELLERIE ET LE CAMPING



l'émancipation sociale et économique des femmes en valorisant leur savoir-faire. Dans une société rurale traditionaliste, fortement imprégnée par la religion orthodoxe et par le poids de l'agriculture, la place de la femme est souvent réduite au rôle d'aide familiale dans l'exploitation agricole, un « statut » qui n'en est pas un d'un point de vue professionnel puisqu'il ne permet pas de disposer de revenus personnels.

La diffusion de cette forme d'innovation sociale est d'abord lente. Il n'y a que cinq coopératives en 1990 ! Mais les premiers succès favorisent une rapide montée en puissance : on compte une centaine de structures vers 1997. Aujourd'hui, 110 à 135 coopératives, réunissant à chaque fois plusieurs dizaines, voire des centaines de membres, sont comptabilisées, même si elles ne sont pas toutes actives, d'après quelques sondages effectués localement (voir carte 9.2). Sur 21 structures recensées en Thessalie, 19 fonctionnent avec au total près de 450 femmes réunies. En Grèce, la majorité des coopératives est restée à l'activité de production/transformation agroalimentaire ou artisanale. Toutefois, 20% d'entre elles ont tenté

Carte 9.2 – LOCALISATION DES COOPÉRATIVES FÉMININES

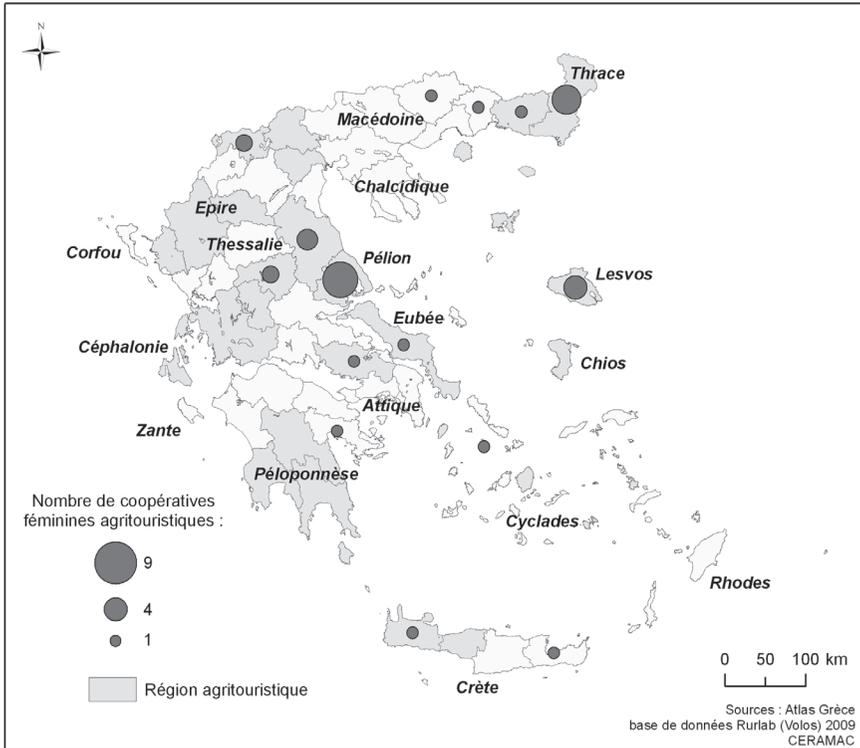


l'expérience de l'accueil touristique, avec la restauration et l'hébergement, combiné à la vente des produits fabriqués. La clientèle de ce récréotourisme est à la fois locale, à travers des réseaux informels familiaux, villageois ou amicaux, nationale, soit les citadins d'Athènes ou des principales métropoles régionales, et, finalement, européenne, surtout avec les Allemands. La production est aussi écoulee par les réseaux de la diaspora.

C'est très largement la moitié Nord, à l'exception notable de la Crète, et les arrière-pays montagneux du pays qui rassemblent la plupart des coopératives féminines toutes activités confondues. Trois zones concentrent la majeure partie des initiatives : la Thrace, l'île de Lesbos et le Pélion. Cela correspond aux foyers anciens d'émigration, mais aussi à ceux du tourisme rural (voir carte 9.3).

Pour autant, la comparaison des cartes 9.1 et 9.3 révèle que la localisation des coopératives de femmes ne correspond que partiellement aux grandes destinations touristiques grecques : Corfou et îles Ioniennes, Chalcidique, Athènes et l'Attique, nord du Péloponnèse, Cyclades,

Carte 9.3 – LOCALISATION DES COOPÉRATIVES IMPLIQUÉES
DANS L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE



Dodécannèse et Rhodes, Crète. Les coopératives de femmes offrent des « produits agritouristiques » s'inscrivant très largement dans des territoires à vocation agritouristique, éloignés des deux grands centres urbains du pays (Iakovidou, 1995). Il est aussi possible d'observer un fort contraste est – ouest, Magnésie, Thrace, Lesvos mieux représentés que les montagnes du Pinde par exemple, qui est souvent lié à l'ancienneté des coopératives, aux soutiens dont elles ont bénéficié et à la personnalité de leurs responsables, quelques femmes leaders qui avaient la volonté de mettre en valeur un « bien commun ».

En Thessalie, le massif méditerranéen du Pélon apparaît comme un remarquable foyer d'initiatives coopératives. Cette véritable chaîne de montagne culminant à plus de 1 600 m d'altitude, forme une péninsule regardant à la fois sur le golfe pagasétique, la plaine littorale de Volos (150 000 habitants) et sur la côte égéenne. Les contrastes environnementaux sont marqués : à l'ouest, la plaine littorale et le piémont constituent une belle huerta (arbres fruitiers, agrumes, mais surtout oliveraie entre

100 et 550 m, altitude à laquelle sont situés plusieurs gros villages aux maisons blanches) qui laisse la place aux châtaigniers avant que la hêtraie ou le sapin ne prennent le dessus. Sur les sommets, une pelouse de type subalpin recouvre le sol tandis que sur le versant égéen, plus frais et humide, le hêtre descend nettement plus bas, soit vers 600 m, parfois mêlé aux châtaigniers qui couvrent un bel étage entre 200 et 750 m. C'est vers le 500 mètres que les villages et le domaine cultivé s'imposent : petits champs arrosés, plantés en vergers de pommes soutenus par les murettes des terrasses. En dessous de 500 m, on observe un maquis riche en biodiversité. Ce milieu accidenté a connu autrefois des densités humaines remarquables, plus de 80 hab./km², dans le cadre classique d'une « montagne refuge » (Sivignon, 1975). L'exode rural y a été d'autant plus fort qu'existaient des traditions de migrations temporaires, que l'économie fruitière demeurait peu compétitive et que les foyers urbains de la côte étaient attractifs. Pour autant, depuis les années 1960, ce massif subit une forte fréquentation touristique ou de loisirs et affiche des soldes migratoires positifs. Clients de l'Europe du Nord-Ouest ou citadins d'Athènes partent à la conquête d'une montagne dont ils apprécient la fraîcheur en été, la tradition d'accueil et la richesse patrimoniale, notamment dans ces beaux villages rénovés. Les problèmes environnementaux majeurs sont ceux liés à la gestion durable de l'eau et aux incendies (trois importants dans les dix dernières années).

C'est dans ce contexte qu'une des premières coopératives, la Coopérative agrotouristique de femmes de Zagora a vu le jour en 1993 dans une commune de 2 500 habitants, perchée au-dessus de la mer Égée. À l'origine, une cinquantaine de femmes d'agriculteurs se sont réunies sous l'autorité d'une présidente particulièrement active et entreprenante. Toutefois, chaque associée possède des parts dans la coopérative et tente d'emprunter. L'orientation choisie est d'abord la transformation de produits locaux tels que les fruits, confitures, pâtisseries, herbes aromatiques, à domicile puis dans un petit local aménagé avec le soutien de l'agence de développement et du programme LEADER II. La vente directe auprès des visiteurs s'effectue dans une modeste auberge. En 2000, une nouvelle étape est franchie avec la modernisation de l'atelier de fabrication, l'ouverture d'un hébergement, comprenant cinq chambres, dans les murs d'une ancienne maison communale.

La coopérative compte désormais 85 associées dont l'âge varie de 35 à 75 ans. Elle obtient d'excellents résultats commerciaux, soit de 250 à 300 000 euros de chiffre d'affaires sur l'hôtel, qui est complet quatre mois par an grâce à sa clientèle grecque mais aussi allemande, et sur la vente des produits désormais largement originaires de la région et issus de l'agriculture biologique. Il en résulte d'importants revenus complémentaires

pour les ménages ruraux, de l'ordre de 400 euros/mois pour chaque femme, et la promotion du tourisme durable sur l'ensemble du massif. Des synergies se dessinent avec la valorisation de l'environnement local et notamment avec l'arboriculture et la coopérative agricole de Zagora spécialisée dans les pommes qui bénéficient de l'AOP européenne (Koutsoyannis, 1995). La coopérative constitue désormais un lieu central parmi les différents quartiers du village : elle a permis de valoriser le patrimoine bâti et crée du lien social.

Dans la petite île de Skopelos, appartenant à l'archipel des Sporades, réside une communauté insulaire ne dépassant guère 5 000 personnes. Elle a été vidée par l'exode dans les années 1950-1960 (Acquier et Woillez, 2007), mais connaît un renouveau depuis une vingtaine d'années, avec des vagues d'installations et une forte fréquentation touristique. Ce développement d'un tourisme balnéaire national, avec les deux tiers de la clientèle, et international concurrence les activités traditionnelles, notamment l'agriculture, même si des stratégies complexes de pluriactivité familiale sont apparues. De nombreux îliens ont maintenu une petite unité d'élevage ou d'arboriculture et travaillent en parallèle dans un commerce, un restaurant, un hôtel ou encore tiennent des chambres d'hôtes. Si, pendant les mois de juillet et août, la fréquentation atteint 15 000 personnes en moyenne par jour, dont 10 000 personnes dans le port de Skopelos, cette fonction saisonnière conduit à une urbanisation diffuse avec une forte pression foncière en dehors des zones protégées par le programme Natura 2000. Au large, une réserve marine mal délimitée concerne exclusivement les phoques. Les modalités de la gestion du territoire insulaire apparaissent donc peu « durables », d'autant plus que l'absence de document d'urbanisme et de réglementation, fixant la taille minimale des terrains pour leur constructibilité à 4 000 m², et accroissent la consommation d'espace. Également, l'approvisionnement en eau en période de sécheresse peut poser problème. Pour autant, l'arboriculture fruitière profite de la notoriété de variétés insulaires (prunes) et des produits typés qui en sont issus. Une démarche d'AOP est en cours, portée par une petite dizaine de producteurs et par la coopérative de femmes de Glossa.

Cette coopérative a vu le jour en 1999 et tente de valoriser les savoir-faire traditionnels des femmes, soit une vingtaine d'adhérentes d'une moyenne d'âge avancée, avec l'installation d'un point de vente pour les confitures et pâtisseries. La clientèle est celle des touristes en haute saison mais s'ajoute une forte demande locale ou issue de la diaspora lors des fêtes familiales pour les baptêmes et les fiançailles. Le programme LEADER a permis de structurer ces initiatives longtemps informelles.

Les raisons du succès coopératif en matière d'agritourisme : les jeux d'acteurs

Aujourd'hui érigées en modèle de développement durable, ces coopératives féminines connaissent un succès qui relève de plusieurs facteurs et d'un jeu complexe d'acteurs.

Il y a d'abord le **facteur institutionnel** : les soutiens du ministère de l'Agriculture, de l'Office hellénique du tourisme, de la Banque agricole ont dès le départ «encadré» et «porté» le dispositif. S'ajoute ensuite le rôle majeur de l'institution européenne. Comme nous l'avons souligné précédemment, après des débuts difficiles, la multiplication des coopératives peut être corrélée à la montée en puissance des soutiens communautaires, à travers notamment les programmes LEADER ou EQUAL. Enfin, sur le terrain, en profitant des recompositions territoriales, les coopératives ont pu bénéficier de l'appui technique des Agences de développement. Celles-ci ont été créées, dans la deuxième moitié des années 1980, afin de permettre la mise en place et le suivi de programmes et initiatives européens. Elles sont rapidement devenues les véritables catalyseurs du développement local, spécialement dans les zones rurales : animation territoriale et soutien aux porteurs de projet, protection de l'environnement et de la biodiversité, amélioration de la qualité de vie ; promotion de la participation des citoyens dans la planification. Reconnues comme groupe d'action locale (GAL) dans le cadre des programmes LEADER, elles ont joué un rôle décisif dans la mise en place d'actions de coopération transnationale sur le thème précis des initiatives féminines.

Sur le terrain à l'étude, citons aussi les échanges entre le territoire du Périgord vert en France et le Pélion autour de trois objectifs : 1) mieux valoriser les produits des territoires respectifs ; 2) développer les solidarités féminines au sein de chaque territoire et entre eux ; 3) développer ensemble des outils pédagogiques sur la nutrition et la gastronomie à partir des produits du terroir. Malgré le discours mythique faisant état de créations quasi spontanées des coopératives, force est de constater que celles-ci ont été initiées et encouragées sur la base d'impulsions exogènes.

Les facteurs du succès sont également géographiques : certains territoires disposent d'aménités touristiques remarquables, d'autres sont situés dans des aires «périurbaines». Les terres d'exode, que sont la plupart des montagnes et des îles, bénéficient aussi du phénomène de «retour» de leurs migrants et des liens entretenus avec les membres de la «diaspora» qui jouent un rôle dans la valorisation du «tourisme» rural. Dans le cadre des «nouvelles ruralités» et de l'amélioration de l'accessibilité de bon nombre d'arrière-pays montagneux ou insulaires, un nouveau type d'habitant émerge, plus mobile et pluriactif, partageant sa vie entre le village et la ville (Damianakos, 1996). Désormais, les habitants permanents (agriculteurs,

pluriactifs) ou « temporaires » (émigrés du village) ont comme dénominateur commun d'être originaire du même village, ce qui constitue un « ciment social », un élément de forte cohésion. Les « émigrés » participent avec les habitants permanents à la prise d'initiatives visant à la valorisation endogène des ressources, à l'élaboration de projets de développement (y compris touristiques) ainsi qu'à l'émergence de créneaux de marchés nouveaux et maîtrisables.

Le succès est enfin, et avant tout, celui des femmes qui ont su s'engager, investir, innover dans un contexte au départ peu favorable. La coopérative est devenue un lieu de regroupement de femmes, un nœud sur lequel se construit et s'appuie le réseau des habitants du village et de la « communauté » de la diaspora. Cette synergie a permis de donner une identité et une liberté nouvelles aux femmes. Elles ont ainsi pu acquérir peu à peu une autonomie familiale, une reconnaissance de la valeur de leur travail. Elles ont su développer de nouvelles formes de solidarité, créer un nouvel espace de sociabilité qui a fini par être accepté et même encouragé par les hommes comme nous l'avoue la présidente d'une coopérative : « à l'origine nos maris étaient réticents puis avec les bons résultats obtenus, ils nous ont encouragé à intégrer la coopérative » (entretien avec la présidente de la coopérative de Zagora, mars 2008).

Peut-on pour autant parler d'agritourisme ? En fait, si les coopératrices ne sont pas toujours agricultrices ou conjointes d'exploitants, car l'adhésion est souvent fonction d'une résidence permanente sur le territoire, il s'agit bel et bien d'une formule agrirurale, véritable association d'activités innovantes, offrant une vraie alternative pour le touriste en quête d'une expérience culturelle et sensible aux impacts du tourisme de masse.

■ LES COOPÉRATIVES, UN MODÈLE DURABLE ET DIFFUSABLE ?

Les coopératives féminines apparaissent-elles alors comme un modèle de développement rural durable ? Et peut-on diffuser ces expériences ?

Une formule qui s'inscrit dans la durabilité

Les critères les plus exigeants du développement durable et de l'écotourisme semblent ici remplis. La réussite est effective sur le plan social, dans le sens où les entreprises sont contrôlées par la société locale, fournissent des revenus et des emplois qui restent entre les mains des ruraux qui contrôlent les locations, les produits commercialisés, tout en gérant collectivement les équipements et en maintenant un minimum d'agriculture. Toujours sur le plan social, le bilan est remarquable au vu de l'émancipation féminine et des dynamiques d'ouverture sur les autres ou du maintien d'un tissu social.

Sur plan économique, les retombées sont réelles: les coopératives sont pourvoyeuses de revenus réguliers, contribuent à l'emploi, valorisent les ressources locales, le patrimoine, les savoir-faire y compris culinaires. Il s'agit d'un véritable processus de développement territorial, d'une recherche de complémentarité (et de valorisation mutuelle) des fonctions économiques plutôt qu'une mise en concurrence.

Les coopératives sont aussi une construction sociale, un lieu de regroupement qui peut procurer une identité renouvelée aux femmes. Pour de nombreuses femmes rencontrées, la coopérative est associée à une meilleure image du travail féminin et permet de créer de nouvelles formes de solidarité. Ce témoignage rejoint directement les thématiques liées au développement territorial durable. En effet, sur le plan théorique, ce substrat relationnel au sein d'un espace local présente des vertus parmi lesquelles la capacité des acteurs à collecter, diffuser, partager l'information, la qualité des liens sociaux, soit la fiabilité, la confiance, le système de valeurs partagées, bref le capital social, de même que la propension à l'action collective (Angeon, Caron et Lardon, 2006). Les coopératives de femmes sont donc au cœur des logiques de développement durable et d'une nouvelle gouvernance partagée avec les hommes.

Il s'agit enfin d'une forme exemplaire de développement respectueux de l'environnement dans un pays qui commence lui aussi à se préoccuper des conséquences de la concentration des flux touristiques sur les zones littorales, car la Crète et la mer Égée du Sud concentrent 60% des nuitées en 1995, et autour de quelques grands sites emblématiques (Terkenli, Bellas et Jenkins, 2007). La recherche d'un tourisme plus diffus est une forme de prise en compte de l'environnement et, de manière plus générale, relève d'une politique de rééquilibrage du territoire national. Dans le cas de massifs montagneux ou d'îles dont les périmètres de protection (parcs, zones Natura 2000) se sont multipliés, les coopératives peuvent participer à la protection et à la valorisation de paysages remarquables tout en éduquant les voyageurs sur l'importance de la conservation, le respect des savoir-faire, des produits locaux et, plus généralement, de la diversité culturelle et de ses liens à l'environnement.

En outre, le type de fréquentation montre une grande part de «tourisme de proximité» ou de «récréotourisme» favorisant le développement durable. Enfin, ces coopératives intègrent les préoccupations des populations résidentes ou citadines «originaires» et deviennent des sources de cohésion territoriale. De la sorte, il peut à la fois animer l'économie locale autour de l'activité «touristique» et inviter les visiteurs à échanger et à s'imprégner de la vie socioculturelle du village.

Les limites du modèle

Si la démarche des coopératives de femmes est exemplaire à plus d'un titre, elle présente cependant un certain nombre d'insuffisances et d'incertitudes. Tout d'abord, peu de coopératives sont concernées par l'activité touristique, les hébergements sont faibles. Ensuite, les données statistiques manquent pour mesurer l'activité touristique et ses impacts. Les clientèles sont mal connues. Les institutions comme les exploitantes de structures coopératives sont dans l'incapacité de préciser le profil, les attentes et les motivations des pratiquants. Cette absence de culture de la demande, voire du marketing se traduit aussi par la faiblesse des démarches de communication et de commercialisation alors que les potentialités de développement semblent considérables. Il est vrai que la tradition coopérative ne s'inscrit pas dans cette logique de marché.

Des difficultés se situent aussi au niveau de la « mise en réseau », de la défense de la qualité. L'éloignement géographique entre coopératives ne facilite pas les démarches communes. Sur le plan social, des conflits internes se développent parfois par manque d'habitude de travail en commun. L'absentéisme existe et divers auteurs ont signalé une certaine reconduction d'inégalités de classe dans le fonctionnement des coopératives et l'émergence de nouvelles hiérarchies sociales, par exemple à travers la figure prédominante de la présidente de la structure. Plus généralement, les coopératives ont des difficultés à s'insérer dans une stratégie globale de développement et de valorisation des ressources. Elles n'ont pas toujours de liens directs avec l'activité économique agricole dominante, car elles n'endossent pas le rôle d'acteur clé qu'elles pourraient pourtant revendiquer. À l'écart de la vie politique locale, toujours animée par la sphère masculine, les femmes responsables de ces coopératives ne participent pas aux choix opérés en matière de développement territorial, restant finalement confinées dans les sphères du privé et du marchand.

L'accompagnement : une façon de repousser les limites du modèle ?

Il reste donc du chemin à parcourir pour que ces femmes deviennent à la fois des chefs d'entreprises et des actrices de la vie du territoire. La participation à ces nouvelles organisations nécessite des savoir-faire (commercialisation, marketing) et des savoir-être relationnels que ces actrices ne peuvent pas ou n'ont pas toujours le temps de maîtriser. La panoplie de compétences est immense : organisation, mise en relation, gestion des conflits, partenariat entre acteurs ruraux et citadins, privés et publics.

Il s'agit surtout de compétences « collectives » associant projet de vie et projets de la coopérative. Comment et où les acquérir? À notre sens, l'accompagnement, notamment par la recherche-action et l'enseignement supérieur, a un rôle central à jouer, entre autres par des formations continues qui seraient également offertes à des acteurs hors réseaux professionnels et sociaux. Cette formation, en s'inscrivant dans un projet touristique territorial durable, à l'échelle régionale, par exemple, pourrait favoriser des effets multiplicateurs pour toutes les dimensions du développement.

Le pari de l'innovation et de l'authenticité

Les coopératives fondées et gérées par des femmes représentent une forme très originale de développement territorial, bref une innovation s'inscrivant tout à fait dans une démarche de type écotouristique. Elles constituent véritablement une alternative et un enjeu qui dépassent le seul cadre de la Grèce. Tout le bassin méditerranéen est peu ou prou concerné par ces problématiques à la fois sociales (la reconnaissance de la femme, les conflits d'usages croissants...), environnementales (altération des milieux littoraux), économiques et territoriales tels les déséquilibres spatiaux, le déclin démographique des zones de montagne, alors que s'observe une demande croissante pour des fonctions résidentielles et des formes de tourisme plus respectueuses des sociétés, de leurs cultures et de leurs milieux...

Pour que cette nouvelle forme d'innovation puisse se répandre et participer pleinement aux processus de recomposition territoriale et touristique en cours, ces actrices ont encore besoin d'être accompagnées pour entrer de plain-pied dans une double culture: une de développement durable qui s'inscrit dans une dynamique avec des partenaires publics, privés et associatifs dans le cadre d'un projet de territoire, et une autre de l'entreprise écotouristique qui définit des « produits » pour conquérir des clientèles au moyen de plans marketing, de communication, etc. Le tout sans perdre son âme et une vision largement partagée de microentreprise locale? Le pari est difficile...

Bibliographie

- ACQUIER, Cl. et M. WOILLEZ (2007). *Vers une cohésion territoriale de l'île de Skopelos, valoriser les ressources spécifiques et soutenir l'organisation des acteurs*, Mémoire de master 2, Université de Thessalie, Volos, 72 p.
- AFIT (1998). « L'agritourisme », *Les Cahiers de l'AFIT*, 85 p.
- ANGEON, V., A. CARON et S. LARDON (2006). « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus? », *Développement durable et territoires*, Dossier n° 7: Proximité et environnement.

- ANTHOPOULOU, T. et B. ROUX (dir.) (1998). *Agrotourisme et valorisation du patrimoine agricole et rurale en Grèce*, Rapport final, Programme Platon 96, Mytilène.
- BÉRANGER, C. et G. BAUD (dir.) (2001). « Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE », *Ingénieries*, Antony Cemagref Éditions, 172 p.
- BOUCHUT, J.-J. (1995). « L'offre en matière d'agritourisme », *Agritourisme et développement local*, n° 3, p. 51-53.
- CEBALLOS-LASCURÁIN, H. (1996). *Tourism, Ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-Based Tourism Around the World and Guidelines for Its Development*, Gland, IUCN, 301.
- COLLECTIF (1995). *Agritourisme et développement local*, Paris, ENITA Clermont-Ferrand, 140 p.
- DAMAMME, A » (2005). *Le genre à l'épreuve du développement au Maroc. Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, 460 p.
- DAMIANAKOS, S. (1996). *Le paysan grec, défis et adaptations face à la société moderne*, Paris, L'Harmattan, 499 p.
- DARQUES, R. (2004). « La Grèce ouverte aux immigrants: les leçons du recensement de 2001 », *Méditerranée*, n°s 3-4, p. 49-58.
- DISEZ, N. (1996). *Agritourisme et développement territorial. Exemples du Massif Central*, Thèse de doctorat, Université Blaise-Pascal de Clermont Ferrand, 240 p.
- FOMOA-ADENET, M. et L. RIEUTORT (2009). « Territoires ruraux insulaires et développement durable », *Études caribéennes*, <<http://etudescaribeennes.revues.org/document3454.html>>.
- FORTIN, M.-J. et C. GAGNON (1999). « An assessment of social impacts of national parks on communities in Quebec », *Environmental Conservation*, vol. 26, p. 200-211.
- GAGNON, C. et S. GAGNON (2006). « L'écotourisme: une innovation durable pour le développement viable des communautés locales? », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce: de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.
- GOUSSIOS, D. (1999). « Espace rural, espace agricole et petite ville: de l'agricolisation au développement local », dans D. Oikonomou et G. Petrakos (dir.), *Développement des villes grecques: approches interdisciplinaires de l'analyse et politique urbaine*, Athènes, Papazissi.
- GROLLEAU, H. (1987). *Le tourisme rural dans douze États membres de la CEE*, Rapport CCE, DG XXIII, 96 p.
- IAKOVIDOU, O. (1995). *L'agrotourisme en Grèce: Le modèle des coopératives agritouristiques féminines*, Rencontres internationales sur le tourisme en espace rural, L'Organisation des partenariats, Ed. ENITA, 9 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE – INRA (2008). *Prospective: les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, Rapport, INRA, 82 p.
- KOUTSOYANNIS, J. (1995). « Un cas de vulgarisation réussie: les pommiers de Zagora », *Options méditerranéennes*, vol. 2, n° 2, p. 65-67.
- LOUARGANT, S. (2001). « Une lecture du territoire par le genre: les stratégies de l'emploi agritouristique en arrière-pays méditerranéens », *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Colloque de Montpellier, Publ. de l'Université Paul-Valéry, p. 407-419.
- MIGNON, Ch. (1971). « L'agriculture à temps partiel dans le département du Puy-de-Dôme », *Revue d'Auvergne*, vol. 85, p. 1-43.

- SCOL, J. (2000). «L'excursionnisme à Psérimos: comment et pourquoi une toute petite île du sud-est de l'Égée est devenue un arrière-pays touristique pour les îles de Kalymnos et de Kos (Dodécanèse, Grèce)», *Cybergéo, European Journal of Geography*, (en ligne).
- SIMON, A. (2002). *La pluriactivité dans l'agriculture des montagnes françaises: un territoire, des hommes, une pratique*, Clermont-Ferrand, CERAMAC-19, PUBP, 516 p.
- SIVIGNON, M. (1975). *La Thessalie, analyse géographique d'une province grecque*, Lyon, Audin, 572 p.
- SIVIGNON, M. et al. (2003). *Atlas de la Grèce*, Paris, CNRS-La Documentation française, 192 p.
- SOURDES, L. (1998). «Tourisme alternatif et durabilité dans l'île de Lesbos (Grèce)», *Méditerranée*, n^{os} 2-3, p. 81-86.
- TERKENLI, T., M. BELLAS, L. JENKINS (2007). «Tourism impacts on local life sociocultural continuity and change in Crete», *Aegean Geographical Journal*, vol. 16, p. 37-52.
- TSARTAS, P. (1998). *La Grèce: du tourisme de masse au tourisme alternatif*, Paris, L'Harmattan, coll. «Tourismes et Sociétés», 237 p.



CHAPITRE

10

DES HANDICAPS AU RÔLE DE L'ÉCOTOURISME COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ET VIABLE Le cas de la Guadeloupe

Jean-Marie Breton
*Université Antilles-
Guyanne*

Dans les Antilles françaises, les problématiques de l'accès à la terre, de sa possession, de sa maîtrise et des usages conséquents des sols sont aussi nombreuses que complexes, en raison des paramètres et spécificités de l'environnement insulaire et du contexte culturel. Ainsi, en Guadeloupe, la place du tourisme et de l'écotourisme comme instruments de développement y est en partie tributaire de la démarche foncière confrontée à la question identitaire, ainsi que des pratiques privées envers la terre face aux politiques publiques de mobilisation du foncier.

La confrontation du tourisme et de l'écotourisme aux problématiques territoriales, dans l'espace régional, dans leurs dimensions foncières et culturelles, met en évidence les limites en ce domaine de toute démarche volontariste. Celle-ci, au nom de l'efficacité économique attendue d'un aménagement peu ou mal maîtrisé des espaces,

ignore en effet trop souvent les réalités et les pesanteurs d'un contexte sociopolitique marqué en profondeur par ses composantes patrimoniales et identitaires (I).

Pour leur part, les pratiques privées, marquées par la tradition mais aujourd'hui encore largement récurrentes, opposent autant d'obstacles souvent dirimants, faute de prise de conscience *a fortiori* de volonté en ce sens des autorités concernées, à l'élaboration et surtout à la réalisation efficiente de certaines politiques publiques. C'est le cas de celles qu'appelle, à tous les niveaux de décision politico-administratifs, une gestion rationnelle, responsable et viable des ressources du tourisme et de l'écotourisme.

Ce constat est en outre aggravé par la capacité limitée du dispositif juridique y afférent, en raison de son insuffisance, de son inadaptation et, partant, de sa relative ineffectivité, à en ancrer la mise en œuvre sur un socle normatif performant. Celui-ci devrait en effet impérativement constituer à la fois l'assise formelle et le prolongement instrumental de telles politiques, alors que l'on constate le caractère insuffisamment contraignant et, surtout, sanctionné, du droit foncier autant que du droit de l'urbanisme (II).

■ LE TOURISME ET L'ÉCOTOURISME

Aucune politique ni aucun processus de développement, et ce, même dans le domaine touristique, ne peuvent ignorer le contexte, les présupposés et les paramètres socioculturels de la communauté dont ils entendent orienter et encadrer les mutations.

Dans le cas des territoires insulaires des Antilles françaises, les données, les enjeux et les implications de la question identitaire apparaissent souvent essentiels, sinon déterminants, pour la compréhension comme pour l'évolution du devenir des sociétés concernées, et ce, en raison du poids d'un passé historique lié au phénomène colonial et, partant, des structures mentales et sociales qui en sont issues et ne s'en sont pas encore affranchies.

Il s'avère également que, de manière simultanée et consubstantielle, le devenir de ces sociétés, donc les choix de politiques publiques qu'il appelle, ne peut ignorer la dimension patrimoniale qui affecte en profondeur les conditions et les modalités de leur développement et, par là, sa durabilité et sa viabilité. La relation des individus à la terre, à travers la problématique complexe et conflictuelle de la maîtrise du sol et de la transmission du patrimoine foncier, se révèle être ainsi une composante tout aussi essentielle d'une construction identitaire incertaine et inachevée.

Ni le tourisme ni l'écotourisme ne sauraient l'ignorer, sauf en courant le risque de se couper de réalités fortes et prégnantes, de perdre leur crédibilité quant à leur capacité à s'imposer comme outils de développement.

La problématique identitaire

Les questions que pose une telle problématique ne peuvent être valablement appréhendées que par référence à un contexte et à un environnement donnés. La référence à celui des Antilles françaises, de la Guadeloupe en particulier, illustrera le présent propos.

Les médias ne se sont pas fait faute d'attirer l'attention, depuis un certain temps déjà, sur la crise endémique qu'y traverse le tourisme (en termes de fréquentation comme d'attrait de la destination, d'accueil comme de qualité des séjours). Cette crise, si aucune réponse n'y est apportée, en affectera négativement et durablement l'image, et par là, les perspectives d'un développement du territoire en partie financé par l'activité touristique.

Au-delà de l'identification de certaines de ses causes les plus manifestes (beaucoup, de nature logistique, sont propres à la Guadeloupe, aggravées par des handicaps tenant à la main-d'œuvre prestataire de services, à quoi s'ajoutent des responsabilités publiques, politiques parfois)¹, les conditions d'une relance de l'activité touristique sont, elles, plus délicates à déterminer, en considération notamment des implications d'un vécu identitaire peu ouvert à la démarche touristique, sinon même parfois en conflit «culturel» avec celle-ci.

Les paramètres socioculturels propres au contexte antillais

La construction – ou la reconstruction – identitaire des peuples antillais, issus pour la plupart d'un processus de colonisation et de déportation depuis le continent africain à des fins serviles, pose la question de l'authenticité de l'appropriation des valeurs constitutives d'une telle identité, en même temps que celle de la détermination largement exogène, au regard des sociétés concernées, du processus qui détermine depuis plus d'un siècle et demi cette construction.

1. Voir J.-M. Breton (2006), «Tourisme, culture et environnement : une problématique identitaire?» (Colloque Chicoutimi, Québec, mai 2005), dans Ch. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 43-71. Certaines analyses en sont en partie reprises ici, revisitées à travers le prisme tenant à l'objet de la présente étude.

La quête identitaire, entre authenticité...

La question identitaire, récurrente et particulièrement sensible dans les DOM² antillais, appellerait des observations développées, qui n'ont pas leur place ici. Lorsqu'on évoque, à propos du statut des espaces fonciers, comme de leurs usages, la « ré-appropriation » de valeurs identitaires, il est nécessaire de nuancer le propos, car en réalité il s'agit souvent beaucoup plus d'*appropriation*.

Il convient notamment de savoir si l'offre d'écotourisme provient bien des communautés et des populations concernées; ou si elle ne leur est pas au contraire plus ou moins artificiellement « suggérée », voire imposée, et dûment « encadrée » à cet effet.

La situation n'est en effet pas la même selon que la démarche écotouristique a une origine exogène, construite de l'extérieur, quitte à être réappropriée par la communauté, s'ils l'estiment pertinente et profitable, *a fortiori* si elle s'avère bénéfique; ou qu'elle procède de la perception endogène de besoins et de la formulation conséquente de demandes spécifiques par le groupe concerné et à sa seule initiative, fondées sur ses propres valeurs et référents socioculturels.

... et extranéité

Souvent, au-delà du seul territoire, les notions de territoire, de terroir et de patrimoine restent limitées à ce qui relève du domaine de la propriété et des relations privées, voire traditionnelles, ce qui suffit paradoxalement à « justifier » des comportements de désintérêt et de désinvolture de la part des populations, voire d'ignorance ou de rejet de l'espace public. Cela exclut tout souci de préservation, de conservation, à plus forte raison de réappropriation, s'agissant de biens (corporels et incorporels) relevant de la chose publique, soucis qui demeurent, par l'effet d'une telle perception « négatrice », extérieurs au noyau culturel et patrimonial.

La construction (ou la reconstruction) identitaire est d'abord en effet celle de l'individu, même si elle s'opère par référence à un groupe ou à une communauté, et/ou au sein de ceux-ci. Il en résulte une inévitable prééminence – serait-elle plus perçue qu'effective, plus subjective que légale – des droits réels individuels sur les droits collectifs; et donc par là un certain « rejet » de la chose publique, voire de la propriété étatique collective, parce que perçue comme contradictoire, sinon négatrice de l'essence et des valeurs de l'individu.

2. Départements d'outre-mer.

Les paramètres propres à la démarche foncière et touristique³

Comme on l'a précédemment souligné, la construction identitaire ne saurait ignorer, dans le contexte guadeloupéen, ni les données de la question foncière ni sa dimension patrimoniale. Celles-ci procèdent en l'occurrence d'une appréhension et d'une appropriation spécifiques de l'environnement perçu et vécu par les individus et par les groupes. En dépendent dans une large mesure la vision et la mise en œuvre d'un développement dont le levier touristique peut s'avérer plus ou moins efficace et efficient.

Identité foncière et perception environnementale

La libération de la condition d'esclave a permis l'accession à la personnalité juridique et la reconnaissance de la qualité de sujet de droit. L'importance de la relation à la terre, qui cristallise alors la consistance de l'être juridique de l'affranchi, participe ainsi quasi consubstantiellement de sa reconnaissance identitaire.

La perception de l'environnement, qui est d'abord et essentiellement celle de l'environnement physique immédiat de l'individu, s'opère logiquement à travers le seul prisme d'une « identité foncière » qui perdurera tant que n'aura pas été culturellement et dûment apuré et assumé l'héritage historique de la période de l'esclavage. Cet héritage perdure aujourd'hui encore et altère radicalement, comme par un écran interposé, la vision des manifestations « exogènes » d'occupation (à des fins touristiques en particulier) de l'espace et du sol et, partant, d'appropriation ressentie comme induite d'un patrimoine environnemental limité à ses composantes principalement appréhendées à travers le prisme de la propriété foncière.

La valorisation de la démarche patrimoniale et identitaire

La référence au « territoire », *largo sensu*, ne saurait s'entendre du seul environnement physique et naturel. Elle intègre non seulement les composantes du patrimoine, naturel, et « artificiel⁴ », mais aussi et surtout les éléments incorporels qui constituent le cadre et, partant, la qualité de vie des populations résidentes, à travers leurs traditions, leurs valeurs, leurs manières d'être et leurs relations séculaires à leur milieu.

3. Voir J.-M. Breton (2008), « Foncier, patrimoine, environnement et problématiques identitaires : l'accès à la terre entre pratiques privées et politiques publiques (le cas de la Guadeloupe) », Congrès mondial « L'accès à la terre et ses usages. Variations internationales », CNAM-Pays de la Loire, Nantes, 6-8 juin 2009.

4. En l'occurrence « construit », c'est-à-dire engendré par l'action de l'homme, à travers ses éléments physiques, historiques, culturels et architecturaux, etc.

En termes de démocratie participative, il convient de ne pas perdre de vue que l'environnement est le lieu géométrique privilégié d'exercice d'une citoyenneté active et responsable⁵. La mise en œuvre d'un tel processus démocratique dépend d'une politique de décentralisation effective apte à valoriser une gestion de proximité, intégrée et autocentrée. Une politique répondant à ces objectifs constitue dès lors un paramètre déterminant, au niveau des collectivités de base, d'un traitement rationnel et d'une utilisation durable des ressources patrimoniales qui en sont à la fois le support et l'objet.

La dimension patrimoniale

Les défis et enjeux de la détention et de la maîtrise du patrimoine foncier⁶, par les ayants droit privés autant que par les collectivités publiques, renvoient à leur tour, par un effet de miroir, aux présupposés identitaires. Ceux-ci revêtent, au plan sociétal, un caractère structurel, sans préjudice des interférences complexes – manifestes ou latentes, objectives ou subjectives – tenant à une approche du territoire marquée au sceau d'une très forte connotation « culturelle » dans son sens extensif et pluridimensionnel.

Patrimoine et identité

La construction identitaire suppose l'appropriation d'un patrimoine multi-forme sur lequel il lui revient de s'appuyer et de s'ancrer au fil du temps, patrimoine dont la cadre et les conditions de vie constituent des composantes immédiates essentielles.

L'appropriation de l'environnement se limite toutefois le plus souvent, pour les raisons susdites, au patrimoine foncier privé, au détriment de celle de l'espace public. Ce dernier reste en effet trop souvent étranger au vécu quotidien, parce que porteur de la rémanence d'un État encore marqué au sceau d'un passé colonial paradoxalement⁷ difficilement assumé.

-
5. La construction « citoyenne » procède plus alors, à cet égard, des droits réels individuels que des droits publics collectifs, engendrant une perception « réductrice », voire marginalisée, de la place de la citoyenneté dans l'acquisition identitaire.
 6. Indivisions chroniques et multiples, et pratiques de cession coutumière, méconnaissant le droit positif, pour les premiers; acquisitions de réserves foncières par les pouvoirs publics, afin de pouvoir y asseoir des politiques d'aménagement et d'équipement, pour les seconds (cf. *infra*, 2^e partie).
 7. Au regard, par exemple, de ce que l'on constate à l'inverse dans des États comme Cuba, la République dominicaine ou, *a fortiori*, Haïti.

La réappropriation du cadre de vie

Il convient de dépasser la perception seulement écologique de leur cadre de vie par les populations pour y intégrer une démarche à caractère participatif, en faveur d'un développement local favorisé par la valorisation durable et reproductible des cadres, des milieux et des modes de vie traditionnels, dûment réinsérés dans un processus faisant à la modernité une place qui n'engendre ni dénaturation ni aliénation.

Face notamment à un tourisme de masse destructeur du fait de l'importation sans nuance de comportements et de valeurs exogènes, au service d'une démarche économiquement mercantile et socialement déstructurante, les populations tendent à perdre la maîtrise de leurs espaces de vie et de leurs valeurs identitaires. Il leur revient alors de se les réapproprier, sous la réserve à cet égard de la perception qui est la leur des espaces publics et privés, modelée par l'histoire et les pratiques foncières (*infra*).

Déficit culturel et marginalisation de l'environnement

Il convient de ne pas minimiser le sentiment partagé jusqu'à une époque récente par une bonne partie des populations locales que la Guadeloupe, terre d'exil et de souffrance pour les esclaves dont elles sont issues majoritairement, pendant longtemps n'a pas été considérée comme *leur* terre. L'investissement affectif et identitaire ne s'est que progressivement réalisé sur des espaces fonciers coutumièrement appropriés, symboles d'une émancipation et d'une liberté chèrement conquises, espaces personnels de l'individu et du groupe solidaire, familial en particulier, auquel cet investissement est lié.

L'espace « public », forcément résiduel, demeure étranger à cette démarche et à cette appropriation, car il incarne un État par définition extériorisé et donc « autre ». Il ne saurait alors s'imposer envers lui aucun devoir patrimonial, à plus forte raison civique, ce qui engendre des comportements d'indifférence, voire d'ignorance souvent délibérés. Le déficit d'appropriation de l'espace public détermine l'absence d'attitude positive et volontariste envers l'environnement et le patrimoine collectifs, et donc de respect et de préservation de celui-ci, au profit notamment de démarches touristiques ou écotouristiques.

Patrimoine, territoires et culture

Le tourisme comme l'écotourisme pourraient utilement contribuer à une réappropriation de l'environnement et de l'espace culturel et écologique, en particulier en ravivant les traditions et, partant, en cimentant les solidarités par des actions partagées de promotion et de valorisation⁸, au profit d'une patrimonialisation accrue des territoires.

Perception et valorisation du patrimoine

En Guadeloupe, comme plus généralement dans les Antilles françaises, l'approche et la dimension identitaires ne sont donc pas absentes, loin s'en faut, de la démarche patrimoniale. L'émergence d'une identité spécifique, dans le contexte des relations entre ces communautés, la collectivité nationale et leur ancrage territorial, repose ainsi sur une triple composante historique, sémantique et écologique, dont la compréhension est souvent complexe. Le risque est évidemment grand, dans ce cas, de manipulation et de mythification, en raison du glissement d'un fait identitaire initialement atomisé vers des modèles d'organisation politique et administrative des territoires en quête d'une cohérence et d'une uniformisation en rupture avec celui-ci; et, partant, de constitution d'un discours spécifique.

La conception et la mise en œuvre d'outils aptes à en permettre la reconnaissance et la valorisation, au titre d'une gestion optimale et durable du territoire et des ressources patrimoniales, écotouristiques en particulier, des populations (voire des communautés) locales, appellent alors une réflexion approfondie sur la dialectique complexe qui s'établit entre territoire, identité et tourisme (« alternatif » en particulier, dans sa déclinaison écotouristique)⁹, dans sa problématique conceptuelle comme dans ses implications gestionnaires.

Production du patrimoine et patrimonialisation des territoires

La description et l'analyse des processus par lesquels une société identifie son territoire et, par référence à celui-ci, produit son patrimoine touristique et écotouristique, à travers les catégories élaborées par les acteurs eux-mêmes, sont à ce niveau déterminantes. Cela implique « une lecture

8. Par la réhabilitation de bâtiments et/ou de productions traditionnels, la préservation et l'exploitation des ressources de biodiversité, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces protégés, etc.

9. Sur les problématiques de l'écotourisme au regard du patrimoine culturel, voir J.-M. Breton (dir.) (2009). *Patrimoine culturel et tourisme alternatif. (Europe-Afrique-Caraïbe-Amériques)*, Série « Îles et pays d'outre mer », vol. 6, Paris, Karthala, 416 p. Également, J.-M. Breton (dir.) (2010). *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Caraïbes-Amérique-Proche-Orient-Asie)*, vol. 7 (à paraître 2010).

critique des pratiques des institutions confrontées à cet engouement de nos contemporains pour le patrimoine », qui présente en particulier l'intérêt de conduire « au cœur des systèmes de prise de décision politico-économique qui font aujourd'hui le patrimoine, sa valorisation, voire sa marchandisation [en tant que] levier essentiel pour l'aménagement et le développement des territoires¹⁰ ».

La patrimonialisation des territoires est en effet porteuse d'enjeux « politiques » qui placent au premier plan les problématiques et les défis identitaires. Dans tous les cas de figure, comme il en va des Antilles françaises, sont en cause des mutations sociétales essentielles, dont la nature et le rythme varient avec le lieu, le moment, les référents culturels et les niveaux comme les modes de développement.

Ces mutations interpellent fortement les acteurs concernés (décideurs et gestionnaires, populations et utilisateurs), à la fois quant aux politiques publiques d'aménagement et de valorisation des territoires, en relation avec la gestion intégrée et durable des ressources touristiques, et la promotion de formes alternatives de tourisme responsable, solidaires, voire communautaire; et, comme souligné plus haut, quant à la nature et à la pertinence des outils aptes à crédibiliser et optimiser leur démarche.

■ LES PRATIQUES PRIVÉES FACE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE TOURISME ET D'ÉCOTOURISME

Dans le cadre qui est celui de la présente étude, il existe des conflits multiples et de différente nature entre la mise en œuvre des politiques de tourisme et le développement des activités qu'elle engendre, d'une part, et les exigences basiques de protection et de conservation de l'environnement, dans les espaces littoraux particulièrement fragiles et convoités, et donc menacés, d'autre part.

La détermination comme l'exécution corrélatives des politiques foncières se heurtent de ce fait à des difficultés tenant aux caractéristiques propres au contexte local. Il s'agit d'abord des insuffisances et/ou de l'inadaptation du dispositif normatif applicable en la matière, aussi bien que des carences des différents acteurs des politiques publiques dans les domaines concernés.

10. D. Chevalier (2000). « Avant-propos », dans M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et Ph. Marchenay (dir.) (2000). *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, MSH, Mission du patrimoine ethnologique (« Ethnologie de la France » 16) <<http://etudes.rurales.revues.org/document104.html?format-print>>.

Il en va de même du poids et de l'impact des pratiques locales, souvent marquées par la tradition, face à l'emprise difficile et controversée du droit moderne sur la gestion de l'espace et la régulation des activités.

La dimension conflictuelle de l'urbanisme touristique et de l'environnement

Il suffit, à titre d'exemple, d'envisager les nombreuses opérations d'occupation et d'aménagement de *l'espace littoral* à des fins touristiques et écotouristiques, en Guadeloupe, pour constater à quel point l'état actuel des lieux et des politiques illustre cette dimension qui constitue une donnée structurelle pérenne.

Dans tous les cas, les limites de l'application du droit apparaissent rapidement, justifiant la recherche de compromis d'autant plus difficiles à réaliser que ceux-ci mettent en jeu des intérêts antagonistes (ceux de l'État, de la région et des communes, en l'occurrence, au même titre que ceux des pouvoirs publics et des propriétaires fonciers privés). On ne saurait pour autant transiger avec les exigences de la légalité dans un contexte où l'État de droit demeure encore souvent fragile et incertain, parce que très irrégulièrement appliqué et insuffisamment sanctionné¹¹.

L'état des lieux

Le pragmatisme indispensable, en matière de maîtrise et d'aménagement des espaces dans un but touristique, conduit à ne pas tenter de mener des combats d'arrière-garde pour rétablir le droit là où il peut difficilement l'être. Le risque serait, sinon, de tenter d'imposer par la force un légalisme trop rigoureux dans le but de permettre d'accréditer le respect de la légalité.

Les débats que suscitent l'occupation et l'exploitation des zones côtières à des fins touristiques, procèdent en effet d'approches et de logiques largement contradictoires qu'un contexte polémique tend trop souvent à exacerber. L'exemple ci-après en est l'illustration.

11. Transactions foncières effectuées *praeter* sinon *contra legem*; constructions sans permis ou en méconnaissance des espaces protégés ou des servitudes *non aedificandi* (en particulier sur la zone littorale dite des « cinquante pas géométriques », en bord de mer, à partir de la limite des plus hautes marées); etc.

Les acquis irréversibles

On évoquera succinctement ici le caractère anarchique de l'urbanisation littorale à but touristique et écotouristique. Actuellement, une bonne partie de la côte sud de la Grande-Terre, en Guadeloupe, dans la périphérie immédiate de Pointe-à-Pitre, a été irrémédiablement bétonnée, au détriment des zones littorales et maritimes, des espaces naturels et des milieux de vie traditionnels, en méconnaissance sinon en violation des législations domaniale, urbanistique et environnementale. Les autres parties de la côte guadeloupéenne n'ont heureusement pas été aussi défigurées et « colonisées » par l'activité touristique, pour l'instant tout au moins.

La gestion de l'existant, faute de pouvoir le remettre en cause, permet *a minima* de créer un abcès de fixation, afin de permettre de préserver l'état et l'utilisation du restant du littoral. La seule attitude réaliste consiste alors à éviter le pire pour l'avenir, en gelant la situation de fait de sites ainsi « sacrifiés », pour éviter l'aggravation des atteintes, des nuisances et des dégradations envers l'environnement littoral et urbain¹².

Une inversion des mentalités, au niveau de l'opinion publique comme des décideurs et des professionnels, paraît depuis peu s'esquisser à cet égard, bien que la question soit de plus en plus appréhendée en termes fondamentalement politiques, au-delà des seuls enjeux économiques sous-jacents. Le tourisme, plus que toute autre activité, reste en effet la source de controverses endémiques et d'affrontements parfois violents entre ses partisans et ses détracteurs, entre ceux qui en vivent et ceux qui le subissent, à partir de positions paradoxalement très contradictoires (des services de l'État et de ceux d'une commune, par exemple), y compris au sein d'un même secteur d'activités et/ou d'intérêts, celui de l'hôtellerie ou des loisirs, en l'occurrence.

Les facteurs extrajuridiques

Les incertitudes et les équivoques tiennent en partie aux logiques et aux rationalités intrinsèquement différentes, sinon antagonistes, qui sont celles de l'État et des diverses collectivités locales, eu égard à leurs compétences respectives, logiques qui tendent à se télescoper, voire à s'exclure :

- logique de développement, et de « paix sociale » et politique, pour l'État ;
- logique d'aménagement, et de valorisation des intérêts locaux, pour les régions ;
- logique d'emploi et de clientélisme, pour les communes.

12. Un domaine hôtelier ou un complexe touristique ne sont pas aussi faciles à détruire et à raser que de simples paillottes illégalement implantées sur une plage de Corse, comme cela a été le cas en France métropolitaine !

Les paramètres économiques sont également controversés, à l'appui de la défense autant que de la contestation des projets tendant à accentuer l'urbanisation touristique côtière.

Par ailleurs, on ne peut manquer de relever un large déficit chronique d'information et de communication dans le secteur considéré, de la part et/ou à l'endroit des décideurs publics comme des populations. Il s'agit là d'un problème classique et récurrent, mais encore trop mal résolu, qui est, plus globalement, celui de l'« éducation » relative à l'environnement, appliquée ici au secteur du tourisme et de l'écotourisme, tant au sens proprement éducatif que médiatique du terme.

Les ambiguïtés comportementales et les conflits d'usage envers les espaces affectés au tourisme

On a déjà souligné la complexité, les ambiguïtés et les contradictions qui, pour des raisons historiques et donc socioculturelles, marquent en profondeur la perception respective des espaces privés et public.

Cela se traduit le plus souvent par des conflits mettant en cause aussi bien la maîtrise que les usages des espaces et des territoires. Ces conflits procèdent en effet, dans l'un et l'autre cas, d'intérêts antagonistes dont l'affrontement et la conciliation échappent souvent à l'emprise d'un droit peu ou mal adapté aux spécificités du contexte local.

La perception des espaces publics et privés dans le cadre antillais

Cette perception privilégie l'espace privé, à partir de sa dimension et de sa valorisation foncières, au détriment d'un espace public largement « ignoré » sinon délibérément rejeté, en raison de sa connotation historiquement exogène à la perception culturelle qui s'est progressivement construite en réaction contre l'héritage colonial. Elle tient à divers facteurs cumulés, parmi lesquels une approche ambiguë sinon négatrice de l'espace collectif, et la non-appropriation conséquente de l'espace public¹³. Ce qui « est à l'État » (*Biti a léta, cé ta vou?*: ce qui appartient à l'État, est-ce que c'est à vous?)¹⁴, dans les Départements français d'Amérique (DFA)¹⁵ notamment, n'est ni perçu ni en conséquence revendiqué comme le bien de tous.

13. Cf. *supra*

14. Expression relevée en Guadeloupe. Voir R. Rauzduel (2004). « De la difficulté d'être participant écologique sur les aires touristiques en Guadeloupe. Les Chutes du Carbet », dans J.M. Breton (dir.), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 3, Paris, Karthala, p. 473-477.

15. Guadeloupe, Martinique, Guyane.

Il ne saurait en effet y avoir de véritable réappropriation au profit d'un patrimoine originaire, propre au groupe ou à la communauté, s'agissant d'une partie de l'héritage historique de son territoire (cimetières d'esclaves, gisements archéologiques, traditions magiques, etc.). À l'inverse, lorsqu'il s'agit d'intégrer au patrimoine local (et d'en revendiquer comme d'en valoriser la dimension culturelle, pour en faire le support d'offres touristiques et écotouristiques) des vestiges architecturaux ou monumentaux issus d'une activité économique ou militaire qui était celle du colonisateur (moulins de broyage de canne, « habitations » des anciens domaines fonciers, églises importées avec le culte du colonisateur, forts et bastides, etc.), il ne saurait être question que d'appropriation (initiale) par une communauté (celle des populations actuelles en l'occurrence) différente de celle (des ex-colonisateurs) à laquelle est due la constitution de ce patrimoine.

Conflits d'usage, espaces et territoires

Les intérêts en présence, quant aux usages envers un même territoire, sont, on l'a dit, aussi nombreux que, souvent, contradictoires sinon antagonistes (opinion publique, associations, acteurs publics et privés, opérateurs économiques, etc.). Ils le sont également, parfois, au sein même des catégories sociales ou professionnelles concernées. Les médias ne manquent pas pour leur part de les répercuter, voire de les amplifier.

Les lobbies du secteur du tourisme et de l'hôtellerie sont parallèlement très puissants, cristallisant et pérennisant dans de nombreux cas des relations de pouvoir issues des anciennes hiérarchies « coloniales », et donc la mainmise d'une couche sociale anciennement dominatrice sur des activités économiques porteuses et rentables. Le mouvement de grève générale orchestré en Guadeloupe par le LKP (*Lyannaj Kont Profitasyon*), ainsi qu'en Martinique par son homologue local, au printemps 2009, durant plus de six semaines, visait notamment ainsi à dénoncer et à remettre en cause la domination continue et sans partage des anciens propriétaires fonciers et grandes familles *békés*¹⁶.

Le risque corrélatif de politisation des enjeux de l'urbanisation touristique et de la politique environnementale, et donc des comportements qui y sont liés, est réel. Il trouve sa source à la fois dans la problématique inhérente aux tensions liées au processus probable d'évolution

16. Situation constatée en Martinique de manière beaucoup plus large et prégnante qu'en Guadeloupe, il est vrai. Les *békés* sont les héritiers directs des premiers colons métropolitains, présents dans la plupart des secteurs économiques, qu'ils contrôlent largement.

du statut institutionnel des territoires français des Antilles¹⁷ et dans les difficultés socioéconomiques locales, exacerbées par une situation de crise latente tenant à la quasi-rupture des référentiels socioculturels, en termes d'identité et d'appropriation endogènes des terres aussi bien que de maîtrise des sols.

L'interférence des logiques propres aux intérêts respectifs des promoteurs, des environnementalistes, des administrations, des élus, des associations et des populations, dans une société et des groupes très éclatés, constitutifs d'un tissu socioéconomique largement hétérogène, est ainsi le reflet de la dialectique classique mais fondamentale de l'aménagement (en termes d'urbanisation et d'équipements) et de la protection (au nom de l'environnement)¹⁸, ce qu'explicitent les difficultés que connaît la mise en œuvre des politiques foncières.

Les difficultés des politiques foncières

Certaines de ces difficultés résultent, comme cela a précédemment été évoqué, *ad referendum*, des insuffisances et de l'inadaptation partielle du cadre normatif – issu de la législation et de la réglementation française qui y est intégralement applicable – au contexte des territoires ultrapériphériques que sont, parmi d'autres¹⁹, ceux des Antilles françaises.

D'autres tiennent à la nature et aux insuffisances, voire à l'inertie sinon à l'impuissance, des acteurs publics en matière de tourisme comme d'environnement, d'écotourisme comme d'aménagement, face à la pesanteur d'intérêts privés parfois soutenus ou relayés par des politiques qui, sous prétexte de démocratie de proximité et de gestion participative, cèdent trop souvent au clientélisme et à l'électoratisme.

17. Un premier référendum, organisé le 7 décembre 2003, avait conduit, en Guadeloupe (à l'exception des territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), comme en Martinique, au rejet massif, au profit du *statu quo*, de l'option en faveur du régime d'autonomie renforcé prévu par les dispositions de l'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958 en faveur de la substitution de « collectivités d'outre-mer » spécifiques, aux régions et départements actuels. Un nouveau référendum dans le même objet est prévu en Martinique en février 2010, la Guadeloupe demeurant apparemment plus attentiste à cet égard.

18. Sur les conflits d'usage dans les aires protégées ou dans des espaces naturels sensibles, affectés ou non à des activités touristiques, voir N. Lahaye (2006), « Lorsque conservation et tourisme sont confrontés. Le cas du Parc National des Pyrénées et de ses conflits d'usages, comme expression des enjeux d'un développement durable territorial », dans C. Gagnon et S. Gagnon, *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 171-209.

19. Principalement, la Guyane, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et les territoires de la Polynésie française.

Les spécificités contextuelles et opérationnelles

Les carences propres au contexte guadeloupéen ont pour effet d'accentuer les dysfonctionnements et les distorsions constatées. Les fondements et les cadres de l'urbanisme touristique en zone littorale procèdent de paramètres nombreux qui interfèrent de manière complexe. Ils tiennent notamment aux relations ambivalentes et contrastées du tourisme à l'environnement, dès lors que les infrastructures comme les activités touristiques portent à ce dernier des atteintes graves et souvent irréversibles. À l'inverse, sa valorisation appelle la soumission du tourisme, de l'écotourisme en particulier, à des exigences environnementales de protection et de conservation, du fait de l'action de remodelage de l'espace inhérente à l'urbanisation à but touristique.

Ces carences sont en grande partie liées à la problématique foncière, précédemment évoquée, dont on a souligné qu'elle revêt une importance déterminante envers toute politique locale d'urbanisme et d'environnement. Les paramètres de cette problématique constituent en effet des présupposés incontournables qui affectent en profondeur les opérations tant privées que publiques susceptibles d'être menées dans le secteur. Sa prise en compte, sinon son règlement, au regard de la politique de gestion et d'occupation des sols, a un impact direct sur les opérations d'urbanisation touristique côtière et littorale, en raison d'une très forte demande d'occupation des zones proches du rivage et de la mer.

La clarification et la «légalisation» de la situation foncière conditionnent alors toute démarche environnementale et touristique en ce sens dans des zones et des espaces où la terre et les sols constituent des enjeux économiques importants et sont l'objet d'une marchandisation et d'une spéculation exacerbées. Celles-ci s'effectuent en effet souvent au détriment des populations locales et des ayants droit traditionnels, qui en conçoivent inévitablement, en cas d'expropriation à des fins touristiques en particulier, un sentiment de dépossession aussi abusive qu'intolérable.

Les insuffisances et l'inadaptation du cadre normatif²⁰

Le contexte guadeloupéen engendre trop souvent dans le domaine envisagé ici des attitudes se situant en marge ou hors de la légalité²¹. Les principales raisons tiennent en grande partie à la conjonction d'une indivision successorale chronique, *de jure*, et de la méconnaissance fréquente de la législation domaniale et foncière, *de facto*.

20. Pour des développements plus précis et plus approfondis sur cette question, voir les explications et observations critiques – en partie reprises ici et aujourd'hui encore largement pertinentes – développées dans J.-M. Breton (2003). *Urbanisme littoral et environnement entre fait et droit: enjeux et limites de la démarche normative (le cas de la Guadeloupe)*, RJE, 2003, 1, p. 61-77.

21. *Supra*, note 11.

La norme urbanistique et environnementale qui y est applicable, à la fois parce qu'elle reproduit trop fidèlement le dispositif métropolitain, et (ceci expliquant en partie cela) parce qu'elle est assez largement inappliquée, ne saurait suffire à apporter des réponses aux problèmes de l'urbanisation touristique côtière et de la prise en compte par celle-ci de la gestion protectrice du patrimoine environnemental. Cette dernière démarche doit intégrer conjointement à cet égard un certain nombre de facteurs extrajuridiques, condition de l'effectivité minimale d'un droit qui, dans sa lettre comme dans son esprit, n'est pas à même de répondre à sa finalité et exprime par là ses limites.

L'insuffisance et l'application imparfaite et difficile, dans les Antilles françaises, du dispositif normatif relatif à l'urbanisme et à l'environnement, rendent en conséquence nécessaire, dans un but d'aménagement rationnel et acceptable de l'espace régional, la recherche d'un compromis, non pas quant à la suprématie de la loi et de la règle juridique (sauf à remettre en cause les présupposés de l'État de droit), mais dans leur application progressive et négociée. Il postule la détermination d'un moyen terme consensuel entre le droit et le fait qui permette l'indispensable soumission de celui-ci à celui-là.

L'inadaptation de la norme (dans son contenu, dans son interprétation et dans son application) rend difficilement évitable une telle démarche. Le risque résiderait, si ce n'était pas le cas, soit dans la pérennisation de situations incompatibles avec les exigences de la légalité, soit dans une application forcée de la loi qui serait *a priori* vouée à l'échec.

Les carences des acteurs des politiques publiques

L'inertie relative des pouvoirs publics (administrations étatiques et collectivités territoriales) dans l'application des normes d'urbanisme et d'environnement, en particulier en matière d'occupation et d'utilisation du littoral à des fins touristiques, est aujourd'hui progressivement remise en cause, même si les élus locaux restent encore très loin de pouvoir élaborer et mettre en oeuvre des politiques adéquates et efficaces. Le juge, quant à lui, malgré sa volonté d'affirmer le respect du droit, se trouve dans une position assez ambiguë entre les divers acteurs concernés, ambiguë que traduisent le contenu et la portée de ses décisions.

L'administration de l'État: de l'inertie prolongée à la protection renforcée

On constate, si l'on remonte quelques années en arrière, des attitudes de passivité et de laxisme des pouvoirs publics étatiques, dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'application comme de la

sanction des normes environnementales. Les raisons, souvent chroniques et endémiques, tiennent à des considérations conjointement sociologiques, économiques, politiques et techniques.

On assiste toutefois aujourd'hui à cet égard à un revirement notoire et positif de l'attitude d'un certain nombre d'administrations directement impliquées dans l'application des législations en cause, notamment à travers la volonté exprimée en ce sens par les Directions régionales de l'environnement (DIREN)²², assise sur des interventions actives et déterminées.

Les collectivités de base : clientélisme et carence ou insuffisance des politiques publiques, en matière de tourisme

Les communes ou les groupements de communes sont les plus démunis, politiquement et culturellement, et les moins aptes, administrativement et juridiquement, à répondre aux exigences évoquées plus haut, faute d'être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques aptes à y satisfaire.

Les raisons en sont multiples, mais aisément identifiables et convergentes. Elles tiennent à des facteurs locaux de nature conjointement technique (insuffisance de l'information), juridique (inadaptation des outils) et sociopolitique (absence de prise de conscience et de volonté corrélative d'action)²³. La perception et l'approche que les autorités locales peuvent avoir des problèmes en cause demeurent en effet, sauf rares exceptions, essentiellement conjoncturelles, car elles en ont trop souvent une vision à court terme. S'y ajoutent de fortes pressions économiques, ainsi que les effets récurrents d'un électoralisme et d'un clientélisme omniprésents.

22. Il s'agit de services déconcentrés de l'État (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable et de la Mer) implantés dans les différentes régions administratives françaises, y compris dans celles d'outre-mer, relevant de la tutelle du Ministre, mais placées sous l'autorité hiérarchique directe des préfets de régions.

23. Absence de toute véritable formation et du déficit d'information dans les domaines en cause, aux plans technique aussi bien que juridique, malgré une demande forte, pour ces mêmes raisons, de la plupart des élus locaux; absence corrélative de connaissance et de maîtrise des outils juridiques adéquats, faute d'accès à une législation et à une réglementation parfois complexes; défaut de volonté politique et prise de conscience insuffisante des réalités et des enjeux face aux préoccupations et pressions dont ils peuvent être l'objet (qui ne placent ni l'urbanisme opérationnel ni la sauvegarde du patrimoine, naturel en particulier, parmi les priorités de la gestion locale).

Le juge : la protection juridique imparfaite

Les rapports qui s'établissent, en matière d'urbanisme, de tourisme et d'environnement entre le législateur, l'administration et les élus antillais, sont souvent sources de conflits qu'il revient au juge de trancher au nom du respect de la loi et de la satisfaction de l'intérêt général, et ce, le plus souvent sous l'impulsion ou à l'initiative des associations et groupements de protection de la nature et de défense de l'environnement.

Il lui appartient ainsi, face à l'impossibilité d'imposer tout passage en force de la légalité, d'adapter et de corriger si de besoin la règle. Cela tend, bon gré mal gré, à en faire un acteur indirect des politiques publiques locales. Le juge est en effet conduit à arbitrer entre des intérêts et des « légitimités » variés, jouant en dernier recours le rôle de régulateur d'un jeu de pouvoirs qu'il n'a pas *a priori* vocation à maîtriser. Rôle par définition contrasté, donc, que celui du juge, en la matière ; mais également en partie contesté par les élus locaux dont la légalité des décisions est mise en cause, au point de rencontre des logiques contradictoires de l'aménagement et de l'environnement.

On constate à tout le moins, au vu de la jurisprudence disponible, toute limitée qu'elle soit, que, s'il a su imposer son pragmatisme, son action demeure toutefois perfectible. Mais on ne saurait lui en faire grief, car les outils juridiques dont il dispose à cet effet s'avèrent imparfaits et d'un usage peu aisé, alors que leur mise en œuvre se heurte en outre à nombre de difficultés. Contrôle quelque peu émoussé donc, mettant en cause l'effectivité réelle de l'intervention du juge, tant en amont qu'en aval du prononcé de la sentence²⁴.

Les politiques publiques confrontées aux pratiques locales

Les politiques de tourisme et d'écotourisme sont souvent confrontées à des pratiques traditionnelles, dans la maîtrise des espaces et l'usage des sols, avec lesquelles elles doivent composer, au détriment de leur cohérence et de leur efficacité.

L'exemple qu'offre à cet égard la difficile mise en œuvre de la réforme récente du régime des autorisations d'urbanisme suffit, parmi d'autres, à illustrer l'impact et la prégnance de comportements souvent paradoxaux ou, en apparence, anachroniques.

24. Pour une étude détaillée, bien qu'un peu ancienne, sur cette question, dans le cadre martiniquais, voir Y. Keita (1998). « Le juge administratif et le contentieux de l'urbanisme littoral aux Antilles », *R.J.E.*, n° 1, p. 61.

Ceux-ci réduisent la possibilité pour le tourisme et l'écotourisme, dans le contexte actuel de la Guadeloupe et des Antilles françaises, de s'imposer comme des outils pouvant contribuer efficacement à un développement durable et viable.

Pratiques traditionnelles et demandes communautaires

Les politiques de tourisme et d'écotourisme sont désormais élaborées et mises en œuvre dans un cadre largement décentralisé, aux plans régional, départemental et, surtout, communal. Les populations locales doivent alors y être nécessairement associées, dans le cadre de partenariats originaux et au profit d'une nouvelle gouvernance des territoires relevant d'une démocratie de proximité, par une gestion participative et intégrée des paramètres et des composantes des politiques culturelles et touristiques.

La recherche d'un développement durable multiforme met ainsi en cause les attentes des populations en termes d'acceptabilité et d'efficacité de ces politiques. Les attraits qu'exercent les espaces fonciers sur les demandes collectives confèrent alors un caractère déterminant à la recherche de cohérence entre la conservation environnementale et l'utilisation des territoires.

Pour sa part, la demande « communautaire », dans le cas de projets de mise en valeur d'espaces convoités, reste imprégnée de pratiques traditionnelles et de revendications pragmatiques, en raison de la superposition et de la combinaison de facteurs d'origine, de nature et de portée diverses. Selon Lahaye (2009, p. 203), ils tiendraient à la fois à la multifonctionnalité des espaces agricoles, entre terres privées et espaces publics; aux interférences opérationnelles du désintérêt, des ralliements stratégiques et des attentes; à des appropriations révélatrices d'une identité territoriale forte et d'une faible volonté d'ouverture; au caractère parfois arbitraire et extérieur à la communauté des projets de territoire; à une conscience patrimoniale faible, aggravée par un déficit d'appropriation pour l'espace public; et à une difficile construction collective de la demande de valorisation patrimoniale²⁵.

25. Voir N. Lahaye (2009). « De l'appropriation du patrimoine à l'enjeu de la révélation des préférences dans la production locale d'un projet écotouristique: le cas du projet Taonaba-Belle Plaine en Guadeloupe », dans J. M. Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 6, Paris, Karthala, p. 203-227.

Réforme des autorisations d'urbanisme et pratiques locales

La confrontation de la réforme des autorisations d'urbanisme, intervenue en France en 2007²⁶ avec les pratiques locales, offre une illustration privilégiée de la situation dénoncée, dans le contexte local de l'accès à la terre et de ses usages.

Les pratiques qui ont cours aux Antilles tiennent plus en ce domaine à des considérations culturelles, sociales, économiques qu'à une volonté délibérée de ne pas se conformer au droit. L'état des sols, l'indivision, les pratiques de construction, « le coup de main » (*koudmen*), mais aussi peut-être certaines valeurs traditionnelles (*débouya pa péché*²⁷), peuvent expliquer que la réforme des textes, en l'occurrence la facilitation, la simplification, la clarification et la sécurisation des autorisations d'urbanisme, n'aura guère d'effet sur les pratiques locales. Les observateurs s'accordent en effet à reconnaître que la réforme ne devrait pas changer grand-chose au comportement des constructeurs locaux, peu enclins à respecter la réglementation d'urbanisme, quand bien même celle-ci aurait été simplifiée²⁸.

Face à ces pratiques, cette réforme, surtout conçue pour faciliter l'acte de construire et d'aménager, révélera probablement de nouvelles facettes de l'illégalité. Le contentieux du non-respect des règles d'urbanisme pourrait en être accru d'autant, au détriment des politiques de tourisme et d'écotourisme. La question se pose alors de savoir s'il ne faudrait pas concevoir en l'espèce quelques règles spéciales au regard des spécificités des régions ultramarines et ultrapériphériques françaises.

En tout état de cause, nombreuses sont les interrogations laissées en suspens, compte tenu des caractéristiques et des contraintes particulières d'un milieu et d'un environnement qui appelleraient et mériteraient des réponses mieux ciblées et adaptées.

À titre de **conclusion**, il convient d'esquisser, en matière d'aménagement touristique et écotouristique, quelques réponses prenant en compte la réalité des Antilles françaises.

26. Ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005, relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme (JORF n° 286, du 9 décembre 2005, p. 18997); décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme (JORF n° 5, du 6 janvier 2007, p. 225).

27. Littéralement, « il n'y a pas de mal à (ou : il est légitime de) se débrouiller ».

28. A. Laguerre (2009). « Synthèse » du séminaire sur Le nouveau régime des autorisations d'urbanisme, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, novembre 2007, *Recueil Actes et documents*, CREJETA-SFDE, multigr., p. 59-62.

1. Les attitudes de « non-droit » constatées en Guadeloupe, au regard de l'accès à la terre et des usages des sols, comme dans une bien moindre mesure de l'aménagement des territoires et de la valorisation des espaces régionaux, tiennent plus à des considérations culturelles, sociales et économiques qu'à la volonté de ne pas se conformer au droit. L'indivision, les pratiques de construction, la méconnaissance du droit « étatique », mais aussi certaines valeurs traditionnelles, y expliquent que les seules clarifications et sécurisations du dispositif normatif ne peuvent avoir qu'un effet limité sur les pratiques locales.
2. Dans un tel contexte, et tant qu'il n'y sera pas porté remède, les comportements des propriétaires et des constructeurs, peu enclins à respecter la réglementation urbanistique et foncière, ne devraient pas en être significativement affectés. Ils constituent par là des obstacles majeurs à la maîtrise du foncier exigée par les politiques de tourisme et d'écotourisme, et, partant, compromettent tout développement touristique durable.
3. On peut alors légitimement se demander s'il ne serait pas pertinent et opportun de concevoir en ce domaine des règles plus directement et systématiquement adaptées aux spécificités des régions ultramarines, et donc aptes à y apporter des réponses appropriées? Outre les possibilités d'adaptation prévues par l'article 73 susvisé de la Constitution²⁹, ou à défaut d'y recourir, les potentialités offertes par l'expérimentation pourraient à tout le moins être utilement explorées en matière de patrimoine autant que de tourisme et d'écotourisme.

Mais c'est sans doute là un autre débat...

Bibliographie

- BRETON, J.-M. (2003). « Urbanisme littoral et environnement entre fait et droit : enjeux et limites de la démarche normative (le cas de la Guadeloupe) », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 1, p. 61-77.
- BRETON, J.-M. (2006). « Tourisme, culture et environnement : une problématique identitaire? », dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 43-71.
- BRETON, J.-M. (2008). « Foncier, patrimoine, environnement et problématiques identitaires : l'accès à la terre entre pratiques privées et politiques publiques (le cas de la Guadeloupe) », Congrès mondial « L'accès à la terre et ses usages. Variations internationales », CNAM-Pays de la Loire, Nantes, 6-8 juin 2009.
- BRETON, J.-M. (2009). *Las políticas públicas de desarrollo turístico costero soste nible en las Antillas Francesas*, 3ro Congreso de la Sociedad Chilena de Investigadores en Turismo, Valparaiso, 18-19 mai 2009.

29. Constitution française précitée du 4 octobre 1958, modifiée.

- BRETON, J.-M. (2009) (dir.). *Patrimoine culturel et tourisme alternatif. (Europe-Afrique-Caraïbe-Amériques)*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 6, Paris, Karthala, 416 p.
- BRETON, J.-M. (dir.) (2010). *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Caraïbe-Amériques-Proche Orient-Asie)*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 7 (à paraître 2010).
- BRETON, J.-M. (2010). *Patrimonia Cultural y Turismo*, 1ra Encuentro Internacional de Turismo Espiritual, Guadalajara, 22-23 mars.
- CHEVALIER, D. (2000). « Avant-propos », dans M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et Ph. Marchenay (dir.) (2000). *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, MSH, Mission du Patrimoine ethnologique, <<http://etudes rurales.revues.org/document104.html?format-print>>.
- KEITA, Y. (1998). « Le juge administratif et le contentieux de l'urbanisme littoral aux Antilles », *Revue juridique de l'environnement*, n° 1, p. 61.
- LAGUERRE, A. (2007). « Synthèse » du séminaire sur Le nouveau régime des autorisations d'urbanisme, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, novembre, *Recueil « Actes et documents »*, CREJETA-SFDE, Pointe-à-Pitre, multigr., p. 59-62.
- LAHAYE, N. (2006). « Lorsque conservation et tourisme sont confrontés. Le cas du Parc national des Pyrénées et de ses conflits d'usages, comme expression des enjeux d'un développement durable territorial », dans C. Gagnon et S. Gagnon, *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 171-209.
- LAHAYE, N. (2009). « De l'appropriation du patrimoine à l'enjeu de la révélation des préférences dans la production locale d'un projet écotouristique: le cas du projet Taonaba Belle Plaine en Guadeloupe », dans J.-M. Breton (dir.), *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 6, Paris, Karthala, p. 203-227.
- LAHAYE, N. (2010). « La participation comme outil de structuration de l'offre écotouristique: obstacles et principes d'action. Le cas du projet Taonaba en Guadeloupe », dans J.M. Breton (dir.), *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 7, Paris, Karthala (à paraître).
- RAUZDUEL, R. (2004). « De la difficulté d'être participant écologique sur les aires touristiques en Guadeloupe. Les Chutes du Carbet », dans J.M. Breton (dir.), *Tourisme, environnement et aires protégées*, Série « Îles et pays d'outre-mer », vol. 3, Paris, Karthala, p. 473-477.

11

LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Le sud-est de Madagascar – convergence ou divergence ?

Bruno Sarrasin

*Professeur au
Département d'études
urbaines et touristiques
École des sciences
de la gestion
Université du Québec
à Montréal*

Haja Ramahatra

*Chargé de cours au
Département d'études
urbaines et touristiques
École des sciences
de la gestion
Université du Québec
à Montréal*

■ TOURISME ET INDUSTRIE MINIÈRE : UN DÉVELOPPEMENT COMPATIBLE ?

Ce chapitre propose d'analyser les enjeux de développement dans une région du sud-est de Madagascar. Après 20 ans d'études, la société QIT Madagascar Minerals S.A. (QMM) a amorcé près de Tolagnaro (Fort-Dauphin) l'exploitation de sables minéralisés à forte teneur d'ilménite. Des réserves ont été émises quant à la compatibilité de l'exploitation minière avec le développement du tourisme dans la région (Sarrasin, 2009b; 2007c). Sans doute, l'attrait touristique de Fort-Dauphin diminuerait si la région était fortement associée à un site minier. Par contre, sans exploitation minière et sans les programmes d'infrastructures industrielles, reliés à un tel projet, le potentiel économique de la région demeure limité. Au-delà des enjeux que pose le développement minier pour l'activité touristique – particulièrement l'éco-tourisme – à Madagascar, nous proposons une

analyse du modèle de développement qui sous-tend les investissements directs étrangers dans la région. Pour y arriver, nous tenterons de saisir, dans une perspective d'économie politique, comment l'environnement est problématisé à Madagascar en tentant de comprendre comment et pourquoi le gouvernement malgache cherche à mettre en valeur les ressources naturelles dans une région à partir de deux secteurs que tout semble opposer. Nous posons l'hypothèse que la logique de promotion simultanée du secteur minier et de l'écotourisme repose sur ce que nous avons nommé le « diagnostic de Washington sur les ressources naturelles » (Sarrasin, 2005b). Pour vérifier cette hypothèse, nous présentons brièvement les caractéristiques de la biodiversité et ses principales menaces sur la Grande Île avant de nous intéresser au cas particulier du projet minier de QMM à Tolagnaro et de son impact éventuel sur le tourisme de la région.

■ L'ENJEU INCONTOURNABLE DES RESSOURCES NATURELLES À MADAGASCAR

Par sa diversité biologique et la variété de ses écosystèmes, mais surtout à cause du haut niveau d'endémisme de ses ressources naturelles et des pressions qui pèsent sur elles, Madagascar est reconnu comme une exception à plusieurs titres. D'abord, la Grande Île fait partie des 34 zones biogéographiques (*biodiversity hotspot*) recensées à travers le monde (Conservation International, 2007). Elle fait également partie de la liste des 17 pays possédant une « mégadiversité » qui recense 75 % de la diversité biologique et 45 % de la diversité culturelle mondiale. Enfin, le World Wildlife Fund (WWF) classe Madagascar parmi les 238 « écorégions » prioritaires qualifiées de régions écologiques « les plus représentatives des principaux types d'habitats terrestres, marins et d'eau douce » (WWF, 2009). Le caractère exceptionnel des ressources naturelles à Madagascar relève principalement de son insularité ayant permis le développement d'une faune et d'une flore endémiques comptant 204 espèces d'oiseaux, 250 espèces de reptiles, 150 espèces d'amphibiens, 64 espèces de lémuriers, 12 000 espèces de plantes vasculaires dont 81 % endémiques, plusieurs espèces d'orchidées et de palmiers et 7 espèces de baobabs sur les 8 existant dans le monde (MEEFT, 2008a). À cela s'ajoute la diversité de ses paysages dont les sommets atteignent plus de 2 800 m dans les hauts plateaux, de vastes savanes, des forêts tropicales primaires, une zone côtière de 5 000 km dont une grande partie est protégée par des récifs coralliens ainsi que des formations karstiques présentes dans certaines régions du Nord et de l'Ouest (Bamex, 2002).

Toutefois, ce patrimoine naturel est sérieusement mis en péril par des pressions anthropiques observées depuis des années, réduisant graduellement le couvert végétal et menaçant d'extinction de nombreuses espèces endémiques de plantes et d'animaux (MEEFT, 2008a). Bien que l'évaluation de la couverture forestière d'origine fasse l'objet d'un débat, la plupart des auteurs estiment que 80 % de la forêt primaire a disparu et qu'elle ne couvre plus actuellement que 15 % de la surface totale du pays (Randrianarivelo *et al.*, 2000). La déforestation, principalement attribuable à la pratique de culture du riz par la méthode du « *tavy* », soit la culture sur brûlis, et à l'élevage des bovins, l'exploitation de la forêt comme source de combustible (charbon) et la coupe de bois pour la construction et l'exportation, notamment du bois précieux, ont conduit à la destruction progressive du couvert végétal et favorisé l'accélération de la désertification (Rakotobe, 2002). Comme dans la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, la principale cause de dégradation des ressources naturelles repose sur les hypothèses de « sous-développement » qui dénoncent un cercle vicieux entre la pauvreté, la faible productivité agricole et la dégradation de l'environnement (Cleaver et Schreiber, 1998; WRI, 1985). Développée par le World Resources Institute au cours des années 1980 et reprise par la Banque mondiale durant les années 1990, cette problématisation de l'environnement est déterminante dans l'identification des causes de dégradation et des solutions qui y sont associées. Celle-ci repose essentiellement sur la forte relation, voire la synergie entre la croissance démographique et la dégradation des conditions de vie (pauvreté).

Dans ce contexte, selon des analyses institutionnelles, il importe d'élaborer des stratégies de réduction de la croissance démographique et de promotion du secteur agricole qui contribuent à la croissance économique, donc à la réduction de la pauvreté (World Bank, 2002; Cleaver, 1997; World Bank et UNDP, 1996). C'est à partir de cette logique que des mesures de mitigation ont été mises en œuvre à Madagascar, c'est-à-dire des actions qui contribuent à réaliser l'équation suivante: une croissance économique supérieure à la croissance démographique contribue à réduire la pauvreté monétaire qui, en conséquence, réduit la pression sur les ressources naturelles en offrant une alternative à la consommation des ressources *in situ*.

Bien que le taux de déforestation ait diminué au cours des 10 dernières années, passant de 0,83 % par an en 1990-2000 à 0,53 % par an, pour la période 2000-2005, le couvert forestier naturel a reculé de 5 % entre 2000 et 2005 avec la disparition de près de 460 000 ha de forêt naturelle (MEEFT, 2008e). En 2005, le ministère des Eaux et Forêts estimait à 9,4 millions d'hectares le volume de forêts naturelles restant à Madagascar (MEEFT, 2008b). Le nombre des feux de végétation a également baissé de près de moitié entre 2005 à 2007, mais les données disponibles font tout

de même état de la perte de 309 000 hectares en 2007. La presque totalité de ces feux de végétation touche plus particulièrement les prairies (*tanety*), les forêts secondaires et tertiaires ainsi que les superficies reboisées – 96 % des feux recensés en 2007 (MEEFT, 2008c). La déforestation dénude et fragilise les sols et l'érosion est, en conséquence, extrêmement préoccupante, « entraînant une dégradation importante des milieux lacustres, côtiers et marins qui par ailleurs sont déjà soumis à des fortes pressions de transformations à des fins agricoles et à une exploitation excessive » (MEEFT, 2008a). Selon les estimations effectuées lors de la mise en œuvre du plan d'action environnemental (PAE), le coût de la dégradation environnementale est estimé entre 100 et 290 millions de dollars US annuellement : « la déforestation représente les 75 % de cette perte. 15 % sont liés au phénomène de l'érosion qui affaiblit la production agricole et pastorale » (Madagascar National Parks, 2009 ; traduction libre).

La protection des ressources naturelles : l'écotourisme, une solution ?

Conscient des enjeux politiques et économiques que représentent la préservation des processus écologiques et la diversité biologique de la Grande Île, le gouvernement malgache a initié à la fin des années 1980 un plan national d'action environnemental (PAE) dont l'adoption de la Charte de l'Environnement (Loi 90-003) consacre la base juridique (Sarrasin, 2007b). Cette stratégie s'est déclinée par la mise en œuvre de trois programmes environnementaux sur une période de 15 ans et dont la dernière phase (PE III) a été prolongée jusqu'en 2009¹. Parmi les vecteurs de réalisation des objectifs du PAE, le tourisme – et particulièrement l'écotourisme – est souvent présenté comme un moyen de réaliser, tout à la fois, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la protection des ressources naturelles (Ormsby et Mannle, 2006 ; Christie, 2005 ; GATO AG, 2004 ; Bamex, 2002).

La mise en place du cadre légal et des instances d'application, en plus de l'adoption d'une politique agressive en faveur de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles est toutefois loin d'enrayer les pressions anthropiques sur l'environnement, et ce, malgré certains résultats positifs constatés au cours des 10 dernières années. En plus de ce que nous avons relevé précédemment, citons la mise en conformité

1. Le PE III, initié en 2002 dans un contexte de forte instabilité politique, devait se terminer en 2007-2008. Pour une description détaillée des objectifs du PAE, voir MINENV, ministère de l'Environnement (2002). *Une meilleure gestion de l'environnement pour un développement rapide et durable*, Programme environnement III. Document stratégique, République de Madagascar, Antananarivo, août, 42 p.

des grands investissements aux normes environnementales, notamment les projets miniers de QIT Madagascar et Minerals (QMM) à Tolagnaro et de Sherrit à Ambatovy, ou encore l'engagement politique du gouvernement malgache en 2003 (Vision Durban) de tripler la superficie des aires protégées – de 1,7 million d'hectares actuellement à une projection de près de 6 millions d'hectares – qui devrait conduire, à terme, à la création de plusieurs nouvelles aires protégées².

Cette accélération de la « mise en réserve » des espaces naturels à Madagascar s'appuie sur le diagnostic de Washington qui stipule que la dégradation de l'environnement est directement attribuable aux pressions exercées par l'homme sur son environnement (Sarrasin, 2005b). Madagascar National Parks résume bien cette position en soulignant qu'en « [...] plus des contraintes naturelles qui n'épargnent pas l'écosystème malgache, les pressions exercées par l'homme sont aussi de plus en plus sérieuses : exploitations sauvages, feux de brousse, braconnages mettent à mal cet héritage naturel » (Madagascar National Parks, 2009). Le ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts et Tourisme (MEEFT, 2008a) mentionne explicitement la croissance démographique associée au niveau de pauvreté de la population « [...] comme étant un facteur d'aggravation sérieux pour la situation de l'environnement ». La situation de pauvreté de la population « [...] contraint celle-ci à avoir recours aux ressources naturelles de façon destructrice en privilégiant le court terme au détriment d'une utilisation rationnelle qui revêt un caractère durable » (MEEFT, 2008a).

Il est vrai que la dégradation progressive de l'environnement a des conséquences directes non seulement sur la survie à long terme des collectivités locales de certaines régions, notamment dans le sud du pays avec la désertification et l'érosion, mais menace également le développement à long terme de l'écotourisme qui représente l'un des vecteurs de développement économique privilégié par le gouvernement malgache et par les institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale (République de Madagascar, 2006). Il apparaît donc nécessaire de dresser sommairement un état des lieux de la pauvreté à Madagascar et de la place du tourisme sur la Grande Île avant de redéployer notre analyse sur la relation entre la protection de l'environnement naturel, le développement de l'écotourisme et l'état de pauvreté de la population.

2. Plusieurs aires protégées sont actuellement en cours d'étude et le Parc marin de Sahamalaza, dans la région d'Analalava au Nord-Ouest, a été inauguré en 2007 et constitue le 47^e Parc national de Madagascar.

■ BREF ÉTAT DES LIEUX SUR LA PAUVRETÉ À MADAGASCAR

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde car 70% de sa population vit sous le seuil de pauvreté, fixé par la Banque mondiale à 2 \$US par jour en 2006 (World Bank, 2007). Le pays fait l'objet d'une grande disparité puisque le taux de pauvreté varie de 34% à 80% selon les régions et représente 71% en moyenne dans les campagnes, comparativement à 49% en milieu urbain (INSTAT, 2007). Les difficultés économiques, vécues au cours des trois dernières décennies, exacerbées par l'instabilité politique qui prévaut depuis 2002, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de croissance de 15% en 2008, tels qu'ils avaient été annoncés par le gouvernement en 2005. Plutôt estimée à 6% en 2007, la croissance de l'économie malgache ne parvient pas à compenser de manière significative l'accroissement démographique qui atteint en moyenne 2,7% par année, contribuant ainsi à l'accroissement de la pauvreté économique sur le territoire (World Bank, 2009).

La lutte contre la pauvreté est à l'agenda politique des gouvernements malgaches successifs depuis plusieurs années. Elle constitue, particulièrement depuis 2002, l'un des axes centraux de la nouvelle stratégie de développement, présentée dans le cadre du Madagascar Action Plan (MAP), qui remplace le DSRP en vigueur depuis 2000³. L'orientation est clairement définie en spécifiant que «les stratégies et projets dans le MAP visent une réduction effective de la pauvreté et une amélioration tangible de la qualité de vie de la population» (République de Madagascar, 2006, p. 10). Afin d'atteindre ces objectifs, le MAP présente des stratégies liées à la protection de la biodiversité en s'appuyant sur le développement de secteur à fort potentiel de croissance comme le tourisme. Plus spécifiquement, le gouvernement adhère, à travers le MAP, au paradigme de «la valorisation de la biodiversité, qui propose simultanément la réduction de la pauvreté et la préservation des ressources» (Lapeyre *et al.*, 2007, p. 85). Celui-ci s'appuie sur le constat voulant que la préservation du capital naturel puisse être utilisée comme levier de développement et positionne le tourisme, et plus spécifiquement l'écotourisme, comme l'un des vecteurs privilégiés du développement durable.

Certes cette lecture n'est pas nouvelle en soi puisque le tourisme était déjà considéré comme «un outil de première qualité pour la réduction de la pauvreté à Madagascar au sein du DRSP de 2001» (Rakotozafy, 2005, p. 85). Le rôle du développement touristique devient cependant mieux

3. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-I) élaboré au mois de novembre 2000 a permis à Madagascar de bénéficier de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPTTE) avec une réduction du service de la dette à hauteur de 50 millions de dollars américains par année.

défini et doté d'objectifs précis dans le MAP. Ce dernier entend promouvoir et développer intensivement le secteur du tourisme (cf. engagement 6) pour la période 2007-2012 avec des cibles de recettes de 577 millions de dollars américains, un total de 40 000 emplois à atteindre dans le secteur et 500 000 arrivées touristiques en 2012, ce qui représente en moyenne le double des statistiques observées en 2005. Cela en fait un objectif ambitieux compte tenu de la crise économique mondiale et de l'instabilité politique qui prévaut à Madagascar depuis le début de l'année 2009.

■ LE TOURISME À MADAGASCAR : DU PROJET À LA RÉALITÉ

La part du marché touristique régional en Afrique australe et dans l'océan Indien, occupé par la Grande Île, est très faible au regard de son potentiel écotouristique et représente seulement 1,5 % de l'ensemble des arrivées. Le tourisme à Madagascar connaît un retour à la croissance depuis la crise politique de 2002, et son volume a quadruplé au cours des cinq années suivantes pour atteindre plus de 344 000 arrivées en 2007 (MEEFT, 2008d). Les résultats de l'enquête menée par la Banque mondiale en 2003 montrent que 55 % des arrivées sont assimilables à des « écotouristes » potentiels, ce qui représenterait un volume 189 000 personnes (en 2007) (Christie et Crompton, 2003). Il importe de souligner que ces résultats relèvent principalement de l'intention des visiteurs de fréquenter un site naturel protégé à Madagascar, ce qui en fait davantage des « touristes de nature » que des écotouristes. En effet, 189 391 visiteurs ont fréquenté une aire protégée lors de leur séjour en 2007, soit une augmentation de 75 % comparative-ment à 2006. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 26 % de 1992 à 2007, ces chiffres confirment ainsi l'intérêt grandissant qu'ont pour la nature les touristes de la Grande Île (MEEFT, 2008d, p. 146). Au-delà des intentions de vouloir multiplier les retombées locales positives, les deux composantes les plus souvent associées à l'écotourisme dans le réseau des Parcs nationaux de Madagascar concernent les activités d'interprétation à l'aide de guides ou de signalisation et la promesse de verser 50 % des droits d'entrée aux régions décentralisées. L'intérêt est de taille, puisque le secteur touristique constitue l'une des principales sources de devises pour l'économie malgache avec des recettes d'environ 60 millions de dollars américains en 2007. Cela représente le quart des exportations de services, avec une croissance de 18 % par comparaison à l'année précédente. Les indicateurs touristiques montrent tous une croissance du secteur entre 1999 et 2006, que ce soit dans la création des emplois directs – augmentation de 42 % au cours de la période pour s'établir à 22 332 en 2006 – que dans l'offre d'hébergement, par exemple, avec un accroissement de 23 % du nombre de chambres entre 2002 et 2005 (MEEFT, 2008d, p. 147).

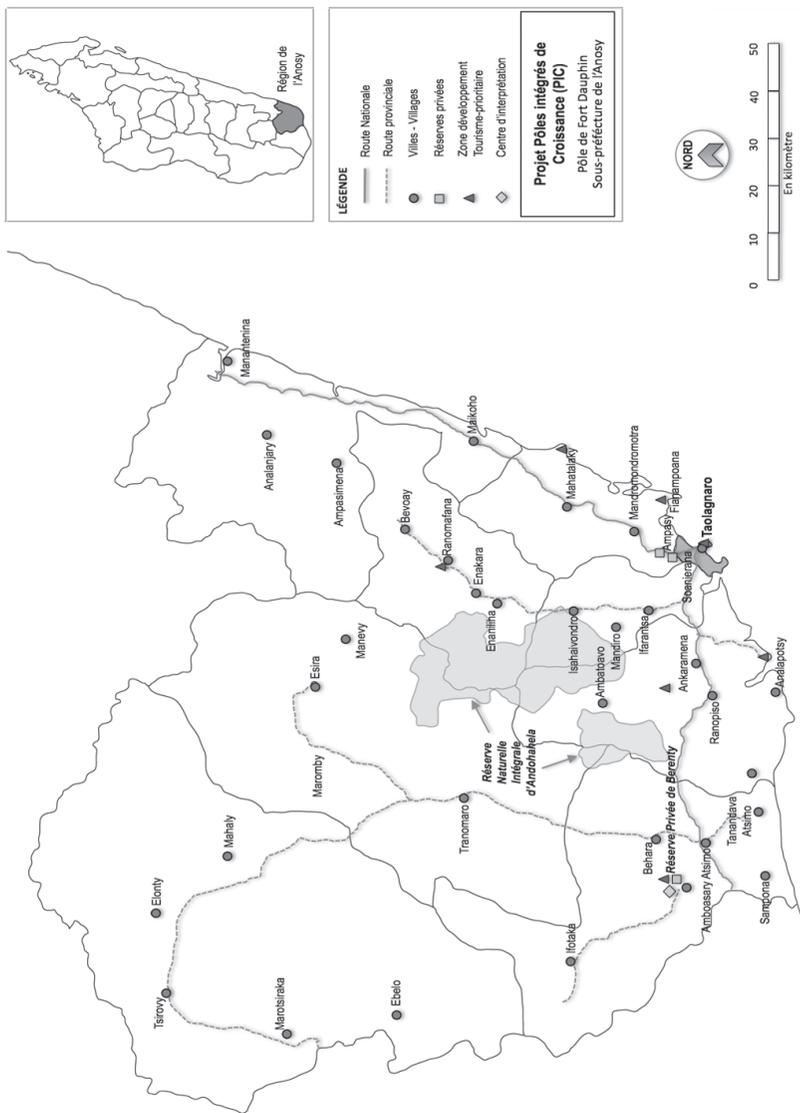
L'importante contribution du tourisme à l'économie malgache en a fait un « secteur à forte croissance », incitant le gouvernement à souhaiter que la Grande Île devienne « une destination privilégiée pour toute catégorie de tourisme, particulièrement l'écotourisme », grâce notamment aux atouts que lui confèrent la richesse et la diversité de son patrimoine naturel (République de Madagascar, 2006, p. 102). Cette lecture met en valeur la notoriété internationale et les avantages absolus de la Grande Île en matière de reconnaissance de sa biodiversité.

Elle s'inscrit, de plus, en droite ligne avec le diagnostic de Washington sur les ressources naturelles où l'écotourisme constitue un vecteur de retombées économiques directes, particulièrement au niveau des collectivités locales des milieux ruraux « [...] qui en retour vont être incitées à conserver et préserver le capital naturel » (Christie et Crompton, 2003, p. 53). Nous avons déjà analysé globalement les enjeux qui sous-tendent la mise en œuvre d'une stratégie de développement de secteurs porteurs pour l'économie – dont le tourisme – dans un contexte de préservation des ressources naturelles (Sarrasin, 2007a ; 2005a ; 2002). Nous avons montré à cette occasion que les effets positifs du secteur sur le niveau de vie de la population étaient souvent délocalisés, c'est-à-dire profitait le plus souvent à des Malgaches scolarisés étrangers à la région d'intervention. Les disparités de développement, de l'état de la pauvreté et des conditions locales commandent une lecture régionale des enjeux qui émergent au croisement des stratégies de lutte contre la pauvreté, de croissance économique et de protection des ressources naturelles. Dans cette démarche, le cas de la région de l'Anosy, plus spécifiquement de Fort-Dauphin (Tolagnaro), est particulièrement intéressant puisqu'il suggère que deux industries *a priori* concurrentes, soit le tourisme et les mines, peuvent y contribuer simultanément afin de répondre aux objectifs du MAP.

■ LE CONTEXTE RÉGIONAL DE L'ANOSY : ENTRE LA PAUVRETÉ ET L'ENCLAVEMENT

Située à l'extrême sud-est de Madagascar, l'Anosy est constituée des sous-préfectures d'Amboasary Sud, Betroka et Tolagnaro (Fort-Dauphin). La population totale est estimée à 510 000 habitants, soit 3% de la population du pays en 2008 ; elle se répartit sur une région d'une superficie de 25 731 km², ce qui représente 4% de la superficie totale du pays (carte 11.1) (MEEFT, 2008d, p. 132). Sa population est relativement jeune et à majorité rurale. Les tendances démographiques confirment le doublement de la population à l'horizon 2020, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9%. Le produit intérieur brut (PIB) régional est estimé à 182 \$US par personne, avec un taux de pauvreté de 74%, alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 410 \$US par habitant avec un taux de pauvreté

Carte 11.1 – PÔLE DE FORT-DAUPHIN – SOUS-PRÉFECTURE DE L'ANOSY



de 69 %, confirmant ainsi la fragilité des conditions de vie des Antanosy et la volonté du gouvernement de contribuer à leurs valorisations (INSTAT, 2007 ; MIRA, 2005).

La région de l'Anosy se caractérise par la prédominance d'une économie d'autosubsistance avec des rendements faibles au niveau des cultures, notamment à cause des techniques agricoles traditionnelles, et cela, malgré des conditions agroclimatiques généralement favorables. Les activités de pêche sont peu développées et se limitent principalement à l'exportation de langoustes et de crevettes. Ces activités représentent toutefois l'une des sources de devises non négligeables de Madagascar et constituent l'une des principales sources de revenus pour plus du tiers de la population locale, en particulier dans le chef-lieu « Fivondronana » de Tolagnaro.

La croissance de l'économie se heurte à l'obstacle majeur de l'enclavement qui, paradoxalement, caractérise la région. En effet, la difficulté d'accès s'explique aussi bien par les contraintes liées aux infrastructures terrestres, à savoir une forte dégradation de la route reliant Toliara et/ou Antananarivo, que maritimes impliquant un transit depuis Tamatave. Sur ce dernier point, l'ouverture en 2009 par QMM du nouveau port en eaux profondes d'Ehoala devrait contribuer à faire évoluer cette situation. L'enclavement du littoral a des impacts également au niveau des sous-régions, des communes et des villages qui sont peu ou difficilement accessibles et faiblement reliés entre eux. En termes d'accès et de voies de communication, seule la moitié des infrastructures routières sont praticables toute l'année⁴ avec, pour conséquence, une faiblesse de la mobilité des biens et des personnes inter- et intrarégional. L'accès aérien, principalement utilisé par les touristes, se résume à cinq vols hebdomadaires de la compagnie Air Madagascar depuis ou vers la capitale et trois vols hebdomadaires depuis ou vers Morondava et Toliara.

Le tourisme à Tolagnaro : la conséquence de l'inégalité des pôles touristiques

Récemment, le Tourism Master Plan de Madagascar associe la Ville de Tolagnaro (Fort-Dauphin) à un pôle de développement touristique (GATO AG, 2004). Nous avons déjà relevé l'inégalité des pôles touristiques de la Grande Île et la difficulté – particulièrement dans le Sud-Est – de relier ces pôles à partir d'axes de développement cohérents sur les plans économique, politique et social, mais aussi infrastructurel (Sarrasin, 2007a). Le nombre de touristes à Fort-Dauphin était estimé à 15 000 en 2003-2004 avec une

4. Car 6% sont impraticables presque toute l'année et 43% sont praticables pendant neuf mois seulement.

tendance à la baisse observée depuis le sommet de 24 750 touristes atteint en 1999. L'instabilité politique, vécue en 2002, a provoqué une chute radicale des visiteurs, soit 500 personnes pour l'ensemble de l'année (Tecsult international Itée, 2005, p. 4-43). De là, il est facile d'entrevoir que la nouvelle crise politique, apparue au début de l'année 2009, ne contribuera pas à la reprise du secteur. Ainsi, malgré les atouts naturels de la région, l'instabilité politique, l'enclavement et la croissance des coûts reliés à l'accessibilité rendent le développement touristique très limité.

Les visiteurs, composés à plus de 50% de Français, se rendent dans la région majoritairement par voie aérienne en provenance de la capitale et de La Réunion ou par voie maritime⁵. L'infrastructure d'accueil est minimale : Tolagnaro dispose de quelque 250 chambres réparties dans une vingtaine d'établissements, dont seulement six sont classés deux ou trois étoiles. En plus des établissements hôteliers qui proposent une section restaurant, six autres établissements de restauration sont dénombrés au sein de la commune, et cela n'inclut pas les activités liées au secteur informel. Cette modeste offre d'hébergement constitue cependant une source non négligeable d'emplois au niveau de la commune urbaine, puisque les trois plus grands hôtels emploient environ 500 personnes (Tecsult international Itée, 2005, p. 4-44). Malgré les limites invoquées dans le développement de son industrie touristique, Tolagnaro continue de servir de point de départ dans la visite d'attrait naturels dont la mise en valeur repose principalement sur la réserve privée de Berenty et le Parc national d'Andohahela qui possède une certaine notoriété internationale. Ce dernier est toutefois très peu fréquenté comparativement au parc de Ranomafana également situé dans la région de l'Anosy (Sarrasin, 2009a).

■ UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT MINIER POUR SAUVER L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À TOLAGNARO ?

Bien que le secteur minier n'occupe pas actuellement une place aussi importante dans son économie que le tourisme, Madagascar dispose de richesses minérales dispersées sur l'ensemble du territoire et généralement peu exploitées (Sarrasin, 2003). Les investissements directs étrangers dans le secteur représentent certainement un tournant majeur pour l'industrie extractive malgache avec un total estimé à près de 2 milliards de dollars américains à l'horizon 2012 (Sarrasin, 2007c). En 2007, les activités minières contribuaient à moins de 4% du PIB, mais les perspectives de développement du secteur, initié notamment par les grands projets miniers, tels que QIT Madagascar Minerals SA (QMM) pour l'extraction d'ilménite à Tolagnaro

5. Environ cinq bateaux de croisière font des escales de deux jours, avec à leur bord environ 250 passagers qui visitent Fort-Dauphin chaque année.

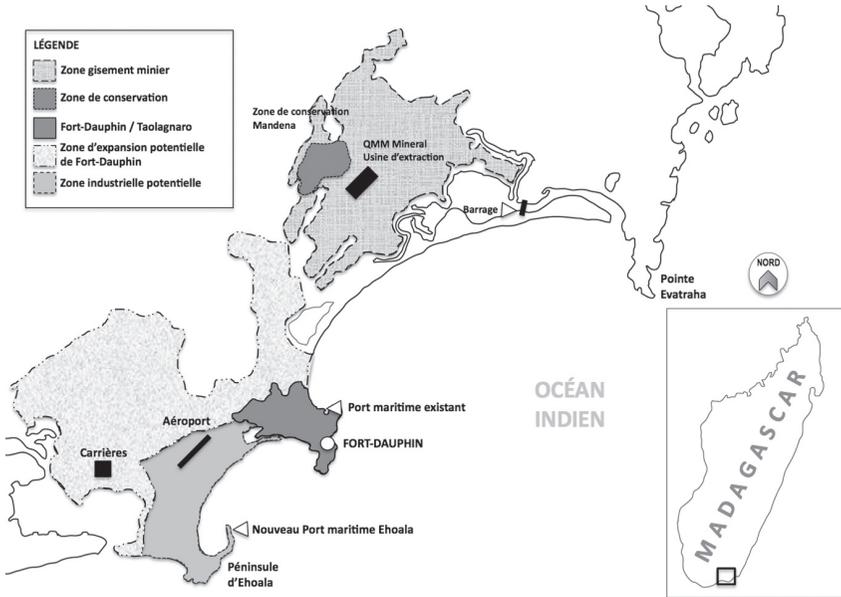
et Sherritt pour l'extraction de nickel à Ambatovy, devraient accroître cette contribution à quelque 30 % du PIB en 2011 si toutes les réserves existantes sont mises en production. Le MAP précise que les redevances minières estimées à 168 000 \$US en 2007 devraient atteindre 45 millions de dollars en 2021 et les recettes d'exportations minières devraient grimper de 50 millions à 300 millions de dollars américains en 2012 (République de Madagascar, 2006, p. 101).

En 2008, les investissements liés à l'installation des infrastructures minières et portuaires du projet QMM ont eu un impact significatif sur le PIB du pays qui affichait une croissance de 7 %, pour un PIB de 8,2 milliards de dollars (PEA, 2008). Si ces tendances se poursuivent, le scénario envisagé par la Banque mondiale, qui multiplierait par 20 la production minière à Madagascar et les exportations par 30 à l'horizon 2010, pourrait se réaliser au cours des prochaines années, faisant du secteur minier un élément moteur de la croissance économique et un vecteur important d'intégration de la Grande Île à l'économie mondiale (Sarrasin, 2007c).

Constituée en 1986, la société QMM est le résultat d'une coparticipation entre une société d'État, soit l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS) qui détient 20 % des parts et l'entreprise canadienne QIT-Fer et Titane Inc., filiale de Rio Tinto qui, elle, détient la majorité des parts. Depuis 2009, QMM exploite les gisements de minerai d'ilménite sur le site de Mandena, dans la région de l'Anosy, et compte poursuivre l'exploitation sur les sites de Petriky et de Sainte-Luce (carte 11.2). Le coût total du projet est estimé à 775 millions de dollars américains incluant, pour la première phase, la construction d'une infrastructure portuaire complète d'une valeur de 145 millions, dont 35 millions proviennent de l'État malgache, à travers le projet de pôle intégré de croissance (PIC) qui lui est financé par la Banque mondiale. À cela s'ajoutent 190 millions de dollars américains investis par l'entreprise pour l'amélioration et l'agrandissement des infrastructures de traitement et de stockage de Rio Tinto au Canada, soit à Sorel au Québec (QMM, 2009). La construction des infrastructures portuaires et minières a été réalisée au cours de la période 2005-2008. Le premier chargement de minerais a quitté le nouveau port d'Ehoala en mai 2009 et celui-ci a été officiellement ouvert au public en juillet de la même année. Sa vocation est celle d'un port multifonctionnel d'utilité publique⁶ en eaux profondes (15,75 mètres à quai) pouvant accueillir plusieurs types de navires, incluant des bateaux de croisières et de plaisance. À la fin de la période d'exploitation d'environ 60 ans, le port sera concédé à l'État malgache.

6. Il est prévu que le quai principal sera utilisé par Rio Tinto QMM environ une semaine par mois, laissant de ce fait la possibilité pour le port d'accueillir d'autres types de navires.

Carte 11.2 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT MINIER POUR SAUVER L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À TOLAGNARO (MADAGASCAR)



Selon l'entreprise, le projet de port a créé 3 300 emplois directs chez QMM et ses sous-traitants. La provenance des travailleurs se répartit comme suit : 1 800 travailleurs locaux de la région d'Anosy, 1 100 travailleurs malgaches d'autres régions et 400 expatriés. Le projet a également fourni plus de 1 500 emplois indirects au sein de différentes sphères d'activité économique : hôtellerie, banques, locations de véhicules, fournitures d'équipements, etc. Les fonds qui ont été injectés dans l'économie locale en 2006 et pour les deux premiers trimestres de 2007 sont évalués par l'entreprise à 38 millions de dollars américains (QMM, 2007c). QMM est par ailleurs directement impliqué dans la réalisation de plusieurs projets communautaires dont la fourniture d'électricité à la ville de Tolagnaro, l'adduction d'eau, la construction de voies d'accès et de routes, les cliniques de soins de santé, les écoles, les centres de formation technique, le programme de sensibilisation au VIH/Sida et de prévention du paludisme. Le code minier prévoit déjà que 70% des redevances minières retournent aux régions, c'est-à-dire aux provinces autonomes et le tiers de cette part, soit 23% du total, sera redistribué aux communes où se trouve le site de l'exploitation (Sarrasin, 2007c, p. 216). En d'autres termes, l'injection de fonds par la redistribution des redevances constituera l'une ou sinon la principale source de revenus pour la commune de Tolagnaro, considérant

l'avancement du projet minier eu égard aux autres projets de développement de la région. Par contre, pour les années 2009 et 2010, il faut prendre en compte l'instabilité politique qui a considérablement ralenti la mise en œuvre de plusieurs programmes régionaux dont le financement a été suspendu par les bailleurs de fonds.

Sur le plan environnemental, QMM s'est engagé à créer des zones de conservation sur les sites d'extraction afin de préserver la flore endémique de la région. Ceux-ci se trouvent ou empiètent sur des zones considérées comme prioritaires pour la conservation, à la suite de l'adoption de la Vision Durban en 2003. Ainsi pour les trois sites d'extraction visés par le projet, un total de 2 151 ha sera consacré à la conservation, soit moins de 1 % du zonage total potentiel pour l'activité minière (222 200 ha). Toutes les zones de conservation sont gérées conjointement par QMM et la collectivité locale; elles sont aussi incluses dans le registre des nouvelles aires protégées de Madagascar (NAPM). QMM a également entrepris une campagne de reboisement sur et autour des zones minières dans le but de contribuer à la production de matière ligneuse, en réponse aux besoins de combustibles et de bois de construction de la population locale. Le but est de réduire la pression anthropique sur le couvert forestier et végétal environnant. Parmi les projets communautaires financés par l'entreprise, il y a la mise en place d'un circuit écotouristique d'interprétation au sein et autour de la zone minière de Mandena, soit le premier site en exploitation (QMM, 2007b).

■ LES EFFETS DE LA CONVERGENCE DE DEUX INDUSTRIES DANS LA RÉGION DE TOLAGNARO

La déclinaison des produits touristiques régionaux repose sur des circuits incluant la visite d'attrait naturels, comme la réserve privée de Berenty, la visite de la ville, le tourisme balnéaire avec plusieurs sites se situant en moyenne à 30-40 km de Tolagnaro: la baie de Sainte-Luce, les criques de Lokaro, la pointe Evatra, etc. La région compte aussi plusieurs aires protégées dont les plus connues sont les Parcs nationaux de Ranomafana et d'Andohahela qui, en 2006, ont accueilli près de 18 000 visiteurs (Madagascar National Parks, 2009).

Trois constats s'imposent concernant le développement touristique de la région. D'abord, du fait de son enclavement et des coûts liés à l'accessibilité, le développement de la région demeure limité. Si Tolagnaro est la troisième destination touristique de Madagascar, elle n'en demeure pas moins la destination la plus chère au pays en termes de coûts de transport. Ensuite, le tourisme est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre dans un contexte de pénurie chronique de travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés

dans la région. Le contexte de pauvreté que nous avons décrit dans les sections précédentes montre les difficultés pour la population rurale pauvre de profiter des opportunités associées au tourisme, compte tenu, par exemple, de la nécessité de pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère. Enfin, la fréquentation touristique « de nature » ne représente pas, pour l'instant, une alternative suffisante face à la nécessité d'accéder directement et quotidiennement aux espaces naturels pour trouver du bois de construction, du charbon de bois, etc. Dans la logique du modèle de développement appliqué à Madagascar par la Banque mondiale, à travers la mise en place des pôles intégrés de croissance et du financement associé, la protection des espaces naturels – nécessaires à l'écotourisme notamment – passe par le recul de la pauvreté qui dépend directement des conditions économiques dans la région.

La création et la mise en opération du nouveau port d'Ehoala devraient contribuer à relancer la croissance par le désenclavement de manière à permettre à la région de se positionner comme alternative d'accueil portuaire aux deux autres ports de Tamatave et de Tuléar, tant pour les navires marchands que les bateaux de plaisance ou de transport d'un point à l'autre de la Grande Île. Étant donné que l'enclavement est reconnu comme étant l'une des principales causes de la pauvreté dans la région, le projet QMM, par le biais du nouveau port maritime, de la réhabilitation et de construction des voies d'accès sur et autour de Tolagnaro, devrait contribuer à offrir des conditions structurantes de développement régional et permettre de soutenir la croissance locale du tourisme de la manière suivante (MIRA, 2005, p. 38):

- par l'évaluation et la réhabilitation de toutes les voies d'accès menant au parc d'Andohahela avec une jonction à la route interprovinciale RIP 118 et RIP 107 qui rejoignent la RN13. En plus de faciliter l'accès au Parc national par les touristes, ces travaux, réalisés avec la collaboration de QMM, ont permis de relier plusieurs dizaines de villages au sein de trois communes environnantes. Le désenclavement de ces villages permettra à la population de se rendre plus facilement à Tolagnaro pour la vente de leurs produits agricoles;
- par l'identification et la valorisation des sites culturels ainsi que par des aménagements dans les zones périphériques du parc d'Andohahela pour le développement touristique, dans le but d'attirer des investissements privés. Le projet QMM peut avoir un effet de levier sur le développement local grâce à l'attention internationale portée sur Tolagnaro et peut ainsi attirer des promoteurs touristiques, aussi bien nationaux qu'étrangers;
- par le développement des services additionnels et connexes dans et autour du Parc national d'Andohahela pour bonifier les commodités offertes et favoriser l'expérience écotouristique avec la culture locale,

notamment par la création d'un centre d'interprétation. Ces services vont créer de nouveaux emplois qui devront profiter directement et en priorité à la population locale scolarisée.

Pour l'instant, le développement écotouristique de la région demeure très limité considérant la faible fréquentation des aires protégées, en périphérie de Tolagnaro. L'accessibilité – une valeur clé pour l'économie comme pour le secteur – demeurera problématique tant que le moyen de transport principalement utilisé restera aérien. En attendant de bénéficier de ses effets structurants, l'affluence des migrants et expatriés, associés au projet QMM, a mobilisé la quasi-totalité de la capacité d'accueil des établissements hôteliers de la commune, contribuant à la pénurie de chambres et à l'inflation (QMM, 2007a, p. 4).

Au-delà des intentions, le tourisme de nature et, éventuellement, l'écotourisme dans la commune et en périphérie de Tolagnaro et dans la région de l'Anosy, à l'exception du parc Ranomafana, ne peuvent être considérés comme un levier suffisamment puissant pour favoriser un développement local et régional, ni avoir un impact significatif sur les objectifs de réduction du taux de pauvreté à cause notamment des facteurs suivants :

- la politique de développement de la région est fortement orientée vers le développement du secteur minier (QMM) et les produits halieutiques, surtout l'exportation de langoustes et de crevettes. Cette politique privilégie les retombées économiques directes de ces deux secteurs pour accélérer le développement régional et réduire le niveau de pauvreté de la population par le biais des effets directs, indirects et induits de ces activités;
- l'ouverture du nouveau port et des activités portuaires attendues ouvre de nouvelles perspectives économiques pour la région qui pourrait à court terme devenir également un vecteur de développement prioritaire, avant le tourisme;
- un capital naturel qui doit être mis en valeur et des produits touristiques et écotouristiques qui restent à être définis.

■ CONCLUSION

Ce chapitre visait d'abord à saisir comment l'environnement a été problématisé à Madagascar en tentant de comprendre comment et pourquoi les acteurs financiers et politiques cherchent à mettre en valeur les ressources naturelles dans une région en particulier, à partir des secteurs minier et touristique. Nous posons l'hypothèse que la logique sous-jacente reposait sur ce que nous avons nommé le « diagnostic de Washington sur les ressources naturelles » qui met en scène une vision économiciste du développement centrée sur l'exploitation industrielle des ressources. Ce

modèle présente la population rurale – habitant le plus souvent en périphérie des espaces naturels et qui les ont protégés séculairement – comme le principal vecteur de la dégradation (Sarrasin, 2005b). Il suggère que toutes les alternatives économiques, proposées à Madagascar et basées sur l'utilisation directe des ressources naturelles, contribuent éventuellement à leur protection et, de ce fait, à l'intégrité de l'offre écotouristique. Nous avons exploré la contribution du projet QMM dans ce contexte.

À Madagascar, le tourisme de nature auquel l'écotourisme est assimilé représente un secteur d'exportation « comme les autres », dans la mesure où il ne constitue pas une alternative réelle à l'industrie extractive qui, elle, bénéficie d'investissements directs étrangers importants depuis quelques années. Cette situation repose sur le « modèle de développement », à l'échelle mondiale, qui sous-tend les stratégies de relance de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté par le biais de l'exploitation extensive et industrielle des ressources naturelles financée par des capitaux multinationaux. Il s'appuie sur le paradigme économique dominant qui présente la nature comme une opportunité par et pour le marché. La « rationalité » de son utilisation s'inscrit dans une relation coûts-bénéfices, à travers laquelle l'écotourisme subit le même arbitrage que les autres secteurs de l'économie.

Au-delà des intentions et des discours politiques, notre analyse montre que les stratégies mises en œuvre pour tenter de résoudre les problèmes de « développement » que représentent la croissance économique, la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles dépendent largement des solutions préexistantes offertes par le « modèle de développement » et les organisations qui le conçoivent et le financent. Notre étude de cas précise que l'écotourisme, comme le tourisme, s'inscrit dans la logique du modèle économique dominant et doit s'appuyer sur des « projets structurants » pour assurer sa croissance. Pour l'instant, le développement des infrastructures liées au projet minier contribue à favoriser l'accessibilité touristique et, malgré le déséquilibre observé à court terme, à développer des infrastructures d'accueil. Cependant, nous estimons qu'à long terme l'ampleur des activités minières sur les trois sites d'exploitation consacrera l'orientation définitive de la région vers une monoculture industrielle.

Bibliographie

- BAMEX (2002). *Plan directeur de développement de l'écotourisme à Madagascar*, partie 1, 52 p.
- CHRISTIE, I.T. (2005). « Le secteur du tourisme à Madagascar », *Findings*, vol. 250, p. 1-4.
- CHRISTIE, I.T. et E.D. CROMPTON (2003). *République de Madagascar. Étude du secteur tourisme*, Africa Region Working Paper Series no 63, Washington, D.C., Banque mondiale, novembre, 155 p.

- CLEAVER, K. (1997). *Rural Development Strategies for Poverty Reduction and Environmental Protection in Sub-Saharan Africa*, Washington, D.C., World Bank.
- CLEAVER, K. et G.A. SCHREIBER (1998). *Inverser la spirale. Les interactions entre la population, l'agriculture et l'environnement en Afrique subsaharienne*, Washington, D.C., Banque mondiale, janvier.
- CONSERVATION INTERNATIONAL (2007). *Biodiversity Hotspots – Key Findings*, <http://www.biodiversityhotspots.org/xp/Hotspots/hotspotsScience/key_findings/Pages/default.aspx>, consulté le 8 novembre 2009.
- GATO AG (2004). *Tourism Master Plan Madagascar*, Draft Final Report, février, 312 p.
- INSTAT – INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (2007). *Ratio de pauvreté à Madagascar. Ventilation par région*, République de Madagascar, <http://www.instat.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=17&Itemid=94>, consulté le 8 octobre 2009.
- LAPEYRE, R. et al. (2007). «L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles? Une comparaison Namibie-Madagascar», *Afrique contemporaine*, n° 222, p. 83-110.
- MADAGASCAR NATIONAL PARKS (2009). *Madagascar National Parks: Contexte et mission*, <<http://www.parc-madagascar.com/madagascar-national-parks.php?Navigation=25>>, consulté le 6 octobre 2009.
- MEEFT – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX, DES FORÊTS ET DU TOURISME (2008a). *Biodiversité de Madagascar*, République de Madagascar, <<http://www.meeft.gov.mg>>, consulté le 12 novembre 2009.
- MEEFT – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX, DES FORÊTS ET DU TOURISME (2008b). *Évolution de la couverture forestière*, République de Madagascar, <<http://www.meeft.gov.mg>>, consulté le 12 novembre 2009.
- MEEFT – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX, DES FORÊTS ET DU TOURISME (2008c). *Évolution des feux de végétation par type de forêts (superficie en ha)*, République de Madagascar, <<http://www.meeft.gov.mg>>, consulté le 12 novembre 2009.
- MEEFT – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX, DES FORÊTS ET DU TOURISME (2008d). *Rapport sur l'état de l'environnement en 2007 à Madagascar*, chapitre 7, section 4: «Environnement social et la dégradation environnementale», Antananarivo, République de Madagascar et Réseau Africain des Informations Environnementales, 38 p.
- MEEFT – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX, DES FORÊTS ET DU TOURISME (2008e). *Statistiques – Déforestation à Madagascar (par région)*, République de Madagascar, <<http://www.meeft.gov.mg>>, consulté le 12 novembre 2009.
- MINENV – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (2002). *Une meilleure gestion de l'environnement pour un développement rapide et durable*, Programme environnement III, Document stratégique, Antananarivo, République de Madagascar, août, 42 p.
- MIRA – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE (2005). *Plan régional de développement de la région Anosy*, Antananarivo, République de Madagascar, février, 52 p.
- ORMSBY, A. et K. MANNLE (2006). «Ecotourism benefits and the role of local guides at Masoala National Park, Madagascar», *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 14, n° 3, p. 271-287.
- PEA – PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE (2008). *PEA – Madagascar: Développements économiques récents*, <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/southern-africa/madagascar/#/recent_economic_developments>, consulté le 8 octobre 2009.

- QMM – QIT MADAGASCAR MINERALS S.A. (2007a). *Local Procurement and Dealing with the Inflation in Fort-Dauphin*, Tolagnaro, juin, 13 p.
- QMM – QIT MADAGASCAR MINERALS S.A. (2007b). *QMM Environment Biodiversity – FACT SHEET*, Tolagnaro, octobre, 3 p.
- QMM – QIT MADAGASCAR MINERALS S.A. (2007c). *QMM Social and Communities FACT SHEET*, Tolagnaro, octobre, 3 p.
- QMM – QIT MADAGASCAR MINERALS S.A. (2009). *QMM – Aperçu du projet*, <<http://www.riotintomadagascar.com/english/aboutQMM.asp>>, consulté le 8 octobre 2009.
- RAKOTOBE, T. (2002). *Gestion durable des ressources naturelles et réduction de la pauvreté*, Document établi dans le cadre de la préparation du PE III, Antananarivo, Office national pour l'environnement, 6 p.
- RAKOTOZAFY, R. (2005). *Perspective de développement de l'écotourisme: Cas appliqué à Madagascar*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 140 p.
- RANDRIANARIVELO, B.M, *et al.* (2000). *Évaluation externe du PNAE et du PE 2. Rapport de synthèse*, Antananarivo, Ministère de l'Environnement, République de Madagascar.
- RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR (2006). *Plan d'action Madagascar 2007-2012. Un plan audacieux pour le développement rapide*, Antananarivo, République de Madagascar, 114 p.
- SARRASIN, B. (2002). «Tourisme et conservation à Madagascar. Quel rôle pour l'écotourisme?», *Téoros*, vol. 21, n° 3, automne, p. 60-67.
- SARRASIN, B. (2003). «Madagascar: un secteur minier en émergence, entre l'environnement et le développement», *Afrique contemporaine*, n° 208, hiver, p. 127-144.
- SARRASIN, B. (2005a). «Environnement, développement et tourisme à Madagascar: quelques enjeux politiques», *Loisir et société*, vol. 28, n° 1, printemps, p. 163-183.
- SARRASIN, B. (2005b). «La construction des problèmes environnementaux en Afrique subsaharienne: La mise en place d'un "diagnostic de Washington sur les ressources naturelles"», *Revue canadienne d'études du développement*, vol. XXVI, n° 4, p. 799-815.
- SARRASIN, B. (2007a). «Géopolitique du tourisme à Madagascar: de la protection de l'environnement au développement de l'économie», *Hérodote*, n° 127, p. 124-150.
- SARRASIN, B. (2007b). «Le plan d'action environnemental malgache. De la genèse aux problèmes de mise en œuvre: une analyse sociopolitique de l'environnement», *Revue Tiers-Monde*, n° 190, p. 435-454.
- SARRASIN, B. (2007c). «Le projet minier de QIT Madagascar Mineral à Tolagnaro (Fort-Dauphin, Madagascar): quels enjeux de développement?», *Afrique contemporaine*, n° 221, p. 205-223.
- SARRASIN, B. (2009a). «Environnement, développement et lutte contre la pauvreté à Madagascar. La place de l'écotourisme et les limites d'un modèle», dans J.-P. Lemasson et Ph. Violier (dir.), *Destinations et territoires. Tourisme sans limites*, vol. 2, Montréal, Éditions Téoros et Presses de l'Université du Québec, p. 151-160.
- SARRASIN, B. (2009b). «Mining and the protection of the environment in Madagascar», dans B. Campbell (dir.), *Mining in Africa. Regulation and Development*, Londres et New York, Pluto Press, International Development Research Center and Nordiska Afrikainstitutet, p. 150-186.

- TECSULT INTERNATIONAL LTÉE (2005). *Évaluation de l'impact environnemental et social du pôle de croissance de Fort-Dauphin*, chapitres 4 et 5. Version pour diffusion, Antananarivo, Vice-primature chargée des programmes économiques, mars, 107 p.
- WORLD BANK (2002). *Building a Sustainable Future: The Africa Region Environment Strategy*, Washington, D.C., World Bank.
- WORLD BANK (2007). *Madagascar at a Glance*, Washington, D.C., World Bank, 13 septembre.
- WORLD BANK (2009). *Madagascar at a Glance*, Washington, D.C, World Bank, 13 août.
- UNDP – WORLD BANK ET UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (1996). *Madagascar Second Environment Support Project*, Project Document, Washington, D.C., World Bank, novembre, 166 p.
- WRI – WORLD RESOURCES INSTITUTE (1985). *Tropical Forests: A Call for Action*, The Plan (part. I), Case Studies (part. II) et Country Investment Profiles (part. III), Washington, D.C., World Resources Institute.
- WWF – WORLD WIDE FUND (2009). *WWF's Conservation Areas. Saving 19 Priority Places*, <<http://www.worldwildlife.org/what/wherewework/index.html>>, consulté le 2 novembre 2009.



CONCLUSION

ÉCOTOURISME

Le défi de l'équité

Bernard Schéou
Maître de conférences
Université de
Perpignan Via Domitia
Chercheur au Centre
d'étude sur la
mondialisation, les
conflits, les territoires
et les vulnérabilités
Université de Versailles
Saint-Quentin-en-
Yvelines

En conclusion du premier volume, nous avons mis l'accent, d'une part, sur les ambiguïtés du concept d'écotourisme avec tous les dangers qui en découlent d'en faire une formule, « attribuant au mot lui-même, dès lors qu'il serait prononcé ou écrit, le pouvoir magique de faire disparaître tous les problèmes comme par enchantement » (Schéou, 2006, p. 398), et, d'autre part, sur le manque de prise en compte de la dimension éthique du problème qu'exprime et que pose l'écotourisme au profit d'approches avant tout techniques. Car en définitive, c'est bien la manière dont nous sommes dans et avec le monde qu'il s'agit d'interroger. Comme ces observations nous semblent toujours d'actualité près de quatre ans plus tard, elles serviront à organiser notre propos : après avoir remis en perspective les utilisations qui sont faites ici du concept d'écotourisme, nous reviendrons donc, à la lumière des différents

chapitres de cet ouvrage, sur la question essentiellement éthique de l'équité des rapports, question qui a été identifiée comme centrale par Christiane Gagnon dans son introduction: «l'écotourisme a-t-il permis jusqu'à présent d'établir des rapports équitables entre les communautés locales hôtes et les opérateurs touristiques, entre le local et le global, entre l'environnement et l'économique? ¹», et ce, à travers l'étude de la question de la participation.

■ L'ÉCOTOURISME: CONCEPT OPÉRATIONNEL, NOTION FOURRE-TOUT OU REMÈDE MIRACLE ?

Aujourd'hui, si le concept d'écotourisme est devenu aussi incontournable dans le domaine du tourisme que celui plus général de développement durable auquel il est associé, c'est avant tout parce qu'il est vendeur, et probablement plus encore pour les hommes politiques, les experts, les institutions internationales, les journalistes et les universitaires, que pour ceux qui le mettent en œuvre dans les destinations. C'est bien du fait de cet engouement pour l'écotourisme de la part d'une multiplicité d'acteurs qu'on assiste à une large extension des significations attribuées à la notion d'origine, désormais mise à toutes les sauces, parfois de manière incohérente, entretenant alors le trouble et la confusion dans les esprits. Allons-nous assister à une dictature de l'écotourisme comme il peut exister une dictature du développement durable? Avec le danger déjà signalé dans le volume précédent de vider le concept de son contenu pour en faire une coquille vide, un simple mot qu'il convient d'utiliser pour exister et être reconnu... Ce qui peut participer également à la confusion, c'est que le mot est aussi bien employé pour désigner la seule pratique touristique particulière (son sens original) que le concept qui a été construit sur la base de cette pratique avec toute sa complexité multidimensionnelle (son sens actuel).

Nous considérons que l'écotourisme est désormais un concept et plus seulement une notion, c'est-à-dire qu'il désigne une classe d'éléments présentant des caractéristiques communes autour desquelles s'accordent une majorité de chercheurs. La première des caractéristiques, propres à cette classe d'éléments, a avoir été admise concerne le lieu de l'activité écotouristique: un espace naturel. Plusieurs auteurs ont proposé différentes présentations de ces attributs. L'une d'entre elles, qui sert d'ailleurs de référence dans cet ouvrage à quelques-uns des auteurs, résulte de l'étude de 25 textes à partir desquels Christiane Gagnon et Dominic Lapointe ont identifié ces caractéristiques et les ont regroupées en quatre métaprinces: la

1. Nous limiterons les références des citations extraites des contributions du présent ouvrage à la simple mention de l'auteur.

valorisation de la conservation de l'environnement, la contribution équitable au développement économique, la prise en compte et la réponse aux besoins des communautés hôtes, et la génération d'une expérience touristique nouvelle, authentique et responsable, intégrant la dimension éducative de celle-ci (Gagnon et Lapointe 2006). Dès lors, la définition² de l'écotourisme, suffisamment précise et stable, peut constituer un point d'ancrage permettant de situer les utilisations qui sont faites du concept.

Il nous semble possible de distinguer aux moins trois mésusages de l'expression d'écotourisme :

- l'utilisation du mot écotourisme à la place d'un autre. Ainsi, lorsque écotourisme est utilisé comme synonyme de tourisme durable, à l'exemple de certaines utilisations de l'expression d'écotourisme urbain, où la dimension constitutive du concept d'écotourisme comme pratique touristique dans des espaces naturels est niée. Le concept d'écotourisme n'est plus alors qu'un ensemble de principes applicables partout³ ;
- un appauvrissement conscient ou pas de son contenu conceptuel, par exemple lorsque est omise ou négligée la composante éducative de l'écotourisme sur le touriste ;
- l'emploi du mot pour la seule raison qu'il est vendeur aujourd'hui : il devient alors un mot creux, vidé de sa signification.

Comment les contributeurs de cet ouvrage définissent-ils l'écotourisme ? Quel usage en ont-ils ? Certains situent leur problématique au cœur même du cadre interprétatif de l'écotourisme, discutant d'une certaine manière le concept même d'écotourisme à travers l'analyse des cas présentés et des difficultés que celui-ci rencontre dans sa traduction sur le terrain.

D'autres n'ont pas fait ce choix, et ce, pour différentes raisons. Cela peut s'expliquer par des différences dans les pratiques de recherche. Contrairement au concept de tourisme durable, l'écotourisme ne constitue pas, pour le moment, en France, un cadre privilégié d'analyse. Ainsi, bien qu'Erick Leroux cite dans son introduction la définition de l'écotourisme selon les quatre métaprinipes, celle-ci ne lui sert pas de cadre d'analyse. C'est tout juste s'il emploie le mot écotourisme en tant que tel, contrairement aux expressions de tourisme durable ou de développement durable,

2. Il s'agit ici d'une définition par son intention, c'est-à-dire par les attributs des éléments qui appartiennent au concept, par opposition à une définition par son extension, c'est-à-dire à travers les éléments eux-mêmes.

3. Dans ce dernier cas, effectivement, on peut concevoir que tourisme durable et écotourisme deviennent des synonymes.

qui sont abondamment utilisées. Pour leur part, Laurent Rieutort et Pascal Desmichel, dans leur chapitre consacré aux coopératives de femmes en Grèce, s'inscrivent également dans le cadre plus général du tourisme durable mais précisent les relations existantes entre les concepts d'agritourisme, d'écotourisme et de tourisme durable, de même qu'ils indiquent de manière peu détaillée, il est vrai, en quoi l'expérience présentée constitue de l'écotourisme.

Dans d'autres cas, c'est simplement que l'écotourisme ne constitue pas une entrée pertinente. Par exemple, Jean-Bernard Marsat et Aurore Bonniot proposent dans leur contribution une grille de lecture permettant de lire les rapports entre le tourisme et le territoire. Si cet outil technique peut permettre de relire utilement des études de cas ayant trait à l'écotourisme, il ne s'y limite pas et ne lui est pas spécifique. Bien qu'Athanasia Koussoula Bonneton retienne la définition de l'écotourisme proposée par le Plan des Nations unies pour l'Environnement, laquelle affirme sans ambiguïté qu'il s'agit d'un tourisme de nature, l'auteur considère que c'est la valorisation du patrimoine culturel qui est devenu un « enjeu majeur » du développement de l'écotourisme. Si le projet d'étudier la problématique de la valorisation du patrimoine culturel au sein des traductions concrètes du concept d'écotourisme pourrait effectivement être judicieux dès lors que ce patrimoine exprime d'une manière ou d'une autre la relation avec la nature, peut-on encore parler d'écotourisme lorsqu'il est en fait simplement question de tourisme culturel ? Dès lors, en l'absence d'une analyse préalable conceptuelle rigoureuse des relations qui sont entendues entre l'écotourisme et le tourisme culturel, on peut se demander s'il n'aurait pas été préférable de se passer d'utiliser le terme d'écotourisme pour ne pas concourir à la confusion des genres. En quoi le premier cas que l'auteur décrit⁴ aurait-il trait de près ou de loin à de l'écotourisme ? Car alors, la nature ne serait plus le support constitutif de l'expérience écotouristique, laquelle pourrait se pratiquer partout...

Chez d'autres auteurs encore, tout en ayant des implications directes sur ou en concernant directement l'écotourisme, la problématique est extérieure au concept même de l'écotourisme. Là, l'écotourisme est plutôt envisagé en tant qu'activité économique et touristique. Par exemple, Olivier Dehoorne et Christelle Murat dans leur étude de cas sur la Dominique, comme destination touristique, montrent comment le fait de miser sur l'écotourisme pour le pays afin de développer les espaces intérieurs de l'île s'inscrit dans une stratégie de développement de différents marchés de

4. Il s'agit d'un parc privé de Port-au-Prince dans lequel se trouvent une ancienne sucrerie reconstituée et un musée sur l'histoire d'Haïti et qui, outre les visites, sert également de lieu pour des manifestations musicales publiques ou des fêtes privées.

niche «qui privilégie une grande variété d'objectifs modestes permettant de limiter la vulnérabilité du pays face aux secousses économiques de la globalisation libérale et à leurs cycles imprévisibles» et permet de stimuler les multiples interactions entre ces marchés de niche, de faire circuler les revenus générés au plus près de la population locale et ainsi de renforcer la cohésion territoriale du pays. Bruno Sarrasin et Haja Ramahatra interrogent, à partir du cas du sud-est de Madagascar, la compatibilité d'une exploitation minière avec le développement du tourisme et montrent, à travers cet exemple, la considérable influence du modèle de développement dominant sur les différents projets économiques et l'impossibilité pour ceux-ci de s'inscrire en opposition avec ce modèle. Ainsi, l'écotourisme, au moins dans le cas étudié, ne peut pas s'instituer en véritable alternative éthique et politique face au paradigme économique dominant, mais ne peut que s'inscrire «dans la logique du modèle économique dominant», et être soumis au même titre que les autres activités économiques à l'arbitrage des critères de rentabilité. Dans ces deux contributions, ce qui est finalement en question, ce sont les différentes possibilités stratégiques de positionner l'écotourisme en cohérence et en complémentarité ou comme une alternative par rapport aux autres activités économiques et le rôle qui en résulte pour l'écotourisme.

Pour sa part, Jean-Marie Breton soulève une question cruciale pour le tourisme comme pour toute démarche endogène de développement, celle de la construction identitaire, en prenant l'exemple bien particulier des peuples antillais: «issus pour la plupart d'un processus de colonisation et de déportation depuis le continent africain à des fins serviles, [cette construction] pose la question de l'authenticité de l'appropriation des valeurs constitutives d'une telle identité, en même temps que celle de la détermination largement exogène, au regard des sociétés concernées, du processus qui détermine depuis plus d'un siècle et demi cette construction». Et si les problématiques qui en découlent comme la participation, l'équité des rapports, la multiplicité des stratégies d'acteurs,... intéressent au premier chef l'écotourisme, elles ne lui sont pas spécifiques et ne sont pas traitées de son seul point de vue. Il s'avère donc que l'écotourisme ne constitue pas une entrée clé pour cette contribution, où d'ailleurs, une seule utilisation du mot écotourisme fait référence à l'écotourisme en tant que tel, les autres fois, les mots «écotourisme» et «tourisme» sont toujours associés.

Hector Ceballos-Lascuráin succombe-t-il à la tentation du remède miracle? Tout au long de son avant-propos, il déclare combien l'écotourisme est formidable, le présentant comme une «solution réaliste de développement permettant à la fois de conserver le patrimoine naturel et culturel des nations et des régions et, du coup, de contribuer au développement durable». Les «nouvelles perspectives» qu'il offre à tous les territoires

et son « riche potentiel en matière de développement durable » étant reconnu par une majorité de gouvernements des pays les plus variés, son essor est inévitablement « remarquable ». L'auteur évoque des estimations selon lesquelles l'écotourisme représenterait actuellement 15 % du tourisme international avec une croissance annuelle de 15 % contre 4 % pour l'ensemble du tourisme international. Malheureusement, ces estimations semblent bien trop optimistes, car si elles se vérifiaient, en moins de vingt ans, la totalité du tourisme international serait constitué d'écotourisme et en une douzaine d'années, l'écotourisme pèserait la moitié du tourisme international. Or, le tourisme international mesuré par l'Organisation mondiale du tourisme est constitué pour une partie non négligeable de déplacements pour motif professionnel. En outre, si l'écotourisme est la principale source de devises étrangères dans de nombreux pays, selon lui, c'est d'abord grâce à la mondialisation et à la libéralisation économique. Pourtant, se retranchant derrière le manque de données statistiques précises, l'auteur n'avance aucun élément pour justifier des qualificatifs élogieux qu'il emploie à l'égard de l'écotourisme et de ses positions sur le rôle positif de la libéralisation économique.

Le rôle des chercheurs n'est-il pas justement de « débarrasser le concept d'écotourisme de toutes les projections qu'il véhicule » (Schéou, 2006, p. 399) et d'en dévoiler les illusions en allant « voir derrière le miroir aux alouettes » (Christiane Gagnon et Nathalie Lahaye); et, ce faisant, d'aider les multiples acteurs impliqués sur le terrain à mieux comprendre et faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de leur activité? À notre avis, les chercheurs ont bien pour responsabilité de démonter les pouvoirs mythiques qui sont attribués à l'écotourisme, de le débarrasser de toutes les projections qu'il véhicule, notamment en les rendant visibles. C'est leur rôle que de travailler à approfondir le concept, à le préciser et non pas à en augmenter la confusion. D'ailleurs, le recul semble désormais suffisant pour qu'un travail archéologique d'enquête en partie effectué en ce qui concerne le développement (notamment par Rist [2001]) puisse être mené afin d'analyser comment s'est développée cette construction sociale et collective qu'est l'écotourisme. À quels besoins individuels et sociaux répond-elle? Quelle est la mesure quantitative et qualitative de la popularité de l'écotourisme auprès des différents types d'acteurs? Qui participe à la mise en place de cet engouement et comment? Quelles sont les motivations de ceux qui en sont les promoteurs et les victimes? Que projettent les différents acteurs sur le mot écotourisme?

Mais il est un autre concept qui est en passe d'acquérir le même statut magique que l'écotourisme, c'est celui de la participation ou de la gouvernance participative, qui constitue l'une des caractéristiques de l'écotourisme.

■ ÉCHAPPER À L'ILLUSION PARTICIPATIVE POUR CONSTRUIRE DE VÉRITABLES RAPPORTS ÉQUITABLES

Le succès des approches participatives résulte du constat selon lequel l'absence de participation de la part des populations directement concernées amène inévitablement à un échec du projet écotouristique envisagé. C'est que, comme l'affirme Jean-Marie Breton, «le déficit d'appropriation de l'espace public détermine l'absence d'attitude positive et volontariste envers l'environnement et le patrimoine collectifs, et donc de respect et de préservation de celui-ci».

Deux exemples d'échecs sont présentés dans l'ouvrage. Dans le cas du Parc national du Mont-Orford (Québec), présenté par Christiane Gagnon et Nathalie Lahaye, l'opposition d'objectifs entre certains membres de la société civile qui assignent à l'écotourisme prioritairement la fonction de conservation des ressources naturelles, et le gouvernement et le promoteur privé qui lui attribuaient d'abord celle de générer des revenus, s'est traduite par des tensions et un conflit aboutissant à l'échec du projet initial du gouvernement.

De la même manière, la démarche centralisée autour d'un projet initié et piloté en dehors de la population locale a abouti à un échec dans le cas du projet écotouristique Taonaba (Guadeloupe) présenté par Nathalie Lahaye. Celle-ci reconnaît que le concept de participation recouvre des réalités très différentes et à ce titre, reprend le concept de participation significative comme un modèle qui placerait les acteurs locaux au centre de la démarche : c'est leur donner «la possibilité de faire valoir leurs avis, de proposer des options et d'orienter le débat». Pour l'auteure, trois conditions essentielles permettent une participation significative : 1) l'engagement des communautés hôtes sachant que celui-ci s'explique beaucoup plus par des motivations d'ordre opportuniste ou défensif que d'utilité publique ; 2) une volonté de partage des pouvoirs et d'accompagnement de la démarche afin de parvenir à une structuration de la représentation de la communauté hôte ; et 3) une organisation en réseau afin de permettre une communication permanente entre tous les acteurs. Ces trois conditions impliquent des changements importants dans la société qui sont pour certains du ressort de l'éthique et de la relation à l'autre. Ces adaptations prennent du temps, de la volonté et de l'organisation. Mais cette conception de la participation semble limiter quand même «la participation significative» au mieux à une simple influence sur les décisions prises.

Pour sa part, le sociologue Albert Meister, qui a consacré une grande partie de ses recherches à analyser les modalités de la participation dans différents milieux, propose cinq types de participations dont trois sont rendues obligatoires, soit du fait de la tradition (participation de fait), soit à la suite de l'intervention d'animateurs extérieurs (la participation

provoquée et la participation imposée) et deux seulement sont volontaires, l'une étant autoorganisée et formelle et l'autre spontanée et informelle. Pour lui, l'intervention d'animateurs extérieurs correspond forcément à une participation obligatoire qui s'efforce «de susciter la participation dans des cadres et pour des activités au départ non définies par les participants eux-mêmes» (Meister, 1969).

Évidemment, il n'y a aucune raison pour que les différents acteurs impliqués poursuivent le même objectif et c'est peut-être l'un des premiers obstacles au succès du projet. Même au niveau des différentes collectivités territoriales, les intérêts peuvent être antagonistes : «logique de développement, et de "paix sociale" et politique, pour l'État; logique d'aménagement, et de valorisation des intérêts locaux, pour les régions; logique d'emploi et de clientélisme, pour les communes» (Jean-Marie Breton).

Le cas présenté par Marie Fall et David Villeneuve sur la réserve de la biosphère du delta du Saloum met en évidence les différences de stratégies poursuivies par les acteurs concernés : «communautés locales elles-mêmes fort diversifiées, organisations gouvernementales et privées, ONG, populations immigrantes», et la cristallisation des positions autour de l'opposition entre une approche utilitariste et une approche conservationniste se traduisant par des conflits territoriaux entre les différents acteurs, que ce soit entre les communautés voisines, entre les communautés villageoises et l'administration forestière et territoriale ou entre les populations et les conseils ruraux. L'implantation d'hôtels et l'exploitation des espaces patrimoniaux par des étrangers est également l'un des motifs de conflits : l'État concède des parties à des exploitants sans tenir compte de la désapprobation des populations locales.

Une participation idéale, pour Jean-Marie Breton, passe par une décentralisation effective, valorisant «une gestion de proximité, intégrée et autocentrée» : «les populations locales doivent alors y être nécessairement associées, dans le cadre de partenariats originaux et au profit d'une nouvelle gouvernance des territoires relevant d'une démocratie de proximité, par une gestion participative et intégrée des paramètres et des composantes des politiques culturelles et touristiques». Cette préconisation semble validée par l'étude de cas présentée par Dominique Augier, laquelle porte sur une association intitulée Nature Seekers intervenant sur un site littoral de Trinidad-et-Tobago : au départ un petit groupe de personnes soutenues par le gouvernement pour lutter bénévolement contre le braconnage, puis offrant un service de guide pour visiter la plage pendant la période de nidification et ayant ajouté à ses activités, depuis 2006, des visites dans les forêts, de l'appui à l'entrepreneuriat, du développement

social et communautaire, c'est désormais une équipe de 38 salariés. Le cas montre bien que pour faire respecter des règlements et des lois, pour passer de la chasse et du braconnage à la conservation, il faut nécessairement trouver des relais au sein de la population locale. Ainsi huit braconniers sont devenus des guides touristiques. « Des méthodes communautaires sont également plus susceptibles de conduire à un changement dans les attitudes et les perceptions locales. Le braconnage ayant disparu, la population des tortues luths visible sur les plages de Matura a augmenté. » Le succès s'explique par un certain équilibre qui s'est établi dans la durée entre les différents acteurs : l'État élabore des sanctions et des règles mais laisse la communauté les appliquer à sa manière et lui délègue le soin de gérer les activités de conservation et de tourisme, les ONG financent l'association, et cette dernière travaille en liaison avec le village.

Si les succès sont rares, c'est qu'outre le fait que les acteurs impliqués poursuivent des objectifs différents, les différentes catégories d'acteurs (et en particulier la population locale) sont loin de constituer des ensembles harmonieux (ce que rappellent utilement Christiane Gagnon et Nathalie Lahaye dans l'étude du Parc national du Mont-Orford : la société civile « ne forme pas un tout uniforme »), ce qui ajoute considérablement à la difficulté de mise en œuvre des démarches participatives.

Ainsi, d'après Marie Fall et David Villeneuve, les conseillers ruraux, élus censés représenter l'intérêt commun de la communauté rurale, défendent le plus souvent leurs intérêts personnels, politiques ou économiques alors même que le reste de la population ne constitue pas un bloc homogène défendant des intérêts identiques. Et cela génère des conflits.

Autre illustration, dans le cas du projet Toanaba : Nathalie Lahaye décrit comment les stratégies d'engagement, si elles diffèrent dans le temps et selon les types d'acteurs impliqués, sont la plupart du temps marquées par l'opportunisme et les projets individuels. Certains y voient la chance de redynamiser leur exploitation agricole ou d'obtenir des revenus complémentaires, d'autres y voient la possibilité d'une amélioration de l'habitat et des routes, tandis qu'une large part de la communauté reste en retrait du projet, ne manifestant ni hostilité ni enthousiasme à son égard. Les questions posées sont nombreuses. Comment faire pour harmoniser les préférences individuelles, harmonisation nécessaire à l'émergence d'un projet collectif ? Comment assurer la légitimité de ceux qui s'impliquent volontairement dans les structures de participation lorsqu'ils ne sont pas élus par la collectivité ? (Nathalie Lahaye).

On le constate, le choix de la participation n'est souvent que le point de départ d'innombrables difficultés dont certaines découlent souvent d'une vision idéalisée, selon laquelle les sociétés des pays du Sud fonctionneraient naturellement sur une base démocratique et participative. Cette « illusion participative⁵ » peut se définir en référence :

1) à la croyance selon laquelle l'offre de participation à un projet de développement faite à une population conduit celle-ci à se saisir de la participation en tant que communauté démocratique; 2) et que ceci permet alors le succès du projet de développement; 3) à la cécité que cette croyance contribue à entretenir à propos de la soustraction de la définition du cadre de l'action à l'offre de participation. [...] La vigilance que nous voulons exercer à l'égard de l'illusion participative et la mise en avant du fait que la participation de la population est tout autant un problème qu'une solution, n'invalide aucunement le projet participatif mais appelle à ce qu'il intègre toujours, sans crainte d'y voir un signe d'échec de son action, la prise en compte tant des effets non voulus de sa mise en œuvre que des logiques de réappropriation de ces dispositifs par les acteurs locaux et des conflits que celle-ci génère ou dans lesquels elle vient s'inscrire. Elle conduit aussi à être attentif aux enjeux souvent refoulés de la négociation possible du cadre de l'action dans laquelle les acteurs locaux sont invités à participer (Girard et Schéou, 2009).

Si le constat dressé par nombre d'auteurs est celui d'un échec de la participation dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés⁶, il ne s'agit pas pour autant de nier que les approches participatives, nouvelle religion du monde du développement, soient un net progrès par rapport aux approches « top down » qui avaient cours principalement avant les années 1990 et dans lesquelles il s'agissait essentiellement d'imposer un développement à des populations qui n'en voulaient pas.

Mais la raison de l'échec des approches participatives n'est-elle pas plutôt liée à une erreur fondamentale dans la manière d'envisager la participation en la considérant comme « un moyen d'atteindre un objectif de développement déterminé préalablement au processus de participation » plutôt que « comme une fin en soi, aucun objectif substantiel ne précédant le processus », une participation envisagée comme un exercice de liberté, comme le moyen de se saisir collectivement de son destin (Girard et Schéou, 2009) ?

Paradoxalement, n'est-ce pas lorsque la participation est instrumentalisée et envisagée seulement comme un dispositif technique visant l'efficacité, avec le risque de tomber dans la manipulation, qu'elle est vouée à l'échec ? La première justification de la participation ne devrait-elle pas être tout simplement éthique (Schéou, 2009) ? N'est-ce pas à cette condition

5. Selon l'expression proposée dans Blanc-Pamard et Fauroux (2004)

6. Cf. les travaux suivants : Godbout (1983) au Québec, Meister (1969) dans différents continents du Sud, Blanc-Pamard et Fauroux (2004) à Madagascar.

qu'elle correspondrait à la mise en place de rapports équitables tant au plan économique que décisionnel et contribuerait ainsi à permettre à l'écotourisme de relever le défi de l'équité?

Bibliographie

- BLANC-PAMARD, C. et E. FAUROUX (2004). «L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches», *Autrepart*, n° 31, p. 3-19.
- GAGNON, C. et D. LAPOINTE (2006). «Écotourisme et développement durable viable. Une dialectique, un cadre interprétatif», dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 14-42.
- GIRARD, A. et B. SCHÉOU (2009). «Le tourisme solidaire communautaire à l'épreuve des illusions culturaliste et participative, l'exemple d'une expérience au Bénin», Colloque *Tourisme et objectifs du millénaire pour le développement*, Sousse, Tunisie, novembre.
- GODBOUT, J. (1983). *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- MEISTER, A. (1969). *Participation animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine*, Paris, Anthropos.
- RIST, G. (2001). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- SCHÉOU, B. (2006). «De l'écotourisme à l'éthique: retrouver le sens unitaire du monde», *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, dans C. Gagnon et S. Gagnon (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 393-407.
- SCHÉOU, B. (2009). *Du tourisme durable au tourisme équitable: quelle éthique pour le tourisme de demain?*, Bruxelles, De Boeck.



DANS LA MÊME COLLECTION

Tourisme et territoires forestiers

Vers de nouvelles perspectives
de mise en valeur

*Sous la direction de Marie Lequin
et Bruno Sarrasin*

2008, ISBN 978-2-7605-1584-0, 274 pages

Un autre tourisme est-il possible ?

Éthique – Acteurs – Concepts – Contraintes –
Bonnes pratiques – Ressources

Marie-Andrée Delisle et Louis Jolin

2007, ISBN 978-2-7605-1483-6, 168 pages

L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce

De la conservation au développement
viable des territoires

Sous la direction de

Christiane Gagnon et Serge Gagnon

2006, ISBN 2-7605-1430-7, 444 pages

Droit du tourisme au Québec

2^e édition

Louis Jolin

2005, ISBN 2-7605-1382-3, 162 pages

Le tourisme métropolitain

Le cas de Montréal

Danielle Pilette et Boualem Kadri

2005, ISBN 2-7605-1337-8, 156 pages

La prévision-prospective en gestion

Tourisme – Loisir – Culture

2^e édition

Jean Stafford et Bruno Sarrasin

2005, ISBN 2-7605-1334-3, 348 pages

Le tourisme international vu du Sud

Essai sur la problématique
du tourisme dans les pays
en développement

Mimoun Hillali

2003, ISBN 2-7605-1238-X, 250 pages

L'échiquier touristique québécois

Serge Gagnon

2003, ISBN 2-7605-1138-3, 390 pages

Réduction de la fracture numérique en tourisme

Le rôle des grandes organisations
internationales

Marc Laplante

2003, ISBN 2-7605-1229-0, 160 pages

L'agent de voyages à l'ère du commerce électronique

Une profession à réinventer

François Bédard

2001, ISBN 2-7605-1136-7, 210 pages

L'industrie touristique

Stratégie concurrentielle
des entreprises

Vincent Sabourin

2000, ISBN 2-7605-1038-7, 168 pages

L'espace touristique

Sous la direction de

Normand Cazalais,

Roger Nadeau et Gérard Beaudet

1999, ISBN 2-7605-1027-1, 312 pages

Microéconomie du tourisme

Jean Stafford

1996, ISBN 2-7605-0872-2, 146 pages

La recherche touristique

Introduction à la recherche
quantitative par questionnaire

Jean Stafford

1996, ISBN 2-7605-0909-5, 184 pages

L'expérience touristique contemporaine

Fondements sociaux et culturels

Marc Laplante

1996, ISBN 2-7605-0910-9, 202 pages



Face au modèle dominant d'aménagement de grands complexes hôteliers conçus pour satisfaire les besoins du tourisme de masse recherchant le soleil, la plage et l'amusement, l'écotourisme apparaît comme une solution réaliste de développement durable. Ce nouveau modèle, basé sur la conservation de l'environnement et sur la participation des communautés locales à l'activité touristique, représente un marché en croissance grandement convoité.

Trois décennies après l'apparition de la notion d'écotourisme, qu'en est-il au juste? Parlons-nous toujours d'un tourisme aux pratiques alternatives et responsables ou d'un concept marketing vide de sens dédié d'abord à l'attraction et à la fidélisation de nouvelles clientèles? Aménagistes, économistes, géographes, gestionnaires, juristes et politologues discutent des avancées et des limites de ce phénomène social. Se penchant sur des cas du Québec, de la France, des Antilles, de l'Europe et de l'Afrique, ils analysent les stratégies déployées par les acteurs de l'écotourisme et leurs impacts sur la dynamique sociospatiale des territoires.

S'adressant tant aux chercheurs et intervenants du milieu touristique qu'aux amateurs d'écotourisme, cet ouvrage collectif vise à partager la signification et les composantes de l'écotourisme en soulignant des initiatives écotouristiques entreprises partout dans le monde. Il s'inscrit ainsi dans la lignée du premier opus dirigé par Christiane Gagnon, *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce*, qui connaît un vif succès depuis sa parution en 2006.

CHRISTIANE GAGNON, Ph. D. en aménagement, est professeure au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi et codirectrice du Centre de recherche sur le développement territorial.

ONT COLLABORÉ À CET OUVRAGE

DOMINIQUE AUGIER • AURORE BONNIOT • JEAN-MARIE BRETON
HECTOR CEBALLOS-LASCURAÍN • OLIVIER DEHOORNE • PASCAL DESMICHEL
MARIE FALL • CHRISTIANE GAGNON • ATHANASIA KOUSSOULA BONNETON
NATHALIE LAHAYE • ÉRIC LEROUX • JEAN-BERNARD MARSAT
CHRISTELLE MURAT • HAJA RAMAHATRA • LAURENT RIEUTORT
BRUNO SARRASIN • BERNARD SCHÉOU • DAVID VILLENEUVE

